

REPUBLIQUE TUNISIENNE

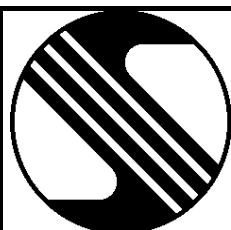
*MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DE L'HABITAT ET DE  
L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE*

DIRECTION GENERALE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

**SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT  
DE LA REGION ECONOMIQUE DU  
CENTRE-OUEST**

Rapport Final

Octobre 2009



**SOTINFOR - SERAH**

3, rue Mahmoud El Matri -1002 Tunis

Tél. (216) 71 287.046-787.073 - Fax (216) 71 783.315

Site web:<http://www.serah.com.tn>

E.MAIL : [serah@serah.com.tn](mailto:serah@serah.com.tn)/ [sotinfor@planet.tn](mailto:sotinfor@planet.tn)



Le présent document constitue le rapport de deuxième phase de l'étude du Schéma directeur d'aménagement de la région Centre-Ouest.

Cette étude a été initiée et coordonnée par la Direction Générale de l'Aménagement du Territoire, représentée par :

- Monsieur Ghazi Ali Khedhri, Directeur général de l'aménagement du territoire
- Monsieur Mustapha Issaoui, Directeur des études d'aménagement du territoire

Ont participé à cette étude :

- Ahmed Elaouani-Chérif : chef de projet et coordinateur
- Hassine Dimassi : économiste
- Ridha Lamine : géographe
- Mohamed Midoun : juriste
- Jaafar Elaouani-Chérif : ingénieur civil
- Mounir Sellami : géographe cartographe

# **SOMMAIRE**

## **1 Présentation de la région..... 1**

1.1	Limites géographiques .....	1
1.2	Cadre physique.....	2
1.2.1	Description générale .....	2
1.2.2	Relief.....	3
1.2.3	Données climatiques .....	5
1.2.4	Hydrographie et hydrogéologie.....	7
1.2.5	Sols et végétation .....	8
1.2.6	Zones naturelles .....	8
1.3	L'organisation spatiale du Centre-Ouest .....	10
1.3.1	Axes et centres structurants.....	10
1.3.2	Espaces sous-régionaux : typologie des délégations.....	11
1.4	Le Centre-Ouest dans le Schéma National d'Aménagement du Territoire .....	11

## **2 Dynamique de la population – Dynamique de l'emploi.13**

2.1	Dynamique de la population du Centre-Ouest .....	13
2.1.1	Dynamique d'ensemble de la population.....	13
2.1.2	Dynamique de la population à travers l'espace.....	14
2.2	Dynamique du marché de l'emploi dans le Centre-Ouest .....	22
2.2.1	L'emploi dans l'agriculture.....	24
2.2.2	L'emploi dans les industries manufacturières.....	28
2.2.3	L'emploi dans le bâtiment et les travaux publics.....	30
2.2.4	L'emploi dans les services marchands.....	31
2.2.5	L'emploi dans les services non marchands.....	32

## **3 Conditions de production..... 34**

3.1	Les ressources naturelles .....	34
3.1.1	Les sols utiles.....	34
3.1.2	Les ressources hydrauliques.....	37
3.1.3	Les matières transformables.....	42
3.2	Les ressources humaines .....	44
3.2.1	La structure de la population par âge .....	44
3.2.2	La structure de la population par niveau d'instruction.....	45
3.3	Le système de formation .....	46
3.3.1	L'enseignement primaire .....	46
3.3.2	L'enseignement secondaire.....	49
3.3.3	Enseignement supérieur.....	51
3.3.4	La formation professionnelle .....	54
3.3.5	L'enseignement et la formation professionnelle privés .....	57

## **4 Les acteurs.....59**

4.1	Le rôle de l'état .....	59
4.1.1	Les investissements directs de l'état .....	59
4.1.2	Les incitations étatiques aux investisseurs privés .....	62
4.1.3	Les programmes spécifiques de développement régional .....	67
4.1.4	Les transferts étatiques au profit des catégories et zones démunies.....	74
4.2	Le rôle du capital privé local .....	81
4.2.1	Positionnement dans les investissements privés .....	82
4.2.2	Dynamique des investissements privés .....	83
4.3	Le rôle du capital privé étranger.....	84
4.3.1	Les investissements étrangers par branche d'activité.....	85
4.3.2	Les investissements étrangers selon l'optique emploi .....	85
4.4	Le rôle des émigrés de la région.....	86
4.4.1	Positionnement dans les mandats émis de l'étranger .....	87
4.4.2	L'apport des émigrés en absolu .....	87

## **5 Tendances prospectives du centre-ouest en matière de population et d'emploi.....88**

5.1	Le scénario souhaitable .....	88
5.2	Le scénario intermédiaire .....	91
5.3	Le scénario inquiétant .....	94

## **6 La dynamique économique du Centre-Ouest : acquis, menaces, opportunités.....98**

6.1	La dynamique de l'agriculture.....	98
6.1.1	Agriculture : les acquis .....	98
6.1.2	Agriculture : les menaces .....	105
6.1.3	Agriculture : les opportunités.....	132
6.2	La dynamique des industries manufacturières.....	136
6.2.1	Les industries manufacturières au sens strict : les acquis .....	136
6.2.2	Les industries manufacturières au sens strict : les menaces .....	141
6.2.3	Les industries manufacturières au sens strict : les opportunités.....	142
6.2.4	L'artisanat et les petits métiers : les acquis .....	143
6.2.5	L'artisanat et les petits métiers : les menaces .....	144
6.2.6	l'artisanat et les petits métiers : les opportunités.....	145
6.3	La dynamique du bâtiment et travaux publics.....	145
6.3.1	Le bâtiment et travaux publics : les acquis .....	145
6.3.2	Le bâtiment et travaux publics : les menaces.....	146
6.3.3	Le bâtiment et travaux publics : les opportunités.....	147
6.4	La dynamique des services marchands.....	148
6.4.1	Les services marchands : les acquis .....	148
6.4.2	Les services marchands : les menaces .....	151
6.4.3	Les services marchands : les opportunités .....	152
6.5	La dynamique des services non marchands.....	152
6.5.1	Les services non marchands : les acquis .....	152
6.5.2	Les services non marchands : les menaces.....	153
6.5.3	Les services non marchands : les opportunités .....	153
6.6	L'éducation et la formation .....	154
6.6.1	L'éducation et la formation : les acquis .....	154
6.6.2	L'éducation et la formation : les menaces.....	161
6.6.3	L'éducation et la formation : les opportunités .....	170

## **7 Scénarios d'aménagement et de développement ..... 172**

7.1	Prospective de la répartition géographique de la population .....	172
7.1.1	Répartition par gouvernorat .....	172
7.1.2	Densité .....	174
7.1.3	Répartition par milieu .....	176
7.1.4	Répartition par commune.....	178
7.1.5	Répartition par délégation.....	179
7.2	Les mutations probables de l'occupation du sol agricole du Centre-Ouest : le profil par délégation 184	
7.2.1	Le scénario « tendanciel-optimiste ».....	184
7.2.2	Le scénario « pessimiste » .....	185

## **8 Stratégie de développement du centre-ouest..... 190**

8.1	Le scénario souhaité .....	190
8.2	Développer les activités et les emplois.....	191
8.2.1	Décélérer le solde migratoire négatif de la région .....	191
8.2.2	Réduire le chômage dans la région .....	191
8.2.3	Relancer la dynamique économique pour créer des emplois .....	192
8.3	Identifier les territoires connaissant des développements spécifiques.....	192
8.3.1	Contexte général .....	192
8.3.2	Les territoires du Centre-Ouest nécessitant des stratégies spécifiques de développement et d'aménagement.....	193
8.4	Programmer le développement de la région : équipements, infrastructures et zones d'activité ....	201

## **9 Le Schéma Directeur d'Aménagement de la Région Economique..... 204**

9.1	Armature urbaine.....	204
9.2	Les infrastructures .....	207
9.2.1	Les infrastructures de transport.....	207
9.2.2	Le réseau électrique .....	210
9.2.3	Les zones industrielles .....	210
9.3	L'occupation agricole du sol et le renforcement des ressources hydrauliques .....	211

## **10 Plan –Programme ..... 214**

10.1	La dynamisation des activités de production.....	214
10.1.1	Le développement agricole.....	214
10.1.2	Le développement industriel.....	216
10.1.3	Le développement touristique.....	218
10.2	Le renforcement des infrastructures .....	219
10.2.1	Les infrastructures de transport .....	219
10.2.2	Les infrastructures de mobilisation des eaux .....	221
10.2.3	Le développement du réseau électrique et de gaz.....	221
10.3	L'armature urbaine .....	222
10.3.1	Renforcer Kairouan dans la fonction de pôle de la région.....	222
10.3.2	Développer Sidi Bouzid pour qu'elle joue son rôle de capitale régionale .....	222
10.3.3	Développer Kasserine pour qu'elle joue son rôle de capitale régionale .....	222
10.3.4	Développer et renforcer les villes locales .....	223
10.3.5	Développer et renforcer les centres élémentaires et les centres de base .....	223

## **11 La mise en œuvre du Schéma d'aménagement et de développement et du plan – programme ..... 224**

11.1	Situation actuelle .....	224
11.1.1	La région dans la législation tunisienne.....	224
11.1.2	Les expériences .....	224
11.2	Les expériences des pays étrangers .....	226
11.2.1	Les expériences de certains pays européens .....	226
11.2.2	Les expériences des pays du Maghreb.....	228
11.3	Les mesures institutionnelles.....	230
11.3.1	Les réglementations.....	230
11.3.2	Les structures.....	231

## **12 Rappel du plan – programme : volume et échéancier des investissements ..... 232**

## Liste des abréviations

AFD	: Agence Française de Développement
AFH	: Agence Foncière d'Habitation
AFI	: Agence Foncière Industrielle
API	: Agence de Promotion de l'Industrie
CES	: Conservation eau et sol
CGDR	: Commissariat Général au Développement Régional
CRDA	: Commissariat Régional au Développement Agricole
DGAT	: Direction générale de l'Aménagement du Territoire
DT	: Dinar tunisien
FCGBV	: Financement Cadre de Gestion des Bassins Versants
FIOP	: Financement de l'Investissement et des Organismes Professionnels
GRN	: Gestion des Ressources Naturelles
INS	: Institut National de Statistiques
ODCO	: Office de Développement du Centre-Ouest
ONTT	: Office National du Tourisme Tunisien
MARH	: Ministère de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques
MEDD	: Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
MEHAT	: Ministère de l'Équipement et de l'Aménagement du Territoire
PDAI	: Projet de Développement Agricole Intégré
PDRI	: Projet de Développement Rural Intégré
PDUI	: Projet de Développement Urbain Intégré
SDARE	: Schéma Directeur d'Aménagement de la Région Economique
SDATN	: Schéma Directeur d'Aménagement du Territoire National
SNCFT	: Société Nationale des Chemins de Fer Tunisiens
STEG	: Société Tunisienne d'Electricité et de Gaz

# 1 PRESENTATION DE LA REGION

La région Centre-Ouest est née, comme les autres « régions économiques » de la Tunisie, à l'occasion de l'élaboration du *Schéma National d'Aménagement du Territoire* de 1984. Sans être réellement une région économique, elle a servi comme cadre conceptuel pour l'élaboration des statistiques démographiques et économiques publiées par l'INS et la plupart des administrations.

Elle n'a revêtu une réalité économique qu'à partir de la création, par le Ministère chargé du développement économique, de l'Office de Développement du Centre-Ouest (ODCO). C'est aussi la réalisation du *Schéma Directeur d'Aménagement de la Région Economique du Centre-Ouest* qui réitère de nouveau la ferme volonté des pouvoirs publics de développer les régions défavorisées et ce, à travers une politique volontariste d'aménagement du territoire dans son ensemble et plus particulièrement par le développement et l'aménagement des régions intérieures dont fait partie le Centre-Ouest.

## 1.1 LIMITES GEOGRAPHIQUES

Le Centre-Ouest se compose des trois gouvernorats de Kairouan, Sidi Bouzid et Kasserine. En tant que région économique, elle fait partie intégrante de l'espace homogène constitué par les régions intérieures comprises entre les régions littorales à l'est et la frontière tuniso-algérienne à l'ouest.

Elle est limitée au nord par les régions économiques du Nord-Ouest et du Nord-Est. A l'Est, elle est bordée par la région du Centre-Est, tandis qu'au sud, elle est en contact avec les deux régions du Sud-Est et du Sud-Ouest. Par cette position, elle est au centre géographique de la Tunisie et elle en tire certaines de ses caractéristiques et spécificités. La toute première spécificité est physique et elle est liée à la position du Centre-Ouest en tant que position intermédiaire entre deux domaines géographiques distincts, au nord le domaine tellien limité par la Dorsale, et au sud le domaine saharien délimité par les monts de Gafsa. Par cette situation, elle est aussi en situation de transition entre l'humidité du domaine tellien au nord et l'aridité du domaine saharien au sud. Par cette spécificité, la région a été longtemps marquée dans ses activités agricoles par la prédominance de la céréaliculture et l'arboriculture sèches et l'élevage ovin extensif. D'où un mode de peuplement en rapport avec ces activités, soit une extrême dispersion de la population rurale. Cependant, avec l'intensification des cultures par l'irrigation, par la diversification des activités agricoles et avec la sédentarisation et le regroupement des populations anciennement semi-nomades, le Centre-Ouest a connu une transition franche « de la société pastorale à la société paysanne »<sup>1</sup> et ce, depuis près d'un demi siècle.

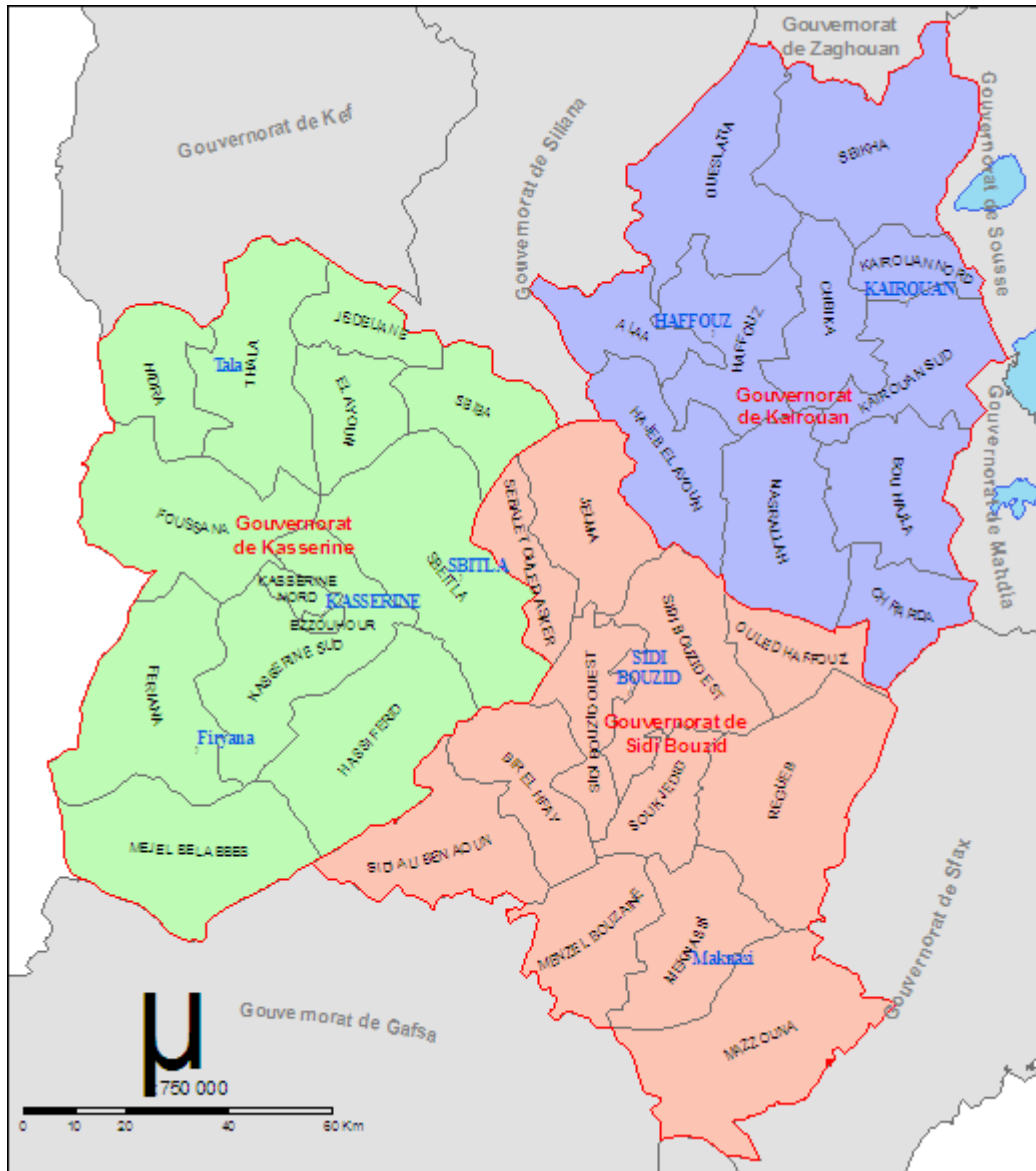
Géographiquement, le Centre-Ouest est à cheval sur deux entités régionales physiquement homogènes : les Basses Steppes à l'est et auxquelles appartient le territoire du Kairouanais et les Hautes Steppes à l'ouest et auxquelles appartiennent les territoires des deux gouvernorats de Sidi Bouzid et de Kasserine.

---

<sup>1</sup> Habib ATTIA, 1978, Les Hautes Steppes Tunisiennes, de la société pastorale à la société paysanne, Université de Paris VII



## Limites géographiques et découpage administratif



## 1.2 CADRE PHYSIQUE

### 1.2.1 Description générale

L'homogénéité naturelle du Centre-Ouest découle de sa situation entre les deux domaines humide au nord et aride au sud en plus de sa position à l'intérieur des terres qui lui confère des caractères de continentalité climatique.

Climatiquement, elle est donc limitée au nord par l'isohyète 400 mm qui coïncide avec la Dorsale et au sud par l'isohyète 200 mm qui passe au nord des monts de Gafsa considérés par les géologues comme la limite du domaine saharien. Appartenant aux domaines aride et semi-aride, le Centre-Ouest est donc le monde de la végétation steppique, dont l'alfa est la plante la plus typique.

L'isohyète 400 mm a été considérée par le géographe Despois comme la ligne qui sépare la Tunisie du nord, " pays où l'on a toujours quelque chose à récolter", des steppes "pays de l'incertitude, où l'on peut espérer des récoltes en culture sèche, mais où les espoirs sont le plus fréquemment déçus"<sup>2</sup>.

D'un point de vue géomorphologique, le Centre-Ouest est un pays très diversifié et où l'on passe des plaines les plus plates dans les Basses Steppes, aux montagnes les plus hautes de la Tunisie (Jebel Chaambi 1544m), en passant par les plateaux les plus échancrés dans les Hautes Steppes occidentales. L'altitude croissante de l'est vers l'ouest, est source de rafraîchissement des températures, d'élévation des contrastes thermiques par la continentalité et d'accroissement relatif des précipitations liées aux reliefs.

Toutefois, et au-delà de cette homogénéité d'ensemble, le Centre-Ouest est d'un point de vue naturel, mais aussi humain, composé d'un ensemble de territoires plus ou moins cloisonnés et assez bien différenciés les uns des autres : les plaines du Kairouanais, les plaines et les plateaux de Bled Gammouda, les monts et les bassins intra-montagneux de Sbeitla et Kasserine, les bassins de l'oued Leben et celui de l'oued Baiech sur les marges sud-est et sud-ouest de la région.

## 1.2.2 Relief

Le relief du Centre-Ouest est donc très contrasté et très diversifié en raison de son appartenance au domaine atlasique plissé compris entre le domaine tellien plus accidenté au nord et le domaine tabulaire saharien au sud. Par rapport au relief tellien plus compact, « nous sommes donc en présence d'un relief très aéré où les plaines occupent une place essentielle »<sup>3</sup>.

Des plus élevées aux plus bas, les principales composantes du relief sont :

- Les montagnes les plus hautes de la Tunisie (Jebel Chaambi 1544m, Jebel Bireno 1419, Jebel Selloum 1373m, Jebel Mghilla 1378m, Jebel Tiouacha 1363, Jebel Semmama 1341m). Elles appartiennent à la chaîne montagneuse de la Dorsale et elles tirent leurs caractéristiques de la tectonique plissée et de la lithologie calcaire prédominante. En fait, on peut distinguer trois alignements parallèles d'inégale altitude. Le premier alignement de montagnes est situé au centre de la Dorsale et abrite les montagnes de Jebel Chaambi, Jebel Semmama, Jebel Douleb et Jebel Tiouacha. Le deuxième alignement est à la limite nord de la région et comprend Jebel Bireno, Jebel Hamra et Jebel Oust. Enfin le troisième alignement est le plus méridional et il comprend Jebel Selloum et Jebel Mghilla. « Il s'agit d'anticlinaux souvent coffrés déjetés vers le Sud-Est et parfois faillés. Leurs escarpements calcaires dominent des dépressions longitudinales creusées dans des formations meubles (sables, argiles) épaisses, fortement érodées. »<sup>4</sup>. Il se prolongent au nord par Jebel Trozza (997m), Jebel Oueslat (895m) et Jebel Boudabbous (816m).
- Les chaînons montagneux peu élevés et de directions diverses qui encadrent les plaines et les plateaux de Bled Gamouda. On y distingue entre les chaînons de direction atlasique (sud-ouest nord-est) qui traversent la partie centrale du gouvernorat de Sidi Bouzid (Jebel Majoura 874m, Jebel Meloussi 622m, Jebel Boudinar 716m, et Jebel Khechem Lakhsouma 655m) et les chaînons de direction méridienne qui constituent la limite naturelle entre les Basses et les Hautes Steppes (Jebel Chérahil 644m, Jebel Nara 772m, Jebel Sidi Khélif 705m, Jebel Gouleb 736m).

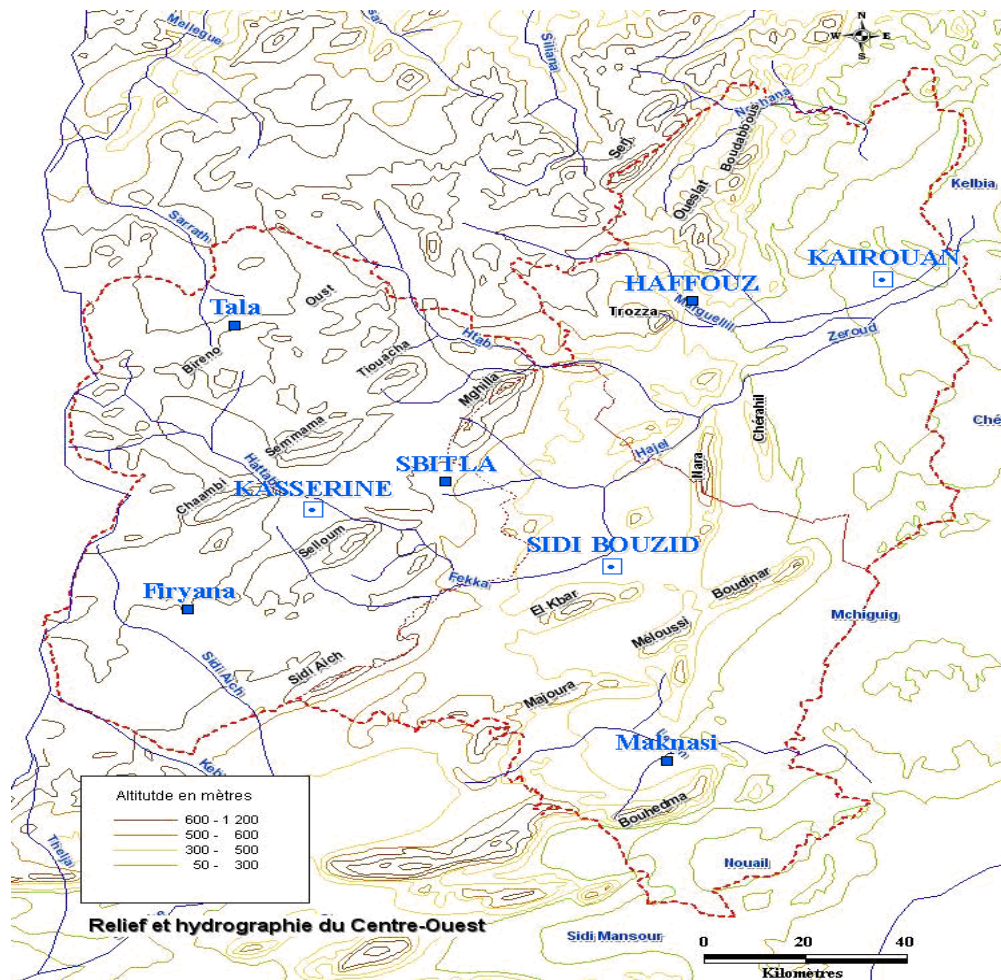
---

<sup>2</sup> Jean DESPOIS, 1967 : La Tunisie, ses régions, A. Colin, p. 98.

<sup>3</sup> Hafedh SETHOM, Ahmed KASSAB, 1981, Les régions géographiques de la Tunisie, Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Tunis, p.107

<sup>4</sup> Ibid, p.107

- Entre ces montagnes et ces monts s'intercalent des bassins et des plaines d'altitudes et d'extension variées. Du nord-ouest au sud-est, on peut distinguer trois zones : la première est celle des bassins intra-montagneux de la Dorsale et dont les plus typiques sont ceux de Foussana-Kasserine et de Sbiba-Jedliène-Rouhia et qui correspondent à des fossés tectoniques empruntés par certains des cours d'eau qui drainent la région (respectivement Oued Hattab et Oued El Htab). La deuxième zone de bassins et de plaines est comprise entre les monts méridionaux de la Dorsale (Jebel Mghilla et Jebel Selloum) et les chaînons de direction atlasique et méridienne qui quadrillent les Hautes Steppes centrales. On y trouve principalement le bassin versant d'Oued El Fekka qui draine les plaines de Bled Gamouda. La troisième et dernière zone de plaines et de bassins est celle qui se situe sur les marges méridionales de la région et qui comprend les zones de Ben Aoun, Meknassy, Mezzouna et Regueb qui physiquement s'ouvrent vers des régions géologiquement différentes des précédentes.
- Les plaines du Kairouanais qui s'étendent dans les Basses Steppes et qui tirent leurs caractéristiques de leur appartenance à une immense zone de subsidence où se sont accumulés des quantités de sédiments et où se sont formées de grandes dépressions fermées, domaines de l'écoulement endoréique.

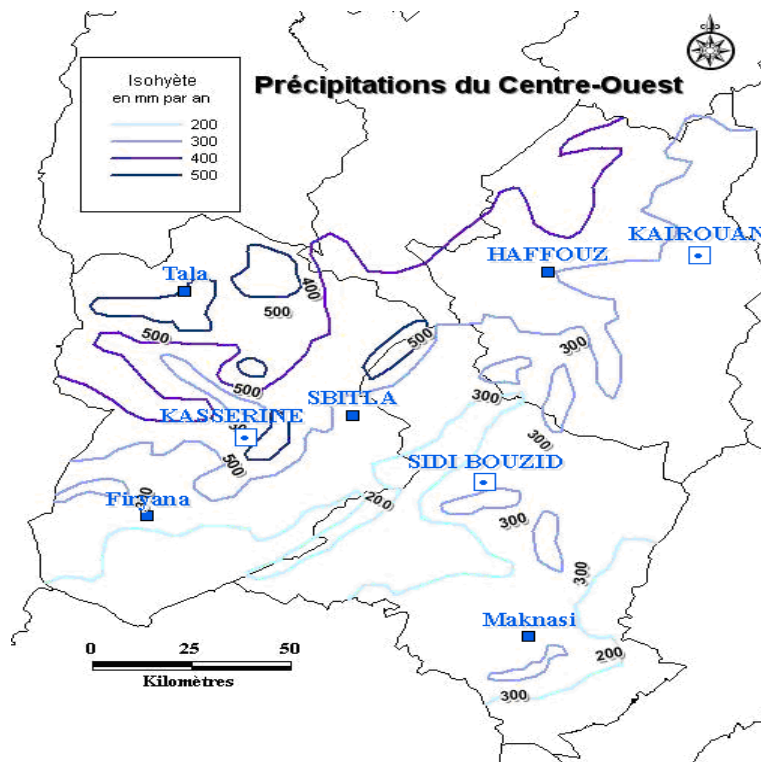


Source : établi par le BE

## 1.2.3 Données climatiques

### 1.2.3.1 Pluviométrie

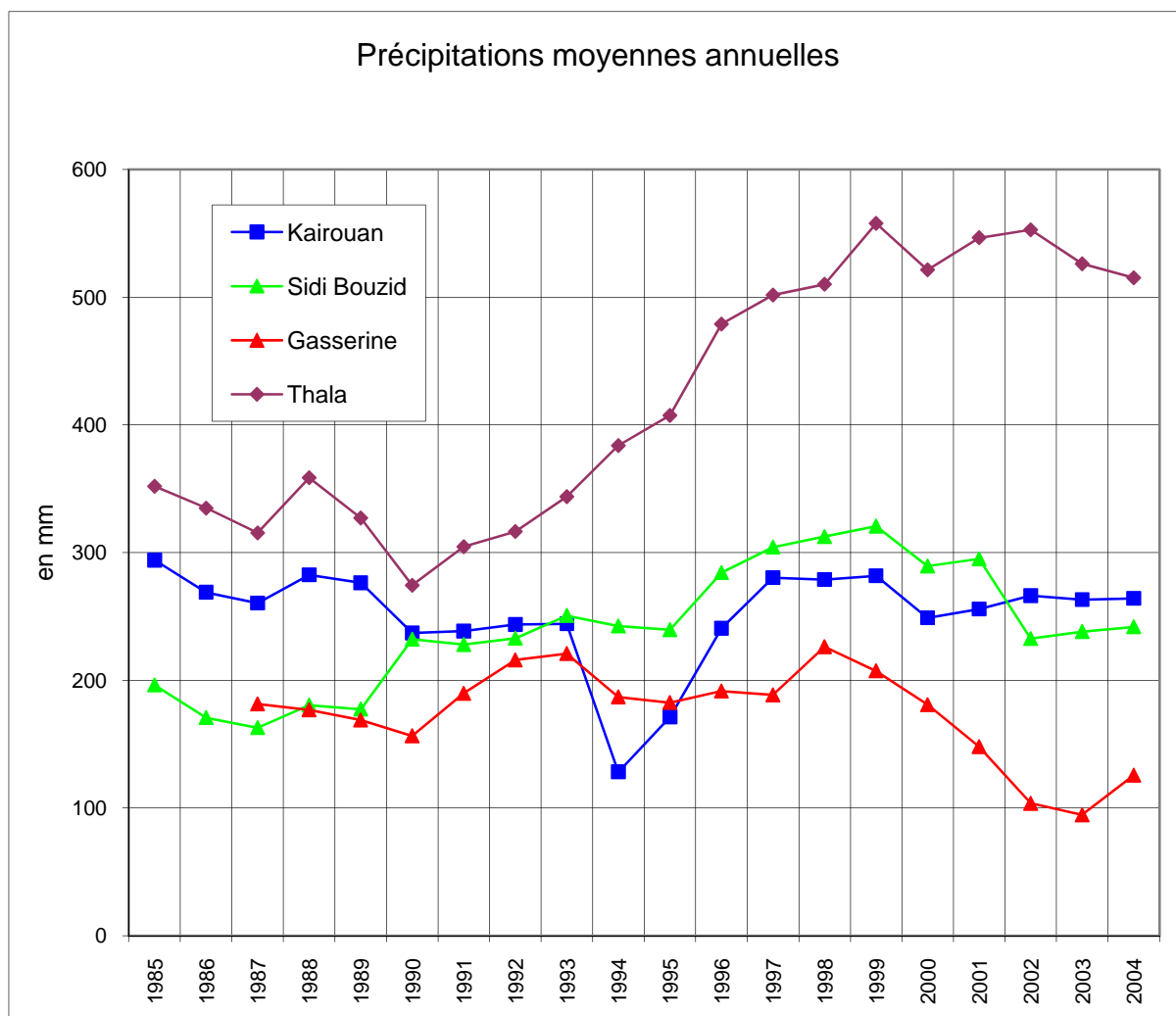
Le Centre-Ouest tire ses caractéristiques climatiques de sa double position au centre et à l'ouest de la Tunisie. Par sa position centrale, il se caractérise par des précipitations moyennes comprises entre 400 mm et 200 mm par an et par sa situation à l'ouest de la Tunisie et dans ses parties les plus élevées et les plus éloignées de la mer, il se démarque des terres orientales par des températures plus basses et des amplitudes thermiques élevées entre la saison la plus froide et la saison la plus chaude.



Source : établi par le BE

Tout en étant limité au nord par l'isohyète 400 mm, le Centre-Ouest connaît au niveau de certaines de ses montagnes des précipitations supérieures à 500 mm par an ; ce sont essentiellement les monts de la Dorsale (Jebel Bireno, Jebel Oust, Jebel Chaambi, Jebel Semmama et Jebel Mghilla). Par sa position abritée au sud des monts qui aspirent les vents les plus humides, le fossé de Foussana connaît des précipitations inférieures à 400 mm et même moindres dans son sillon central.

Dans une position comparable, les bassins de Bled Gamouda connaissent des précipitations inférieures à 200 mm par an. L'isohyète 300 mm coupe le Kairouanais en deux zones, l'une arrosée et montagneuse à l'ouest et l'autre plus sèche et plus basse à l'est. Dans le sud du gouvernorat de Sidi Bouzid, seuls les chaînons montagneux recueillent plus de 300 mm par an.



Source : INM

Le climat du Centre-Ouest, fortement marqué par sa configuration géographique, est aussi caractérisé par ses variations inter-saisonniers et interannuelles. La série statistique continue de 1985 à 2004 permet d'analyser les tendances de la variation des précipitations d'une année à l'autre et d'une saison à l'autre. La variation interannuelle n'a pas été la même dans les différentes zones naturelles de la région. Les quatre stations de Kairouan, Sidi Bouzid, Kasserine et Thala révèlent des profils différenciés dans leur évolution durant les vingt dernières années. De par sa position, Thala est la station la plus humide avec pas moins de 300 mm par (sauf pour l'année la plus sèche 1990). Pour Thala, plus que pour le reste de la région, on peut distinguer entre deux périodes :

- la période la plus sèche allant de 1984 à 1994. Pendant cette période, les zones les plus humides du Centre-Ouest ont connu des précipitations inférieures à 400 mm
- la période la moins sèche allant de 1994 à 2004 et pendant laquelle Thala a reçu plus de 500 mm par an

La station de Sidi Bouzid a aussi été caractérisée par une périodisation des précipitations analogue à celle de Thala, même si la période d'humidité (1994-2004) n'a pas été aussi tranchée que pour Thala. Durant la période sèche (1984-94), Sidi Bouzid a reçu en moyenne autour de 200 mm par an. Entre 1997 et 2001, les précipitations y ont varié autour de 300 mm.

A l'exception de deux années exceptionnellement sèches (1994 et 1995), Kairouan a connu plus de régularité avec des précipitations variant autour 250-300 mm par an.

Kasserine, en raison de son site abrité sous les montagnes voisines, est la station la plus sèche des quatre stations et elle a connu une tendance à la baisse des précipitations entre 1998 et 2003, de 200 à 100 mm par an.

### 1.2.3.2 Température

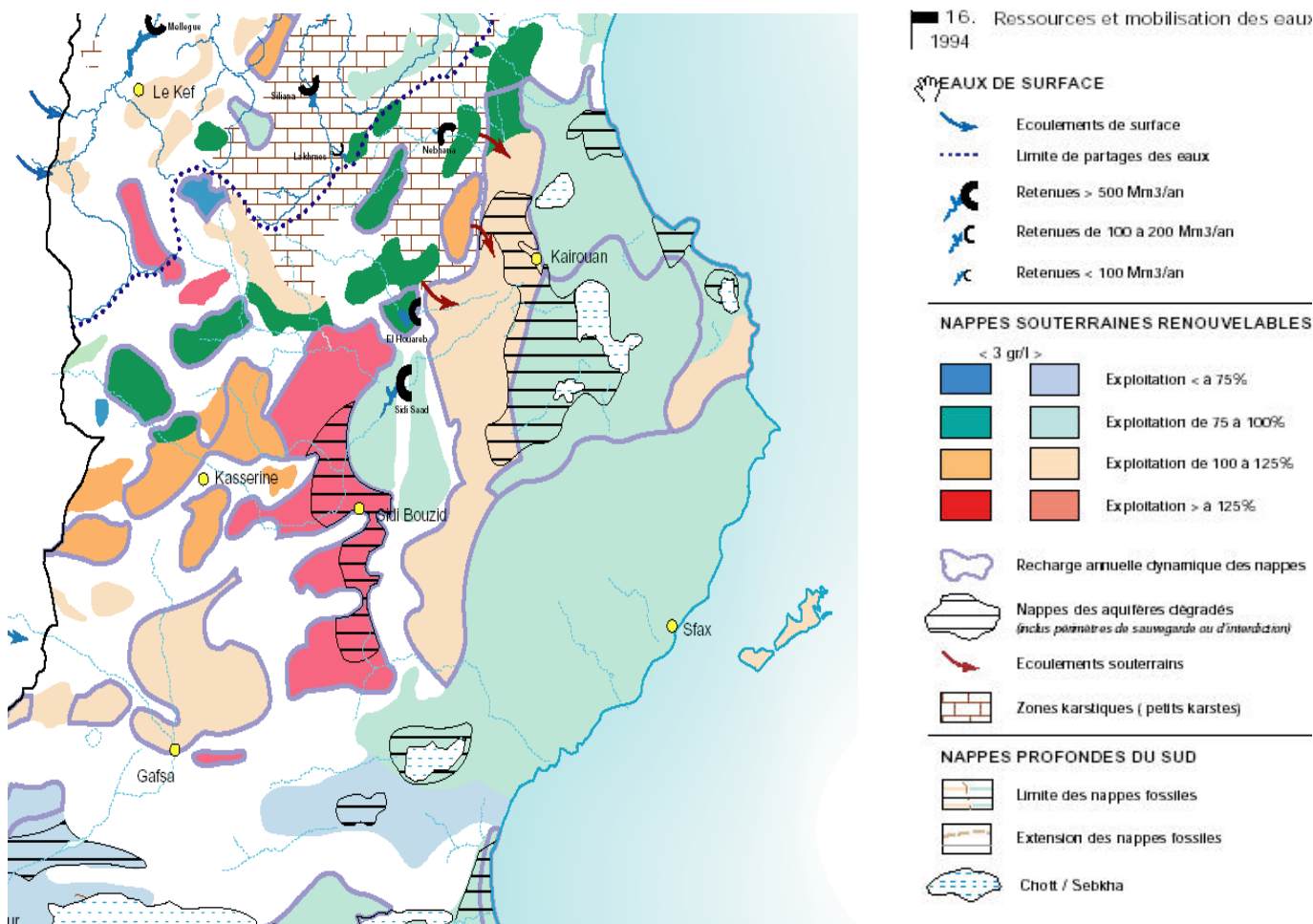
Par la position géographique et par l'effet du relief, les isothermes qui caractérisent la géographie des températures au Centre-Ouest sont positionnées selon un gradient nord-ouest sud-est. Durant la saison chaude, l'isotherme 24°C délimite deux domaines distincts : l'ouest plus frais et l'est plus chaud et surtout dans la dépression de Kairouan où la température dépasse 28°C. Pendant l'hiver, les hauteurs de Thala enregistrent les températures les plus basses de la Tunisie (inférieures à 10°C) et l'ensemble du Centre-Ouest connaît des températures variant autour de 12°C.

## 1.2.4 Hydrographie et hydrogéologie

Le Centre-Ouest a toujours été célèbre par la majesté et la dangerosité des entités hydrographiques qui le traversent de part en part, drainant les eaux des hautes terres occidentales en direction des dépressions fermées orientales. La dépression de Kairouan rassemble les eaux de trois des principaux oueds de la région : l'Oued Nebhana prenant sa source dans le bassin de Oueslatia, l'Oued Marguellil qui naît du côté de Makthar et rassemble les eaux des secteurs de Haffouz et d'El Houareb et le plus important d'entre eux, l'Oued Zéroud dont les principaux affluents sont l'Oued El Fekka, l'Oued El Hajel, l'Oued Hatab ; les eaux de Zeroud sont désormais retenues par le barrage de Sidi Saad. Ce barrage et d'autres aménagements hydrauliques divers ont limité les dangers de crue que courrait Kairouan.

Les ressources souterraines ne sont pas beaucoup plus riches que les ressources superficielles. Elles ont été intensément exploitées pour l'irrigation dans les plaines du Kairouanais, de Kasserine et de Bled Gamouda, où la surexploitation a atteint des niveaux alarmants.

En contraste avec cette surexploitation, les nappes des zones karstiques de la Dorsale sont relativement moins exploitées, en raison des difficultés de mise en valeur des terres hautes et pentues.



Source : Atlas du SDATN, 1998

### 1.2.5 Sols et végétation

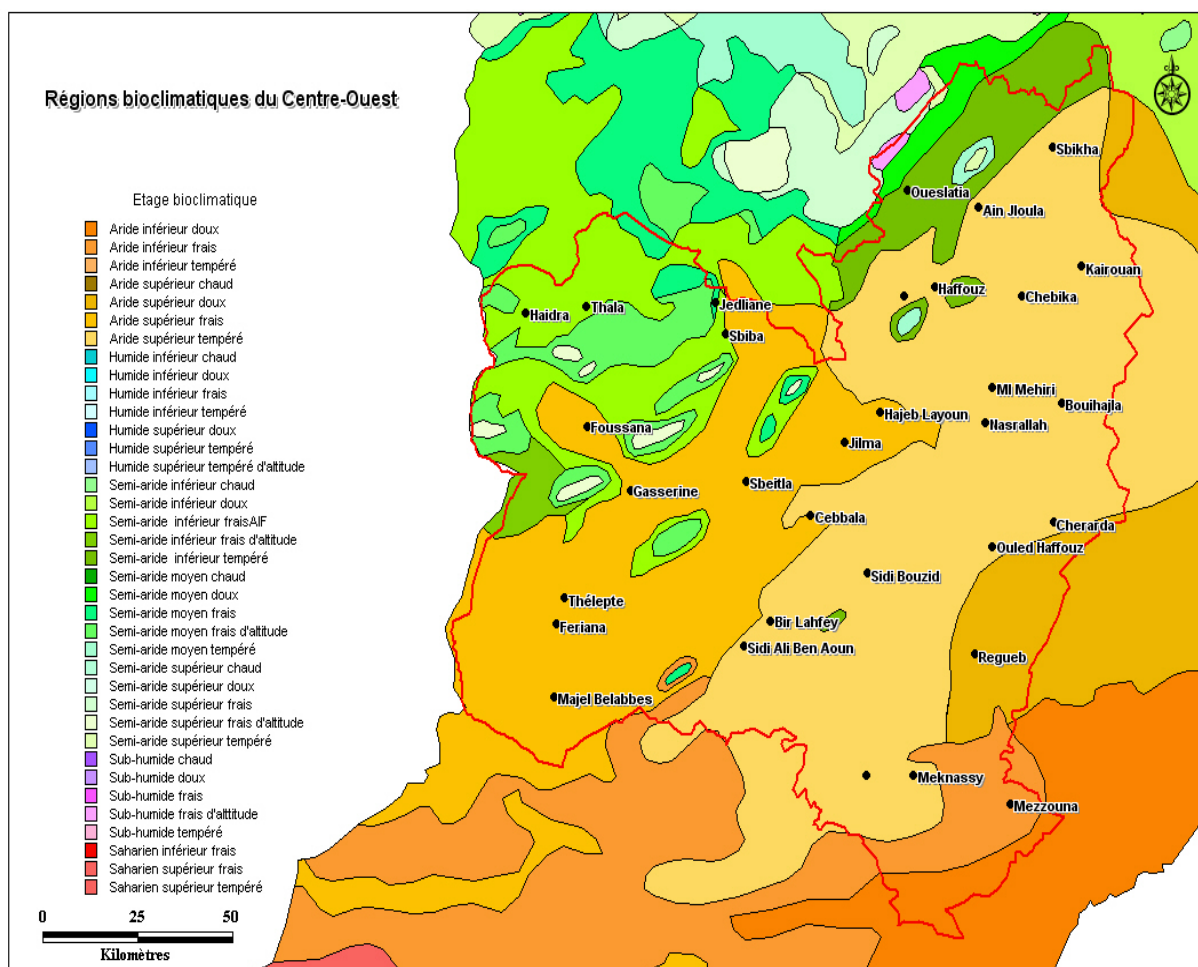
Les Hautes Steppes sont le domaine des sols calcaires peu profonds. Ils deviennent bruns clairs quand ils sont plus profonds. Cependant, pour être exploitable en arboriculture, ils nécessitent des travaux coûteux de décroûtage. A proximité des dépressions fermées et surtout dans les Basses Steppes du Kairouanais, les sols salins et halomorphes limitent les possibilités de développement des zones de culture.

La végétation du Centre-Ouest est le produit des conditions climatiques et pédologiques ; on y distingue nettement d'une part, les formations forestières et forestières dégradées du chêne vert et du pin d'Alep qui peuplaient les monts de la Dorsale et qui survivent difficilement sur les hauts versants et d'autre part, les formations steppiques à alfa (dans les hautes terres occidentales) et à armoise champêtre (dans les basses terres steppiques de l'est) qui survivent tant bien que mal face à l'assaut du surpâturage, de la surexploitation (pour l'alfa surtout) et de l'extension des zones de culture.

### 1.2.6 Zones naturelles

Les zones bioclimatiques telles que délimitées par Le Floc'h (E) peuvent être représentatives de la synthèse physique souhaitable quand on est à la recherche de zones naturelles homogènes. Le Centre-Ouest, à l'exception des hauteurs de la Dorsale, est dans son ensemble le domaine de l'aride supérieur et l'on pourrait distinguer entre des sous-régions homogènes en fonction des variantes de l'hiver et qui sont trois : l'aride supérieur doux, l'aride supérieur frais et l'aride

supérieur tempéré. La variante à hiver doux est en réalité typique des Basses Steppes méridionales et ne concerne le Centre-Ouest que dans le secteur restreint de Regueb.



D'après la carte des étages bioclimatiques de la Tunisie, Gounot(M), Le Houerou (H-N), Le Floc'h(E)

La variante à hiver frais est au contraire caractéristique des hautes terres occidentales, tandis que la variante à hiver tempéré s'étend dans le Kairouanais et Bled Gamouda. Les piémonts et les monts de la Dorsale appartiennent au bioclimat semi-aride avec ses différentes variantes hivernales en fonction de l'altitude et de l'exposition.

Au total, l'analyse sommaire du milieu physique du Centre-Ouest la diversité et la richesse de la nature dans une région fortement marquée par sa situation géographique au centre et à l'ouest du pays. Sa situation de transition entre le Nord et le Sud en a fait une région intermédiaire entre l'hyperaridité du milieu saharien et l'humidité des régions telliennes du Nord. Les effets conjugués de l'altitude et de la continentalité distinguent clairement les Hautes et les Basses Steppes. Les trois gouvernorats qui composent la région appartiennent aux différentes variantes naturelles de la région centrale de la Tunisie. Le Kairouanais est un pays de plaines basses et steppiques et qui malgré sa latitude plus septentrionale partage avec les autres zones la même aridité. Le gouvernorat de Sidi Bouzid et plus précisément sa partie centrale (Bled Gamouda) est compris entre les Basses Steppes orientales et les Hautes Steppes occidentales et constitue en cela, une marche intermédiaire vers les hauteurs de l'Ouest. Enfin, le gouvernorat de Kasserine est, pour la majorité de ses terres, caractérisé par les altitudes élevées et la continentalité accentuée. Se rattachant au domaine tellien par certaines de ses montagnes de la Dorsale, il est franchement steppique et aride plus au sud.



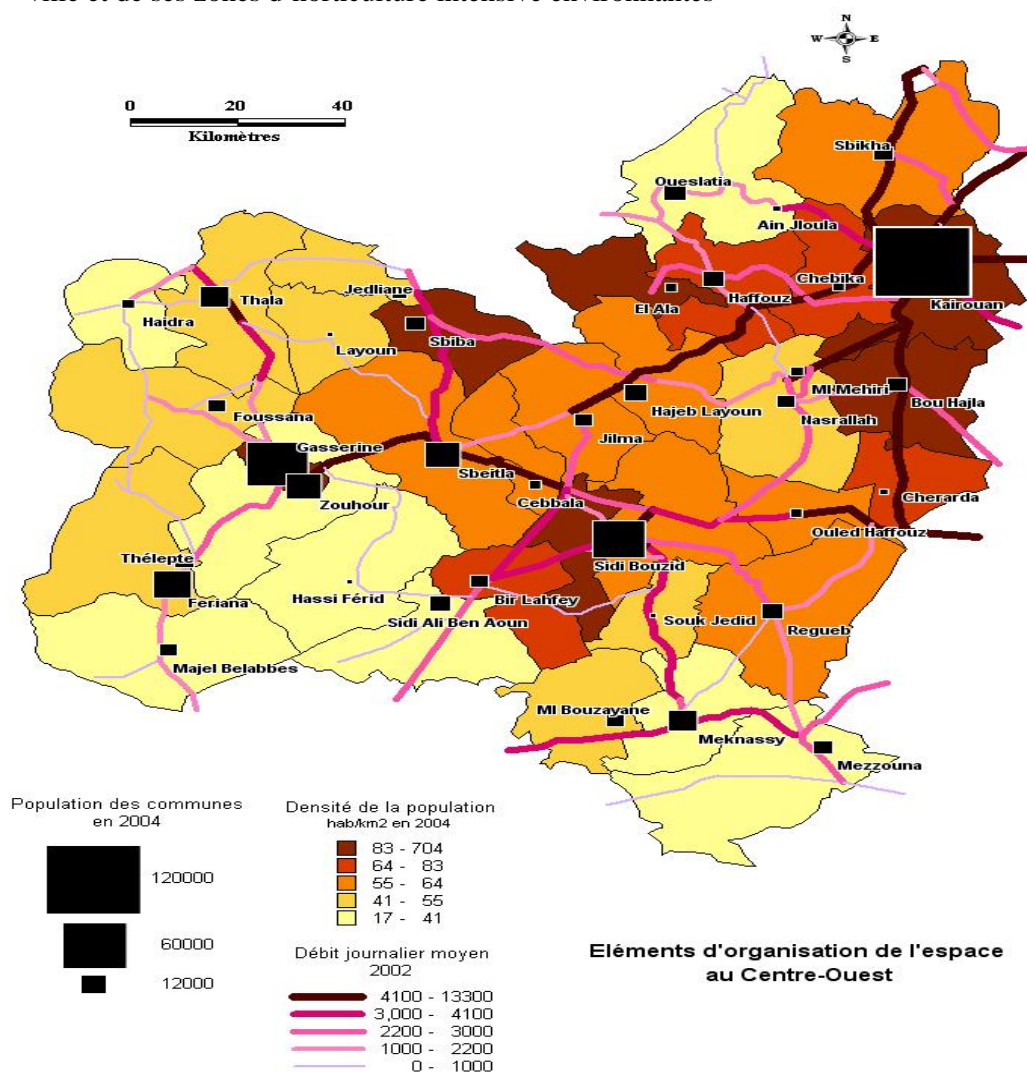
## 1.3 L'ORGANISATION SPATIALE DU CENTRE-OUEST

L'analyse de la distribution spatiale a pour but de mettre en relief les lieux, les axes et les espaces où se concentrent les hommes et les activités.

### 1.3.1 Axes et centres structurants

La combinaison de la carte de la population communale, de celle des densités de population par délégation et de la circulation routière, permet de dégager les caractéristiques suivantes de l'organisation spatiale du Centre-Ouest :

- Le Centre-Ouest s'organise en espaces de densités de population différenciées en fonction de la concentration des villes, des activités économiques et des flux de circulation routière
- Trois sous-ensembles régionaux se dégagent en fonction de cette association :
  - ❖ Le premier sous-ensemble est incontestablement celui de **Kairouan**, de son étoile routière et de ses campagnes densément peuplées et intensément mises en valeur
  - ❖ Le deuxième est celui de **Kasserine** dont l'organisation est marquée par le poids du chef-lieu du gouvernorat et de ses relations avec les trois villes locales de Sbeitla, Thala et Fériana
  - ❖ Le troisième est celui de **Sidi Bouzid**, de ses carrefours décentrés par rapport à la ville et de ses zones d'horticulture intensive environnantes



- Ces espaces de fortes concentrations humaines et économiques sont reliés entre eux par des zones de densité moyenne et par des axes de circulation routière d'intensité variable. Le tracé de ces axes ne répond pas toujours à des besoins intra-régionaux comme c'est le cas des routes RN3 et RN13 dont les croisements multiples facilitent plus les transits que les échanges entre les principaux centres de la région. A l'intérieur de ces espaces d'interconnexion régionale, les villes de Sbeitla, Hajeb Layoun, Jilma, Cebbalet Ouled Asker, Ouled Haffouz et Cherarda, pourraient jouer des rôles variables et complémentaires en vue de consolider les complémentarités entre les trois sous-ensembles.
- A la périphérie de ces zones et plus précisément dans les zones de montagnes de la Dorsale et les piémonts et plaines situées au sud-ouest de la région, les densités de population et les flux de circulation routière chutent à des niveaux bas en raison des contraintes du milieu naturel, de la faiblesse de la vie urbaine et des potentialités économiques. Le développement de ces zones pourrait être structuré autour de quatre agglomérations : Oueslatia au nord-ouest du gouvernorat de Kairouan, Thala et Fériana, respectivement au nord-ouest et au sud du gouvernorat de Kasserine et enfin Meknassy au sud du gouvernorat de Sidi Bouzid.

### 1.3.2 Espaces sous-régionaux : typologie des délégations

Les délégations les mieux dotées en équipements publics, les plus urbanisées et celles qui ont eu des soldes migratoires positifs et des taux d'accroissement démographiques supérieurs à la moyenne régionale sont les délégations de Kairouan, de Kasserine (et Zouhour), de SidiBouzid, de Fériana et de Meknassy.

A la périphérie de ces zones centrales, se trouvent les délégations les moins bien équipées et aux soldes migratoires négatifs et aux taux de croissance faibles sinon inférieurs à zéro. Elles forment des auréoles autour des zones centrales de Kairouan, Sidi Bouzid et Kasserine.

Les délégations situées à la périphérie de l'espace régional et plus précisément sur les bordures montagneuses nord et sur les plaines et les piémonts bordiers du sud-ouest de la région, soit les mêmes zones marquées par les faibles densités de population et le sous-équipement.

Les villes locales telles que Thala, Sbeitla, Fériana, Meknassy et Hajeb Layoun y jouent des rôles d'appui aux chefs-lieux de gouvernorat et d'encadrement élémentaire des zones rurales proches. Sur les marges nord et sud-ouest les moins équipées de la région, la sous-urbanisation et les faibles potentiels humains et économiques expliquent les faibles performances et les dynamiques régressives.

## 1.4 LE CENTRE-OUEST DANS LE SCHEMA NATIONAL D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Le Schéma Directeur d'Aménagement du Territoire National (SDATN), élaboré depuis 1997 et partiellement remanié en 2004-05, est l'une des études stratégiques engagées en vue de concevoir une stratégie d'ensemble où l'aménagement du territoire devait être au service d'un développement durable préservant les ressources naturelles, tout en préservant l'équité sociale et

en garantissant la performance économique. Les mesures retenues pour le Centre-Ouest mettaient l'accent sur la nécessité de préserver le milieu naturel en protégeant les zones sensibles, en limitant la surexploitation des ressources hydrauliques et pédologiques et en réduisant la pression humaine. Le secteur nord-ouest du gouvernorat de Sidi Bouzid, le bassin versant du Zéroud et la plaine de Kasserine étaient les zones les plus menacées de dégradation.

La structuration et le développement de l'espace régional ont été envisagés, dans la version de 2004-05 du SDATN, sous l'angle du renforcement du réseau des infrastructures routières :

- « un tronçon d'autoroute entre Sousse et Kairouan, amorce d'un réseau de voies rapides transversales »<sup>5</sup> :
  - la liaison Enfidha-Kairouan
  - El Fahs- Kairouan
  - Kairouan-El Kef en passant par Haffouz et Makthar
  - Kairouan-Kasserine par Hajeb El Aioun
  - Kairouan-Gafsa
  - Jendouba-El Kef-Kasserine
  - Sfax-Sbeitla par Sidi Bouzid

Pour les centres, Kairouan a été considérée comme un centre régional pouvant jouer un rôle important pour l'ensemble de la région. Alors que Kasserine et Sidi Bouzid pouvaient jouer des rôles de structuration à l'intérieur de leurs gouvernorats respectifs.

---

<sup>5</sup> Direction Générale d'Aménagement du Territoire, 2004, Schéma Directeur d'Aménagement du Territoire National, Rapport final, p.27

## 2 DYNAMIQUE DE LA POPULATION – DYNAMIQUE DE L'EMPLOI

Au cours de la dernière décennie, le Centre-Ouest a connu de très importantes mutations. Celles-ci ont touché aussi bien la dynamique de sa population que la dynamique de son marché de travail.

### 2.1 DYNAMIQUE DE LA POPULATION DU CENTRE-OUEST

#### 2.1.1 Dynamique d'ensemble de la population

Durant la décennie 1994-2004, la croissance de la population du Centre-Ouest a subi une énorme décélération. En effet, au cours de cette décennie, le taux de croissance annuel moyen de la population de cette région n'a pas dépassé 0,44% contre 2,77% durant la décennie 1975-1984 et 2,50% durant la décennie 1984-1994.

Le rythme de croissance de la population du Centre-Ouest a eu tendance à s'écarter sensiblement de celui observé à l'échelle nationale. Au cours des deux décennies 1975-1984 et 1984-1994, les taux de croissance de la population du Centre-Ouest étaient peu différents de ceux de l'ensemble du pays : respectivement 2,77% et 2,50% pour le Centre-Ouest et 2,53% et 2,33% pour la Tunisie entière. Par contre, durant la décennie 1994-2004, le taux de croissance de la population du Centre-Ouest a été largement inférieur à celui observé à l'échelle nationale : respectivement 0,44% et 1,21%.

Ce fort ralentissement du croît de la population a touché tous les gouvernorats du Centre-Ouest. Au cours de la décennie 1994-2004, le taux de croissance de la population le plus faible a été observé dans le gouvernorat de Kairouan (0,29% par an), suivi par ceux du gouvernorat de Sidi Bouzid (0,45% par an) et du gouvernorat de Kasserine (0,63% par an) (voir tableau 2.1)

Tab 2.1 : Taux de croissance annuel moyen de la population (en %)

	Kairouan	Kasserine	Sidi Bouzid	Centre-Ouest	Tunisie
1975-1984	2,61	2,55	3,27	<b>2.77</b>	2,52
1984-1994	2,25	2,63	2,75	<b>2.50</b>	2,33
1994-2004	0,29	0,63	0,45	<b>0.44</b>	1,21

Source : « Recensements généraux de la population », INS

Au cours du quinquennat 1999-2004, la dynamique de la population du Centre-Ouest semble avoir pris un tournant encore plus préoccupant. En effet, durant ce quinquennat, cette région a accusé, pour la première fois depuis l'indépendance du pays, une baisse absolue de sa population (moins environ 11 000 entre 1999 et 2004). Certes, cette régression absolue de la population n'a touché jusqu'à présent de façon manifeste que le gouvernorat de Kairouan, alors que les populations des gouvernorats de Kasserine et de Sidi Bouzid ont eu plutôt tendance à quasi stagner durant le quinquennat 1994-2004. Cependant, au cours de ce quinquennat, tous les gouvernorats du Centre-Ouest ont connu une baisse absolue de leur population masculine (voir tableaux 2.2 et 2.3). Cette tendance fait signe d'un début de dépeuplement du Centre-Ouest, dans la mesure où les naissances additionnelles ne permettent plus de compenser les décès, majorés par le solde migratoire négatif de cette région.

**Tab 2.2 : Taux de croissance annuel moyen de la population par genre  
durant les deux quinquennats 1994-1999 et 1999-2004 (en %)**

	Kairouan			Kasserine			Sidi Bouzid			Centre-Ouest			Tunisie		
	M	F	T	M	F	T	M	F	T	M	F	T	M	F	T
1994-1999	0.95	1.08	1.02	1.15	1.28	1.22	0.85	0.96	0.90	0.98	1.11	1.04	1.41	1.49	1.45
1999-2004	- 0.70	- 0.16	- 0.43	- 0.25	0.33	0.04	- 0.39	0.39	0.00	- 0.47	0.15	- 0.16	0.84	1.11	0.97

Source : « Recensements généraux de la population », INS

**Tab 2.3 : Evolution de la population par genre durant le quinquennat 1999-2004 (1 000 hab.)**

	Kairouan			Kasserine			Sidi Bouzid			Centre-Ouest			Tunisie		
	M	F	T	M	F	T	M	F	T	M	F	T	M	F	T
1999	280	278	558	207	205	411	199	196	395	686	679	1365	4762	4681	9443
2004	271	276	546	204	208	412	195	200	396	670	684	1354	4965	4945	9910

Source : « Recensements généraux de la population », INS

## 2.1.2 Dynamique de la population à travers l'espace

D'un point de vue spatial, la dynamique de la population du Centre-Ouest durant la dernière décennie a été parfois très différente d'une délégation à une autre, voire d'une commune à l'autre.

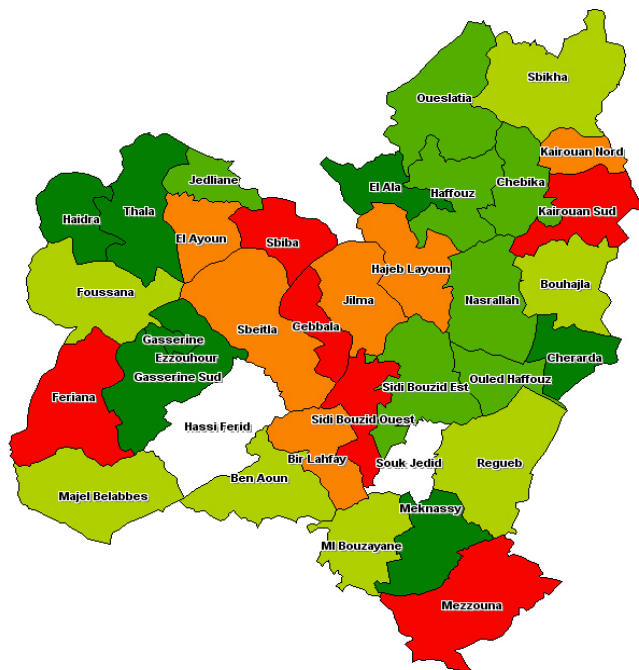
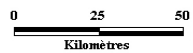
Par référence à la division administrative de 1975, les délégations du Centre-Ouest peuvent être classées en trois catégories du point de vue rythme de croissance de leur population durant la décennie 1994-2004 (voir tableau 2.4). Ces trois catégories sont les suivantes :

**Tab. 2.4 : Taux de croissance annuel moyen (%) de la population par délégation  
(division administrative de 1975)**

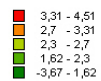
	<b>75-84</b>	<b>84-94</b>	<b>94-04</b>
Feriana (actuels feriana et majel belabbes)	1.84	3.78	1.22
<b>Ensemble de la population de la Tunisie</b>	<b>2.52</b>	<b>2.33</b>	<b>1.21</b>
Kairouan (actuels Kairouan-nord, Kairouan-sud, et chbika)	2.69	2.97	0.93
Kasserine (actuels Kasserine-nord, Kasserine-sud, hassi el farid, et ezzouhour)	4.28	2.97	0.92
Ben Aoun (actuels ben aoun et bir el hfay)	5.33	2.56	0.92
Sbiba	2.65	3.31	0.84
Sbeitla	2.74	2.89	0.75
Mazouna	2.57	3.32	0.74
Regueb	3.93	2.38	0.58
Sidi Bouzid (actuels Sidi Bouzid-nord, Sidi Bouzid-sud, et ouled haffouz)	2.30	2.71	0.50
Foussana	4.12	2.30	0.45
Jelma (actuels jelma et ouled asker)	3.30	3.22	0.44
<b>Ensemble de la population du Centre-Ouest</b>	<b>2.77</b>	<b>2.50</b>	<b>0.44</b>
Sbikha	1.99	2.54	0.30
Bouhajla	2.47	2.37	0.25
Hajeb El Ayoun	1.77	2.80	0.23
Jedliane (actuels jedliane et el ayoun)	-0.25	2.47	0.17
Haffouz (actuels haffouz et el ala)	2.14	1.62	-0.06
Meknassy (actuels meknassy, menzel bouzaiene, et souk ejjedid)	2.60	2.54	-0.09
Nasrallah	3.24	1.62	-0.44
Thala (actuels thala et haydra)	0.74	0.41	-0.74
Ouslatia	1.85	1.91	-1.27

Source : « Recensements généraux de la population », INS

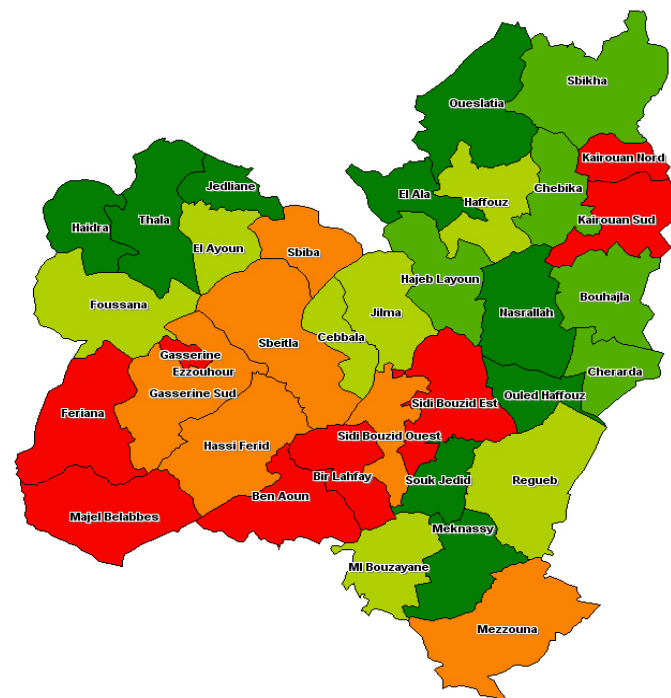
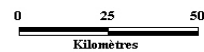
- A) Les délégations ayant accusé un taux de croissance de leur population supérieur à celui observé à l'échelle de l'ensemble du Centre-Ouest. Il s'agit de **Feriana** (actuels délégations de Feriana et de Majel Belabbas), de **Kairouan** (actuels délégations de Kairouan-Nord, Kairouan-Sud, et Chbika), de **Kasserine** (actuels délégations de Kasserine-Nord, Kasserine-Sud, Hassi El Farid, et Ezzouhour), de **Ben Aoun** (actuels délégations de Ben Aoun et Bir El Hfay), de **Sbiba**, **Sbeitla**, **Mazouna**, **Regueb**, **Sidi Bouzid** (actuels délégations de Sidi Bouzid-Nord, Sidi Bouzid-Sud, et de Ouled Haffouz), **de Foussana**, **et de Jelma** (actuels délégations de Jelma et Ouled Asker).
- B) Les délégations ayant accusé un taux de croissance de leur population positif mais inférieur au taux moyen observé à l'échelle de l'ensemble du Centre-Ouest. Il s'agit de **Sbikha**, **Bouhajla**, **Hajeb El Ayoun**, **et Jedliane** (actuels délégations de Jedliane et El Ayoun).



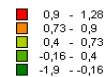
Taux moyen entre 1984 et 1994  
en %



Croissance démographique par délégation  
1984-1994



Taux moyen 1994-2004  
en %



Croissance démographique par délégation  
1994-2004

- C) Les délégations ayant accusé un taux de croissance de leur population carrément négatif. Il s'agit de **Haffouz** (actuels délégations de Haffouz et El Ala), de **Meknassy** (actuels délégations de Meknassy, Menzel Bouzaïene, et Souk Ejdid), de **Nasrallah**, de **Thala** (actuels Thala et Haydra), et de **Ouslatia**.

Selon les communes, la dynamique de la population a été aussi assez différenciée durant la décennie 1994-2004. Sur ce plan, les communes du Centre-Ouest, déjà existantes en 1975, peuvent être classées aussi en trois catégories (voir tableau 2.5).

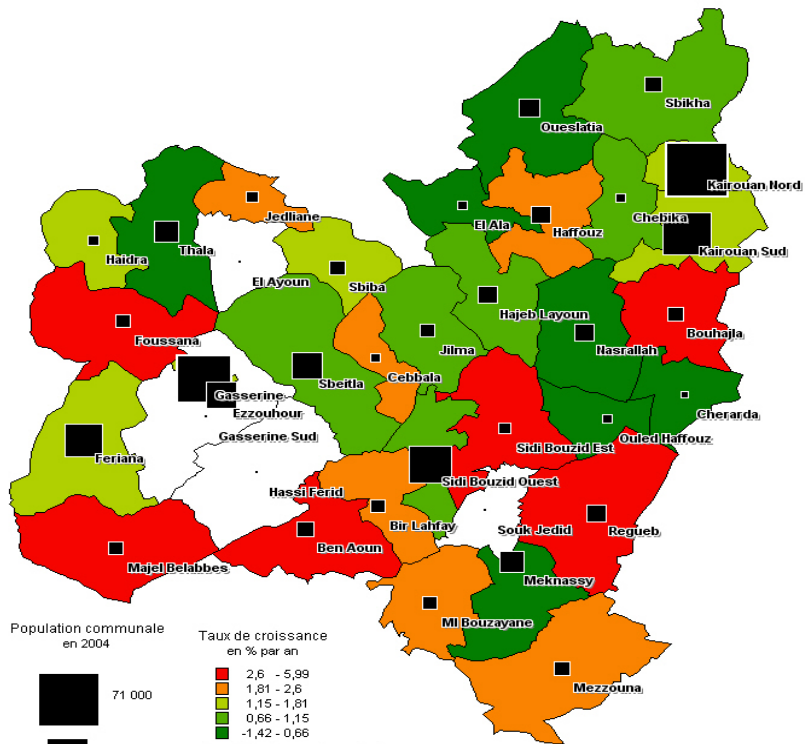
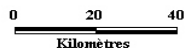
- A) Les communes ayant accusé un taux de croissance de leur population supérieur à celui observé à l'échelle de l'ensemble de la population communale du Centre-Ouest. Il s'agit des communes de **Bouhajla, Haffouz, Feriana, Sidi Bouzid, Kairouan, et Sbiba**.
- B) Les communes ayant accusé un taux de croissance de leur population positif mais inférieur à celui observé à l'échelle de l'ensemble de la population communale du Centre-Ouest. Il s'agit des communes de **Kasserine, Sbeïtla, Hajeb El Ayoun, Sbikha, et Meknassy**.
- C) Les communes ayant accusé un taux de croissance de leur population carrément négatif. Il s'agit des communes de **El Ala, Thala, Ouslatia, Nasrallah, et Aïn Jalloula**.

**Tab 2.5 : Taux de croissance annuel moyen de la population des communes existantes en 1975 (en %)**

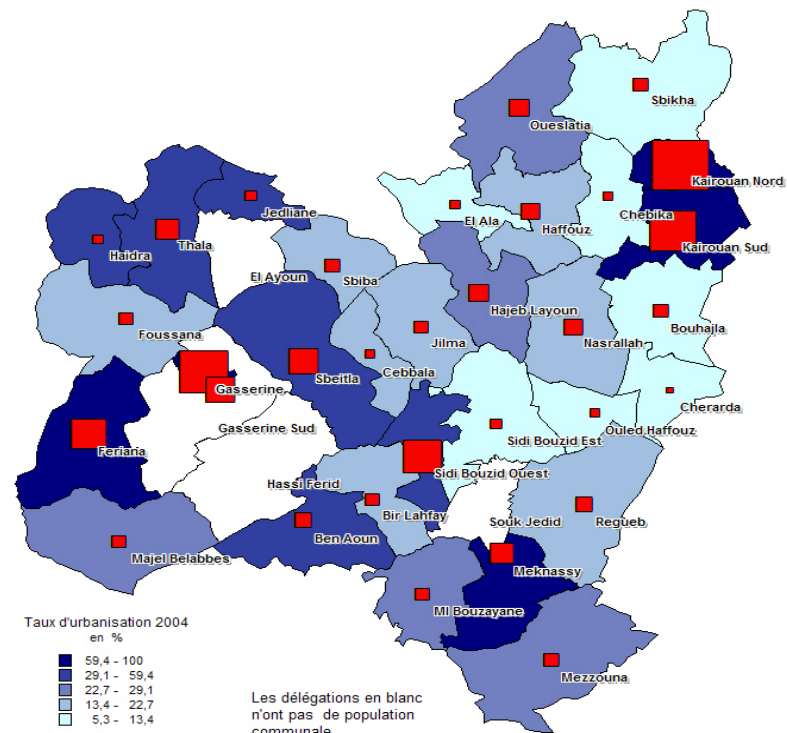
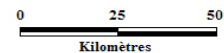
Commune	Gouvernorat	Date de création	75-84	84-94	94-04
Bouhajla	Kairouan	12/3/1957	8.04	7.35	2.60
<b>Ensemble de la population communale de la Tunisie</b>			<b>3.61</b>	<b>3.83</b>	<b>1.83</b>
Haffouz	Kairouan	20/11/1957	4.94	5.06	1.81
Feriana	Kasserine	18/11/1920	6.69	3.53	1.74
Sidi Bouzid	Sidi Bouzid	4/11/1958)	9.01	5.97	1.52
Kairouan	Kairouan	2/6/1887	3.17	3.57	1.40
Sbiba	Kasserine	6/4/1958	5.89	4.88	1.36
<b>Ensemble de la population communale du Centre-Ouest</b>			<b>5.95</b>	<b>5.30</b>	<b>1.28</b>
Kasserine	Kasserine	17/5/1945	8.63	3.67	1.11
Sbeïtla	Kasserine	29/6/1927	4.57	4.28	1.03
Hajeb el ayoun	Kairouan	5/7/1956	4.88	4.51	0.74
Sbikha	Kairouan	20/11/1957	10.27	5.94	0.73
Meknassy	Sidi Bouzid	3/2/1966	7.56	4.21	0.53
El Ala	Kairouan	26/8/1966	2.52	1.62	-0.31
Thala	Kasserine	5/2/1904	3.41	2.20	-0.46
Ouslatia	Kairouan	12/3/1957	8.62	3.02	-0.79
Nasrallah	Kairouan	20/11/1957	3.12	2.11	-0.90
Aïn Jalloula	Kairouan	20/6/1969	5.81	2.96	-1.16

Source : « Recensements généraux de la population », INS





**Croissance de la population communale  
1994-2004**



**L'urbanisation en 2004**

De tout ce qui précède nous pouvons retenir les principaux enseignements suivants :

- 1) Durant la dernière décennie, la croissance de la population du Centre-Ouest a accusé une très sensible décélération. Cette décélération a été beaucoup plus rapide que celle observée à l'échelle de l'ensemble du pays.
- 2) Les données statistiques les plus récentes, relatives au quinquennat 1999-2004, annoncent le début d'un véritable dépeuplement du Centre-Ouest. Les gouvernorats de cette région ayant accusé soit une baisse absolue de leur population (gouvernorat de Kairouan), soit une quasi stagnation de leur population (gouvernorats de Kasserine et de Sidi Bouzid).
- 3) Bien qu'à des rythmes différenciés, cette très forte décélération de la croissance de la population du Centre-Ouest a touché tous ses espaces administratifs, et ce aussi bien en termes de délégations qu'en termes de communes.
- 4) La plupart des petites et moyennes villes du Centre-Ouest éprouvent de plus en plus de difficultés à jouer le rôle de pôles d'attraction migratoire. A l'exception de Bouhajla ; toutes les autres communes du Centre-Ouest, existantes avant 1975, ont accusé durant la décennie 1994-2004 un taux de croissance de leur population inférieur à celui observé à l'échelle de l'ensemble de la population communale du pays. Cette tendance a marqué même les communes-chefs lieux de gouvernorats (Kairouan, Kasserine, Sidi Bouzid), ou les communes datant de l'époque coloniale (Feriana, Sbeitla).
- 5) Durant la décennie 1994-2004, certaines communes du Centre-Ouest ont, pour la première fois, accusé une baisse absolue de leur population. Il s'agit surtout d'El Ala, de Thala, de Ouslatia, et de Nasrallah. Ces communes ont non seulement perdu leur rôle migratoire attractif, mais tendent à déverser leur trop-plein de population sur d'autres espaces.

La forte décélération du croît de la population, observée au Centre-Ouest au cours de la dernière décennie, a résulté d'une chute du croît naturel de la population, d'une part, et d'une forte accentuation du phénomène migratoire, d'autre part.

Durant la décennie 1994-2004, l'accroissement naturel de la population (naissances – décès) qu'a connu le Centre-Ouest n'a pas dépassé 125 milles contre 295 milles durant la décennie 1984-1994, soit une baisse substantielle d'environ 170 milles (58%). Cette énorme baisse de l'accroissement naturel de la population a touché en particulier le gouvernorat de Kairouan, et dans une moindre mesure les gouvernorats de Kasserine et de Sidi Bouzid.

Cette chute de l'accroissement naturel de la population, observée dans le Centre-Ouest, a résulté pour l'essentiel d'une régression notoire de la natalité. Cette régression de la natalité a été elle-même provoquée par trois principaux facteurs : l'accentuation de l'impact migratoire (manque à gagner des naissances des femmes en âge de procréer mariées ayant quitté la région), le repli de la nuptialité (célibat définitif pour un nombre croissant des femmes, et surtout retardement de l'âge au mariage d'un grand nombre de femmes) (voir tableaux 2.6 et 2.7), et la baisse notoire de la fécondité (sensible changement du comportement des ménages en matière de fécondité) (voir tableau 2.8). Entre 1994 et 2004, sur chaque 100 manques à gagner en termes de naissances, observés dans le Centre-Ouest, 75 ont été provoqués par la baisse de la fécondité, 17 par le repli de la nuptialité et 8 par l'accentuation de l'impact migratoire (voir tableau 2.9).

**Tab 2.6 : évolution de l'âge de mariage**

	âge moyen des femmes en âge de procréer mariées					âge moyen au mariage des femmes en âge de procréer				
	Kairouan	Kasserine	S.Bouزيد	C.O	Tunisie	Kairouan	Kasserine	S.Bouزيد	C.O	Tunisie
1984	33.5	32.8	33.1	33.1	33.3	21.8	21.1	21.2	21.4	21.9
1994	34.1	33.7	34.1	34.0	34.3	23.5	23.0	23.4	23.3	24.5
2004	35.9	35.5	36.2	35.9	36.2	25.7	25.6	25.5	25.6	26.4

Source : « Recensements généraux de la population », et « Annuaire statistique de la Tunisie » INS

**Tab 2.7 : Proportion des femmes en âge de procréer mariées dans les femmes en âge de procréer**

	Kairouan	Kasserine	Sidi Bouzid	Centre-Ouest	Tunisie
1984	58.0%	61.3%	59.3%	59.3%	56.8%
1994	49.8%	52.4%	48.0%	50.0%	53.2%
2004	45.6%	46.3%	43.6%	45.2%	48.7%

Source : « Recensements généraux de la population », et « Annuaire statistique de la Tunisie » INS

**Tab 2.8 : évolution de l'indice synthétique de fécondité (ISF)**

	I.S.F des femmes en âge de procréer			I.S.F des femmes en âge de procréer mariées		
	1984	1994	2004	1984	1994	2004
Kairouan	5.7	3.5	2.7	10.0	8.7	7.9
Kasserine	6.7	4.3	2.6	10.7	9.2	7.1
Sidi Bouzid	6.4	3.9	2.4	10.4	9.1	7.0
Centre-Ouest	6.2	3.9	2.6	10.3	8.9	7.4
Tunisie	4.7	2.9	2.0	9.2	7.7	6.0

Source : « Recensements généraux de la population », et « Annuaire statistique de la Tunisie » INS

**Tab 2.9 : Manque à gagner des naissances selon les principales causes**

		effectif du manque à gagner des naissances				% du manque à gagner des naissances			
		repli de la fécondité	repli de la nuptialité	effet de l'émigration	total	repli de la fécondité	repli de la nuptialité	effet de l'émigration	total
Kairouan	1984-1994	- 4 773	- 2 107	+ 515	- 6 365	75.0%	33.1%	- 8.1%	100%
	1994-2004	- 4 321	- 1 054	- 916	- 6 291	68.7%	16.7%	14.6%	100%
Kasserine	1984-1994	- 3 701	- 1 822	+435	- 5 088	72.7%	35.8%	- 8.5%	100%
	1994-2004	- 4 707	- 1 096	- 267	- 6 070	77.5%	18.1%	4.4%	100%
Sidi Bouzid	1984-1994	- 3 293	- 2 149	+731	- 4 729	69.6%	45.4%	- 15.1%	100%
	1994-2004	- 3 807	- 812	-236	- 4 855	78.4%	16.7%	4.9%	100%
Centre-Ouest	1984-1994	- 11 767	- 6 078	+ 1 681	- 16 164	72.8%	37.6%	- 10.4%	100%
	1994-2004	- 12 835	- 2 962	- 1 419	- 17 216	74.6%	17.2%	8.2%	100%

Source : « Recensements généraux de la population », INS

La forte décélération du croît de la population, observée au Centre-Ouest au cours de la dernière décennie, a résulté aussi d'une sensible accélération du phénomène migratoire. En effet, le solde migratoire négatif subi par cette région a grimpé de seulement 17 000 durant la décennie 1975-1984, à 27 226 durant la décennie 1984-1994, et 93 874 durant la décennie 1994-2004. Plus significative encore est l'évolution du coefficient migratoire (solde migratoire rapporté à la population médiane d'une période) propre à cette région. Ce dernier étant passé d'environ 19 pour mille durant la décennie 1975-1984, à 24 pour mille durant la décennie 1984-1994, et 71 pour mille durant la décennie 1994-2004. Entre les deux décennies 1984-1994 et 1994-2004, cette très forte progression du coefficient migratoire a touché en premier lieu le gouvernorat de Sidi Bouzid et dans une moindre mesure les gouvernorats de Kairouan et Kasserine.

Le phénomène migratoire semble donc devenir l'un des principaux facteurs qui contribuent au dépeuplement de la région du Centre-Ouest. En effet, au cours de la décennie 1994-2004, le solde migratoire négatif de cette région a absorbé 75% de son croît démographique naturel contre seulement 9% durant la décennie 1984-1994 (voir tableau 2.10).

**Tab 2.10 : évolution de la population avec et sans migration**

Gouvernorat		Population avec migration (1)	Migration (2)	Population sans migration (3) = (1)+(2)	Population additionnelle sans migration (4)	Part de la population additionnelle absorbée par la migration (5) = (2)/(4)
Kairouan	1984	425 030	9 000	434 030		
	1994	530 725	14 712	545 437	+ 111 407	13.2%
	2004	546 209	40 160	586 369	+ 40 932	101.9%
Kasserine	1984	298 740	5 730	304 470		
	1994	387 244	7 926	395 170	+ 90 700	8.7%
	2004	412 278	26 555	438 833	+ 43 663	60.8%
Sidi Bouzid	1984	288 310	2 270	290 580		
	1994	378 052	4 588	382 640	+ 92 060	5.0%
	2004	395 506	27 159	422 665	+ 40 025	67.8%
Centre-Ouest	1984	1 012 080	17 000	1 029 080		
	1994	1 296 021	27 226	1 323 247	+ 294 167	9.3%
	2004	1 353 993	93 874	1 447 867	+ 124 620	75.3%

Source : « Recensements généraux de la population », INS

Ce trop-plein de la population du Centre-Ouest a eu tendance, durant la dernière décennie, à se déverser pour l'essentiel sur le gouvernorat de Sfax (22,8%), le gouvernorat de Sousse (21,9%), et le district du Grand Tunis (20,7%), et dans une moindre mesure sur les gouvernorats de Monastir (14,0%) et de Nabeul (7,5%) (voir tableaux 2.11 et 2.12).

**Tab 2.11 : Principales destinations du solde migratoire négatif du Centre-Ouest**

		Sfax	Sousse	Grand Tunis	Reste du pays	Total
Kairouan	1984-1994	1 965	5 119	2 868	4 760	14 712
	1994-2004	5 587	14 161	6 234	14 178	40 160
Kasserine	1984-1994	1 830	766	3 586	1 744	7 926
	1994-2004	4 647	2 749	8 811	10 348	26 555
Sidi Bouzid	1984-1994	3 644	921	312	-289	4 588
	1994-2004	11 130	3 641	4 378	8 010	27 159
Centre-Ouest	1984-1994	7 439	6 806	6 766	6 215	27 226
	1994-2004	21 364	20 551	19 423	32 536	93 874

Source : « Recensements généraux de la population », INS

**Tab 2.12 : Principales destinations du solde migratoire négatif du Centre-Ouest (en %)**

		Sfax	Sousse	Grand Tunis	Reste du pays	Total
Kairouan	1984-1994	13.4%	34.8%	19.5%	32.3%	100%
	1994-2004	13.9%	35.3%	15.5%	35.3%	100%
Kasserine	1984-1994	23.1%	9.7%	45.2%	22.0%	100%
	1994-2004	17.5%	10.4%	33.2%	38.9%	100%
Sidi Bouzid	1984-1994	79.4%	20.1%	6.8%	-6.3%	100%
	1994-2004	41.0%	13.4%	16.1%	29.5%	100%
Centre-Ouest	1984-1994	27.3%	25.0%	24.9%	22.8%	100%
	1994-2004	22.8%	21.9%	20.7%	34.6%	100%

Source : « Recensements généraux de la population », INS

## 2.2 DYNAMIQUE DU MARCHÉ DE L'EMPLOI DANS LE CENTRE-OUEST

Durant la dernière décennie, le chômage dans le Centre-Ouest semble avoir accusé une tendance à la baisse, et ce aussi bien en termes absolus qu'en termes relatifs. Dans cette région, le volume global du chômage a régressé d'environ 76 milles en 1994 à 67 milles en 2004. De ce fait, le taux de chômage du Centre-Ouest s'est situé à 17,2% en 2004 contre 20,6% en 1994.

Cette tendance à la baisse du chômage dans le Centre-Ouest a résulté non d'une amélioration de la capacité de cette région en matières de création d'emplois mais plutôt d'une très forte décélération du croît de sa population active. En effet, durant la décennie 1994-2004, les créations nettes d'emplois, observées dans le Centre-Ouest, n'ont pas dépassé 31 milles contre 55 milles durant la décennie 1984-1994. Ce sensible ralentissement des créations nettes d'emplois dans le Centre-Ouest s'est manifesté surtout dans le gouvernorat de Kairouan, et dans une moindre mesure dans le gouvernorat de Sidi Bouzid.

Simultanément, le Centre-Ouest a connu une très forte décélération du croît de sa population active. Dans cette région, la demande additionnelle d'emplois n'a pas dépassé 22 milles durant la décennie 1994-2004 contre 84 milles durant la décennie 1984-1994. Deux principaux facteurs ont provoqué cette chute notoire de la demande additionnelle d'emplois dans le Centre-Ouest : la forte amplification du solde migratoire négatif qu'a connue cette région, d'une part, et l'intensification de la rétention scolaire, aussi bien dans le secondaire que dans le supérieur, d'autre part (voir tableaux 2.13, 2.14, et 2.15).

**Tab 2.13 : Principales caractéristiques du marché de travail du Centre-Ouest**

		Population totale	Population en âge actif	Population active	Population active occupée	Effectif du chômage
Kairouan	1984	425 030	237 000	122 610	105 560	17 050
	1994	530 725	328 155	161 920	130 240	31 680
	2004	546 209	378 181	155 909	130 906	25 003
Kasserine	1984	298 740	161 350	82 210	65 940	16 270
	1994	387 244	227 560	97 924	72 240	25 684
	2004	412 278	276 276	121 539	95 996	25 543
Sidi Bouzid	1984	288 310	154 380	77 270	64 210	13 060
	1994	378 052	227 852	106 316	88 092	18 244
	2004	395 506	273 179	110 448	94 364	16 084
Centre-Ouest	1984	1 012 080	552 730	282 090	235 710	46 380
	1994	1 296 021	783 567	366 160	290 572	75 588
	2004	1 353 993	927 636	387 896	321 267	66 629

Source : « Recensements généraux de la population », INS

**Tab 2.14 : Taux de croissances annuel moyen des principales caractéristiques du marché de travail du Centre-Ouest (en %)**

		Population totale	Population en âge actif	Population active	Population active occupée	Effectif du chômage
Kairouan	1984-1994	2.25%	3.31%	2.82%	2.12%	6.39%
	1994-2004	0.29%	1.43%	-0.38%	0.05%	-2.34%
Kasserine	1984-1994	2.63%	3.50%	1.76%	0.92%	4.67%
	1994-2004	0.63%	1.96%	2.18%	2.88%	-0.06%
Sidi Bouzid	1984-1994	2.75%	3.97%	3.24%	3.21%	3.39%
	1994-2004	0.45%	1.83%	0.38%	0.69%	-1.24%
Centre-Ouest	1984-1994	2.50%	3.55%	2.64%	2.11%	5.01%
	1994-2004	0.44%	1.70%	0.58%	1.01%	-1.25%

Source : « Recensements généraux de la population », INS

Cette baisse de la demande additionnelle d'emplois dans le Centre-Ouest y'a donc beaucoup contribué à déguiser l'impact du fort ralentissement des créations nettes d'emplois sur le chômage. Cette décélération des créations nettes d'emplois dans le Centre-Ouest a résulté de plusieurs facteurs combinés selon le genre et l'activité (voir tableau 2.16).

**Tab 2.15 : Taux d'activité et taux de chômage dans le Centre-Ouest**

		taux d'activité (en %)			taux de chômage (en %)		
		hommes	femmes	total	hommes	femmes	total
Kairouan	1984	83.5%	19.2%	51.7%	15.1%	8.5%	13.9%
	1994	75.6%	23.5%	49.3%	18.2%	23.9%	19.6%
	2004	67.1%	16.7%	41.2%	14.9%	20.5%	16.0%
Kasserine	1984	81.7%	20.3%	51.0%	23.0%	7.0%	19.8%
	1994	71.1%	15.5%	43.0%	25.5%	29.6%	26.2%
	2004	68.9%	20.4%	44.0%	19.1%	27.2%	21.0%
Sidi Bouzid	1984	82.0%	17.6%	50.1%	18.2%	10.8%	16.9%
	1994	73.2%	20.3%	46.7%	17.0%	17.8%	17.1%
	2004	65.4%	17.0%	40.4%	12.9%	20.6%	14.6%
Centre-Ouest	1984	82.6%	19.1%	51.0%	18.2%	8.6%	16.4%
	1994	73.6%	20.2%	46.7%	19.9%	23.4%	20.6%
	2004	67.1%	17.9%	41.8%	15.6%	22.8%	17.2%
Tunisie	1984	79.0%	21.9%	50.8%	16.9%	14.8%	16.4%
	1994	73.8%	22.9%	48.4%	15.7%	18.1%	16.3%
	2004	67.8%	24.2%	45.8%	13.2%	17.1%	14.2%

Source : « Recensements généraux de la population », INS

**Tab 2.16 : Créations nettes d'emplois dans le Centre-Ouest selon le genre et les principales activités économiques**

		hommes	femmes	total
agriculture	1984-1994	- 8 698	- 3 152	- 11 850
	1994-2004	- 5 337	+ 8 068	+ 2 731
industries manufacturières	1984-1994	+ 5 016	+ 5 055	+ 10 071
	1994-2004	+ 989	- 14 833	- 13 844
bâtiments et travaux publics	1984-1994	+ 17 812	+ 199	+ 18 011
	1994-2004	+ 2 541	+ 506	+ 3 047
services marchands	1984-1994	+ 17 537	+ 2 893	+ 20 430
	1994-2004	+ 14 295	+ 4 610	+ 18 895
services non marchands	1984-1994	+ 10 352	+ 6 015	+ 16 367
	1994-2004	+ 14 801	+ 6 531	+ 21 332
autres activités	1984-1994	- 485	+ 2 318	+ 1 833
	1994-2004	- 1 379	- 87	- 1 466
Total	1984-1994	+ 41 534	+ 13 328	+ 54 862
	1994-2004	+ 25 900	+ 4 795	+ 30 695

Source : « Recensements généraux de la population », INS

## 2.2.1 L'emploi dans l'agriculture

Dans le Centre-Ouest, les créations nettes d'emplois dans l'agriculture semblent connaître une légère reprise. Celles-ci ayant été positives de l'ordre de 2 731 au cours de la décennie 1994-2004, alors qu'elles étaient négatives au cours de la décennie 1984-1994 (voir tableau 2.17). Cette tendance des créations nettes d'emplois dans l'agriculture du Centre-Ouest a résulté d'un grand nombre de facteurs combinés, dont certains ont contribué à créer des emplois additionnels dans cette activité, alors que d'autres ont contribué à y neutraliser un bon nombre d'emplois.

**Tab 2.17 : Créations nettes d'emplois dans l'agriculture du Centre-Ouest**

		Hommes	Femmes	Total
Kairouan	1984-1994	- 2 330	- 1 540	- 3 870
	1994-2004	- 5 227	2 677	- 2 550
Kasserine	1984-1994	- 3 938	- 3 174	- 7 112
	1994-2004	+ 2 149	+ 4 692	+ 6 841
Sidi Bouzid	1984-1994	- 2 430	+ 1 562	- 868
	1994-2004	- 2 259	+ 699	- 1 560
Centre-Ouest	1984-1994	- 8 698	- 3 152	- 11 850
	1994-2004	- 5 337	+ 8 068	+ 2 731

Source : « Recensements généraux de la population », INS

Trois facteurs essentiels ont contribué à générer des emplois additionnels dans l'agriculture du Centre-Ouest : l'extension des superficies cultivées en irrigué, l'importante réduction du prix de l'eau destinée aux grandes cultures irriguées, et l'action étatique en matière de développement rural.

- 1) Bien qu'elles tendent à accuser une certaine décélération du point de vue extension, les superficies cultivées en irrigué dans le Centre-Ouest ont continué à progresser pour atteindre environ 110 milles hectares en 2006 contre 93 milles hectares en 1997 et 54 milles hectares en 1986. Cette progression a touché beaucoup plus les périmètres irrigués aménagés par l'Etat que les périmètres irrigués aménagés par les privés (voir tableau 2.18).
- 2) Parallèlement, l'Etat a octroyé, à partir de 1998, une réduction de 50% du prix de l'eau aux agriculteurs pratiquant l'irrigation dans les grandes cultures, et en particulier les céréales et les fourrages.
- 3) L'Etat n'a cessé aussi de consolider son soutien à la petite agriculture à travers une multitude d'actions de développement rural : « Programme de Développement Rural Intégré » (PDRI), « Programme de Développement Agricole Intégré » (PDAI), « Programme de Gestion des Ressources Naturelles » (PGRN), « Programme de Développement Rural des Zones Frontalières », projets agricoles financés par la « Banque Tunisienne de Solidarité » (BTS).

**Tab 2.18 : Superficies cultivées en irrigué dans le Centre-Ouest (en ha)**

		superficie privée	superficie publique	total
Kairouan	1986	26 510	6 530	33 250
	1997	41 360	6 730	48 090
	2006	38 280	13 730	52 670
Kasserine	1986	3 300	3 850	7 330
	1997	10 280	7 180	17 550
	2006	12 990	8 260	21 320
Sidi Bouzid	1986	11 410	2 450	13 900
	1997	25 060	2 790	27 850
	2006	32 130	4 300	36 450
Centre-Ouest	1986	41 220	12 830	54 480
	1997	76 700	16 700	93 390
	2006	83 400	26 290	110 440

Source : « Enquêtes sur les périmètres irrigués », Ministère de l'Agriculture

Ces trois facteurs, promus essentiellement par l'Etat, ont permis surtout de consolider l'emploi dans l'agriculture irriguée. En effet, les opportunités d'emploi dans les périmètres irrigués du Centre-Ouest ont eu tendance à s'améliorer pour se situer à environ 7.0 millions de journées de travail en 2006 contre 6.6 millions de journées de travail en 1997. Cette amélioration de l'emploi a eu lieu en particulier dans les superficies cultivées en maraîchage, en arboriculture, et en fourrage (voir tableau 2.19).

**Tab 2.19 : Evolution des journées de travail dans les périmètres irrigués du Centre-Ouest (en 1000)**

		Maraîchage	Arboriculture	Céréales	Fourrages	Autres	Total
Kairouan	1997	2 186	398	355	27	48	<b>3 014</b>
	2006	2 473	410	296	41	54	<b>3 274</b>
Kasserine	1997	479	328	38	32	88	<b>965</b>
	2006	632	342	51	33	108	<b>1 166</b>
Sidi Bouzid	1997	2 084	332	92	16	139	<b>2 663</b>
	2006	1 884	393	61	55	182	<b>2 575</b>
Centre-Ouest	1997	4 749	1 058	486	75	275	<b>6 643</b>
	2006	4 989	1 145	409	129	343	<b>7 015</b>

Source : « Enquêtes sur les périmètres irrigués », Ministère de l'Agriculture

Toutefois, ces trois facteurs n'ont en fait contribué qu'à temporiser la fragilisation de l'emploi dans l'agriculture du Centre-Ouest. Cette fragilisation a été provoquée par divers autres facteurs, dont notamment :

- a) La tendance au rétrécissement de la superficie des exploitations agricoles : en effet, à l'échelle du Centre-Ouest, cette superficie a été amputée d'environ 25 000 hectares durant la dernière décennie, puisqu'elle est passée de 1 391 300 hectares en 1995 à 1 366 700 en 2005. En réalité, le rétrécissement de la superficie des exploitations agricoles, résultant de divers phénomènes combinés (érosion, désertification, et salinisation des sols ; extension de l'habitat, de l'infrastructure de base, et des équipements collectifs), n'a pu être que partiellement compensé par le défrichement des terres marginales (parcours, broussailles, alfa, forêts boisées, terres non agricoles). (voir tableau 20)
- b) La tendance à l'effritement des exploitations agricoles : l'effectif des petites exploitations de moins de 20 hectares (exploitations assurant au mieux un revenu net équivalent au smig en pratiquant la céréaliculture en sec) est passé dans le Centre-Ouest d'environ 88 800 en 1995 à 95 200 en 2005, soit un ajout de 6 400 exploitations. En termes relatifs, la proportion de ces petites exploitations de moins de 20 ha dans l'ensemble des exploitations agricoles du Centre-Ouest s'est amplifiée puisqu'elle a atteint 85.5% en 2005 contre 84.2% en 1995. A contrario, l'effectif des moyennes exploitations (20-100 ha) a eu tendance à régresser, pour se situer à 15 600 contre 16 000 en 1995. Quant à l'effectif des grandes exploitations (plus de 100 ha), il a eu tendance à stagner pour se stabiliser aux alentours de 700 exploitations. En réalité, la structure des exploitations agricoles du Centre-Ouest a eu tendance à subir deux mouvements contradictoires : l'absorption des exploitations extrêmement petites (moins d'un hectare) par les exploitations moins petites (surtout celles comptant 5-10 ha), accompagnée par l'éclatement des moyennes exploitations (voir tableaux 21 et 22).
- c) Le renchérissement, parfois excessif, de la plupart des intrants agricoles : depuis l'instauration du PASA (Programme d'Ajustement Structurel Agricole), l'Etat n'a cessé de réviser à la hausse les prix des intrants agricoles. A titre d'exemple, le prix de l'eau, livrée aux périmètres publics irrigués, a subi une hausse de 15% par an entre 1987 et 1996, et une hausse de 4% par an depuis 1997. De même, les prix des aliments du cheptel



n'ont cessé de gonfler. En périodes de sécheresse, certains de ces aliments font l'objet d'une grande spéculation qui rend leur prix prohibitif.

- d) La tendance à l'épuisement de certaines ressources naturelles : l'érosion, la désertification, et la salinisation des sols, génèrent à terme un repli structurel des rendements. Le défrichement des terres marginales raréfie l'alimentation non marchande du cheptel. La surexploitation des nappes phréatiques les expose à des graves dangers économiques et environnementaux. Dans le gouvernorat de Sidi Bouzid, par exemple, la prolifération spectaculaire des puits de surface ont conduit à la surexploitation des nappes phréatiques. Le rabattement de la nappe (jusqu'à 50 cm/an) se traduit par un accroissement des coûts d'exhaure (énergie du pompage) et une salinisation des eaux et des sols. A terme, certaines terres irriguées sont carrément abandonnées. D'ailleurs, dans l'ensemble du Centre-Ouest, la superficie irriguée à partir des puits de surface a tendance à piétiner, voire à régresser dans certains gouvernorats (voir tableau 18).
- e) Le blocage des prix à la production de certains produits agricoles : à titre d'exemple, le prix à la production du blé dur, principale céréale cultivée dans le Centre-Ouest, a stagné à 28.5 dinars le quintal entre 1996 et 1999 (4 ans), et à 29.5 le quintal entre 2000 et 2004 (5 ans). Plus étonnant encore, le prix plancher de cession aux industriels des tomates a stagné à 95 dinars la tonne depuis 1997 (10 ans).

**Tab 2.20: Terres des exploitations agricoles du Centre-Ouest selon l'occupation (en 1000 hectares)**

		Terres labourables	Parcours, broussailles, et alfa	Forêts boisées	Terres non agricoles	Total
Kairouan	1995	425.9	40.9	1.5	15.9	484.2
	2005	427.5	13.5	0.6	8.7	450.4
Kasserine	1995	329.7	51.2	3.9	3.5	388.3
	2005	372.2	60.0	0.3	5.8	438.3
Sidi Bouzid	1995	460.6	46.0	0.1	12.1	518.8
	2005	450.3	22.9	0.0	4.8	478.0
Centre-Ouest	1995	1 216.2	138.1	5.5	31.5	1 391.3
	2005	1 250.0	96.4	0.9	19.3	1 366.7

Source : « Enquêtes sur les structures des exploitations agricoles », Ministère de l'Agriculture

**Tab 2.21 : Structure des exploitations agricoles du Centre-Ouest selon leur superficie (en 1000)**

		moins de 20 ha	20-100 ha	plus de 100 ha	total
Kairouan	1995	35.5	5.9	0.2	<b>41.6</b>
	2005	36.5	4.5	0.2	<b>41.2</b>
Kasserine	1995	22.8	4.7	0.2	<b>27.7</b>
	2005	27.6	5.4	0.2	<b>33.2</b>
Sidi Bouzid	1995	30.5	5.4	0.3	<b>36.2</b>
	2005	31.1	5.7	0.3	<b>37.1</b>
Centre-Ouest	1995	88.8	16.0	0.7	<b>105.5</b>
	2005	95.2	15.6	0.7	<b>111.5</b>

Source : « Enquêtes sur les structures des exploitations agricoles », Ministère de l'Agriculture

**Tab 2.22 : Structure des exploitations agricoles du Centre-Ouest  
selon leur superficie (en %)**

		moins de 20 ha	20-100 ha	plus de 100 ha	total
Kairouan	1995	85.5%	14.5%	0.5%	<b>100%</b>
	2005	88.6%	10.9%	0.5%	<b>100%</b>
Kasserine	1995	82.3%	17.0%	0.7%	<b>100%</b>
	2005	83.0%	16.4%	0.6%	<b>100%</b>
Sidi Bouzid	1995	84.2%	15.0%	0.8%	<b>100%</b>
	2005	83.8%	15.4%	0.8%	<b>100%</b>
Centre-Ouest	1995	84.2%	15.2%	0.6%	<b>100%</b>
	2005	85.5%	13.9%	0.6%	<b>100%</b>

Source : « Enquêtes sur les structures des exploitations agricoles », Ministère de l'Agriculture

En somme, l'effritement des exploitations, l'épuisement des ressources naturelles, le renchérissement des intrants agricoles, et le blocage sur longue période des prix à la production des denrées agricoles stratégiques, constituent tous des facteurs, qui, en se combinant, finissent par amenuiser sensiblement le revenu net tiré de la plupart des exploitations agricoles. Un nombre croissant d'exploitants agricoles se trouvent contraint de pratiquer une autre activité, pouvant leurs procurer un complément de revenu. Les « enquêtes sur les structures des exploitations agricoles », menées tous les dix ans par le Ministère de l'Agriculture, confirment cette tendance. D'après ces enquêtes, l'effectif des exploitants agricoles consacrant moins de la moitié de leurs temps à l'exploitation a grimpé de 59 400 en 1995 à 69 200 en 2005 (respectivement 56.1% et 61.6% de l'ensemble des exploitants agricoles). A contrario, l'effectif des exploitants pratiquant à temps complet dans leur exploitation a régressé pour n'atteindre que 9 000 en 2005 contre 12 800 en 1995 (voir tableaux 23 et 24). C'est peut-être cette tendance qui explique pourquoi au moment des « recensements généraux de la population », réalisés tous les dix par l'INS, un nombre croissant d'exploitants agricoles se déclarent actifs hors agriculture.

**Tab 2.23 : Structure des exploitants agricoles du Centre-Ouest  
selon le temps d'occupation (en 1000)**

		moins du ½ du temps	½ à plus du ¾ du temps	temps complet	non déclarés	total
Kairouan	1995	18.9	11.3	11.5	0.3	<b>42.0</b>
	2005	24.2	15.3	2.5	0.0	<b>42.0</b>
Kasserine	1995	17.4	9.4	1.0	0.0	<b>27.8</b>
	2005	20.4	9.1	3.7	0.0	<b>33.2</b>
Sidi Bouzid	1995	23.1	12.3	0.3	0.3	<b>36.0</b>
	2005	24.6	9.7	2.8	0.0	<b>37.1</b>
Centre-Ouest	1995	59.4	33.0	12.8	0.6	<b>105.8</b>
	2005	69.2	34.1	9.0	0.0	<b>112.3</b>

Source : « Enquêtes sur les structures des exploitations agricoles », Ministère de l'Agriculture

**Tab 2.24 : Structure des exploitants agricoles du Centre-Ouest  
selon le temps d'occupation (en %)**

		moins du ½ du temps	½ à plus du ¾ du temps	temps complet	non déclarés	total
Kairouan	1995	45.0%	26.9%	27.4%	0.7%	<b>100%</b>
	2005	57.6%	36.4%	6.0%	0.0%	<b>100%</b>
Kasserine	1995	62.6%	33.8%	3.6%	0.0%	<b>100%</b>
	2005	61.4%	27.4%	11.2%	0.0%	<b>100%</b>
Sidi Bouzid	1995	64.2%	34.2%	0.8%	0.8%	<b>100%</b>
	2005	66.3%	26.1%	7.5%	0.0%	<b>100%</b>
Centre-Ouest	1995	56.1%	31.2%	12.1%	0.6%	<b>100%</b>
	2005	61.6%	30.4%	8.0%	0.0%	<b>100%</b>

Source : « Enquêtes sur les structures des exploitations agricoles », Ministère de l'Agriculture

L'amincissement du revenu tiré de l'exploitation agricole pousse un nombre croissant d'exploitants à chercher un travail complémentaire, et donc à consacrer moins de temps à l'exploitation agricole. A terme, et surtout en périodes de longues sécheresses (assez fréquentes dans le Centre-Ouest), certains de ces exploitants abandonnent carrément l'agriculture pour d'autres activités et/ou d'autres espaces. Le soutien de l'Etat peut temporiser momentanément cette tendance. Cependant, malgré ce soutien, l'agriculture ne procure plus globalement qu'un nombre dérisoire d'emplois additionnels dans le Centre-Ouest. Rappelons que dans le Centre-Ouest, région considérée encore comme essentiellement agricole, les créations nettes d'emplois observées dans l'agriculture au cours de la décennie 1994-2004 n'ont pas dépassé 2 731, soit à peine 9% du total des créations d'emplois dans cette région. Notons que dans les deux gouvernorats de Kairouan et Sidi Bouzid, l'emploi dans l'agriculture n'a cessé de régresser, et ce depuis le milieu des années 80.

## 2.2.2 L'emploi dans les industries manufacturières

Durant la dernière décennie, l'emploi dans les industries manufacturières au sens large, tel que défini par les « recensements généraux de la population » élaborés par l'INS, a accusé une sensible tendance à la baisse dans le Centre-Ouest. En effet, durant la décennie 1994-2004, l'emploi manufacturier dans cette région a connu une baisse absolue de l'ordre de 13 800, alors que durant la décennie précédente 1984-1994, cet emploi s'est amélioré d'environ 10 000. Bien qu'à divers degrés, cette chute de l'emploi manufacturier au sens large a touché tous les gouvernorats du Centre-Ouest, et plus particulièrement le gouvernorat de Kairouan (voir tableau 2.25).

**Tab. 2.25 : Créations nettes d'emplois dans les industries manufacturières au sens large**

		Hommes	Femmes	Total
Kairouan	1984-1994	+ 2 330	+ 5 965	+ 8 295
	1994-2004	+ 709	- 10 027	- 9 318
Kasserine	1984-1994	+ 1 212	- 4 132	- 2 920
	1994-2004	+ 304	- 839	- 535
Sidi Bouzid	1984-1994	+ 1 474	+ 3 222	+ 4 696
	1994-2004	- 24	- 3 967	- 3 991
Centre-Ouest	1984-1994	+ 5 016	+ 5 055	+ 10 071
	1994-2004	+ 989	- 14 833	- 13 844

Source : « Recensements généraux de la population », INS

Toutefois, cette tendance mérite d'être nuancée, et ce en distinguant entre l'emploi manufacturier au sens strict (emploi généré par les entreprises industrielles comptant 10 travailleurs et plus, recensé par l'API) et l'emploi dans l'artisanat et les petits métiers (emploi généré par entreprises comptant moins de 10 travailleurs).

En effet, les créations nettes d'emplois dans les industries manufacturières au sens strict ont eu tendance à doubler dans le Centre-Ouest, puisqu'elles sont passées d'environ 2 500 durant la décennie 1984-1994 à 5 000 durant la décennie 1994-2004. Cependant, cette accélération des créations d'emplois dans les industries manufacturières au sens strict n'a touché que les gouvernorats de Kairouan et Sidi Bouzid. Par contre, dans le gouvernorat de Kasserine, ce genre de créations d'emplois a subi une sensible décélération. Selon les branches d'activité, l'essentiel des emplois manufacturiers créés dans le Centre-Ouest ont eu lieu dans les « industries agricoles et alimentaires », les « industries du textile », les « industries de matériaux de construction », et les « industries mécaniques et électriques ». Selon les acteurs, ces emplois dans les industries manufacturières au sens strict ont été générés presque moitié-moitié par des entreprises tunisiennes et des entreprises étrangères durant la décennie 1994-2004, contre environ 2/3 et 1/3 durant la décennie 1984-1994. Enfin, selon la destination du produit, ces créations d'emplois ont été générés durant la décennie 1994-2004 à raison de 60% par les entreprises produisant essentiellement pour le marché local, et 40% par les entreprises totalement exportatrices ; alors qu'au cours de la décennie 1984-1994, ces créations d'emplois ont été générés presque

exclusivement par les entreprises produisant pour le marché local (voir tableaux 2.26, 2.27, 2.28 et 2.29). Ces indicateurs signifient, qu'en matière industrielle, le Centre-Ouest s'insère progressivement mais lentement dans la nouvelle division internationale du travail.

**Tab 2.26 : Créations nettes d'emplois dans les industries manufacturières au sens strict et dans l'artisanat et les petits métiers**

		Créations nettes d'emplois dans les entreprises d'industries manufacturières employant 10 travailleurs et plus, telles que définies par l'API	Créations nettes d'emplois dans l'artisanat et les petits métiers
Kairouan	1984-1994	+ 1 298	+ 6 997
	1994-2004	+ 3 221	- 12 539
Kasserine	1984-1994	+ 830	- 3 750
	1994-2004	+ 613	- 1 148
Sidi Bouzid	1984-1994	+ 410	+ 4 286
	1994-2004	+ 1 196	- 5 187
Centre-Ouest	1984-1994	+ 2 538	+ 7 533
	1994-2004	+ 5 030	- 18 874

Sources : « Recensements généraux de la population », INS ; et « Agence de Promotion de l'Industrie » (API)

**Tab 2.27 : Créations nettes d'emplois dans les industries manufacturières au sens strict et dans l'artisanat et les petits métiers, par branche (1984-2004)**

Créations nettes d'emplois dans les entreprises d'industries manufacturières employant 10 travailleurs et plus, telles que définies par l'API				Créations nettes d'emplois dans l'artisanat et les petits métiers			
	Nombre	%	% Cumulé		Nombre	%	% Cumulé
Industries agricoles et alimentaires	2 428	32.1%	32.1%	Produits agricoles et alimentaires	881	7.8%	7.8%
Industries textiles, habillement, cuir	1 913	25.3%	57.4%	Produits mécaniques et électriques	625	5.5%	13.3%
Industries de matériaux de construction	1 636	21.6%	79.0%	Produits manufacturiers divers	621	5.5%	18.8%
Industries mécaniques et électriques	977	12.9%	91.9%	Produits chimiques	205	1.8%	20.6%
Industries manufacturières diverses	494	6.5%	98.4%	Produits de matériaux de construction	- 1 024	- 9.0%	11.6%
Industries chimiques	120	1.6%	100%	Produits textiles, habillement, cuir	- 10 031	-88.4%	100%
Total industries manufacturières	7 568	100%		Total produits manufacturiers	- 11 341	100%	

Sources : « Recensements généraux de la population », INS ; et « Agence de Promotion de l'Industrie » (API)

**Tab 2.28 : Créations nettes d'emplois dans les industries manufacturières au sens strict selon l'origine des entreprises**

		Entreprises tunisiennes	Entreprises de l'Union Européenne	Autres entreprises	Total
Kairouan	1984-1994	690	260	348	1 298
	1994-2004	1 317	1 685	221	3 223
Kasserine	1984-1994	466	364	0	830
	1994-2004	433	180	0	613
Sidi Bouzid	1984-1994	410	0	0	410
	1994-2004	813	383	0	1 196
Centre-Ouest	1984-1994	1 566	624	348	2 538
	1994-2004	2 563	2 248	221	5 032

Source : API

**Tab 2.29 : Créations nettes d'emplois dans les industries manufacturières au sens strict selon la destination du produit**

		Entreprises totalement exportatrices	Entreprises non totalement exportatrices	Total
Kairouan	1984-1994	30	1 268	1 298
	1994-2004	1 487	1 736	3 223
Kasserine	1984-1994	0	830	830
	1994-2004	0	613	613
Sidi Bouzid	1984-1994	0	410	410
	1994-2004	523	673	1 196
Centre-Ouest	1984-1994	30	2 508	2 538
	1994-2004	2 010	3 022	5 032

Source : API

Quant à l'emploi dans l'artisanat et les petits métiers manufacturiers, il a eu tendance à subir une énorme chute absolue dans tous les gouvernorats du Centre-Ouest, et ce malgré le grand effort fourni par l'Etat visant à promouvoir ce genre d'activités (programmes de développement régional et/ou rural, et plus récemment BTS). Dans cette région, ce genre d'emplois a régressé d'environ 18 900 durant la décennie 1994-2004 alors qu'il a progressé de 7 500 durant la décennie 1984-1994. Cette énorme régression de l'emploi dans l'artisanat et les petits métiers a eu particulièrement lieu dans les activités générant des produits textiles (tapis, bonneterie domestique,...) et dans une moindre mesure dans les activités générant des produits de construction (carrières manuelles, briqueteries artisanales,...) (voir tableaux 2.26 et 2.27).

Plusieurs facteurs pourraient être derrière cette inquiétante tendance observée dans le Centre-Ouest : les profondes mutations technologiques, la détérioration de la qualité des matières premières transformées, l'invasion du marché local par les produits importés, le changement du comportement des ménages en matière d'habillement et d'ameublement, l'abaissement de la qualité de la clientèle touristique, la reconversion des artisanes en ouvrières industrielles, etc.

### 2.2.3 L'emploi dans le bâtiment et les travaux publics

Selon les « recensements généraux de la population », les créations nettes d'emplois dans « le bâtiment et travaux publics » ont connu dans le Centre-Ouest une très sensible décélération au cours de la décennie 1994-2004, et ce par comparaison à la décennie antérieure 1984-1994 : respectivement 3 047 et 18 011. Cette forte décélération des créations nettes d'emplois dans le bâtiment a touché toute la région du Centre-Ouest, et plus particulièrement les gouvernorats de Kairouan et de Sidi Bouzid (voir tableau 2.30).

Cette forte décélération des créations d'emplois dans le bâtiment, observée dans le Centre-Ouest trouve ses origines dans trois principaux facteurs. Il s'agit d'abord du ralentissement de la construction de logements, ayant eu lieu dans le Centre-Ouest. Dans cette région, le nombre annuel moyen de logements additionnels a baissé de 6 700 durant la décennie 1984-1994 à 5 180 durant la décennie 1994-2004 (voir tableau 2.31). Il s'agit ensuite de la mécanisation de plus en plus poussée d'un grand nombre d'opérations relevant du bâtiment et des travaux publics. Il s'agit enfin de l'émigration définitive hors Centre-Ouest, ayant touché un nombre croissant d'actifs du bâtiment.

Les créations nettes d'emplois dans « le bâtiment et travaux publics », observés durant la dernière décennie dans le Centre-Ouest, tendent donc à devenir marginales, alors qu'elles étaient fondamentales au cours des décennies antérieures (voir tableau 2.30).

**Tab 2.30 : Créations nettes d'emplois dans le « bâtiment et les travaux publics »**

	1984-1994	1994-2004
Kairouan	5 235	569
Kasserine	4 516	2 226
Sidi Bouzid	8 260	252
Centre Ouest	18 011	3 047

Source : « Recensements généraux de la population », INS

**Tab. 2.31 : Logements additionnels dans le Centre-Ouest selon le milieu (moyenne annuelle)**

		Milieu communal	Milieu non communal	Total
Kairouan	1984-1994	1 388	1 039	2 428
	1994-2004	936	1 034	1 970
Kasserine	1984-1994	1 231	891	2 122
	1994-2004	881	724	1 605
Sidi Bouzid	1984-1994	944	1 212	2 156
	1994-2004	594	1 011	1 606
Centre-Ouest	1984-1994	3 563	3 142	6 706
	1994-2004	2 411	2 769	5 180

Source : « Recensements généraux de la population », INS

## 2.2.4 L'emploi dans les services marchands

Bien qu'elles ont subi une légère décélération, les créations nettes d'emplois dans les services marchands demeurent une composante principale de l'ensemble des emplois créés dans le Centre-Ouest. Dans cette région, ce genre de créations d'emplois a atteint 20 430 durant la décennie 1984-1994 et 18 895 durant la décennie 1994-2004. La rapide amplification de l'emploi dans les services marchands a eu lieu dans le gouvernorat de Kasserine. Par contre, dans les deux gouvernorats de Kairouan et Sidi Bouzid, les créations d'emplois dans les services marchands ont connu une nette décélération (voir tableau 2.32). Selon les branches, c'est le commerce, sous ses différentes formes, qui a eu tendance à générer plus de la moitié des créations d'emplois dans les services marchands, suivi de loin par les services sociaux et culturels (coiffure, nettoyage, gardiennage, service domestique,...), et le transport (voir tableau 2.33).

L'amplification de l'emploi dans les services marchands peut être le signe de profondes mutations dans le mode de vie et de consommation des ménages, ainsi que le reflet du grand soutien de l'Etat en matière de création de petits projets dans les services (en particulier le rôle de la BTS). Mais cette amplification peut être aussi le signe d'une aggravation du chômage déguisé : faute d'emplois plus rémunérateurs, beaucoup d'actifs se replient sur les services marchands, et en particulier le commerce de pacotilles, en tant qu'activités refuges.

**Tab. 2.32 : Créations nettes d'emplois dans les services marchands**

		Hommes	Femmes	Total
Kairouan	1984-1994	8 930	1 695	10 625
	1994-2004	5 531	1 304	6 835
Kasserine	1984-1994	1 331	640	1 971
	1994-2004	5 343	1 987	7 330
Sidi Bouzid	1984-1994	7 276	558	7 834
	1994-2004	3 411	1 319	4 730
Centre-Ouest	1984-1994	17 537	2 893	20 430
	1994-2004	14 285	4 160	18 895

Source : « Recensements généraux de la population », INS

**Tab. 2.33 : Créations nettes d'emplois dans les services marchands  
durant la période 1984-2004**

	Hommes	Femmes	Total
Commerce	19 532	2 635	22 167
Services sociaux et culturels	3 604	3 493	7 097
Transports	5 948	444	6 393
Services de réparation	4 252	520	4 772
Hôtellerie, restauration	2 142	287	2 429
Banques, assurances	256	124	380
Total	35 735	7 503	43 238

Source : « Recensements généraux de la population », INS

## 2.2.5 L'emploi dans les services non marchands

Dans le Centre-Ouest, l'unique secteur ayant connu une accélération des créations d'emplois est celui des services non marchands. En effet, dans cette région, les créations nettes d'emplois dans les services non marchands ont grimpé de 16 367 durant la décennie 1984-1994 à 21 332 durant la décennie. Cette tendance a touché tous les gouvernorats du Centre-Ouest sans exception (voir tableau 34).

Deux principaux facteurs semblent être à l'origine de cette sensible amplification de l'emploi dans les services non marchands, assurés par l'Etat : la massification de l'enseignement secondaire et supérieur, d'une part, et le renforcement des services de sécurité, d'autre part.

**Tab. 2.34 : Créations nettes d'emplois dans les services non marchands**

		Hommes	Femmes	Total
Kairouan	1984-1994	1 830	2 655	4 485
	1994-2004	4 173	2 321	6 494
Kasserine	1984-1994	4 974	1 640	6 614
	1994-2004	5 691	2 532	8 223
Sidi Bouzid	1984-1994	3 548	1 720	5 268
	1994-2004	4 937	1 678	6 615
Centre-Ouest	1984-1994	10 352	6 015	16 367
	1994-2004	14 801	6 531	21 332

Source : « Recensements généraux de la population », INS

De ce qui précède, nous pouvons retenir les principaux enseignements suivants :

- 1) L'apparent repli du chômage dans le Centre-Ouest résulte non d'une amélioration de la capacité de cette région en matière de créations d'emplois, mais d'une sensible baisse de sa demande additionnelle d'emplois. Celle-ci ayant été la conséquence d'une forte accélération de l'émigration, d'une part, et d'une sensible amplification de la rétention scolaire, d'autre part.
- 2) Les créations nettes d'emplois dans le Centre-Ouest tendent à subir une sensible baisse absolue.
- 3) A l'exception de l'« agriculture irriguée », des « industries manufacturières au sens strict » et des « services non marchands », toutes les autres activités du Centre-Ouest ont eu tendance à subir soit une baisse absolue de leurs créations d'emplois (agriculture en sec, artisanat et petits métiers), soit une décélération de ces créations d'emplois (bâtiment et travaux publics, services marchands).

- 4) Les activités non productives (services marchands et services non marchands) tendent à devenir le générateur exclusif des créations nettes d'emplois dans le Centre-Ouest. A contrario, les créations nettes d'emplois dans les activités productives (agriculture, industries, et bâtiment et travaux publics) tendent à y devenir carrément négatives (voir tableau 35).
- 5) Dans le Centre-Ouest, l'Etat demeure le principal acteur générateur de nouveaux emplois, et ce de façon directe (recrutements dans la fonction publique, investissement dans l'infrastructure de base, et en particulier dans l'hydraulique d'irrigation), ou de façon indirecte (multiples programmes de développement régional et plus récemment BTS). Quant aux autres acteurs (promoteurs privés locaux, promoteurs privés étrangers, émigrés de retour), leur rôle en matière de créations d'emplois s'améliore, mais demeure toujours relativement dérisoire.

**Tab. 2.35 : Créations nettes d'emplois dans le Centre-Ouest  
selon la nature des activités économiques**

		Effectif		(%)	
		1984-1994	1994-2004	1984-1994	1994-2004
Emplois productifs	1984-1994	16 232	- 8 066	29.6%	-26.3%
Emplois improductifs	1984-1994	38 630	38 761	70.4%	126.3%
Total	1984-1994	54 862	30 695	100%	100%

Source : « Recensements généraux de la population », INS

En somme, le Centre-Ouest donne déjà des sérieux signes de dépeuplement, résultant non seulement de la chute notoire de la fécondité, mais aussi et surtout du solde migratoire négatif qui ne cesse de s'amplifier dans cette région. Le fort repli de la capacité du Centre-Ouest à générer des nouveaux emplois pousse un nombre croissant d'actifs à désertir définitivement cette région pour d'autres gouvernorats (en particulier ceux de la côte-est) ou pour l'étranger. La plupart des communes-chefs lieux de délégations de cette région ont perdu leur rôle de pôles-relais d'attraction migratoire. Certaines de ces communes ne réussissent même pas à retenir leur propre population.

A partir d'un certain seuil, le dépeuplement risque de devenir cumulatif. Suite à la régression de l'effectif de ménages habitant une localité, les créations d'emplois peuvent s'y amenuiser, même dans les activités donnant l'impression de résister (services marchands et services non marchands). Par ailleurs, les localités qui se dépeuplent ne réussissent plus à attirer les activités industrielles encore riches en emplois, dans la mesure où elles perdent leur spécificité de bassin de main d'œuvre. Dans ces conditions, même les actions et les incitations étatiques risquent de devenir stériles en matière de créations d'emplois. Le dépeuplement s'amplifie, en prenant le pli d'un véritable fléau.

Avant de proposer des recommandations, visant à temporiser cette tendance de dépeuplement du Centre-Ouest, voire à la renverser, il est utile d'élaborer un certain nombre de scénarios concernant les perspectives du Centre-Ouest en matière de population et d'emploi.



## 3 CONDITIONS DE PRODUCTION

### 3.1 LES RESSOURCES NATURELLES

#### 3.1.1 Les sols utiles

En général, les sols utiles d'un espace donné se composent de sols utiles agricoles (sols cultivés et jachère) et de sols utiles non agricoles (forêts, parcours, broussailles,...).

En 2003, le Centre-Ouest refermait un peu plus de deux millions d'hectares de sols utiles, soit environ 19,8% du total des sols utiles du pays. La superficie des sols utiles couvraient en 2003 environ 94% du total de la superficie de cette région. Cette proportion dépasse très largement celle observée à l'échelle nationale (64%).

Les sols utiles du Centre-Ouest sont localisés à raison de 37,2% à Kasserine, 34,0% à Sidi Bouzid et 28,8% à Kairouan. La proportion de sols utiles par rapport à la superficie totale du gouvernorat varie de 99,6% à Sidi Bouzid à 91,9% à Kasserine et à 90,7% à Kairouan. Dans tous les gouvernorats du Centre-Ouest, la proportion de sols complètement stériles est donc relativement faible.

Dans le Centre-Ouest, les sols utiles se composent (2003) de 1262 milliers d'hectares de sols utiles agricoles (61,1%) et de 802 milliers d'hectares de sols utiles non agricoles (38,9%). Cette structure est meilleure, du moins du point de vue économique, que celle observée à l'échelle nationale (47% de sols utiles agricoles et 53% de sols utiles non agricoles).

Au niveau du Centre-Ouest, la proportion des sols utiles agricoles dans le total des sols utiles est en fait très différente d'un gouvernorat à l'autre : 73% à Kairouan, 66% à Sidi Bouzid et 48% seulement à Kasserine.

En terme dynamique, le Centre-Ouest semble accuser globalement une certaine déperdition de ses ressources en sols utiles. Entre les deux périodes 1992-1997 et 1998-2003, les sols utiles de cette région sont passés d'une moyenne de 2063,8 milliers d'hectares à une moyenne de 2057,4 milliers d'hectares, soit une déperdition annuelle moyenne d'environ 1000 hectares en absolu et de 0,3% en relatif. Cette compression des sols utiles dans le Centre-Ouest a affecté surtout les sols utiles agricoles. Ceux-ci étant passés d'une moyenne de 1256,2 milliers d'hectares durant la sous-période 1992-1997 à une moyenne de 1245,7 milliers d'hectares durant la sous-période 1998-2003, soit une baisse d'environ 1700 hectares par an (0,8% par an). A contrario, les sols utiles non agricoles du Centre-Ouest ont eu tendance à connaître une certaine progression : 811,7 milliers d'hectares en moyenne durant la sous-période 1998-2003 contre 807,6 milliers d'hectares en moyenne durant la sous-période 1992-1997, soit une augmentation d'environ 700 hectares par an (0,5% par an). Toutefois, cette extension des sols utiles non agricoles n'a pu compenser que partiellement le rétrécissement des sols utiles agricoles.

D'un gouvernorat à l'autre, ces variations des sols utiles n'ont pris ni le même rythme ni la même forme. Dans le gouvernorat de Kairouan, la tendance était à la hausse des sols utiles agricoles aux dépens des sols utiles non agricoles (défrichements additionnels des parcours, des broussailles,...). De ce fait, la superficie des sols utiles s'y est maintenue quasi constante. A contrario, dans le gouvernorat de Sidi Bouzid, l'on a assisté à une importante régression des sols utiles agricoles, compensée presque entièrement par une progression des sols utiles non agricoles. La superficie du total des sols utiles s'y est maintenue constante. Ce n'est donc que dans le gouvernorat de Kasserine qu'on assisté à une déperdition nette des sols utiles (environ 1200

hectares par an). Dans ce gouvernorat, les sols utiles non agricoles ont subi une importante baisse, sous l'effet non seulement du défrichement mais aussi de l'érosion, de la désertification, etc.

Dans l'ensemble du Centre-Ouest, l'énorme effort de l'Etat en matière de forestation et de conservation des eaux et des sols semble être encore insuffisant pour neutraliser entièrement les dégâts provoqués par les contraintes du milieu, et aggravés par les comportements humains. De ce fait, la déperdition des sols utiles de cette région semblent être inéluctable. Cette tendance se manifeste de façon criarde surtout dans le gouvernorat de Kasserine du fait d'une gestion souvent irrationnelle des nappes alfatières.

**Tab. 3.1 : Superficie des sols utiles (en 1000 ha)**

		Kairouan	Kasserine	Sidi Bouzid	Centre-Ouest
Sols utiles agricoles	moy.1992-1997	429.3	348.2	478.7	1 256.2
	moy.1998-2003	432.1	353.6	460.1	1 245.7
Sols utiles non agricoles	moy.1992-1997	167.2	418.1	222.4	807.6
	moy.1998-2003	164.2	405.6	241.8	811.7
Total des sols utiles	moy.1992-1997	596.4	766.3	701.1	2 063.8
	moy.1998-2003	596.3	759.2	701.9	2 057.4

Source : "Enquêtes agricoles de base", Ministère de l'agriculture

**Tab. 3.2 : Part des superficies utiles dans la superficie totale (en %)**

	Kairouan	Kasserine	Sidi Bouzid	Centre-Ouest
Moyenne 1992-1997	90.7%	92.8%	99.5%	94.3%
Moyenne 1998-2003	90.7%	91.9%	99.6%	94.0%

Source : "Enquêtes agricoles de base", Ministère de l'agriculture

**Tab. 3.3 : Superficies des sols utiles agricoles (en 1000 ha)**

		Kairouan	Kasserine	Sidi Bouzid	Centre-Ouest
Sols cultivés	moy.1992-1997	360.1	249.4	380.1	989.4
	moy.1998-2003	339.2	280.3	351.6	971.2
Jachère morte	moy.1992-1997	60.9	93.1	82.1	236.2
	moy.1998-2003	80.8	72.3	78.9	231.9
Jachère travaillée	moy.1992-1997	8.3	5.7	16.5	30.6
	moy.1998-2003	12.1	1.0	29.6	42.6
Ensemble	moy.1992-1997	429.3	348.2	478.7	1 256.2
	moy.1998-2003	432.1	353.6	460.1	1 245.7

Source : "Enquêtes agricoles de base", Ministère de l'agriculture

**Tab. 3.4 : Part du Centre-Ouest dans les superficies utiles agricoles du pays (en %)**

	Kairouan	Kasserine	Sidi Bouzid	Centre-Ouest
Moyenne 1992-1997	8.8%	7.1%	9.8%	25.7%
Moyenne 1998-2003	8.8%	7.2%	9.3%	25.2%

Source : "Enquêtes agricoles de base", Ministère de l'agriculture

Du point de vue qualitatif, nous disposons actuellement dans le pays d'excellentes informations permettant l'identification des potentialités des sols dans les différents terroirs. La vocation agronomique a été définie sur la base de la superposition des informations bioclimatiques, des aptitudes culturales du sol, et de ressources en eau. En se basant sur l'analyse des « cartes agricoles » et des travaux sur terrain, les vocations agronomiques ont été classées en six catégories : vocation très élevée (S1), vocation élevée (S2), vocation moyenne (S3), vocation marginale (S4), vocation médiocre (S5), et vocation faible à nulle (S6). Notons que, selon la spéculation, un espace donné pourrait avoir plusieurs vocations à la fois ; c'est pourquoi les superficies analysées dépassent de très loin les superficies réelles de la région.

L'analyse qualitative en question révèle que globalement, seulement 40% des sols du Centre-Ouest ont une vocation agronomique de moyenne à très élevée. Les 60% restants ont donc une vocation agronomique de faible ou nulle à marginale.

Dans le Centre-Ouest, la vocation agronomique de moyenne à très élevée y semble être plus fréquente pour l'arboriculture en sec que pour les grandes cultures en sec et les cultures irriguées.

Dans les gouvernorats de Kairouan et Kasserine, la vocation agronomique de moyenne à très élevée y semble être plus fréquente pour les cultures irriguées et l'arboriculture en sec que pour les grandes cultures en sec.

Dans le gouvernorat de Sidi Bouzid, la vocation agronomique de moyenne à très élevée y est beaucoup plus fréquente dans les cultures irriguées que dans l'arboriculture en sec et surtout dans les grandes cultures en sec.

Ces quelques indicateurs montrent que le Centre-Ouest est bien voué à une extension de l'arboriculture en sec et des cultures irriguées, à condition de lever pour ces dernières la contrainte eau.

**Tab. 3.5: superficies par classes de potentialités physiques (en ha)**

		Kairouan	Kasserine	Sidi Bouzid	Centre-Ouest
Grandes cultures en sec	S1+S2+S3	223 447	222 585	243 321	689 354
	S4+S5	172 142	210 189	290 691	673 022
	S6	241 962	383 263	183 455	808 681
Arboriculture en sec	S1+S2+S3	275 870	304 164	354 818	934 852
	S4+S5	119 720	129 140	105 070	353 930
	S6	242 128	383 263	257 580	882 971
Cultures irriguées	S1+S2+S3	223 654	112 907	161 368	497 929
	S4+S5	199 587	52 555	31 569	283 711
	S6	30 649	37 474	9 307	77 430
Ensemble	S1+S2+S3	722 971	639 656	759 507	2 122 135
	S4+S5	491 449	391 884	427 330	1 310 663
	S6	514 739	804 000	450 342	1 769 082

S1: vocation très élevée S2: vocation élevée S3: vocation moyenne S4: vocation marginale S5: vocation médiocre S6 : vocation faible à nulle

Source : "Etudes approfondies sur les opportunités d'investissement dans les secteurs de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des services connexes dans le gouvernorat de Sodi Bouzid », Horizon Consulting

**Tab. 3.6 : Répartition des superficies par classes de potentialités physiques (en %)**

		Kairouan	Kasserine	Sidi Bouzid	Centre-Ouest
Grandes cultures en sec	S1+S2+S3	35.0%	27.2%	33.9%	31.8%
	S4+S5	27.0%	25.8%	40.5%	31.0%
	S6	38.0%	47.0%	25.6%	37.2%
Arboriculture en sec	S1+S2+S3	43.2%	37.3%	49.5%	43.0%
	S4+S5	18.8%	15.8%	14.6%	16.3%
	S6	38.0%	46.9%	35.9%	40.7%
Cultures irriguées	S1+S2+S3	49.3%	55.6%	79.8%	58.0%
	S4+S5	44.0%	25.9%	15.6%	33.0%
	S6	6.7%	18.5%	4.6%	9.0%
Ensemble	S1+S2+S3	41.8%	34.8%	46.4%	40.8%
	S4+S5	28.4%	21.4%	26.1%	25.2%
	S6	29.8%	43.8%	27.5%	34.0%

S1 : vocation très élevée S2 : vocation élevée S3 : vocation moyenne S4 : vocation marginale S5 : vocation médiocre S6 : vocation faible à nulle

Source : "Etudes approfondies sur les opportunités d'investissement dans les secteurs de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des services connexes dans le gouvernorat de Sodi Bouzid », Horizon Consulting

### 3.1.2 Les ressources hydrauliques

Les ressources hydrauliques d'un espace donné dépendent foncièrement du niveau de sa pluviométrie. Mais ces ressources dépendent aussi de la quantité et de la qualité des eaux mobilisables, que ces dernières soient véhiculées par des cours d'eaux ou stockées dans les nappes souterraines.

Selon les gouvernorats du Centre-Ouest, la pluviométrie annuelle moyenne est estimée à 350 mm à Kairouan, 335 mm à Kasserine, et 200 mm à Sidi Bouzid. Cependant, à l'échelle du même gouvernorat, le niveau de la pluviométrie peut varier énormément selon ses zones.

Dans le gouvernorat de Kasserine, la pluviométrie annuelle moyenne varie selon ses zones entre 150 et 500 mm. Dans le gouvernorat de Kairouan, cette pluviométrie annuelle moyenne varie selon ses zones entre 200 et 500 mm. Enfin, dans le gouvernorat de Sidi Bouzid, la pluviométrie annuelle moyenne varie selon ses zones entre 150 et 300 mm.

La majorité de l'espace formant le Centre-Ouest reçoit donc moins de 400 mm de pluie en moyenne par an. Or, au-dessous d'une pluviométrie de 400 mm par an, les cultures en sec deviennent aléatoires.

Par ailleurs, en climat méditerranéen, comparable à celui du Centre-Ouest, la moyenne pluviométrique annuelle ne signifie pas grand chose du point de vue agricole. Une année en apparence bien arrosée peut générer des récoltes médiocres. A contrario, une année en apparence assez sèche, peut générer de bonnes récoltes. C'est donc la répartition inter-saisonniers des pluies, et non toujours leur quantité, qui détermine la qualité des récoltes agricoles. Un déficit de pluie en automne est grave : incapacité de labourer et d'ensemencer. Mais un déficit de pluie au printemps est encore plus grave : la non épiaison peut compromettre totalement une récolte. Or le Centre-Ouest se caractérise par une pluviométrie fort irrégulière, non seulement d'un point de vue inter-annuel mais aussi et surtout d'un point de vue inter-saisonnier. Dans cette région, les impacts de cet aléa climatique ne peuvent être subjugués que par la diffusion des cultures irriguées.

Le Centre-Ouest dispose de ressources hydrauliques mobilisables non négligeables, susceptibles de compenser, tant soit peu, l'insuffisance et la très forte irrégularité de ses précipitations pluviométriques. Ces ressources hydrauliques du Centre-Ouest se répartissent en des ressources de surface et des ressources souterraines.

Actuellement, le Centre-Ouest semble disposer d'une infrastructure de mobilisation de l'eau de surface respectable : 5 barrages à réservoir (dont 3 à Kairouan et 2 à Kasserine), 25 barrages collinaires, et 145 lacs collinaires. Toutefois, la majorité de ces équipements servent beaucoup plus à réguler l'environnement (recharge des nappes souterraines, lutte contre l'érosion, lutte contre les inondations,...) qu'à aménager de nouveaux périmètres irrigués. En 2004, dans le Centre-Ouest, les périmètres irrigués alimentés par les eaux de surface ne dépassent pas 8% du total des périmètres irrigués de la région.

La vraie richesse hydraulique du Centre-Ouest réside donc dans ses nappes souterraines, phréatiques et profondes.

Les nappes phréatiques de la région, souvent exploitées par des puits de surface équipés, font l'objet d'un puisage annuel d'environ 190 millions de m<sup>3</sup> pour des ressources mobilisables estimés à 174 millions. Le taux d'exploitation de ces nappes phréatiques dépasse donc globalement l'optimum, pour se situer à 109%. Toutefois, ce taux d'exploitation diffère énormément d'une nappe phréatique à une autre. Pour les nappes de mauvaise qualité (eau trop salée) ou trop profonde, le taux d'exploitation demeure souvent faible (les cas typiques étant ceux de la nappe de Sebkhat Naouel, et la nappe d'El Bhira). Par contre, pour les nappes de bonne

qualité, la surexploitation peut atteindre des niveaux dangereux. Les cas typiques de nappes phréatiques victimes de leur bonne qualité sont celles de Foussana (taux d'exploitation de 195%), de Sbeïtla (170%), de Braga (156%) et de Sidi Bouzid (133%).

Concernant les nappes profondes, renfermant 60% des eaux souterraines de la région, elles préservent encore une certaine marge pour leur exploitation. Globalement, le taux d'exploitation de ces nappes profondes se situe à environ 73%. Selon les gouvernorats, ce taux d'exploitation des nappes profondes est encore à 64% à Sidi Bouzid et 65% à Kasserine, mais atteint déjà 92% à Kairouan. En fait, le taux d'exploitation diffère d'une nappe profonde à une autre. Certaines de ces nappes sont déjà surexploitées. Mais pour la majorité de ces nappes profondes, le taux d'exploitation est proche de l'optimal. Notons que dans les années à venir, les nappes profondes du Centre-Ouest pourraient être soumises à des fortes pressions, car leur exploitation sert à divers autres fins que l'irrigation (alimentation en eau potable desservie par la Sonede ou le génie rural, mobilisation de l'eau de ces nappes par des privés se dérochant des tarifs appliqués par la Sonede ou le génie rural, à des fins multiples dont l'industrie et les services).

Globalement, le taux d'exploitation des eaux souterraines du Centre-Ouest atteint 88%. Cependant, à Kairouan, ce taux d'exploitation atteint déjà le maximum (99%). A Kasserine et à Sidi Bouzid, ce taux d'exploitation semble être encore un peu loin du maximum. Mais même dans ces deux gouvernorats, l'extension des périmètres irrigués n'a plus de grande marge, car certaines des nappes souterraines risquent d'être altérées (pollution, et surtout surexploitation), alors que d'autres risquent d'être soumises à des multiples fins autres que l'agriculture.

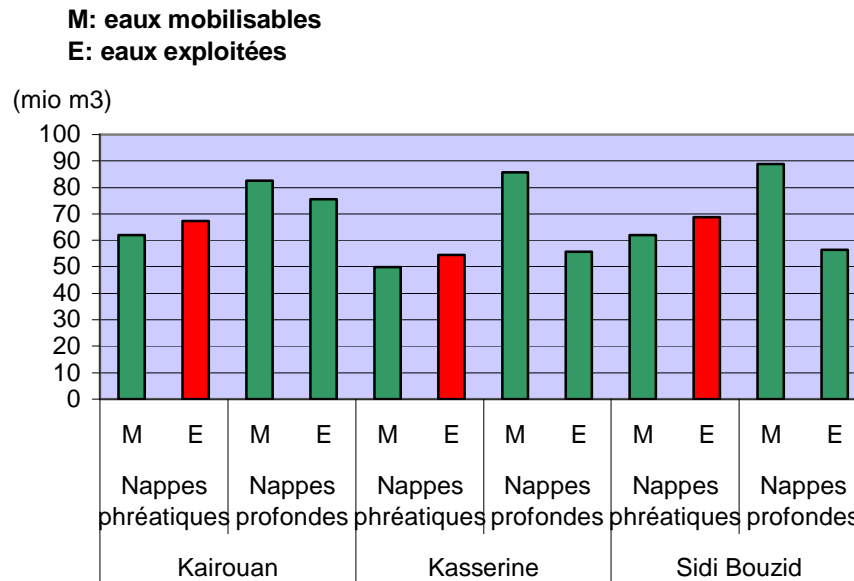
Le devenir des nappes souterraines du Centre-Ouest, qui constituent en fait une des principales sources de richesse de la région, dépend donc de trois facteurs essentiels : une meilleure intensification des périmètres irrigués déjà existants (plus grande exploitation de ces superficies et choix de cultures à haute valeur ajoutée et moins consommatrices d'eau), une diffusion plus large des techniques favorisant l'économie de l'eau, et une plus grande vigilance dans la gestion des nappes souterraines (préserver une exploitation rationnelle de ces nappes).

**Tab. 3.7 : Etat d'exploitation des nappes souterraines**

		Kairouan	Kasserine	Sidi Bouzid	Centre-Ouest
Nappes phréatiques	M	62.1	49.8	62.0	173.9
	E	67.2	54.5	68.7	190.4
	TE	108%	109%	111%	109%
Nappes profondes	M	82.5	85.8	88.8	257.1
	E	75.5	55.6	56.5	187.6
	TE	92%	65%	64%	73%
Ensemble	M	144.6	135.6	150.8	431.0
	E	142.7	110.1	125.2	378.0
	TE	99%	81%	83%	88%

M : eau mobilisable en millions de m<sup>3</sup> E : eau exploitée en millions de m<sup>3</sup> TE : taux d'exploitation en %

Source : « Les gouvernorats du Centre-Ouest en chiffres », ODCO



Le Centre-Ouest dispose aujourd'hui de 111 270 hectares irrigables, soit 27,7% du total des superficies irrigables du pays.

Dans le Centre-Ouest, les exploitants privés représentent le principal aménageur des périmètres irrigables. Dans cette région, les superficies irrigables privées (c'est-à-dire aménagées par les privés) constituent en 2004 74,5% du total de ses superficies irrigables, contre seulement 25,5% pour les superficies irrigables publiques (c'est-à-dire aménagées par l'Etat). Notons, qu'à l'échelle nationale, ces proportions sont respectivement de 50,4% et 49,6%.

Selon la source d'irrigation, les superficies irrigables du Centre-Ouest sont aménagées en 2004 à raison de 65,0% sur les puits de surface, 26,7% sur les forages, 7,4% sur les grands barrages, et 0,9% sur les autres sources (lacs collinaires, oueds pérennes, sources, eaux usées,...). Cette structure des superficies irrigables du Centre-Ouest est très différente de celles de l'ensemble du pays. A l'échelle nationale, les superficies irrigables sont aménagées à raison de 38,3% sur les puits de surface, 30,9% sur les grands barrages, 24,3% sur les forages, et 6,5% sur les autres sources.

Selon les gouvernorats, c'est celui de Sidi Bouzid qui a compté le plus sur les puits de surface dans l'aménagement de périmètres irrigables (76,8%), suivi par celui de Kairouan (62,4%) et de Kasserine (51,1%). Dans ce dernier gouvernorat, les forages ont joué aussi un important rôle dans l'aménagement de périmètres irrigables : 45,5% contre 23,2% à Sidi Bouzid et 21,5% à Kairouan. Remarquons que dans le Centre-Ouest, les barrages à réservoir n'ont joué qu'un rôle marginal dans l'aménagement de périmètres irrigables (7,4%, exclusivement à Kairouan).

En 2004, le taux d'utilisation des superficies irrigables ( superficies irriguées / superficies irrigables) est largement supérieur que celui observé à l'échelle nationale : 89,0% contre 79,2%. Cette meilleure performance relative du Centre-Ouest en matière d'utilisation des superficies irrigables est manifeste au niveau des périmètres privés et surtout au niveau des périmètres publics.

Le Centre-Ouest s'est révélé aussi être plus performant en termes d'intensification. En 2004, le taux d'intensification dans cette région (superficies effectivement irriguées / superficies irrigables x 100) a atteint 104,0% contre 88,4% seulement à l'échelle nationale.

**Tab.3.8 : Superficie des périmètres irrigués privés (en ha)**

		Kairouan	Kasserine	Sidi Bouzid	Centre-Ouest	Tunisie
Superficie irrigable	1985	31 140	3 840	9 700	44 950	150 470
	2004	37 780	12 970	32 200	82 950	202 620
Superficie irriguée	1985	25 640	3 110	6 870	35 620	116 460
	2004	32 080	11 880	30 600	74 560	174 060
Superficie effectivement irriguée	1985	26 680	3 200	6 870	36 750	126 360
	2004	40 690	12 180	35 320	88 190	201 170
Taux d'utilisation	1985	81.6%	81.0%	70.8%	79.2%	77.4%
	2004	84.9%	91.6%	95.0%	89.9%	85.9%
Taux d'intensification	1985	84.9%	83.3%	70.8%	81.8%	84.0%
	2004	107.7%	93.9%	109.7%	106.3%	99.3%

Source : "Enquêtes périmètres irrigués"

**Tab. 3.9 : Superficie des périmètres irrigués publics (en ha)**

		Kairouan	Kasserine	Sidi Bouzid	Centre-Ouest	Tunisie
Superficie irrigable	1985	8 090	4 040	5 370	17 500	93 060
	2004	14 870	8 950	4 500	28 320	199 590
Superficie irriguée	1985	6 260	3 830	2 240	12 330	59 370
	2004	11 810	8 560	4 100	24 470	144 620
Superficie effectivement irriguée	1985	6 550	4 230	2 240	13 020	67 610
	2004	14 630	8 830	4 110	27 570	154 360
Taux d'utilisation	1985	77.4%	94.8%	41.7%	70.5%	63.8%
	2004	79.4%	95.6%	91.1%	86.4%	72.5%
Taux d'intensification	1985	81.0%	104.7%	41.7%	74.4%	72.7%
	2004	98.4%	98.7%	91.3%	97.4%	77.3%

Source : "Enquêtes périmètres irrigués"

**Tab. 3.10 : Superficie des périmètres irrigués (privés + publics) (en ha)**

		Kairouan	Kasserine	Sidi Bouzid	Centre-Ouest	Tunisie
Superficie irrigable	1985	39 500	7 880	15 070	62 450	243 530
	2004	52 650	21 920	36 700	111 270	402 210
Superficie irriguée	1985	31 900	6 940	9 110	47 950	175 830
	2004	43 890	20 440	34 700	99 030	318 680
Superficie effectivement irriguée	1985	33 230	7 430	9 110	49 770	193 970
	2004	55 320	21 010	39 430	115 760	355 530
Taux d'utilisation	1985	80.8%	88.1%	60.5%	76.8%	72.2%
	2004	83.4%	93.2%	94.6%	89.0%	79.2%
Taux d'intensification	1985	84.1%	94.3%	60.5%	79.7%	79.6%
	2004	105.1%	95.8%	107.4%	104.0%	88.4%

Source : "Enquêtes périmètres irrigués"

En termes dynamiques, la superficie irrigable du Centre-Ouest est passée de 62 450 ha en 1985 à 111 270 ha en 2004 ; soit une progression de 78% en vingt ans. Au cours de la même période, la superficie irrigable de l'ensemble du pays est passée de 243 530 ha en 1985 à 402 210 ha en 2004, soit une progression de 65%. Durant les vingt dernières années, l'extension de la superficie irrigable s'est donc accomplie dans le Centre-Ouest à un rythme plus rapide que celui observé à l'échelle de l'ensemble du pays.

Au cours des deux dernières décennies, l'extension ayant touché les périmètres irrigables privés du Centre-Ouest a été plus rapide que l'extension ayant touché ses périmètres irrigables publics : respectivement +85% et +62%. Toutefois, ce rythme d'extension des périmètres irrigables du Centre-Ouest selon l'aménageur a été très différent d'un gouvernorat à l'autre. Dans le gouvernorat de Sidi Bouzid, alors que les superficies irrigables aménagées par les privés ont progressé durant les vingt dernières années de 232%, celles aménagées par l'Etat ont régressé de 16%. Dans le gouvernorat de Kairouan, l'extension des périmètres publics s'y est réalisée à un rythme beaucoup plus rapide que celle des périmètres privés : 84% contre 21%. A contrario, dans le gouvernorat de Kasserine, c'est l'extension des périmètres privés qui s'est accomplie à un rythme beaucoup plus rapide que celle des périmètres publics.

Parallèlement, le taux d'utilisation des périmètres irrigables du Centre-Ouest s'est sensiblement amélioré : 89.0% en 2004 contre 76.8% en 1985. Cette amélioration du taux d'utilisation a touché plus les périmètres publics que les périmètres privés. Selon les gouvernorats, l'amélioration du taux d'utilisation des périmètres irrigables la plus remarquable a touché celui de Sidi Bouzid : 60,5% en 1985 et 94,6% en 2004.

Notons enfin que l'amélioration du taux d'intensification des périmètres irrigables du Centre-Ouest a été encore plus remarquable que celle du taux d'utilisation : 79,7% en 1985 et 104% en 2004. Cette notoire amélioration du taux d'intensification des périmètres irrigables a été observée en particulier à Sidi Bouzid et à Kairouan. Par contre, dans le gouvernorat de Kasserine, ce taux d'intensification a eu tendance à stagner.

**Tab. 3.11 : Structure des périmètres irrigables selon l'aménageur (en %)**

		Kairouan	Kasserine	Sidi Bouzid	Centre-Ouest	Tunisie
1985	privés	79.5%	48.7%	64.4%	72.0%	61.8%
	publics	20.5%	51.3%	35.6%	28.0%	38.2%
2004	privés	71.8%	59.2%	87.7%	74.5%	50.4%
	publics	28.2%	40.8%	12.3%	25.5%	49.6%

Source : "Enquêtes périmètres irrigués"

**Tab. 3.12 : Superficie irriguée additionnelle entre 1985 et 2004 (en ha)**

		Kairouan	Kasserine	Sidi Bouzid	Centre-Ouest	Tunisie
superficie irrigable	privée	6 370	9 130	22 500	38 000	52 150
	publique	6 780	4 910	- 870	10 820	106 530
	ensemble	13 150	14 040	21 630	48 820	158 680
superficie irriguée	privée	6 440	8 770	23 730	38 940	57 600
	publique	5 550	4 730	1 860	12 140	85 250
	ensemble	11 990	13 500	25 590	51 080	142 850
superficie effectivement irriguée	privée	14 010	8 980	28 450	51 440	74 810
	publique	8 080	4 600	1 870	14 550	86 750
	ensemble	22 090	13 580	30 320	65 990	161 560

Source : "Enquêtes périmètres irrigués"

**Tab. 3.13 : Structure des périmètres irrigués (privés + publics) selon la source d'irrigation (en %) année 2004**

	Kairouan	Kasserine	Sidi Bouzid	Centre-Ouest	Tunisie
Puits de surface	62.4%	51.1%	76.8%	65.0%	38.3%
Forages	21.5%	45.5%	23.2%	26.7%	24.3%
Grands barrages	15.6%	0.0%	0.0%	7.4%	30.9%
Autres sources	0.5%	3.4%	0.0%	0.9%	6.5%
Ensemble	100%	100%	100%	100%	100%

Source : "Enquêtes périmètres irrigués"



**Tab. 3.14 : Taux d'utilisation des superficies irrigables (publiques+privées)  
selon la source d'irrigation (en %) (année 2004)**

	Kairouan	Kasserine	Sidi Bouzid	Centre-Ouest	Tunisie
Puits de surface	82.9%	92.0%	95.7%	89.3%	87.8%
Forages	83.1%	94.5%	90.6%	89.0%	84.0%
Grands barrages	86.3%	-	-	86.3%	68.8%
Barrages collinaires	-	100%	-	100%	80.6%
Oueds pérennes	-	-	-	-	65.6%
Eaux usées	54.2%	76.9%	-	62.2%	35.2%
Autres sources	-	100%	-	100%	74.2%
Ensemble	83.4%	93.2%	94.6%	89.0%	79.2%

Source : "Enquêtes périmètres irrigués"

### 3.1.3 Les matières transformables

Les matières transformables, susceptibles de favoriser le développement de certaines industries dans le Centre-Ouest, sont au nombre de trois : les produits agricoles alimentaires, les produits agricoles non alimentaires, et les minéraux et assimilés.

En matière de produits agricoles alimentaires, susceptibles d'être transformés, le Centre-Ouest renferme des potentialités loin d'être négligeables.

Dans le blé dur, favorisant le développement des industries des dérivés des céréales, et en particulier les semouleries, le Centre-Ouest occupe une place respectable. En 2003, la production du blé dur de cette région a atteint 250 milles tonnes, soit 15% de la production nationale. Certes, la production de 2003 de cette région en blé dur ne reflète que celle d'une excellente année. Cependant, la proximité du Centre-Ouest d'autres régions, riches en blé, lui permet de réguler, au moindre coût, l'approvisionnement de ses industries potentielles en dérivés de céréales.

Le Centre-Ouest, dispose aussi d'importantes potentialités dans les produits favorisant les industries oléicoles. En 2003, la production de cette région en olives à huile a atteint presque 100 milles tonnes, soit un peu plus du quart de la production nationale. En cas de mauvaises récoltes, le Centre-Ouest peut réguler l'approvisionnement de ses huileries au moindre coût, en s'adressant aux régions avoisinantes (Sahel, Sfax,...). Notons que la probable reconversion, dans cette région, de vastes terres céréalières en oliveraies, offre aux industries oléicoles d'énormes potentialités.

En matière des industries des conserves alimentaires, le Centre-Ouest dispose aussi d'énormes potentialités, en matières de produits transformables, par comparaison à celles du reste du pays. Dans le piment, favorisant les conserves d'harissa, et la tomate, favorisant les conserves du concentré et du séché, le Centre-Ouest assure déjà respectivement le 2/5 et le 1/4 de la production nationale. Concernant les industries des jus et confitures de fruits, cette région renferme aussi des très importantes potentialités. Actuellement, la production du Centre-Ouest dans certains fruits est déjà impressionnante par comparaison à celle du reste du pays : 65% dans les abricots, 32% dans les pommes, et 17% dans les figues. La reconversion des terres à céréales pourrait s'orienter vers ces spéculations, et offrir ainsi plus d'opportunités pour les industries de jus et confitures.

Enfin pour les industries laitières, les potentialités du Centre-Ouest, sont encore modestes mais prometteuses. Actuellement, la production du lait de cette région dépasse à peine le 1/10 de la production nationale. L'orientation progressive vers l'élevage intensif stabulisé pourrait offrir d'importants opportunités supplémentaires à ce genre d'industries.

Notons que, jusqu'à présent, ce potentiel qu'offre l'agriculture du Centre-Ouest aux industries agroalimentaires est relativement peu exploité. A l'exception de quelques conserveries en tomates (dont certaines sont d'ailleurs en difficulté par manque d'innovation), le tissu des industries agroalimentaires de cette région demeure dominé par les légères transformations, souvent de proximité (huileries, boulangeries, entrepôts frigorifiques).

**Tab. 3.15 : les principaux produits agricoles alimentaires susceptibles d'être transformés (2003)**

	en tonnes				
	Kairouan	Kasserine	Sidi Bouzid	Centre-Ouest	Tunisie
Blé dur	121 593	57 763	71 413	250 769	1 646 000
Blé tendre	12 517	260	232	13 009	337 400
Orge	110 323	93 477	36 367	240 167	920 700
Olives à huile	59 000	6 680	33 000	98 680	360 000
Abricots	11 200	4 930	785	16 915	26 000
Pêches	3 340*	7 940	384	11 664	92 000
Pommes	4 050*	26 920	800	31 770	99 000
Poires	200*	1 233*	90	1 523	60 000
Figues	1 150*	790	1 540	3 480	21 000
Piments	65 400	3 050	35 745	104 195	247 000
Tomates	26 650	86 500	85 952	199 102	880 000
Lait	30 000	23 000	53 500	106 500	891 000

\* Chiffres de 2002

Sources : « Budgets économiques » et « Rapports annuels » des CRDA et Ministère de l'Agriculture

Les produits agricoles non alimentaires que renferme le Centre-Ouest, pouvant favoriser certaines industries, sont soit d'origine végétale (orge, alfa, bois, plantes d'extraction d'huiles), soit d'origine animale (laines, peaux).

Sauf exception, nous ne disposons pas de données statistiques fiables et continues sur la capacité de production du Centre-Ouest dans ces produits. Ce qui est certain, c'est que, globalement, les potentialités de cette région dans ces produits agricoles non alimentaires tendent à se dégrader.

Le cas typique de cette tendance est celui de l'alfa, dont la production a reculé d'environ 60% par rapport au début de l'indépendance. Le repli de la production de l'alfa, favorisant naguère certaines industries et en particulier celle du papier, est du à plusieurs facteurs combinés, dont notamment le défrichage, le sur-pâturage, et la sur-exploitation.

Il en est de même des espaces produisant du bois et/ou des plantes d'extraction d'huiles essentielles. Ces espaces (forêts et parcours) souffrent, en plus du défrichage, du sur-pâturage et de la sur-exploitation, du phénomène de désertification qui affecte plusieurs zones de cette région.

Quant aux produits d'origine animale, susceptibles d'être transformés (laines, peaux), ils sont souvent difficiles à valoriser (mauvaise qualité, forte dispersion de ces produits, difficultés de leur collecte,...).

Seul donc l'orge continue à représenter un intrant de choix pour l'industrie produisant l'alimentation du cheptel. La probable extension de l'élevage intensif stabilisé ferait appel à d'énormes quantités d'aliments du cheptel produits industriellement. Déjà, la région souffre d'un très grand déficit en alimentation animale.

Paradoxalement, le Centre-Ouest renferme très peu de produits minéraux susceptibles d'être valorisés industriellement. A part le gouvernorat de Kairouan, contenant quelques minéraux pouvant impulser les industries de matériaux de construction (gypse, kaolin, argile, marbre), de la porcelaine (kaolin), du verre (sable siliceux), et des eaux minérales ; les deux autres gouvernorats de la région sont très pauvres en minéraux transformables. Kasserine ne renferme en quantité respectable que du carbonate de calcium (pour l'industrie de la chaux) et du marbre. Quant au gouvernorat de Sidi Bouzid, ses potentialités en produits minéraux sont quasi nulles.

Ce potentiel de la région en produits minéraux, pauvre et peu diversifié, explique pourquoi les matériaux de construction, et en particulier l'industrie du marbre, constituent, jusqu'à présent, la seconde dominante de son tissu industriel, après l'agroalimentaire.

Hormis certains produits agricoles, le Centre-Ouest ne renferme pas suffisamment de produits susceptibles d'être valorisés industriellement (dégradation des produits agricoles non alimentaires, et faibles réserves et diversité des produits minéraux). Sur ce plan, cette région n'a pas grand chose à vendre pour s'approvisionner.

Le devenir industriel du Centre-Ouest est donc en grande partie basé sur des produits transformables, exogènes à la région. Ces industries nécessitent d'énormes investissements qui lui sont en grande partie étrangers. Elles nécessitent aussi un dense réseau de transport multimodal, permettant, entre autres, de faciliter l'approvisionnement de la région en matières transformables.

Principaux produits minéraux et assimilés  
du Centre-Ouest susceptibles d'être transformés

	Kairouan	Kasserine	Sidi Bouzid
Gypse	X		
Carbonate de calcium	X	X	
Kaolin	X		
Sable siliceux	X		
Argile	X		
Marbre	X	X	
Eaux minérales et thermales	X		

Source : « Monographies régionales », API

## 3.2 LES RESSOURCES HUMAINES

### 3.2.1 La structure de la population par âge

Le Centre-Ouest renferme encore une population plus jeune que celle de l'ensemble du pays. En 2004, l'âge moyen de la population de cette région se situe à 27,5 ans contre 29,4 ans à l'échelle nationale. Le gouvernorat de Kasserine préserve la population relativement la plus jeune au niveau du Centre-Ouest.

En dynamique, la population du Centre-Ouest a eu tendance à vieillir à un rythme légèrement plus rapide que celui observé à l'échelle nationale. Entre 1984 et 2004, l'âge moyen de la population de cette région est passé de 22,8 ans à 27,5 ans (+20.7%), alors que l'âge moyen de la population de l'ensemble du pays est passé de 24,6 ans à 29,4 ans (+19.7%).

Toutefois, à l'intérieur du Centre-Ouest, le rythme de vieillissement de la population a été assez différencié. Parmi les trois gouvernorats de cette région, c'est celui de Sidi Bouzid qui a connu, au cours des deux dernières décennies, le rythme de vieillissement de la population le plus rapide, suivi de loin par celui de Kairouan et de Kasserine.

Ainsi, d'une décennie à l'autre, le vieillissement de la population du Centre-Ouest a eu tendance à s'accélérer, et ce au niveau de ses trois gouvernorats. Cette accélération du vieillissement de la population du Centre-Ouest semble résulter de deux causes essentielles, dont l'une lui est spécifique (exode hors région d'une bonne partie de sa population jeune), et l'autre générale (ralentissement notoire du renouvellement de la population par le bas, du à une chute de la fécondité).

Jusqu'à présent, le Centre-Ouest disposait d'un avantage comparatif non négligeable par rapport à d'autres régions du pays : la jeunesse relative de sa population. Mais à terme, cette région pourrait perdre cet avantage comparatif, vu l'accentuation de l'exode de sa population jeune.

**Tab. 3.16 : âge moyen de la population (en ans)**

	Kairouan	Kasserine	Sidi Bouzid	Centre-Ouest	Tunisie
1984	23.40	22.61	22.18	22.81	24.57
1994	25.32	24.19	24.53	24.75	26.68
2004	27.97	26.80	27.68	27.53	29.42

Source : « Recensements généraux de la population », INS

### 3.2.2 La structure de la population par niveau d'instruction

Tel qu'il est défini par les « recensements de la population », le niveau d'instruction des personnes recensées ne reflète pas nécessairement leur niveau de qualification. Une bonne partie de la population appartenant à un cycle d'instruction n'a pas achevé ce cycle par un diplôme. De même, d'une période à l'autre, un cycle donné n'assure pas nécessairement aux instruits le même volume ni la même qualité des connaissances. Enfin, le niveau d'instruction nécessite souvent un complément de qualification sur le tas ou dans des institutions professionnelles spécialisées.

En ne prenant pas en considération ces réserves, le niveau d'instruction de la population du Centre-Ouest semble avoir accusé une sensible amélioration. Dans cette région, la proportion de la population âgée de 10 ans et plus, ayant le niveau du « secondaire » est passée de seulement 10,2% en 1984 à 17,6% en 1994 et 24,9% en 2004. Quant à la proportion de cette population ayant le niveau du « supérieur », elle est passée de 0,9% en 1984 à 1,8% en 1994 et 4,3% en 2004.

Parmi les trois gouvernorats du Centre-Ouest, c'est celui de Sidi Bouzid qui semble avoir réalisé le progrès le plus rapide en matière de niveau d'instruction. Dans ce gouvernorat, la proportion de la population ayant échappé définitivement à l'analphabétisme (niveaux secondaire + supérieur) a atteint en 2004 31,8% contre 29,9% à Kasserine et 27,0% à Kairouan.

Toutefois, le Centre-Ouest a encore un long chemin à parcourir dans le domaine de l'instruction. Dans cette région, les personnes menacées par l'analphabétisme (néant + primaire et assimilé) sont encore majoritaire, puisqu'il y compte 70,7%. Cette proportion varie de 73,0% à Kairouan à 70,1% à Kasserine et 68,2% à Sidi Bouzid.

Par ailleurs, relativement à l'ensemble du pays, le Centre-Ouest accuse encore un sensible retard en matière de niveau d'instruction. Dans cette région, la proportion de la population ayant échappé définitivement à l'analphabétisme (secondaire + supérieur) ne dépasse pas 29,2% en 2004 contre 39,6% à l'échelle nationale. Cet écart semble résulter pour l'essentiel du retard qu'a accusé cette région pendant longtemps en matière de scolarisation en général, et de scolarisation des filles en particulier, d'une part, et de l'exode d'une bonne partie de l'« élite » de la région, d'autre part.

**Tab. 3.17 : la population âgée de 10 ans et plus par niveau d'instruction (en %)**

		Kairouan	Kasserine	Sidi Bouzid	Centre-Ouest	Tunisie
néant	1984	61.9%	61.2%	61.7%	61.7%	46.8%
	1994	44.2%	45.7%	41.4%	43.8%	31.9%
	2004	35.8%	32.8%	33.8%	34.3%	23.4%
primaire	1984	27.2%	27.0%	27.6%	27.2%	34.2%
	1994	37.8%	34.5%	37.6%	36.8%	40.1%
	2004	37.2%	37.3%	34.4%	36.4%	37.0%
secondaire	1984	10.1%	11.0%	9.8%	10.2%	17.0%
	1994	16.1%	18.1%	19.1%	17.6%	24.2%
	2004	22.6%	25.8%	27.3%	24.9%	31.8%
supérieur	1984	0.9%	0.9%	0.9%	0.9%	2.1%
	1994	1.9%	1.6%	1.8%	1.8%	3.8%
	2004	4.4%	4.1%	4.5%	4.3%	7.8%
ensemble	1984	100%	100%	100%	100%	100%
	1994	100%	100%	100%	100%	100%
	2004	100%	100%	100%	100%	100%

Source : « Recensements généraux de la population », INS

### 3.3 LE SYSTEME DE FORMATION

#### 3.3.1 L'enseignement primaire

L'enseignement primaire (actuel premier cycle de l'enseignement de base) n'a pas sa propre finalité. Naguère, sa mission consistait à inculquer les éléments de langues et de calcul de base, et surtout à sélectionner les élèves susceptibles d'accéder à l'enseignement secondaire. Depuis le début des années 1990, l'enseignement primaire est devenu une simple étape d'un long cycle d'au moins 13 années d'études, sanctionné par l'examen du baccalauréat. La dynamique de l'enseignement primaire ne peut donc être appréhendée qu'à travers l'évolution de ses effectifs.

Durant les deux dernières décennies, les effectifs de l'enseignement primaire du Centre-Ouest ont évolué selon trois principales phases. La première de ces phases est située entre 1984-1994, caractérisée par un taux de croissance de ces effectifs assez soutenu, de l'ordre de 2,6% par an. La seconde phase, comprise entre 1995 et 1999, se distingue par une certaine stabilisation des effectifs ; le taux de croissance de ces derniers n'ayant pas dépassé 0,5% par an. La troisième phase se situe entre 2000 et 2005 ; elle est marquée par une sensible régression des effectifs, de l'ordre de -3,1% par an.

Cette évolution des effectifs de l'enseignement primaire du Centre-Ouest a été un peu différente de celle observée à l'échelle nationale. Durant la première phase 1984-1994, le taux de croissance de ces effectifs a été plus élevé dans le Centre-Ouest qu'à l'échelle de l'ensemble du pays : 2,6% contre 2,1%. Durant la seconde phase 1995-1999, le taux de croissance de ces effectifs s'est maintenu encore légèrement positif dans le Centre-Ouest (0.5% par an), alors qu'il était devenu déjà négatif à l'échelle nationale (-0.6% par an). Durant la troisième phase (2000-2005), le taux de régression des effectifs a été plus sensible à l'échelle de l'ensemble du pays (-3,4% par an) qu'à l'échelle du Centre-Ouest (-3,1%).

La tendance d'évolution des effectifs de l'enseignement primaire dans le Centre-Ouest a été donc comparable à celle observée à l'échelle de l'ensemble du pays, avec un certain décalage dans le temps. Ce décalage trouve ses origines dans trois facteurs essentiels, ayant marqué le Centre-Ouest jusqu'à une date récente : la persistance d'un taux de natalité supérieur à celui observé à l'échelle nationale, la persistance d'un taux de scolarisation inférieur à celui observé à l'échelle

nationale, et la persistance d'un taux de réussite au sixième inférieur à celui observé à l'échelle nationale.

Selon les gouvernorats, cette tendance au repli des effectifs de l'enseignement primaire s'est manifestée de façon plus prononcée dans Sidi Bouzid que dans Kairouan et Kasserine ; le gouvernorat de Sidi Bouzid ayant eu des retards à rattraper (taux de scolarisation, taux d'admission au sixième).

**Tab. 3.18 : Effectif des élèves dans le primaire  
(moyenne annuelle par sous-période)**

		Kairouan	Kasserine	Sidi Bouzid	Centre-Ouest	Tunisie
Garçons	1984-1994	49 033	35 601	35 399	120 033	736 318
	1995-1999	49 185	39 131	36 377	124 693	765 703
	2000-2005	44 959	36 026	31 876	112 861	675 718
	1984-2005	47 956	36 520	34 660	119 136	726 469
Filles	1984-1994	34 076	24 841	25 990	84 907	607 737
	1995-1999	40 279	31 701	31 321	103 302	683 789
	2000-2005	39 188	31 232	28 873	99 293	613 837
	1984-2005	36 880	28 143	27 988	93 011	626 685
Ensemble	1984-1994	83 109	60 442	61 389	204 941	1 344 055
	1995-1999	89 464	70 825	67 698	227 987	1 449 493
	2000-2005	84 147	67 258	60 749	212 154	1 289 555
	1984-2005	84 836	64 661	62 648	212 146	1 353 154

Source : « Statistiques scolaires », Ministère de l'Education

**Tab. 3.19 : Taux de croissance (%) annuel moyen de l'effectif des élèves dans le primaire**

		Kairouan	Kasserine	Sidi Bouzid	Centre-Ouest	Tunisie
Garçons	1984-1994	1.1	2.3	1.6	1.6	1.5
	1995-1999	-0.2	0.0	-0.6	-0.3	-0.9
	2000-2005	-3.1	-2.8	-3.9	-3.4	-3.5
	1984-2005	-0.3	0.6	-0.3	0.0	-0.2
Filles	1984-1994	3.6	4.3	4.2	4.0	2.8
	1995-1999	1.6	1.7	0.9	1.4	-0.2
	2000-2005	-2.3	-1.6	-3.4	-2.7	-3.3
	1984-2005	1.6	2.3	1.6	1.8	0.7
Ensemble	1984-1994	2.1	3.1	2.7	2.6	2.1
	1995-1999	0.6	0.7	0.1	0.5	-0.6
	2000-2005	-2.7	-2.2	-3.7	-3.1	-3.4
	1984-2005	0.5	1.3	0.5	0.8	0.2

Source : « Statistiques scolaires », Ministère de l'Education

Cette tendance à la régression des effectifs de l'enseignement primaire dans le Centre-Ouest est due au fait que les facteurs agissant dans le sens de la baisse de ces effectifs n'ont cessé depuis environ une décennie de l'emporter sur les facteurs agissant dans le sens de leur hausse.

Le plus important facteur ayant agi dans le sens de la hausse des effectifs de l'enseignement primaire dans le Centre-Ouest réside dans le rattrapage du retard accusé par cette région dans le taux de scolarisation, en particulier celui des filles. Le Centre-Ouest ayant déjà atteint le niveau national en matière du taux de scolarisation des scolarisables (6-12 ans). En 2004, le coefficient de positionnement du Centre-Ouest en matière de scolarisation dans le primaire s'est situé à 1,01 contre 0,93 en 1994 et 0,90 en 1984. La progression de ce coefficient a résulté surtout de la nette amélioration du coefficient de positionnement du Centre-Ouest en matière de scolarisation des filles : 1,00 en 2004, contre 0,88 en 1994 et 0,81 en 1984.

**Tab 3.20. : Coefficient de positionnement en matière de scolarisation dans le primaire (effectif des élèves par rapport aux scolarisables 6-12 ans)**

		Kairouan	Kasserine	Sidi Bouzid	Centre-Ouest
Garçons	1984	0.99	0.94	1.01	0.98
	1994	0.96	0.98	0.98	0.97
	2004	1.04	1.04	0.99	1.02
Filles	1984	0.79	0.79	0.84	0.81
	1994	0.87	0.87	0.92	0.88
	2004	1.00	1.00	1.00	1.00
Ensemble	1984	0.90	0.88	0.94	0.90
	1994	0.91	0.93	0.95	0.93
	2004	1.02	1.02	0.99	1.01

Sources : « Statistiques scolaires », Ministère de l'Education et « Recensements généraux de la population », INS

Le second facteur ayant agi dans le sens de la hausse des effectifs de l'enseignement primaire dans le Centre-Ouest ne lui est pas spécifique. Il s'agit d'un phénomène plutôt national : la forte baisse aussi bien du volume que du taux d'abandons du primaire. A l'échelle nationale, le volume des abandons du primaire est passé de 88 604 (6,7%) en 1989 à 66 835 (4,6%) en 1994 et à 20 962 seulement (1,7%) en 2004. Cette tendance, ayant certainement touché le Centre-Ouest, résulte d'un droit plus consistant accordé aux élèves en matière de redoublement (3 fois au lieu de 2 fois durant ce cycle), d'une part, et plus de flexibilité dans le passage d'une année à l'autre, d'autre part.

Quant aux facteurs ayant agi dans le sens de la baisse des effectifs du primaire, ils sont essentiellement au nombre de deux : la tendance à la baisse des nouveaux inscrits, d'une part, et la très forte hausse du taux de passage en septième année de l'enseignement de base (ex-première année secondaire).

Dans le Centre-Ouest, l'effectif des nouveaux inscrits dans le primaire est passé de 34 315 en 1996 à seulement 26 364 en 2004, soit une régression de l'ordre de 23%, taux proche de celui observé à l'échelle nationale. Cette baisse des nouveaux inscrits dans le primaire, plus sensible à Sidi Bouzid qu'à Kairouan et Kasserine, a touché toutes les classes d'âge, y compris ceux âgés de 5 ans et moins. Ces derniers étant désormais retenus en grande partie par ce qu'on appelle « école préparatoire ». Ce fort repli de l'effectif des nouveaux inscrits dans le primaire s'explique évidemment par la forte baisse de la fécondité, ayant commencé à marquer le pays à partir du milieu des années 1980.

**Tab. 3.21 : Nouveaux inscrits en première année du primaire (actuelle école de base)**

		Kairouan	Kasserine	Sidi Bouzid	Centre-Ouest	Tunisie
5 ans et moins	1996	1 591	770	1 110	3 471	23 413
	2004	736	701	411	1 848	11 139
6 ans	1996	11 447	9 256	8 571	29 274	174 962
	2004	9 567	7 336	6 641	23 544	148 809
7 ans et plus	1996	583	617	370	1 570	4 478
	2004	330	426	216	972	2 365
Ensemble	1996	13 621	10 643	10 051	34 315	202 853
	2004	10 633	8 463	7 268	26 364	162 313

Source : « Statistiques scolaires », Ministère de l'Education

Parallèlement, comme le reste du pays, le Centre-Ouest a connu une très forte hausse du taux de passage en 7<sup>ème</sup> année de l'enseignement de base (ex taux d'admission au sixième). Durant les deux dernières décennies, à Kairouan et à Kasserine, ce taux a connu un véritable saut, passant respectivement de 34,0% et 38,6% en 1984 à 85,5% et 83,5% en 2004. Le gouvernorat de Sidi Bouzid a connu aussi une importante augmentation de ce taux, bien qu'à un rythme inférieur à

celui observé à Kairouan et Kasserine. Globalement, le taux de passage en 7<sup>ème</sup> année de l'enseignement de base est actuellement assez proche de celui observé à l'échelle nationale.

Le repli des effectifs de l'enseignement primaire offre au Centre-Ouest, comme au reste du pays, une double opportunité : améliorer l'équipement pédagogique ainsi que l'encadrement des élèves, d'une part, et reconvertir les écoles désertées en des centres de formation à finalités plus concrètes et opérationnelles, d'autres part.

**Tab. 3.22 : taux de promotion en 7<sup>ème</sup> année de l'enseignement de base (ex taux d'admission au sixième)**

	Kairouan	Kasserine	Sidi Bouzid	Tunisie
1984	34.0%	38.6%	49.6%	42.7%
1994	52.5%	57.3%	58.2%	60.1%
2004	85.5%	83.5%	84.9%	88.6%

Source : « Statistiques scolaires », Ministère de l'Education

### 3.3.2 L'enseignement secondaire

Comme l'enseignement primaire, l'enseignement secondaire n'a pas sa propre finalité. Sa mission consiste à inculquer un savoir multidisciplinaire, souvent abstrait, et surtout de sélectionner les élèves susceptibles d'accéder à l'enseignement supérieur. La dynamique de l'enseignement secondaire ne peut donc être appréhendée qu'à travers l'évolution de ses effectifs aussi bien globaux que par filières.

Durant les deux dernières décennies 1984-2005, contrairement aux effectifs du primaire, ceux du secondaire ont presque toujours accusé, à l'échelle nationale, un taux de croissance positif, de l'ordre de 5,8% en moyenne par an. Cette tendance résulte du fait que, sauf très rares exceptions (année 1987), les flux des entrants au secondaire (admis à l'ex examen du sixième) l'ont toujours emporté sur les flux de sortants de ce cycle (admis au baccalauréat + abandons).

Toutefois, au cours des cinq dernières années 2001-2005, la croissance des effectifs du secondaire à l'échelle nationale s'est sensiblement décélérée. Le taux de croissance annuel moyen de ces effectifs n'ayant pas dépassé au cours de la sous-période 2001-2005 3,6% contre 6,0% durant la sous-période 1984-2000. Cette tendance, observée durant le dernier quinquennat, résulte d'un gonflement du flux des sortants du secondaire (admis au baccalauréat + abandons) à un rythme plus rapide que celui des entrants dans ce cycle (admis à l'ex examen du sixième et actuel passage de la 6<sup>ème</sup> à la 7<sup>ème</sup> année de l'enseignement de base).

Au cours des cinq dernières années 2001-2005, l'effectif des élèves passant de la 6<sup>ème</sup> à la 7<sup>ème</sup> année de l'enseignement de base a eu tendance à stagner à l'échelle nationale aux alentours de 190 000, et ce malgré le saut qu'a connu le taux de ce passage (environ 88% durant la sous-période 2001-2004 contre environ 55% durant la sous-période 1984-2000). La stagnation (et probablement la régression dans les années à venir) des effectifs accédant de la 6<sup>ème</sup> année à la 7<sup>ème</sup> année de l'enseignement de base, est donc due au repli des effectifs en 6<sup>ème</sup> année.

Parallèlement, au cours de la sous-période 2001-2005, aussi bien l'effectif des bacheliers que l'effectif des abandons du secondaire se sont sensiblement gonflés relativement aux années antérieures. La prise en considération de la moyenne de la 7<sup>ème</sup> année dans l'évaluation du bac explique en grande partie le saut qu'a connu le taux de réussite au baccalauréat (environ 70 % durant la sous-période 2002-2004 contre environ 45% durant la sous-période 1984-2001).

Au niveau du Centre-Ouest, l'évolution des effectifs du secondaire a été comparable à celle observée à l'échelle nationale, avec un certain décalage temporel. Au cours de la sous-période 1984-2000, la croissance des effectifs du secondaire du Centre-Ouest s'est accomplie à un rythme



plus rapide que celui observé à l'échelle nationale : respectivement 7,6% et 6,0% par an. Durant la sous-période 2001-2005, la croissance de cet effectif a aussi eu tendance à se décélérer dans le Centre-Ouest mais de façon plus lente qu'à l'échelle de l'ensemble du pays. Durant la sous-période 2001-2005, le taux de croissance annuel moyen de cet effectif a été de 4,7% au Centre-Ouest contre 3,6% à l'échelle nationale. Cet écart dans le rythme d'évolution de l'effectif de l'enseignement secondaire entre l'ensemble du pays et le Centre-Ouest résulte pour l'essentiel du rattrapage accompli par ce dernier en matière du taux de scolarisation dans le primaire.

**Tab. 3.23 : Effectif des élèves dans l'enseignement secondaire**

		Kairouan	Kasserine	Sidi Bouzid	Centre-Ouest	Tunisie
Garçons	1984-2000	15 261	12 887	14 789	42 937	311 565
	2001-2005	25 695	22 994	21 227	69 916	499 281
	1984-2005	17 632	15 184	16 253	49 069	354 228
Filles	1984-2000	11 270	8 753	9 581	29 604	275 444
	2001-2005	25 245	20 418	22 563	68 226	541 576
	1984-2005	14 446	11 404	12 532	38 382	335 929
Ensemble	1984-2000	26 531	21 640	24 371	72 541	587 009
	2001-2005	50 940	43 412	43 790	138 142	1 040 857
	1984-2005	32 078	26 588	28 784	87 451	690 156

Source : « Annuaire statistiques de la Tunisie » ; INS

**Tab. 3.24 : taux de croissance annuel moyen de l'effectif des élèves dans l'enseignement secondaire**

		Kairouan	Kasserine	Sidi Bouzid	Centre-Ouest	Tunisie
Garçons	1984-2000	4.8%	6.1%	5.6%	5.4%	4.5%
	2001-2005	4.4%	4.5%	1.2%	3.5%	2.8%
	1984-2005	4.9%	5.9%	4.5%	5.1%	4.6%
Filles	1984-2000	9.4%	11.5%	14.1%	11.4%	7.8%
	2001-2005	6.8%	6.1%	5.4%	6.1%	4.3%
	1984-2005	8.9%	10.4%	12.0%	10.2%	7.4%
Ensemble	1984-2000	6.6%	8.0%	8.4%	7.6%	6.0%
	2001-2005	5.6%	5.3%	3.3%	4.7%	3.6%
	1984-2005	6.6%	7.6%	7.2%	7.1%	5.8%

Source : « Annuaire statistiques de la Tunisie » ; INS

**Tab. 3.25 : taux de succès au baccalauréat (enseignement public)**

		Kairouan	Kasserine	Sidi Bouzid	Tunisie
Lettres	1996	32.5%	26.7%	40.6%	37.2%
	2004	76.9%	71.0%	71.3%	73.5%
Mathématiques	1996	54.3%	37.7%	46.2%	59.8%
	2004	73.8%	67.0%	65.7%	77.1%
Sciences expérimentales	1996	34.1%	20.8%	34.1%	41.7%
	2004	66.0%	63.7%	59.8%	68.3%
Economie -gestion	1996	18.8%	23.5%	22.9%	30.3%
	2004	50.4%	44.8%	47.3%	55.2%
techniques	1996	38.2%	24.9%	26.1%	40.2%
	2004	66.5%	53.0%	59.4%	64.1%
ensemble	1996	35.3%	26.3%	36.5%	41.0%
	2004	68.9%	61.8%	62.6%	68.1%

Source : « Statistiques scolaires », Ministère de l'Education

Notons que la structure des élèves des 6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> années du secondaire par filière demeure assez déséquilibrée, par comparaison à celle de l'ensemble du pays. Dans la filière « lettres », la

proportion des élèves a baissé dans l'ensemble du pays de 30,9% en 1996 à 22,9% en 2004 alors qu'elle n'a baissé que 34,1% à 30,9% dans le Centre-Ouest. A contrario, dans la filière « techniques », la proportion des élèves a progressé dans l'ensemble du pays de 11,7% en 1996 à 14,4% en 2004, alors qu'elle a stagné aux environs de 13,3% dans le Centre-Ouest.

Dans les années à venir, la tendance à la stabilisation, voire à la régression, des effectifs de l'enseignement secondaire offre au pays en général, et au Centre-Ouest en particulier, plusieurs opportunités : améliorer sensiblement l'équipement et l'encadrement pédagogique des élèves ; rééquilibrer la structure des inscrits à la fin de ce cycle en faveur des filières techniques et scientifiques, plus prometteuses en matière d'emploi.

**Tab. 3.26 : Les élèves inscrits en 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> années du secondaire (ex 6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> années) selon les filières (enseignement public)**

		Kairouan	Kasserine	Sidi Bouzid	Centre-Ouest	Tunisie
Lettres	1996	1 813	1 733	1 836	5 382	39 212
	2004	2 454	2 729	3 177	8 360	47 686
Mathématiques	1996	950	842	1 016	2 808	23 891
	2004	1 937	1 608	1 758	5 303	41 985
Sciences expérimentales	1996	1 231	1 072	1 151	3 454	29 122
	2004	1 971	1 658	1 813	5 442	44 150
Economie - gestion	1996	688	680	672	2 040	19 638
	2004	1 367	1 582	1 349	4 298	44 103
Techniques	1996	616	700	802	2 118	14 871
	2004	1 237	1 057	1 320	3 614	29 995
Ensemble	1996	5 298	5 027	5 477	15 802	126 734
	2004	9 033	8 634	9 417	27 084	208 296

Source : « Statistiques scolaires », Ministère de l'Education

**Tab. 3.27 : Les élèves inscrits en 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> années du secondaire (ex 6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> années) selon les filières (enseignement public) (en %)**

		Kairouan	Kasserine	Sidi Bouzid	Centre-Ouest	Tunisie
Lettres	1996	34.3%	34.5%	33.5%	34.1%	30.9%
	2004	27.2%	31.6%	33.7%	30.9%	22.9%
Mathématiques	1996	17.9%	16.7%	18.6%	17.8%	18.9%
	2004	21.4%	18.6%	18.7%	19.6%	20.2%
Sciences expérimentales	1996	23.2%	21.3%	21.0%	21.9%	23.0%
	2004	21.8%	19.2%	19.3%	20.1%	21.2%
Economie - gestion	1996	13.0%	13.5%	12.3%	12.9%	15.5%
	2004	15.1%	18.3%	14.3%	15.9%	21.2%
techniques	1996	11.6%	13.9%	14.6%	13.4%	11.7%
	2004	13.7%	12.2%	14.0%	13.3%	14.4%

Source : « Statistiques scolaires », Ministère de l'Education

### 3.3.3 Enseignement supérieur

Le Centre-Ouest demeure très largement sous-représenté dans l'enseignement supérieur. En 2004, l'effectif des étudiants de cette région n'a pas dépassé 10 278, soit 3,5% du total des étudiants du pays, alors qu'elle renfermait 13,7% de sa population.

Le premier noyau universitaire du Centre-Ouest a vu le jour à Kairouan ; il s'agit de la « Faculté des Lettres et des Sciences Humaines » de Kairouan, créée en 1985-1986. Cette faculté a débuté avec un effectif d'étudiants de 464, pour atteindre 6 310 en 2005. Cette institution, qui reste

encore de très loin la plus importante de la région du point de vue des effectifs (57,1% en 2005), a assuré jusqu'à 1999 la formation dans quatre sections seulement : « arabe », « français », « anglais », et « philosophie ». A partir de l'année universitaire 2000-2001, dans le sillage de la professionnalisation de certaines filières dans la majorité des institutions universitaires du pays, la « Faculté des Lettres et des Sciences humaines de Kairouan » a instauré progressivement de nouveaux profils de formation. Il s'agit d'une maîtrise en « archéologie » (2000), de techniciens supérieurs en « langues étrangères appliquées » et en « anglais des affaires » (2001), de techniciens supérieurs en « services touristiques » et en « traduction des langues » (2002), et de techniciens supérieurs en « publicité et multimédias » (2003). L'année 1990 a vu la création d'un « Institut Supérieur de Formation de Maîtres » à Kairouan, suivie par la création d'une autre institution du même genre à Sbeitla (1991).

Il a fallu attendre l'an 2000 pour voir naître dans le Centre-Ouest les « Instituts Supérieurs d'Etudes Technologiques » (ISET). Ceux-ci ont été créés d'abord à Kairouan (2000), puis à Sidi Bouzid (2003) et à Kasserine (2004). Les profils de formation assurés par les ISET sont ceux de techniciens supérieurs en « administration et communication », « techniques juridiques », « traitement des données », « maintenance industrielle », « gestion des entreprises », « génie des équipements agricoles », « industries alimentaires », « technologies de l'artisanat », et « informatique ».

Enfin, en 2002, deux institutions universitaires additionnelles ont été instaurées à Kairouan. La première de ces institutions est l'« Institut Supérieur d'Informatique et de Gestion de Kairouan », qui assure une formation menant aux maîtrises de « sciences économiques et de gestion » et de l'« informatique appliquée dans la gestion » ; ainsi qu'une formation de techniciens supérieurs dans la « comptabilité » et l'« informatique ». La seconde de ces institutions est l'« Institut Supérieur des Arts et Métiers de Kairouan », assurant une formation de techniciens supérieurs en « design du produit », « arts appliqués », et « design du meuble ».

Durant les vingt dernières années, très peu de changements ont eu lieu en matière de polarisation des étudiants du Centre-Ouest selon les gouvernorats. L'essentiel des étudiants restent concentrés dans le gouvernorat de Kairouan : 100% en 1986 et 95,2% en 2005. Dans le gouvernorat de Kasserine, et surtout dans le gouvernorat de Sidi Bouzid, l'effectif étudiants demeure relativement insignifiant.

**Tab. 3.28 : Le tissu universitaire du Centre-Ouest par gouvernorat (année universitaire 2004-2005)**

	Kairouan	Kasserine	Sidi Bouzid	Centre-Ouest
Effectif d'étudiants	10 518	395	135	11 048
Part dans les effectifs du Centre-Ouest	95.2%	3.6%	1.2%	100%
Part dans les effectifs nationaux	3.5%	0.1%	-	3.5%

Source : « L'enseignement supérieur en chiffres », Ministère de l'Enseignement Supérieur

Par ailleurs, les filières linguistiques, humaines et sociales continuent à capter l'essentiel des étudiants inscrits dans les institutions universitaires du Centre-Ouest : 100% en 1986 et environ 90% en 2004. Les étudiants inscrits dans les sciences fondamentales ou les sciences médicales y sont encore totalement absents.

**Tab. 3.29 : Le tissu universitaire du Centre-Ouest par institution  
(année universitaire 2004-2005)**

	Année de création	Effectif d'étudiants	% d'étudiants	Profils de formation
Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Kairouan	1985	6 310	57.1%	Maîtrises en « arabe », « anglais », « français », et « archéologie ». Techniciens supérieurs en « langues étrangères appliquées », anglais des affaires », « services touristiques », « traduction des langues », et « publicité et multimédias ».
Institut Supérieur de formation de Maîtres de Kairouan	1990	188	1.7%	Maîtres enseignants du primaire
Institut Supérieur de formation de Maîtres de Sbeitla	1991	305	2.8%	Maîtres enseignants du primaire
ISET de Kairouan	2000	1 931	17.5%	Techniciens supérieurs en « administration et communication », « techniques juridiques », « traitement de données », « maintenance industrielle », et « technologies de l'artisanat ».
Institut Supérieur d'Informatique et de gestion de Kairouan	2002	1 572	14.2%	Maîtrises en « sciences économiques et de gestion », et en « informatique appliquée dans la gestion » Techniciens supérieurs en « comptabilité » et en « informatique ».
Institut Supérieur des Arts et Métiers de Kairouan	2002	517	4.7%	Techniciens supérieures en « design de produit », « design de meuble », et « arts appliqués ».
ISET de Sidi Bouzid	2003	135	1.2%	Techniciens supérieurs en « génie des équipements agricoles » et « industries alimentaires ».
ISET de Kasserine	2004	90	0.8%	Techniciens supérieurs en « gestion des entreprises », « informatique », et « maintenance industrielle ».

Source : « L'enseignement supérieur en chiffres », Ministère de l'Enseignement Supérieur

Les étudiants orientés vers les institutions universitaires du Centre-Ouest comptent souvent parmi les moins brillants. Cette tendance est appréhendée à travers l'évolution du score du dernier orienté vers les filières assurées par ces institutions. Si on prend comme critère le score combiné des trois filières assurées simultanément par les cinq facultés de lettres du pays, on constate que, sur longue période (1995-2004), le niveau de la Faculté de Kairouan est quasi équivalent à celui de la Faculté de Sfax, mais se situe trop en-dessous du niveau des facultés de Tunis, Manouba et Sousse. Toutefois en dynamique, c'est-à-dire en comparant les scores de la sous-période 1995-1999 aux scores de la sous-période 2000-2004, le niveau de la faculté de Kairouan semble s'améliorer, alors que ceux de Tunis, Manouba et Sousse, semblent se détériorer. Toutefois, il ne faut pas trop se fier à ces scores d'orientation pour juger le classement de l'institution, car ces scores ne dépendent pas seulement du niveau scientifique et pédagogique de cette institution, mais aussi de plusieurs autres facteurs, tels la manière d'évaluer les étudiants, les rapports étudiants-enseignants, le site géographique de l'institution, etc.

**Tab. 3.30 : Score du dernier orienté vers les filières assurées  
simultanément dans les facultés de lettres du pays  
(score moyen de la période)**

		FSHS de Tunis	FLSH de Sousse	FLAH de Manouba	FLSH de Kairouan	FLSH de Sfax
Maîtrise d'arabe	1995-1999	105.39	98.42	98.99	89.73	87.58
	2000-2004	91.81	87.95	83.96	87.59	86.57
	1995-2004	98.60	93.19	91.48	88.66	87.08
Maîtrise d'anglais	1995-1999	112.13	100.94	100.44	89.32	95.73
	2000-2004	107.45	100.73	93.31	94.08	93.72
	1995-2004	109.79	100.84	96.87	91.70	94.73
Maîtrise de français	1995-1999	106.05	95.73	94.73	89.21	84.86
	2000-2004	97.72	102.82	92.58	97.97	99.35
	1995-2004	101.89	99.28	93.66	93.59	92.11
Ensemble	1995-1999	107.86	98.36	98.05	89.42	89.39
	2000-2004	98.99	97.17	89.95	93.21	93.21
	1995-2004	103.43	97.77	94.00	91.32	91.30

Source : « l'enseignement supérieur en chiffres », Ministère de l'Enseignement Supérieur

Concernant les diplômés des institutions universitaires du Centre-Ouest, ceux-ci étaient composés entièrement de maîtrisards en lettres et sciences humaines à la fin des années 1980 (81 maîtrisards en 1989-1990). En 2000-2001, les sortants diplômés de ces institutions n'ont pas beaucoup changé de profil : 486 maîtrisards en lettres et sciences humaines et 191 instituteurs du primaire.

Le produit de l'enseignement supérieur du Centre-Ouest reste donc fort déconnecté par rapport aux besoins du marché de travail de la région, voire aux besoins du marché de travail du pays. Les maîtrisards en lettres et sciences humaines ne peuvent être en majorité "casés" qu'en tant qu'enseignants dans le secondaire, champ d'emploi en voie de saturation. Il en est de même pour les sortants des instituts de formation de maîtres qui ne peuvent être employés qu'en tant qu'instituteurs dans l'enseignement primaire, dont les besoins sont déjà saturés. Certes, au cours des dernières années, des tentatives d'adaptation de l'enseignement supérieur aux besoins actuels ou futurs de la région ont eu lieu. Il s'agit par exemple des profils de formation susceptibles de mieux valoriser les ressources de la région (« industries alimentaires », « génie des équipements agricoles »), de combler d'énormes insuffisances (« maintenance industrielle », « informatique »), ou de ressusciter l'artisanat en état de morbidité (« technologie de l'artisanat », « design du meuble »,...). Mais ces tentatives d'adaptation restent trop lentes et timides, par rapport à l'ampleur des défis.

### 3.3.4 La formation professionnelle

La formation professionnelle publique est assurée, jusqu'à une date récente, par deux ministères : celui de l'Education, et celui de la Formation Professionnelle et de l'Emploi.

Avec la réforme de l'enseignement secondaire de 1991, il y fut instaurer un cycle de formation professionnelle appelé « écoles de qualification technique ». Ce cycle dure deux ans, et s'adresse à des élèves dont le niveau se situe à la 6<sup>ème</sup> année de l'enseignement de base et plus. Ces « écoles » livrent un diplôme équivalent au « certificat d'aptitude professionnelle » (CAP), dans plusieurs spécialités.

Depuis quelques années, ces « écoles de qualification technique » ont été elles-mêmes reformées. Désormais, elles s'appellent « écoles de métiers », et renferment deux cycles de formation : l'un d'une durée de deux ans, et l'autre d'une durée de trois ans. Le diplôme livré par ces écoles, dans un grand nombre de spécialités, s'appelle « diplôme de fin d'études des écoles de métiers ».

Paradoxalement, et à l'instar de ce qui a été observé à l'échelle nationale, l'effectif des élèves des « écoles de métiers » a eu tendance à baisser dans le Centre-Ouest durant la dernière décennie, puisqu'il est passé de 1 582 en 1996-1997 à seulement 1 280 en 2004-2005. Cette tendance à la baisse s'est faite à un rythme plus rapide que celui de l'ensemble du pays.

Par gouvernorat, la régression de l'effectif des élèves des « écoles de métiers » la plus sensible a eu lieu dans Kasserine, suivie de loin par Sidi Bouzid et Kairouan. Sauf très rares exceptions, cette baisse de l'effectif des élèves des « écoles de métiers » a touché dans le Centre-Ouest toutes les spécialités de formation, et en particulier celles de la « couture », la « menuiserie », et la « construction métallique ».

**Tab. 3.31 : Effectif des élèves dans les « écoles de métiers »**

		Kairouan	Kasserine	Sidi Bouzid	Centre-Ouest	Tunisie
Couture	1997	200	258	209	667	5 922
	2005	118	147	123	388	3 789
Menuiserie	1997	133	78	173	384	3 048
	2005	114	32	96	242	2 051
Construction métallique	1997	101	75	16	192	1 782
	2005	90	27	15	132	1 414
Electricité	1997	53	23	83	159	2 128
	2005	71	16	75	162	2 279
Mécanique auto	1997	10	15	34	59	786
	2005	15	13	29	57	628
Autres	1997	52	57	12	121	4 065
	2005	28	85	24	137	3 528
Total	1997	549	506	527	1 582	17 731
	2005	507	336	437	1 280	15 968

Source : « Statistiques scolaires », Ministère de l'Education

**Tab. 3.32 : Effectif des élèves dans les « écoles de métiers » (en %)**

		Kairouan	Kasserine	Sidi Bouzid	Centre-Ouest	Tunisie
Couture	1997	36.4%	51.0%	39.7%	42.2%	33.4%
	2005	23.3%	43.8%	28.1%	30.3%	23.7%
Menuiserie	1997	24.2%	15.4%	32.8%	24.3%	17.2%
	2005	22.5%	9.5%	22.0%	18.9%	12.8%
Construction métallique	1997	18.4%	14.8%	3.0%	12.1%	10.1%
	2005	17.8%	8.0%	3.4%	10.3%	8.9%
Electricité	1997	9.7%	4.5%	15.7%	10.1%	12.0%
	2005	14.0%	4.8%	17.2%	12.7%	14.3%
Mécanique auto	1997	1.8%	3.0%	6.5%	3.7%	4.4%
	2005	3.0%	3.9%	6.6%	4.5%	3.9%
Autres	1997	9.5%	11.3%	2.3%	7.6%	22.9%
	2005	5.5%	25.3%	5.5%	10.7%	22.1%
Total	1997	100%	100%	100%	100%	100%
	2005	100%	100%	100%	100%	100%

Source : « Statistiques scolaires », Ministère de l'Education

Du point de vue positionnement du Centre-Ouest en matière de formation professionnelle dans les « écoles de métiers », cette région continue à être largement sous-représentée. Durant la dernière décennie, cette sous-représentation s'est accentuée dans le gouvernorat de Kasserine, s'est allégée dans le gouvernorat de Kairouan et a presque stagné dans le gouvernorat de Sidi Bouzid.

**Tab. 3.33 : Part du Centre-Ouest dans l'effectif national des élèves dans les « écoles de métiers » (en %)**

		Kairouan	Kasserine	Sidi Bouzid	Centre-Ouest	Tunisie
Couture	1997	3.4	4.4	3.5	11.3	100
	2005	3.1	3.9	3.2	10.2	100
Menuiserie	1997	4.4	2.6	5.7	12.6	100
	2005	5.6	1.6	4.7	11.8	100
Construction métallique	1997	5.7	4.2	0.9	10.8	100
	2005	6.4	1.9	1.1	9.3	100
Electricité	1997	2.5	1.1	3.9	7.5	100
	2005	3.1	0.7	3.3	7.1	100
Mécanique auto	1997	1.3	1.9	4.3	7.5	100
	2005	2.4	2.1	4.6	9.1	100
Autres	1997	1.3	1.4	0.3	3.0	100
	2005	0.8	2.4	0.7	3.9	100
Total	1997	3.1	2.9	3.0	8.9	100
	2005	3.2	2.1	2.7	8.0	100

Source : « Statistiques scolaires », Ministère de l'Education

Malgré les quelques changements qu'elle a subis durant la dernière décennie, la structure des inscrits dans les « écoles de métiers » par spécialité demeure dominée par la « couture », la « menuiserie », la « construction métallique », et l'« électricité ». Ces quatre spécialités continuent en 2004-2005 à capter 72,2% du total des inscrits dans ces « écoles de métiers ». Notons que, du point de vue emploi, la majorité de ces profils de formation, livrés par ces écoles, préparent surtout à des petits métiers, du genre menuisier, forgeron, installateur d'électricité, ou réparateur d'autos. C'est peut-être la saturation de ces petits métiers qui explique le repli des inscrits pour la formation dans ces spécialités.

A coté des « écoles de métiers », persiste la formation professionnelle assurée par des centres de formation publics, naguère gérés par le « Ministère de la formation Professionnelle et de l'Emploi ». Mis depuis quelques années sous la tutelle du « Ministère de l'Education et de la Formation », ces centres continuent à assurer une formation variant de l'apprentissage à l'aptitude professionnelle, dans un certain nombre de spécialités.

Ces centres de formation du Centre-Ouest semblent capter un nombre d'élèves équivalent à plus du double de ceux inscrits dans les « écoles de métiers » : environ 3700 contre 1300 en 2003. Toutefois, une bonne proportion des inscrits dans ces centres n'ont qu'un bas niveau d'instruction, et n'y reçoivent par conséquent qu'une très sommaire formation. Ces centres sont donc en bonne partie des institutions de rétention que des institutions de véritable formation.

**Tab. 3.34 : La formation professionnelle publique dans le Centre-Ouest (année 2003)**

	Kairouan	Kasserine	Sidi Bouzid	Centre-Ouest
nombre de centres de formation	5	4	9	18
nombre de spécialités	28	21	25	92
capacité d'accueil	877	790	873	2 540
effectif des inscrits	1 795	745	1 138	3 678
effectif des diplômés	817	457	985	2 259

Sources : « Les gouvernorats du Centre-Ouest en chiffres », Office du Développement du Centre-Ouest

Globalement, d'un point de vue quantitatif, la formation professionnelle publique (« écoles de métiers » + « centres de formation professionnelle publics ») demeure carrément dérisoire relativement à l'enseignement secondaire classique. En 2003, dans le Centre-Ouest, les inscrits dans toutes les institutions publiques de formation professionnelle ont atteint environ 5000 élèves, soit à peine 0,3% du total des inscrits dans l'enseignement secondaire. D'un point de vue qualitatif, cette formation professionnelle publique demeure centrée pour l'essentiel sur des

spécialités préparant mal à l'emploi (saturation du marché de l'emploi pour certains petits métiers), d'une part, ou sur des formations superficielles inachevées (cas du pré-apprentissage d'une durée de 6 mois), d'autre part.

Le programme de rénovation et modernisation des CFA (Centre de Formation et d'Apprentissage) ne touche pas la région du Centre-Ouest. En effet ces centres cherchent à satisfaire les besoins de formation émis par les entreprises industrielles ; entreprises qui font défaut dans la région.

### 3.3.5 L'enseignement et la formation professionnelle privés

Jusqu'à présent, le Centre-Ouest ne renferme pas d'enseignement primaire privé ou d'enseignement supérieur privé. Dans cette région, le secteur privé n'assure qu'un enseignement secondaire et quelques profils de formation professionnelle.

Comme un peu partout dans le pays, l'effectif des élèves inscrits dans le secondaire privé a eu tendance durant la dernière décennie à subir une sensible régression dans le Centre-Ouest. De 11 134 au cours de l'année scolaire 1996-1997, cet effectif des élèves inscrits dans les écoles secondaires privées a chuté à 5 006 au cours de l'année scolaire 2004-2005, soit une énorme régression de l'ordre de 55%. De ce fait, les élèves inscrits dans le secondaire privé du Centre-Ouest ne représentent plus que 3,3% des élèves inscrits dans le secondaire public durant l'année scolaire 2004-2005 contre 10,9% durant l'année scolaire 1996-1997. Tous les gouvernorats du Centre-Ouest ont connu presque au même rythme ce repli manifeste des élèves inscrits dans le secondaire privé.

Par ailleurs, la plupart des élèves inscrits dans le secondaire privé du Centre-Ouest deviennent de plus en plus concentrés dans les trois dernières années de ce cycle (5<sup>ème</sup>, 6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> années) : 74,6% en 1996-1997 et 84,9% en 2004-2005. Cette tendance s'est avérée plus prononcée dans le Centre-Ouest qu'à l'échelle de l'ensemble du pays.

Dans le Centre-Ouest, le secondaire privé ne semble donc nullement évoluer vers une véritable alternative à l'enseignement secondaire public excessivement encombré. Dans cette région, plus que dans le reste du pays, le secondaire privé semble même perdre son unique rôle classique : secourir les élèves ayant échoué dans le secondaire public, et en particulier dans les dernières années de ce cycle. Cette tendance semble trouver ses origines dans plusieurs facteurs combinés : fort renchérissement des frais dans l'enseignement privé relativement aux moyens propres de la plupart des ménages ; perte de confiance dans l'enseignement secondaire privé, et surtout importante baisse des déperditions de l'enseignement secondaire public.

Concernant la formation professionnelle, le secteur privé dispose dans le Centre-Ouest d'une capacité d'accueil un peu supérieure à celle du secteur public : respectivement environ 2900 places et 2500 places en 2003. Toutefois, la formation professionnelle privée est adressée en majorité aux filles, dans des spécialités préparant à des emplois dans des petits métiers en voie de saturation ou de disparition (couture, coiffure, esthétique,...).

**Tab. 3.35 : La formation professionnelle privé dans le Centre-Ouest (année 2003)**

	Kairouan	Kasserine	Sidi Bouzid	Centre-Ouest
nombre de centres de formation	14	21	21	56
nombre de spécialités	34	11	23	68
capacité d'accueil	1 715	500	700	2 915
effectif des inscrits	536	376	381	1 293
effectif des diplômés	348	299	381	1 028

Sources : « Les gouvernorats du Centre-Ouest en chiffres », Office du Développement du Centre-Ouest



### Principales conclusions

- A) En termes quantitatifs, le système éducatif du Centre-Ouest a réalisé durant les vingt dernières années des substantielles percées, surtout au niveau des cycles secondaire et supérieur publics.
- B) Toutefois, en termes qualitatifs, les filières de formation tendent dans le Centre-Ouest à devenir de plus en plus déconnectées par rapport aux besoins potentiels du marché de travail de la région, voire de la nation.
- C) Le secteur privé ne semble pas encore prédisposé à appuyer un enseignement public de plus en plus encombré et coûteux.

## 4 LES ACTEURS

### 4.1 LE ROLE DE L'ETAT

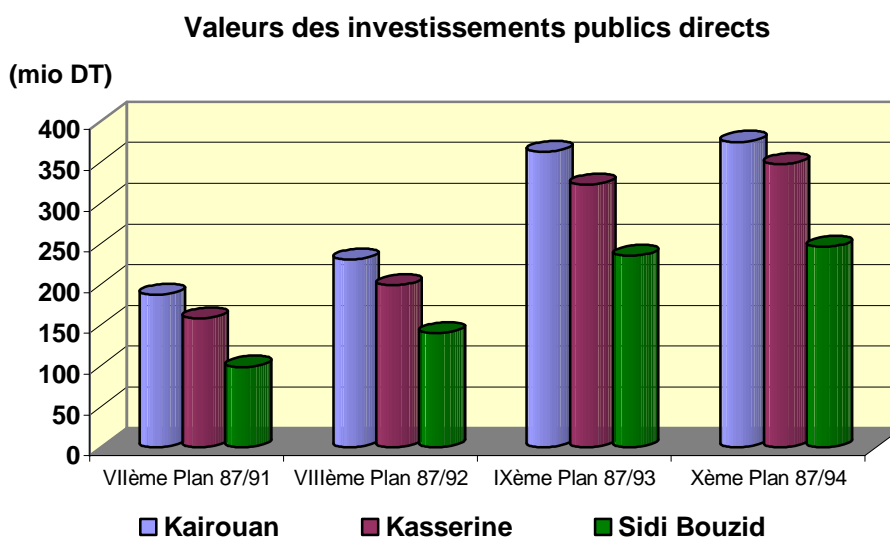
Comme un peu partout dans le pays, l'Etat a depuis longtemps joué un rôle central dans la dynamique socio-économique. Ce rôle crucial de l'Etat se concrétisait à travers quatre principales voies : les investissements directs de l'Etat ; les avantages financiers et fiscaux accordés aux investisseurs privés dans la région ; les programmes de développement régional ; et les transferts bénéficiant aux catégories et/ou aux zones démunies de la région. En somme, en usant d'une multitude de mécanismes, l'Etat n'a cessé d'assumer dans la région un rôle régulateur multidimensionnel : démographique, économique, social et spatial.

#### 4.1.1 Les investissements directs de l'état

Dans le Centre-Ouest, les investissements directs de l'Etat sont affectés pour l'essentiel à l'infrastructure agricole (surtout hydraulique, travaux de conservation des eaux et des sols, les forêts,...), l'infrastructure routière, et les équipements collectifs (éducation, santé,...).

Durant les quatre derniers plans, couvrant la période allant de 1987 à 2006, le Centre-Ouest a bénéficié de 2 900 millions de dinars d'investissements publics, soit à peine 5,8% du total des investissements publics. Cette région était donc fortement sous-représentée en matière d'investissements directs étatiques.

Les investissements publics dont a bénéficié le Centre-Ouest durant les quatre derniers plans, ont été alloués à raison de 39,7% au gouvernorat de Kairouan, 35,4% au gouvernorat de Kasserine, et 24,8% au gouvernorat de Sidi Bouzid.



**Tab. 4.1 : Investissements publics directs**

(en millions de dinars courants)

	Kairouan	Kasserine	Sidi Bouzid	Centre-Ouest	Tunisie
VII <sup>ème</sup> Plan 1987-1991	187.1	158.0	98.6	443.7	5 126
VIII <sup>ème</sup> Plan 1992-1996	230.3	198.8	140.0	569.5	10 600
IX <sup>ème</sup> Plan 1997-2001	362.5	322.4	234.9	919.8	14 875
X <sup>ème</sup> Plan 2002-2006	374.5	347.6	245.8	967.9	19 600
Les quatre Plans 1987-2006	1 151.4	1 026.8	719.7	2 900.9	50 201

Sources : « Plans de développement économique et social »

Dans le Centre-Ouest, les investissements de l'Etat ont représenté durant les quatre derniers plans, environ 47,1% du total des investissements dans cette région. Cette proportion a atteint son niveau le plus élevé dans le gouvernorat de Kasserine (55,6%). Dans les gouvernorats de Kairouan et Sidi Bouzid, cette proportion a été respectivement de 43,4% et 43,6%.

**Tab. 4.2 : Part des investissements publics dans le total des investissements selon les « plans de développement économique et social »**

(en millions de dinars courants)

	Kairouan	Kasserine	Sidi Bouzid	Centre-Ouest	Tunisie
VII <sup>ème</sup> Plan 1987-1991	54.1%	73.7%	61.5%	61.6%	49.3%
VIII <sup>ème</sup> Plan 1992-1996	46.3%	63.1%	44.7%	50.5%	47.7%
IX <sup>ème</sup> Plan 1997-2001	45.5%	56.5%	44.3%	48.5%	44.0%
X <sup>ème</sup> Plan 2002-2006	36.8%	46.6%	38.1%	40.1%	41.5%
les quatre Plans 1987-2006	43.4%	55.6%	43.6%	47.1%	44.2%

Sources : « plans de développement économique et social »

D'un plan à l'autre, la part des investissements publics nationaux dont a bénéficié le Centre-Ouest a connu des hauts et des bas. Toutefois, sur le long terme, la tendance de cette proportion a été plutôt vers la baisse (8,66% durant le VII<sup>ème</sup> Plan 1987-1991 et seulement 4,94% durant le X<sup>ème</sup> Plan 2002-2006). De ce fait, dans cette région, la part des investissements publics dans le total de ses investissements n'a cessé de régresser (61,6% durant le VII<sup>ème</sup> Plan 1987-1991 et 40,1% durant le X<sup>ème</sup> Plan 2002-2006).

**Tab. 4.3 : Part du Centre-Ouest dans le total des investissements publics nationaux**

	Kairouan	Kasserine	Sidi Bouzid	Centre-Ouest
VII <sup>ème</sup> Plan 1987-1991	3.65%	3.08%	1.92%	8.66%
VIII <sup>ème</sup> Plan 1992-1996	2.17%	1.88%	1.32%	5.37%
IX <sup>ème</sup> Plan 1997-2001	2.44%	2.17%	1.60%	6.18%
X <sup>ème</sup> Plan 2002-2006	1.91%	1.77%	1.25%	4.94%
les quatre Plans 1987-2006	2.30%	2.05%	1.43%	5.78%

Sources : « Plans de développement économique et social »

Ces tendances ont fini par générer un net repli du positionnement du Centre-Ouest dans les investissements publics nationaux. Le coefficient de positionnement de cette région dans ces investissements a chuté de 0,59 durant le VII<sup>ème</sup> Plan 1987-1991 à seulement 0,36 durant le X<sup>ème</sup> Plan 2002-2006).

Cette tendance exprime une accentuation de la sous-représentativité du Centre-Ouest dans les investissements publics nationaux. Cette accentuation de la sous-représentativité

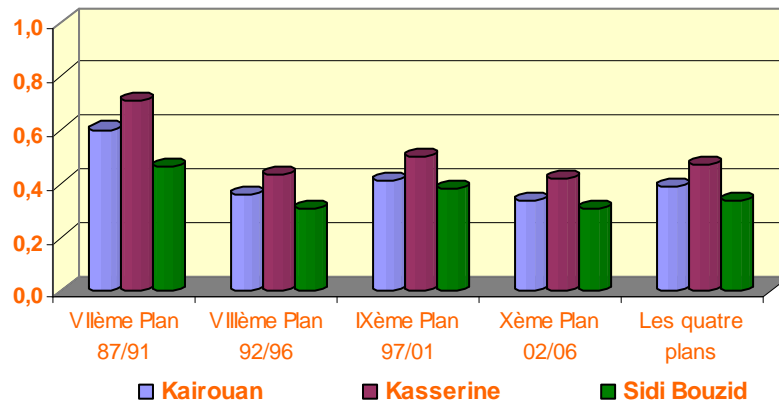
a affecté plus particulièrement les gouvernorats de Kairouan et Kasserine, et dans une moindre mesure le gouvernorat de Sidi Bouzid. En fait, ce dernier gouvernorat a été depuis longtemps fortement sous-représenté dans ces investissements.

**Tab. 4.4 : Coefficient de positionnement du Centre-Ouest dans les investissements publics directs**

	Kairouan	Kasserine	Sidi Bouzid	Centre-Ouest
VII <sup>ème</sup> Plan 1987-1991	0.60	0.71	0.46	0.59
VIII <sup>ème</sup> Plan 1992-1996	0.36	0.43	0.31	0.37
IX <sup>ème</sup> Plan 1997-2001	0.41	0.50	0.38	0.43
X <sup>ème</sup> Plan 2002-2006	0.34	0.42	0.31	0.36
les quatre Plans 1987-2006	0.39	0.47	0.34	0.40

Sources : « Plans de développement économique et social »

**Coefficient de positionnement dans les investissements publics directs**



**Principales conclusions**

A – A travers ses investissements directs, l’Etat a toujours joué un grand rôle dans la dynamique socio-économique du Centre-Ouest. Dans cette région, cet important rôle de l’Etat a souvent dépassé celui observé à l’échelle nationale. Durant les quatre derniers plans, la part des investissements publics dans le total des investissements a été en moyenne de 47,1% dans le Centre-Ouest contre 44,2% à l’échelle nationale.

B – Parmi les trois gouvernorats du Centre-Ouest, c’est dans Kasserine que les investissements publics ont été constamment les plus dominants dans le total de ses investissements (presque les  $\frac{3}{4}$  de ces investissements durant le VII<sup>ème</sup> Plan 1987-1991, et plus que leur moitié en moyenne durant les quatre derniers plans)

C – Systématiquement, le Centre-Ouest a été largement sous-représenté en matière d’investissements publics. Sidi Bouzid a été le gouvernorat le plus sous-représenté (coefficient de positionnement de 0,34 en moyenne des quatre derniers plans), suivi de Kairouan (coefficient de positionnement de 0,39), et Kasserine (coefficient de positionnement de 0,47).

D – En dynamique, la part du Centre-Ouest dans le total des investissements publics n'a cessé de baisser. Cette tendance s'est d'abord traduite par un recul de la proportion des investissements publics dans le total des investissements du Centre-Ouest. Cette tendance s'est traduite aussi par une nette accentuation de la sous-représentativité de cette région en matière d'investissements publics. Cette accentuation a affecté tous les gouvernorats du Centre-Ouest, et plus particulièrement ceux de Kairouan et Kasserine.

#### **4.1.2 Les incitations étatiques aux investisseurs privés**

Depuis l'indépendance du pays, l'Etat n'a cessé d'accorder de substantiels avantages financiers et fiscaux aux investisseurs privés. Cependant, depuis au moins deux décennies, en voulant cibler plusieurs objectifs à la fois, l'Etat a été amené à multiplier ces avantages financiers et fiscaux. Parmi ces avantages, certains sont demeurés communs à tous les investisseurs, alors que d'autres sont devenus plus spécifiques.

Les principaux textes de lois en vigueur, codifiant ces avantages, sont au nombre de trois : L'article 45 de la loi n° 73-82 du 31 /12 /1973 portant création du FOPRODI ; la loi n° 93-120 du 27 / 12 /1993 portant code d'incitation aux investissements ; le décret n° 94-427 du 14 / 2 / 1994 portant classification des investissements et fixant les conditions et modalités d'octroi des encouragements dans le secteur de l'agriculture et de la pêche.

Instauré en 1974, le « Fonds de Promotion et de Décentralisation Industrielle » (POPRODI) a pour objet :

- la naissance d'une nouvelle génération de promoteurs ;
- la promotion de la création et du développement de la petite et moyenne entreprise industrielle ;
- la mise en œuvre de mesures d'encouragement au développement régional.

Le code d'incitation aux investissements, entré en vigueur en 1994, couvre tous les secteurs d'activité à l'exception des mines, de l'énergie, du commerce intérieur et du secteur financier.

Ce code accorde des avantages financiers et fiscaux communs, ainsi que des avantages financiers et fiscaux spécifiques. Les champs d'application des avantages spécifiques sont au nombre de six : exportation, développement régional, développement agricole, promotion de la technologie et de la recherche développement, nouveaux promoteurs et PME ; investissements de soutien.

Pour accorder les avantages spécifiques aux « exportations », deux régimes ont été prévus : les « entreprises totalement exportatrices » et « les entreprises partiellement exportatrices ».

Pour accorder les avantages spécifiques au « développement agricole », les projets agricoles ont été classés en trois catégories : catégorie A (investissement inférieur à 40 000 D et autofinancement égal à au moins 10%) ; catégorie B (investissement

supérieur à 40 000 D et inférieur ou égal à 150 000 D et autofinancement égal à au moins 10%) ; catégorie C (investissement supérieur à 150 000 D et autofinancement égal à au moins 30%).

Pour accorder les avantages spécifiques au « développement régional », les zones ciblées ont été classées en deux catégories : les « délégations d'encouragement au développement régional » et « les délégations d'encouragement au développement régional prioritaire ». Dans le Centre-Ouest, les « délégations d'encouragement au développement régional » couvrent les délégations de « Kairouan Nord » et de « Kairouan Sud ». Quant aux « délégations d'encouragement au développement régional prioritaire », elles y couvrent toutes les délégations des gouvernorats de Kasserine et de Sidi Bouzid, ainsi que les autres délégations du gouvernorat de Kairouan (El Ala, Hajeb El Ayoun, Echebika, Haffouz, Nasrallah, Bouhajla, Sebikha, Ouaslatia, et Cherarda).

Le tableau ci-dessus synthétise les principaux avantages financiers et fiscaux accordés par l'Etat aux investisseurs privés dans l'agriculture, les industries manufacturières et la majorité des services.

#### **Avantages fiscaux communs**

- Dégrèvement fiscal au profit des souscripteurs dans la limite de 35% des bénéfices ou de revenus nets soumis à l'impôt sur les sociétés (IS) ou à l'impôt sur les revenus des personnes physiques (IRPP).
- Dégrèvement fiscal au profit des sociétés qui réinvestissent au sein d'elles mêmes dans la limite de 35% des bénéfices nets soumis à l'impôt sur les sociétés.
- Possibilité d'opter pour le régime de l'amortissement dégressif au titre du matériel et des équipements de production.
- Exonération des droits de douane et des taxes d'effet équivalent et paiement de la TVA (10%) pour les équipements importés et n'ayant pas de similaires fabriqués localement
- Suspension de la TVA pour les équipements fabriqués localement et acquis avant l'entrée en production
- Paiement de la TVA (10%) pour les équipements acquis localement après l'entrée en activité des investissements de création.

#### **Avantages fiscaux spécifiques accordés aux entreprises totalement exportatrices**

- Exonération totale d'impôt sur le revenu et les bénéfices pendant les dix premières années d'activité et déduction de 50% au-delà sous réserve du minimum d'impôt.
- Dégrèvement fiscal des bénéfices ou revenus réinvestis dans le capital initial ou à son augmentation sous réserve du minimum d'impôt.

- Dégrèvement fiscal des bénéfices ou revenus réinvestis au sein même de la société sous réserve du minimum d'impôt
- Liberté d'importer en franchise totale des droits et taxes les biens nécessaires à la production
- Exonération totale des droits d'enregistrement et de la TVA sur les activités de l'entreprise.

### **Avantages fiscaux spécifiques accordés aux entreprises partiellement exportatrices**

- Suspension de la TVA et du droit de consommation sur les biens, produits et services nécessaires à la réduction d'opérations d'exportation.
- Exonération totale d'impôt sur les revenus et bénéfices provenant d'opérations d'exportation pendant les dix premières années d'activité et déduction de 50% au-delà sous réserve du minimum d'impôt.
- Remboursement des droits de douane et des taxes sur les matières premières et des produits semi-finis destinés à être transformés en vue de leur réexportation.
- Remboursement des droits de douane et des taxes d'effet équivalent acquittés sur les équipements importés et non fabriqués localement au titre des produits exportés.

### **Avantages fiscaux spécifiques liés au « développement agricole »**

- La souscription au capital initial ou à son augmentation donne droit à la déduction des bénéfices ou revenus investis des revenus ou bénéfices nets soumis à l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés.
- Déduction des bénéfices investis au sein même de la société sous réserve du minimum d'impôt.
- Réduction des droits de douanes au taux de 10%, suspension de la TVA et droit de consommation dus à l'importation des équipements n'ayant pas de similaires fabriqués localement et suspension de la TVA sur les équipements fabriqués localement.
- Déduction des revenus et bénéfices provenant de ces investissements de l'assiette de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés durant les 10 premières années à partir de la date d'entrée en activité effective.
- Prime d'investissement représentant 7% du coût de l'investissement. Cette prime est plafonnée à 300 000 D pour les industries de première transformation du lait.
- Prime d'étude représentant 1% du coût total de l'investissement plafonnée à 5 000 D
- Primes spécifiques au profit de certains investissements agricoles, variant entre

15% et 70% du montant de ces investissements

- Prime spécifique liée à l'économie d'eau, variant entre 20% et 60% du coût des équipements, avec divers plafonds.
- Prime spécifique liée à l'installation des filets anti-grêle pour les plantations fruitières, variant entre 40% et 60% du coût de l'installation, avec un plafond.

**Avantages fiscaux spécifiques liés au développement régional, accordés aux entreprises implantées dans les « zones de développement régional » ou dans les « zones de développement régional prioritaires »**

- Exonération de l'impôt sur les sociétés (IS) et de l'impôt sur les revenus des personnes physiques (IRPP) pendant les 10 premières années et abattement de 50% de ces revenus ou bénéfices durant les 10 années suivantes.
- Déduction totale des revenus ou bénéfices réinvestis dans la souscription du capital initial ou à son augmentation y compris les bénéfices réinvestis au sein de la société elle-même.
- Exonération de la contribution au FOPROLOS (Fonds de promotion de logement pour les Salariés) pendant les 5 premières années d'exercice.

**Avantages financiers spécifiques liés au développement régional, accordés aux entreprises implantées les « zones de développement régional »**

- Prime d'investissement de 15% du coût de l'investissement (fonds de roulement exclu) plafonnée à 450 000 D.
- Prime au titre de la participation de l'Etat aux dépenses d'infrastructure nécessaire à la réalisation du projet.
- Prise en charge par l'Etat de la contribution patronale au régime légal de sécurité sociale pour les salaires versés aux employés tunisiens, et ce pendant une durée de 5 ans à partir de la date d'entrée en production.

**Avantages financiers spécifiques liés au développement régional, accordés aux entreprises implantées les « zones de développement régional prioritaires »**

- Prime d'investissement de 25% du coût de l'investissement (fonds de roulement exclu) plafonnée à 750 000 D. Cette prime peut atteindre 30% de l'investissement (fonds de roulement exclu) pour les nouveaux promoteurs.
- Prime au titre de la participation de l'Etat aux dépenses d'infrastructure nécessaire à la réalisation du projet.
- Prise en charge par l'Etat de la contribution patronale au régime légal de sécurité sociale pour les salaires versés aux employés tunisiens, et ce pendant une durée



de 5 ans à partir de la date d'entrée en production.

### **Avantages financiers spécifiques, accordés aux nouveaux promoteurs**

- Participation au capital social de l'entreprise, dans une proportion variant de 30% à 60%, sur les ressources du FOPRODI
- Prime d'étude et d'assistance technique à raison de 70% du coût de l'étude, plafonnée à 20 000 D.
- Prime d'investissement à raison de 10% de la valeur des équipements, plafonnée à 100 000 D.
- Prise en charge du prix du terrain ou du bâtiment industriel à raison du 1/3 du prix du terrain ou du bâtiment industriel, plafonnée à 30 000 D.
- Prise en charge de la cotisation patronale au régime légal de la sécurité sociale durant les 5 premières années d'activité effective.
- Prime d'investissement supplémentaire de 6% du coût du projet pour les jeunes promoteurs agricoles.
- Une dotation remboursable pour les jeunes promoteurs agricoles, n'excédant pas 70% du financement requis dans la limite de 100 000 D, avec un taux d'intérêt de 3% pour un délai de remboursement de 12 ans et avec 5 ans de délai de grâce.

### **Avantages financiers spécifiques, accordés aux PME**

- Participation au capital social de l'entreprise, dans une proportion variant de 10% à 30%, sur les ressources du FOPRODI
- Prime d'étude et d'assistance technique à raison de 70% du coût de l'étude, plafonnée à 20 000 D

Source : « Journal officiel de la république tunisienne » (JORT)

Ces énormes avantages financiers et fiscaux, accordés par l'Etat aux investisseurs potentiels, n'ont pas toujours eu les impacts escomptés, surtout dans les zones prioritaires ciblées par le développement régional. Par exemple, jusqu'à présent, la délégation de Nasrallah (gouvernorat de Kairouan) ne renferme aucune unité industrielle digne de ce nom. Pourtant, un promoteur d'un projet industriel dans cette délégation aurait bénéficié d'une multitude de subventions étatiques ainsi que d'une totale exonération fiscale, du moins pendant 10 ans. Notons que cette anomalie dont souffre la délégation de Nasrallah ne fait pas exception. Dans un grand nombre d'autres délégations du Centre-Ouest, le tissu industriel demeure mince, voire insignifiant.

### **Principales conclusions**

A – Depuis l'indépendance, et surtout depuis le milieu des années 90, l'Etat n'a cessé de multiplier les avantages financiers et fiscaux octroyés aux investisseurs

potentiels, en particulier dans les zones prioritaires, telles la plupart des délégations du Centre-Ouest.

B – Ces substantiels avantages ont rarement permis d’atteindre l’objectif visé : inciter l’édification d’un tissu économique dynamique et diversifié, surtout dans les zones démunies du pays.

C – la carence des investissements privés dans la plupart des délégations du Centre-Ouest montre que ces investissements ne dépendent pas exclusivement des encouragements financiers et fiscaux de l’Etat.

### 4.1.3 Les programmes spécifiques de développement régional

Depuis le milieu des années 1970, l’Etat n’a cessé de concevoir des programmes de développement régional, visant à améliorer les conditions de vie dans les zones démunies, et surtout à y impulser une dynamique économique. Parmi les principaux programmes conçu par l’Etat, on peut citer : le « Programme de Développement Rural Intégré » (PDRI), le « Programme de Développement Urbain Intégré » (PDUI), et la « Banque Tunisienne de Solidarité » (BTS).

#### 4.1.3.1 Le « Programme de Développement Rural Intégré » (PDRI)

Lancé en 1984, le PDRI, destiné à promouvoir les zones rurales les plus démunies du pays, constitue le programme de développement régional le plus important et le plus original conçu par l’Etat. Comme son nom l’indique, le PDRI est doublement intégré : intégration entre actions productives et actions improductives (allocation des investissements à raison environ de 2/3 et 1/3), d’une part, et intégration entre actions productives à effets immédiats (élevage, cultures irriguées) et actions productives à effets différés (arboriculture), d’autre part. Le PDRI ne visait donc pas seulement à améliorer les conditions de vie des bénéficiaires (logements, eau potable, électricité, voies de communication, équipements collectifs d’éducation, de santé, de culture et de sport), mais aussi et surtout à leurs procurer des revenus additionnels (promotion de l’agriculture et des petits métiers).

Les projets PDRI ont été réalisés selon deux générations. La première de ces générations, située entre 1984 et 1993, a connu la réalisation de 217 projets, à un coût global de 347,6 millions de dinars. La seconde de ces générations, située entre 1994 et 2004, a connu la réalisation de 109 projets, avec un coût de 266,5 millions de dinars.

**Tab. 4.5 : Réalisations du « Programme de Développement Rural Intégré » (PDRI)**

		Kairouan	Kasserine	Sidi Bouzid	Centre-Ouest	Tunisie
Nombre de projets	1 <sup>ère</sup> génération	12	12	14	38	217
	2 <sup>ème</sup> génération	8	9	12	29	109
	Ensemble	20	21	26	67	326
Coût (millions de dinars)	1 <sup>ère</sup> génération	19.6	20.0	21.1	60.7	347.6
	2 <sup>ème</sup> génération	20.6	21.6	25.1	67.3	266.5
	Ensemble	40.2	41.6	46.2	128.0	614.1

Sources : « Les gouvernorats de Centre-Ouest en chiffres », ODCO, et « évaluation du PDRI », CGDR

Au cours des deux dernières décennies 1984-2004, le Centre-Ouest a bénéficié de 67 projets PDRI, soit 20,6% du total des projets réalisés dans le pays. Le coût de ces 67

projets (à prix courants) a atteint 128 millions de dinars, soit 20,8% du total de la somme allouée par le pays au PDRI. Donc, globalement, le Centre-Ouest était sur-représenté en matière de « développement rural intégré ».

Selon les gouvernorats, c'est celui de Sidi Bouzid qui a bénéficié un peu plus que les autres gouvernorats des fonds alloués par le pays au PDRI : 7,5% contre 6,8% pour Kasserine et 6,5% pour Kairouan. Toutefois, les trois gouvernorats du Centre-Ouest sont demeurés sur-représentés en matière de « développement rural intégré ».

Ce privilège dont a bénéficié le Centre-Ouest semble avoir été plus important durant la seconde génération des projets de ce programme que durant leur première génération. Durant la seconde génération, le Centre-Ouest a bénéficié de 67,3 millions de dinars, soit 25,5% du total des dépenses du PDRI, contre respectivement 60,7 millions de dinars et 17,5% durant la première génération.

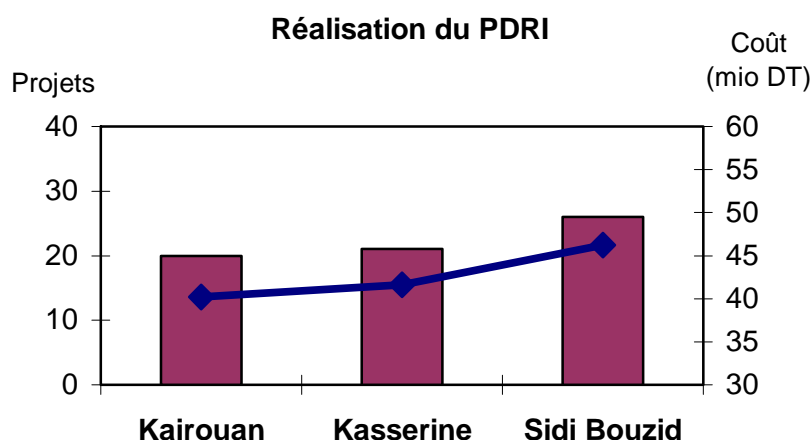
Toutefois, cet important effort fourni par l'Etat dans le Centre-Ouest dans le cadre du PDRI, semble avoir eu des impacts très mitigés. Le croît démographique des zones touchées par ce programme (généralement une seule « imada » et parfois quelques « imadas »), constitue le meilleur indicateur permettant d'évaluer ses impacts sur ces zones.

Selon cet indicateur, on peut classer les projets PDRI en quatre principales catégories :

- Les projets ayant connu une réussite absolue : les zones de ces projets ayant connu durablement un croît démographique relativement consistant. C'est le cas de « Soula » (délégation de Majel Bel Abbes, gouvernorat Kasserine) et de « Amra » (délégation de Sidi Bouzid Est, gouvernorat de Sidi Bouzid).
- Les projets ayant connu une réussite relative : les zones de ces projets ont connu provisoirement un croît démographique relativement consistant, puis une nette décélération de ce croît. C'est le cas de « Ghabet » (délégation de Kairouan Nord, gouvernorat de Kairouan, de « Oum Ali » (délégation de Feriana, délégation de Kasserine), et de « Sid » (délégation de Mezzouna, gouvernorat de Sidi Bouzid).
- Les projets ayant connu un échec relatif : les zones de ces projets ayant connu un certain croît démographique positif dans un premier temps, puis un croît démographique négatif dans un second temps. Le cas typique est « Hammed » (délégation de Chbika, gouvernorat de Kairouan), de « Lafrane » (délégation de Foussana, gouvernorat de Kasserine), et de « Baten Laghzal » (délégation de Jelma, gouvernorat de Sidi Bouzid).
- Les projets ayant connu un échec absolu : les zones de ces projets ayant connu un croît démographique constamment négatif. C'est le cas de « Jebel Essarj-Bhaïer » (délégation de Oueslatia, gouvernorat de Kairouan), de « Hazza » (délégation de Foussana, gouvernorat de Kasserine), et de « Mech » (délégation de Meknassy, gouvernorat de Sidi Bouzid »).

Ces très différentes destinées des projets du PDRI montrent que l'effort de l'Etat ne peut toujours suffire à lui seul pour promouvoir une zone rurale, et par conséquent pour

stabiliser, voire accroître substantiellement, sa population. En l'absence d'un contexte qui lui est favorable, et de l'appui d'autres acteurs, l'action de l'Etat peut être vouée à l'échec.



#### 4.1.3.2 Le « Programme de Développement Urbain Intégré » (PDUI)

Le PDUI est un programme étatique, qui a été mis en place au milieu des années 1990, afin de promouvoir certains quartiers périphériques démunis des villes. Les actions menées dans le cadre de ce programme visent à offrir aux habitants de ce genre de quartiers des opportunités d'emplois dans l'artisanat et les petits métiers, et surtout à améliorer les conditions de vie de ces habitants.

Au cours de la décennie 1993-2003, le Centre-Ouest a connu la réalisation de 8 projets PDUI, dont 4 à Kasserine, 2 à Kairouan et 2 à Sidi Bouzid. Le montant des investissements alloués à ces 8 projets atteint 17 millions de dinars, soit 24,3% du total des dépenses du PDUI. Le Centre-Ouest a été donc sur-représenté en matière de « développement urbain intégré ». Les fonds dont a bénéficiés cette région dans le cadre du PDUI ont été affectés à raison de 11,4 millions de dinars (67,1%) pour Kasserine, 4,3 millions de dinars (25,3% pour Sidi Bouzid, et 1,3 millions de dinars (7,6%) pour Kairouan.

**Tab. 4.6 : Réalisations du « Programme de Développement Urbain Intégré » (PDUI) (1993-2003)**

	Kairouan	Kasserine	Sidi Bouzid	Centre-Ouest	Tunisie
Nombre de projets	2	4	2	8	
Coût (en millions de dinars)	1.3	11.4	4.3	17.0	69.9

Sources : « Les gouvernorats de Centre-Ouest en chiffres », ODCO, et « Rapports annuels », BCT

Quelques exemples de projets PDUI montrent que ce genre d'actions de l'Etat n'a pas nécessairement les mêmes impacts sur les zones touchées.

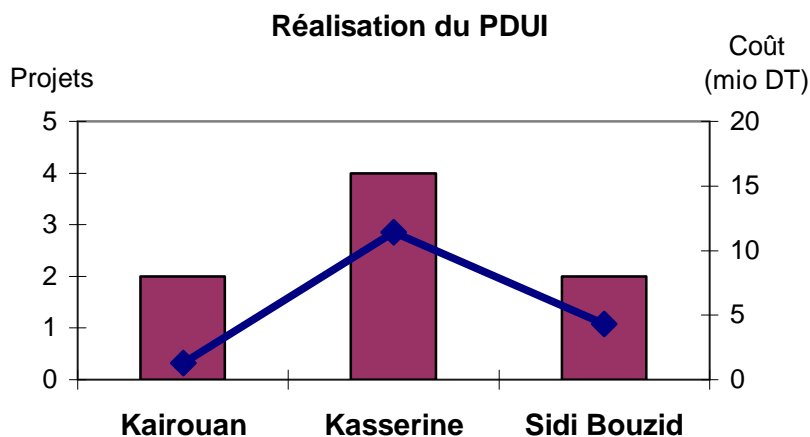
Le premier cas est celui de la « Cité Essourrou » (délégation de Sbeitla, gouvernorat de Kasserine), qui a subi une importante densification. Sa population étant passée de 1 739 en 1994 à 8 396 en 2004, soit un taux de croissance annuel moyen de 17,1%.

Le second cas est celui de la « cité Ettebenne » (délégation de Kairouan Sud, gouvernorat de Kairouan), qui a connu un croît de population normal dans un milieu urbain. La population de ce quartier étant passée de 4 031 en 1994 à 5 237 en 2004, soit un taux de croissance annuel moyen de 2,7%. Ce quartier aurait peut-être connu un réaménagement assez équilibré.

Le troisième cas est celui du quartier «Ezzouhour » (délégation Ezzouhour, gouvernorat de Kasserine), qui a connu un croît démographique relativement faible. Sa population étant passée de 18 834 en 1994 à 20 277 en 2004, soit un taux de croissance annuel moyen de 0,7%. Cette tendance est peut être signe de saturation de tous les points de vue, de ce quartier.

Le quatrième cas est celui de la « cité Bheïer » (délégation de Oueslatia, gouvernorat de Kairouan), qui a subi une véritable désertion. Sa population étant passée de 3 885 en 1994 à seulement 3 120 en 2004, soit un taux de croît négatif de -2,2% par an.

Ces quelques cas montrent que, même en milieu urbain, l'action de l'Etat n'est pas toujours suffisante à elle seule pour réguler la population des zones périphériques des villes.



#### 4.1.3.3 La « banque tunisienne de solidarité » (BTS)

Créée en 1998, la BTS a pour principale mission d'accorder à des petits entrepreneurs des crédits, à des conditions relativement favorables (sans gage et à des taux d'intérêt abordables). L'objectif étant d'inciter ces jeunes promoteurs à s'installer à leur propre compte, en créant des petits projets dans diverses activités économiques (agriculture, artisanat, petits métiers, services). Historiquement, cette institution se situe dans le prolongement d'une autre institution qui avait presque la même mission : le « Fonds National de Promotion de l'Artisanat et des Petits Métiers » (FONAPRA), créé au milieu des années 1980.

Fin décembre 2004, le capital social de cette banque s'élève à 40 millions de dinars, répartis à raison de 38,8% pour l'Etat, 39,9% pour des personnes physiques, 15,0% pour

des personnes morales publiques, et 6,3% pour des personnes morales privées. En plus de son propre capital, la BTS gère d'autres importants fonds qui lui sont alloués en grande partie par l'Etat, au titre surtout du « Fonds National de l'Emploi », plus connu sous le nom « 21-21 », du « Fond National de Promotion de l'Artisanat et des Petits Métiers » (FONAPRA), et de la « ligne de financement des micro-crédits ». Ces fonds spécifiques que gère la BTS (y compris diverses autres petites ressources) s'élevaient fin décembre 2004, à environ 272 millions de dinars. Fin 2004, la BTS dispose donc de ressources globales de l'ordre de 312 millions de dinars.

Depuis qu'elle a été créée et jusqu'à fin 2004, la BTS a contribué à financer 74 138 projets, dont 10 025 dans le Centre-Ouest (13,5%). Le coût global de ces 74 138 projets a atteint 434,7 millions de dinars, dont 53,1 millions ont été alloués au Centre-Ouest, soit 12,2%. Cette région est donc demeurée très légèrement sous-représentée en termes de nombre de projets promus par la BTS, mais assez sous-représentée en termes de fonds alloués à ces projets. Ce décalage provient du fait que le coût moyen par projet promu dans le Centre-Ouest s'est situé à un niveau inférieur au coût observé à l'échelle nationale : respectivement 5 297 DT et 5 864 DT.

Dans le Centre-Ouest, la proportion de projets promus par la BTS et effectivement réalisés, relativement au nombre de demandes de financement qui lui ont été adressées, a été faible. Durant la période 1998 à juin 2005, cette proportion a atteint 26,4%, contre 29,9% à l'échelle nationale. Les demandes de financement de projets, adressées à la BTS se concrétisent donc à raison d'environ 1/3 à l'échelle nationale et d'environ 1/4 seulement au niveau du Centre-Ouest.

**Tab. 4.7 : Crédits accordés par la BTS (état cumulé au fin décembre 2004)**

	Kairouan	Kasserine	Sidi Bouzid	Centre-Ouest	Tunisie
Nombre de crédits	3 792	3 413	2 820	10 025	74 138
Montant des crédits (1000 D)	14 857	12 222	10 658	37 737	306 140
Montant de l'autofinancement (1000 D)	1 591	1 138	1 142	3 871	30 422
Dotations du FONAPRA (1000 D)	3 424	3 276	2 559	9 259	85 969
Subventions du FOSDA (1000 D)	860	385	882	2 127	11 680
Coût global des projets (1000 D)	20 794	17 039	15 273	53 106	434 713
Coût moyen par projet (dinars)	5 484	4 992	5 416	5 297	5 864
Part dans le coût global des projets	4.78%	3.91%	3.51%	12.21%	100%
Coefficient de positionnement dans les projets BTS	0.87	0.94	0.87	0.89	1

Source : « Rapport annuel – année 2004 », BTS

Ce paradoxe, caractérisant le Centre-Ouest, et s'exprimant par peu de projets concrétisés par comparaison au grand nombre de demandes de financement, trouve ses origines dans plusieurs facteurs combinés.

Le plus important de ces facteurs relève des grandes difficultés à concevoir dans cette région des projets fiables et viables. Cette spécificité du Centre-Ouest se dégage d'abord à travers la proportion de projets qui y sont rejetés par la BTS avant même d'être étudiés : 5,3% contre 5,0% à l'échelle nationale. Cette proportion de projets fantaisistes atteint un niveau relativement élevé à Kasserine (6,1%) et surtout à Sidi Bouzid (8,0%). Cette spécificité du Centre-Ouest se dégage ensuite à travers la forte proportion de projets jugés par la BTS peu viables. En effet, dans le Centre-Ouest, la proportion de demandes de financement de projets, rejetées après avoir été étudiées a jusqu'à présent, atteint 61,5% contre 56,1% à l'échelle nationale. Enfin, cette spécificité du Centre-Ouest

se dégage à travers la concentration des projets désirés par ses promoteurs dans les activités exposées à la saturation. Par exemple, en 2003, la proportion des projets agréés par la BTS dans les services et les petits métiers a dépassé 70% à Kairouan et à Sidi Bouzid.

Les jeunes promoteurs du Centre-Ouest peuvent aussi éprouver des difficultés pour se procurer la partie autofinancement du projet. Bien qu'en moyenne, cette partie ne dépasse pas 7% du coût global du projet, elle peut constituer un handicap pour sa concrétisation, surtout dans un milieu où l'extrême indigence est assez fréquente.

Dans les années à venir, la sous-représentativité du Centre-Ouest dans les projets promus par la BTS risque de s'accroître à cause non seulement des difficultés à y concevoir des projets fiables et viables, mais aussi à cause de la faiblesse relative du taux de remboursement des crédits. Jusqu'à mai 2005, ce taux de remboursement des crédits de la BTS, arrivés à échéance, n'a pas dépassé dans le Centre-Ouest 42,4%, contre 52,9% à l'échelle nationale. Dans le gouvernorat de Kairouan, ce taux de remboursement n'est pas loin de la moyenne nationale (50,2%) ; dans le gouvernorat de Sidi Bouzid, ce taux est de 45,8%, mais c'est le gouvernorat de Kasserine qui se distingue par l'un des taux de remboursement des crédits de la BTS les plus faibles observés à l'échelle nationale (31,4%). En fait, dans tout le pays, le gouvernorat de Kasserine n'est dépassé sur ce plan que par le gouvernorat de Gafsa (taux de remboursement de 27,1% seulement). Dans ce genre de gouvernorats, les crédits accordés par la BTS semblent être perçus par la plupart des bénéficiaires beaucoup plus comme des dons que comme des prêts.

**Tab. 4.8 : Quelques indicateurs sur la présence du de la BTS dans le Centre-Ouest (situation cumulée à juin 2005)**

	Kairouan	Kasserine	Sidi Bouzid	Centre-Ouest	Tunisie
Nombre de demandes de financement	10 088	9 468	9 327	28 883	185 406
Nombre de demandes de financement rejetées	5 837	5 318	5 659	16 814	98 782
Proportion des demandes de financement rejetées (%)	57.9%	56.2%	60.7%	58.2%	53.3%
Nombre de demandes rejetées sans être étudiées	218	578	746	1 542	9 193
Proportion de demandes rejetées sans être étudiées (%)	2.2%	6.1%	8.0%	5.3%	5.0%
Nombre de demandes n'ayant pas bénéficié d'un accord de principe	5 837	5 318	5 659	16 814	98 782
Proportion de demandes n'ayant pas bénéficié d'un accord de principe	59.1%	59.8%	65.9%	61.5%	56.1%
Nombre de contrats délivrés	2 914	2 595	2 808	8 317	58 232
Proportion de demandes ayant bénéficié d'un accord définitif (%)	72.3%	72.6%	96.1%	79.0%	75.2%
Nombre de projets effectivement réalisés	2 735	2 501	2 398	7 634	55 504
Proportion de projets effectivement réalisés (%)	93.9%	96.4%	85.4%	91.8%	95.3%
Proportion de projets effectivement réalisés relativement aux dem.finan	27.1%	26.4%	25.7%	26.4%	29.9%
Nombre d'emplois créés	4 786	4 377	4 197	13 360	97 132
Nombre d'emplois / projet effectivement réalisé	1.75	1.75	1.75	1.75	1.75
Montant des crédits arrivés à échéance (en 1000 dinars)	6 706	6 397	5 327	18 430	157 278
Montant des crédits arrivés à échéance remboursés (en 1000 dinars)	3 367	2 011	2 439	7 817	83 197
Taux de remboursement des crédits arrivés à échéance (%)	50.2%	31.4%	45.8%	42.4%	52.9%

Source : « Rapport annuel – année 2004 », BTS

Notons enfin que la BTS contribue aussi au financement des « micro-crédits », supervisés par des associations de développement locales, voire nationales. Ces crédits sont souvent accordés à de très petits projets déjà installés, surtout dans l'agriculture, le commerce et les petits métiers. Ces micro-crédits sont en fait à cheval entre leur mission

sociale et leur mission économique, puisque certains parmi eux peuvent même être alloués pour l'amélioration des conditions de vie de leurs bénéficiaires.

Depuis leur entrée en fonction (octobre 1999) et jusqu'à fin avril 2005, ces « micro-crédits » ont été accordés à 121 143 bénéficiaires, pour un montant global d'environ 92,5 millions de dinars, soit 763 dinars en moyenne par bénéficiaire. Dans ce montant global, la part du Centre-Ouest s'est élevée à 25,3 millions de dinars, soit 27,4%. Cette région a donc été largement sur-représentée dans ces micro-crédits. Son coefficient de positionnement y ayant atteint 2. Par gouvernorat, c'est celui de Kasserine qui a été le mieux représenté (coefficient de positionnement de 2,28), suivi par Kairouan (1,91) et Sidi Bouzid (1,85).

Ces indicateurs montrent que les « micro-crédits » obéissent à un objectif beaucoup plus social qu'économique. Leur forte présence dans le Centre-Ouest exprime plutôt l'indigence assez fréquente de cette région que son dynamisme économique.

**Tab. 4.9 : Quelques indicateurs sur la présence de la BTS par les « micro-crédits » dans le Centre-Ouest (état cumulé à fin avril 2005)**

	Kairouan	Kasserine	Sidi Bouzid	Centre-Ouest	Tunisie
Nombre de micro-crédits accordés	12 013	9 717	9 743	31 473	121 143
Montant global des micro-crédits accordés (1000 D)	9 725	8 738	6 825	25 291	92 450
Montant moyen micro-crédit du par bénéficiaire (D)	810	900	700	804	763
Part dans le montant global des micro-crédits (en %)	10.52	9.45	7.38	27.35	100
Coefficient de positionnement dans les micro-crédits	1.91	2.28	1.85	2.00	1

Source : « Rapport annuel – année 2004 », BTS

### **Principales conclusions**

A – Depuis sa création en 1998, et jusqu'à mi 2005, la BTS semble avoir joué un très grand rôle socio-économique dans le Centre-Ouest. Les créations d'emplois, générés par les projets financés par la BTS, ont atteint 13 000, soit environ 70% de toutes les créations nettes d'emplois de la région depuis la création de cette Banque. Remarquons que ces emplois, que la BTS suppose avoir créé, sont des emplois bruts et non des emplois nets. Ces chiffres devraient donc être lus avec beaucoup de précautions.

B – Toutefois, malgré ces apparentes performances, le Centre-Ouest demeure sous-représenté en matière de projets financés par le BTS. Dans cette région, seul un projet désiré sur quatre est effectivement réalisé. Ce piétinement dans la concrétisation des projets financés par la BTS semble résulter des grandes difficultés à concevoir dans cette région des projets fiables et viables (saturation du marché, manque de qualification, manque d'initiative et de créativité,...), d'une part, et des difficultés de se procurer la partie autofinancement, d'autre part.

C – A cause du très faible taux de remboursement des crédits accordés par la BTS à cette région, ceux-ci dévient imperceptiblement de leur objectif originnaire. De socioéconomique, la mission de cette banque tend à devenir purement sociale par l'octroi de dons sous forme de prêts. Cette tendance est manifeste dans tous les gouvernorats du Centre Ouest, et plus particulièrement



dans le gouvernorat de Kasserine. Dans ce genre de gouvernorats, crédits et micro-crédits de la BTS se complètent, pour constituer beaucoup plus un soutien social qu'un appui économique.

#### **4.1.4 Les transferts étatiques au profit des catégories et zones démunies**

Les transferts étatiques au profit des catégories et zones démunies se concrétisent à travers différents mécanismes. Cependant, tous ces transferts sont destinés aux populations les plus indigentes, afin de leurs assurer des conditions de vie meilleures.

Parmi les plus importants de ces mécanismes de transferts, on peut en citer deux assez anciens (le « PRD » et le « PNAFN »), et un relativement récent (le « FNS »).

##### **4.1.4.1 Le « Programme Régional de Développement » (PRD)**

Instauré au milieu des années 1970, le PRD représente l'un des programmes étatiques d'assistance aux pauvres du monde rural les plus anciens. Chaque année, une enveloppe est allouée par l'Etat à chaque gouvernorat. Le Conseil de gouvernorat définit ses priorités et répartit les montants réservés à ce programme entre ses différentes composantes.

En apparence, les interventions du PRD sont censées couvrir plusieurs champs d'actions, relevant en particulier de l'amélioration des conditions de vie de ses bénéficiaires (habitat, santé, routes et pistes, alimentation en eau potable, électrification, assainissement, éducation, culture, jeunesse, et sport, divers), et de l'emploi (formation professionnelle dans l'agriculture, la pêche, l'artisanat et les divers petits métiers ; création et consolidation des emplois dans l'agriculture, la pêche, l'artisanat et les divers petits ; les chantiers régionaux avec les chantiers normaux et les chantiers conjoncturels). En fait, l'essentiel des dépenses du PRD (plus de 80%) sont allouées à l'amélioration de certains aspects des conditions de vie des bénéficiaires (surtout les pistes et routes, l'électrification, et l'alimentation en eau potable), ainsi qu'à la temporisation du chômage que ce soit structurel ou conjoncturel.

Durant la période 2002-2005, le Centre-Ouest a bénéficié du PRD d'environ 15,5 millions de dinars en moyenne par an, soit 21,2% du total des dépenses de ce programme. Le Centre-Ouest est donc largement sur-représenté dans les dépenses du PRD. Son coefficient de positionnement dans ces dépenses se situe à 1,54.

Selon les gouvernorats, celui de Kasserine est le mieux sur-représenté dans les dépenses du PRD (coefficient de son positionnement de 2,07), suivi de loin par Sidi Bouzid (coefficient de son positionnement de 1,52), et très loin par Kairouan (coefficient de positionnement de 1,15).

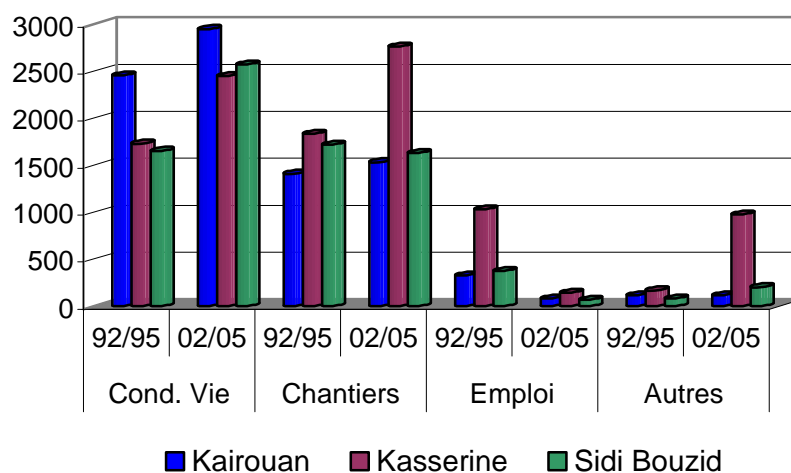
Selon leur destination, les dépenses PRD du Centre-Ouest ont été affectées durant la période 2002-2005 à raison de 51,5% pour l'amélioration des conditions de vie des ses bénéficiaires, 38,3% pour les chantiers régionaux, et 10,2% pour les diverses autres actions. Cette structure des dépenses PRD du Centre-Ouest par destination est peu différente de celle observée à l'échelle nationale. Elle exprime sa principale finalité : circonscrire et temporiser la pauvreté, en particulier dans le milieu rural.

**Tab. 4.10 : Réalisations du « Programme Régional de Développement » (PRD)  
(moyenne annuelle en 1000 D)**

		Kairouan	Kasserine	Sidi Bouzid	Centre-Ouest	Tunisie
Amélioration des conditions de vie	1992-1995	2 454	1 729	1 653	5 836	29 102
	2002-2005	2 950	2 451	2 570	7 971	35 668
Chantiers régionaux	1992-1995	1 408	1 837	1 716	4 961	22 122
	2002-2005	1 531	2 765	1 629	5 925	31 637
Création et consolidation de l'emploi	1992-1995	325	1 028	376	1 729	6 416
	2002-2005	78	144	65	287	1 739
Autres dépenses	1992-1995	117	166	79	362	2 895
	2002-2005	116	975	200	1 291	3 877
Ensemble	1992-1995	4 304	4 760	3 824	12 888	60 535
	2002-2005	4 675	6 335	4 464	15 474	72 921

Source : « Direction générale du développement régional », Ministère du Développement Economique

**Realisations du PRD (1000 DT)**



**Tab. 4.11 : Structure des dépenses du PRD  
(moyenne annuelle en %)**

		Kairouan	Kasserine	Sidi Bouzid	Centre-Ouest	Tunisie
Amélioration des conditions de vie	1992-1995	57.0%	36.3%	43.2%	45.3%	48.1%
	2002-2005	63.1%	38.7%	57.6%	51.5%	48.9%
Chantiers régionaux	1992-1995	32.7%	38.6%	44.9%	38.5%	36.5%
	2002-2005	32.7%	43.6%	36.5%	38.3%	43.4%
Création et consolidation de l'emploi	1992-1995	7.6%	21.6%	9.8%	13.4%	10.6%
	2002-2005	1.7%	2.3%	1.4%	1.9%	2.4%
Autres dépenses	1992-1995	2.7%	3.5%	2.1%	2.8%	4.8%
	2002-2005	2.5%	15.4%	4.5%	8.3%	5.3%
Ensemble	1992-1995	100%	100%	100%	100%	100%
	2002-2005	100%	100%	100%	100%	100%

Source : « Direction générale du développement régional », Ministère du Développement Economique

En dynamique, la part du Centre-Ouest dans les dépenses du PRD a eu tendance, durant la dernière décennie, à demeurer stable : 21,3 % durant la période 1992-1995 et 21,2% durant la période 2002-2005. Toutefois, vu le repli de la part du Centre-Ouest dans la population nationale, sa sur-représentativité dans les dépenses de PRD s'est légèrement renforcée. Son coefficient de positionnement y étant passé de 1,45 durant la période 1992-1995 à 1,54 durant la période 2002-2005.

Selon les gouvernorats, c'est surtout celui de Kasserine qui a vu sa sur-représentativité dans les dépenses du PRD se consolider sensiblement : coefficient de positionnement de 1,79 durant la période 1992-1995 et 2,07 durant la période 2002-2005. Quant aux deux gouvernorats de Kairouan et de Sidi Bouzid, leurs coefficients de positionnement dans les dépenses de PRD sont demeurés, entre ces deux périodes, quasi-constants. Le renforcement de la position de Kasserine dans les dépenses du PRD exprime l'intérêt particulier qu'accorde l'Etat à certains gouvernorats frontaliers. Il peut exprimer aussi l'amplification de l'indigence dans ce gouvernorat (sous-emploi et pauvreté).

Dans l'allocation des dépenses du PRD, le Centre-Ouest semble accorder actuellement plus d'importance à l'amélioration des conditions de vie qu'auparavant (et plus particulièrement à l'électrification et l'alimentation en eau potable). La proportion des dépenses affectée à cette rubrique est passé de 45,3% durant la période 1992-1995 à 51,5% durant la période 2002-2005. Cette tendance s'est manifestée surtout à Kairouan et Sidi Bouzid. Concernant les dépenses du PRD allouées aux chantiers régionaux, leur proportion a eu tendance à rester stable dans le Centre-Ouest : aux alentours de 38% aussi bien durant la période 1992-1995 que durant la période 2002-2005. Toutefois, cette proportion a eu tendance à régresser dans le gouvernorat de Sidi Bouzid, à rester constante dans le gouvernorat de Kairouan, et à augmenter sensiblement dans le gouvernorat de Kasserine. Ces indicateurs signifient que le sous-emploi a eu tendance à devenir plus préoccupant à Kasserine que dans les deux autres gouvernorats du Centre-Ouest.

**Tab. 4.12 : Part dans les dépenses du PRD  
(moyenne annuelle en %)**

		Kairouan	Kasserine	Sidi Bouzid	Centre-Ouest	Tunisie
Amélioration des conditions de vie	1992-1995	8.43%	5.94%	5.68%	20.05%	100%
	2002-2005	8.27%	6.87%	7.20%	22.34%	100%
Chantiers régionaux	1992-1995	6.36%	8.30%	7.75%	22.42%	100%
	2002-2005	4.83%	8.73%	5.14%	18.72%	100%
Création et consolidation de l'emploi	1992-1995	5.06%	16.0%	5.86%	26.94%	100%
	2002-2005	4.48%	8.28%	3.73%	16.5%	100%
Autres dépenses	1992-1995	4.04%	5.73%	2.72%	12.5%	100%
	2002-2005	2.99%	25.14%	5.15%	33.29%	100%
Ensemble	1992-1995	7.10%	7.86%	6.31%	21.29%	100%
	2002-2005	6.41%	8.68%	6.12%	21.22%	100%

Source : « Direction générale du développement régional », Ministère du Développement Economique

**Tab. 4.13 : Coefficients de positionnement dans les dépenses du PRD**

		Kairouan	Kasserine	Sidi Bouzid	Centre-Ouest
Amélioration des conditions de vie	1992-1995	1.40	1.35	1.33	1.36
	2002-2005	1.48	1.64	1.79	1.62
Chantiers régionaux	1992-1995	1.05	1.89	1.81	1.53
	2002-2005	0.87	2.08	1.28	1.36
Création et consolidation de l'emploi	1992-1995	0.84	3.64	1.37	1.83
	2002-2005	0.72	1.37	0.67	0.91
Autres dépenses	1992-1995	0.67	1.30	0.64	0.85
	2002-2005	0.54	6.00	1.28	2.41
Ensemble	1992-1995	1.18	1.79	1.48	1.45
	2002-2005	1.15	2.07	1.52	1.54

Source : « Direction générale du développement régional », Ministère du Développement Economique

### **Principales conclusions**

A – Le PRD est demeuré dans le Centre-Ouest, comme dans le reste du pays, beaucoup plus un programme d'assistance sociale (temporisation du sous-emploi et lutte contre la pauvreté) qu'un programme de dynamisation économique.

B – Les maux que tente le PRD d'éradiquer semblent s'amplifier dans le Centre-Ouest, du moins en relatif. La sur-représentativité de cette région dans les dépenses de ce programme persiste et même s'accroît.

C – Cette spécificité du Centre-Ouest (amplification du sous-emploi et de la pauvreté) semble affecter beaucoup plus Kasserine que Kairouan et Sidi Bouzid.

#### **4.1.4.2 Le « Programme National d'Aide aux Familles Nécessiteuses » (PNAFN)**

Créé en 1986, ce programme, financé partiellement par les caisses de sécurité sociale, vise à venir en aide, de façon régulière et permanente, aux familles les plus indigentes (y compris les handicapés et les personnes âgées). L'allocation, servie trimestriellement à ces familles indigentes est équivalente en 2003 à 505 dinars par famille, soit 20% du smig.

En 2003, l'effectif des familles bénéficiaires du PNAFN dans le Centre-Ouest a atteint 21 462, soit 17.8% du total des familles bénéficiaires à l'échelle nationale, contre respectivement 16 532 et 16,0% en 1993. De ce fait, le coefficient de positionnement du Centre-Ouest dans les « familles nécessiteuses » s'est gonflé : 1,29 en 2003 contre 1,08 en 1993. Cette tendance signifie entre autres, qu'au cours de la dernière décennie, la pauvreté s'est sensiblement accentuée dans cette région.

Cette pauvreté s'est amplifiée de façon plus manifeste dans le gouvernorat de Kasserine. Dans ce gouvernorat, le coefficient de positionnement dans les « familles nécessiteuses » a grimpé de 1,39 en 1993 (déjà élevé) à 1,74 en 2003. Dans le gouvernorat de Sidi Bouzid, la pauvreté semble ramper aussi, mais à un rythme beaucoup plus lent que celui observé à Kasserine (coefficient de positionnement dans les « familles nécessiteuses » de 1,01 en 1993 et 1,12 en 2003). Par contre, dans le gouvernorat de Kairouan, l'ampleur de la pauvreté reste assez proche de celle observée à l'échelle nationale (coefficient de positionnement dans les « familles nécessiteuses » de 0,92 en 1993 et 1,06 en 2003).

**Tab. 4.14 : Dépenses du « Programme National d'Aide aux Familles Nécessiteuses » (PNAFN) (allocations en 1000 dinars)**

	Kairouan	Kasserine	Sidi Bouzid	Centre-Ouest	Tunisie
1993	1 501	1 657	1 177	4 335	27 155
2003	3 611	4 454	2 751	10 816	60 916

Source : « Annuaire statistiques », CNSS

**Tab. 4.15 : Dépenses du « Programme National d'Aide aux Familles Nécessiteuses » (PNAFN) (effectifs des bénéficiaires)**

	Kairouan	Kasserine	Sidi Bouzid	Centre-Ouest	Tunisie
1993	5 722	6 318	4 492	16 532	103 612
2003	7 165	8 837	5 460	21 462	120 866

Source : « Annuaires statistiques », CNSS

**Tab. 4.16 : Coefficients de positionnement du Centre-Ouest dans les « familles nécessiteuses »**

	Kairouan	Kasserine	Sidi Bouzid	Centre-Ouest
1993	0.92	1.39	1.01	1.08
2003	1.06	1.74	1.12	1.29

Source : « Annuaires statistiques », CNSS

#### 4.1.4.3 Le « Fonds National de Solidarité » (FNS)

Instauré en 1993, le « Fonds National de Solidarité », plus connu sous le nom « 26-26 », visait au départ un seul objectif : améliorer les conditions d'habitat des populations les plus démunies, localisées dans ce qu'on appelait les « zones d'ombre ». Par la suite, ce fond a ressenti le besoin d'allouer une partie de ses ressources pour aider certains de ses bénéficiaires à s'installer pour leur propre compte, en créant des petits projets productifs relevant de l'agriculture, de l'artisanat, et des petits métiers. Toutefois, pour cette nouvelle mission qui lui a été assignée, le FNS n'a réservé que 9,8% du total de ses dépenses. Les petits projets créés se limitaient, en fait, à des projets de subsistance, dont le coût unitaire moyen ne dépassait pas 1 200 dinars.

Durant la décennie 1993-2003, le FNS a alloué au Centre-Ouest 129,6 millions de dinars, soit 19.5% du total de ses dépenses. Cette région a donc été globalement sur-représentée dans les allocations du FNS. Son coefficient de positionnement dans ces allocations ayant atteint 1,25.

**Tab. 4.17 : Dépenses du « Fonds National de Solidarité » (FNS) (période 1993-2003) (en millions de dinars)**

	Kairouan	Kasserine	Sidi Bouzid	Centre-Ouest	Tunisie
Routes et sentiers	15.1	6.7	7.0	28.9	193.4
Logements	3.9	15.4	6.2	25.5	163.1
Electrification	7.7	13.0	12.6	33.2	121.1
Eau	6.2	8.8	7.8	22.8	95.7
Petits projets agricoles	1.0	8.9	2.5	12.5	50.8
Autres	1.6	2.9	2.4	6.7	41.9
Total	35.5	55.7	38.5	129.6	666.0

Source : "Secrétariat National de Solidarité"

**Tab. 4.18 : Part du Centre-Ouest dans les dépenses du « Fonds National de Solidarité » (FNS) (période 1993-2003) (en %)**

	Kairouan	Kasserine	Sidi Bouzid	Centre-Ouest
Routes et sentiers	7.8%	3.5%	3.6%	14.9%
Logements	2.4%	9.4%	3.8%	15.6%
Electrification	6.4%	10.7%	10.4%	27.4%
Eau	6.5%	9.2%	8.2%	23.8%
Petits projets agricoles	2.0%	17.5%	4.9%	24.6%
Autres	3.8%	6.9%	5.7%	16.0%
Total	5.3%	8.4%	5.8%	19.5%

Source "Secrétariat National de Solidarité"

**Tab. 4.19 : Coefficient de positionnement du Centre-Ouest dans les dépenses du « Fonds National de Solidarité » (FNS) (période 1993-2003)**

	Kairouan	Kasserine	Sidi Bouzid	Centre-Ouest
Routes et sentiers	1.22	0.74	0.80	0.96
Logements	0.38	2.00	0.84	1.00
Electrification	1.00	2.28	2.31	1.76
Eau	1.02	1.96	1.82	1.53
Petits projets agricoles	0.31	3.72	1.09	1.58
Autres	0.59	1.47	1.27	1.03
Total	0.83	1.79	1.29	1.25

Source "Secrétariat National de Solidarité"

Durant cette décennie, les 129,6 millions de dinars alloués par le FNS au Centre-Ouest se répartissaient en 55,7 millions de dinars pour Kasserine (43,0%), 38,5 millions de dinars pour Sidi Bouzid (29,7%), et 35,5 millions de dinars pour Kairouan (27,4%). De ce fait, dans l'affectation des ressources du FNS, le gouvernorat de Kasserine était largement sur-représenté (son coefficient de positionnement atteignait 1,79). Le gouvernorat de Sidi Bouzid était aussi sur-représenté mais à un degré moindre que celui de Kasserine (coefficient de positionnement de 1,29). A contrario, le gouvernorat de Kairouan était sous-représenté dans l'affectation des ressources du FNS (coefficient de positionnement de 0,83). Ces indicateurs laissent penser que le degré de présence du FNS dans un gouvernorat est fortement corrélé avec l'ampleur de la pauvreté dans ce dernier.

A l'échelle du Centre-Ouest, quatre priorités ont absorbé à elles seules 85,2% du total des ressources qui lui ont été allouées par le FNS. Par ordre d'importance, il s'agit de l'électrification (25,6%), les routes et sentiers (22,3%), le logement (19,7%), et l'eau potable (17,6%). Cependant, cette hiérarchie des priorités du Centre Ouest n'est pas commune à tous ses gouvernorats.

Dans le gouvernorat de Kairouan, trois priorités ont absorbé 81,7% des allocations du FNS, à savoir les routes et sentiers (42,5%), l'électrification (21,7%), et l'eau potable (17,5%). Dans le gouvernorat de Sidi Bouzid, les allocations du FNS ont été absorbées par quatre priorités : l'électrification (32,7%), l'eau (20,3%), les routes et sentiers (18,2%), et les logements (16,1%). Quant au gouvernorat de Kasserine, les allocations du FNS ont été réparties de façon plus étalée : logements (27,6%), électrification (23,3%), petits projets productifs (18,9%), eau (15,8%), et routes et sentiers (12,0%). Dans ce gouvernorat, les priorités semblent surgir simultanément, et en particulier celles relevant du logement et de l'emploi. La persistance du chômage et des logements rudimentaires dans Kasserine plus que dans les deux autres gouvernorats du Centre-Ouest, explique peut être l'importance relative des allocations qui lui ont été affectées par le FNS ainsi que sa répartition étalée entre de multiples priorités.

**Tab. 4.20 : Structure des dépenses du « Fonds National de Solidarité » par destination (période 1993-2003) (en %)**

	Kairouan	Kasserine	Sidi Bouzid	Centre-Ouest	Tunisie
Routes et sentiers	42.5%	12.0%	18.2%	22.3%	29.0%
Logements	11.0%	27.6%	16.1%	19.7%	24.5%
Electrification	21.7%	23.3%	32.7%	25.6%	18.2%
Eau	17.5%	15.8%	20.3%	17.6%	14.4%
Petits projets agricoles	2.8%	16.0%	6.5%	9.6%	7.6%
Autres	4.5%	5.3%	6.2%	5.2%	6.3%
Total	100%	100%	100%	100%	100%

Source "Secrétariat National de Solidarité"

Les coûts des actions réalisées par le FNS sont assez différenciés. Les logements construits pour certains de ses bénéficiaires ont un coût moyen très modéré : 4 180 dinars à l'échelle nationale et 3250 dinars au niveau du Centre-Ouest. Par contre, l'électrification et l'adduction d'eau potable se sont avérées relativement très coûteuses. Les dépenses par ménage allouées à ces deux actions représentaient 70% du coût d'un logement à l'échelle nationale et 85% à l'échelle du Centre-Ouest. Par gouvernorat, les coûts de l'électrification et de l'adduction d'eau par ménage ont constitué 92% du coût moyen d'un logement à Kairouan, 84% à Kasserine, et 82% à Sidi Bouzid. Ce coût relativement excessif de l'électrification et de l'adduction d'eau résulte, entre autres, de la forte dispersion de l'habitat dans ces gouvernorats.

Les petits projets productifs réalisés par le FNS dans le Centre-Ouest ont totalisé 12331, soit 22,5% de l'ensemble des projets réalisés dans le pays. Dans cette région, ces petits projets ont absorbé 12,3% du total des allocations du FNS, contre 9,8% à l'échelle nationale. Le coût moyen de ces projets a atteint en moyenne 1288 dinars dans le Centre-Ouest contre 1 196 dinars à l'échelle nationale. Ce coût moyen par projet a varié de 1559 dinars à Sidi Bouzid à 1458 dinars à Kasserine et 559 dinars seulement à Kairouan. Par activité, les petits projets promus par le FNS dans le Centre-Ouest ont été réalisés en majorité dans l'agriculture (68,9%), et accessoirement dans l'artisanat (27,1%) et les petits métiers (4,0%). Cette domination des petits projets agricoles s'est manifestée de façon très prononcée à Kasserine (80% des projets) et dans une moindre mesure à Kairouan (60%), et Sidi Bouzid (45%)

**Tab. 4.21 : Actions sociales types réalisées par le « Fonds National de Solidarité » (FNS)  
(période 1993-2003)**

		Kairouan	Kasserine	Sidi Bouzid	Centre-Ouest	Tunisie
Logement	NM	1 332	3 617	1 396	6 345	32 821
	C	3 228	12 249	5 157	20 634	137 191
	CU	2 423	3 387	3 694	3 252	4 180
Electrification	NM	5 899	8 252	6 823	20 974	71 520
	C	7 683	12 959	12 579	33 221	121 090
	CU	1 302	1 570	1 844	1 584	1 693
Eau	NM	6 719	6 804	6 583	20 106	80 943
	C	6 233	8 763	7 773	22 769	95 723
	CU	928	1 288	1 181	1 132	1 183

Source "Secrétariat National de Solidarité"

NM : nombre de ménages bénéficiaires C : coût en 1000 D CU : coût unitaire en dinars

**Tab. 4.22 : Projets productifs créés par le « Fonds National de Solidarité » (FNS)  
(période 1993-2003)**

		Kairouan	Kasserine	Sidi Bouzid	Centre-Ouest	Tunisie
Agriculture	N	1 563	5 776	1 153	8 492	39 010
	C	1 047	8 907	2 534	12 488	50 777
	CU	670	1 542	2 198	1 470	1 302
Artisanat	N	899	1 274	1 168	3 341	11 915
	C	230	1 207	855	2 292	7 218
	CU	256	947	732	686	606
Petits métiers	N	156	150	192	498	3 762
	C	186	388	529	1 103	7 386
	CU	1 192	2 587	2 755	2 215	1 963
Ensemble	N	2 618	7 200	2 513	12 331	54 687
	C	1 463	10 501	3 918	15 882	65 381
	CU	559	1 458	1 559	1 288	1 196

Source "Secrétariat National de Solidarité"

N : nombre C : coût en 1000 D CU : coût unitaire en dinars

### **Principales conclusions**

A – En apparence, le FNS ne diffère pas beaucoup des autres programmes étatiques destinés totalement ou partiellement à améliorer les conditions de vie des populations démunies (PRD, PDRI, PDUI,...). En fait, le FNS se distingue de ces programmes par l'importance relative des fonds qu'ils manipulaient.

B – Le FNS semble avoir beaucoup contribué au changement des conditions de l'habitat dans les zones les plus démunies du Centre-Ouest. L'électrification des fins fonds des campagnes de cette région représente le trait le plus saillant de ce changement.

C – Toutefois, le FNS semble avoir peu contribué à la modification des sources de revenus de ses bénéficiaires. Les petits projets promus par ce « fonds » sont demeurés en majorité très modestes et rattachés organiquement à l'agriculture. Ce genre de projets, à durabilité douteuse, procurent aux bénéficiaires des faibles revenus, souvent disproportionnés avec leurs nouveaux besoins.

D – Kasserine a été l'un des gouvernorats ayant le plus bénéficié du FNS. Ce privilège exprime non seulement le grand soutien qu'accorde l'Etat à ce gouvernorat, mais aussi et surtout la persistance de l'extrême pauvreté dans un grand nombre de ses zones.

## **4.2 LE ROLE DU CAPITAL PRIVE LOCAL**

Les investissements privés couvrent ceux des entreprises privées, d'une part, et ceux des ménages dans le logement, d'autre part. Sur une longue période (1987-2006), les investissements des ménages dans le logement ont représenté à l'échelle nationale environ le ¼ du total des investissements privés. Le logement constitue donc un déterminant important de la dynamique socio-économique d'une région. Cependant, on



ne dispose pas de séries statistiques continues régionalisées sur les investissements des ménages dans le logement.

#### 4.2.1 Positionnement dans les investissements privés

Durant les quatre derniers plans, les investissements privés réalisés dans le Centre-Ouest ont atteint environ 3255 millions de dinars, soit à peine 5,1% du total des investissements privés réalisés dans le pays. Cette région est donc très largement sous-représentée en matière d'investissements privés.

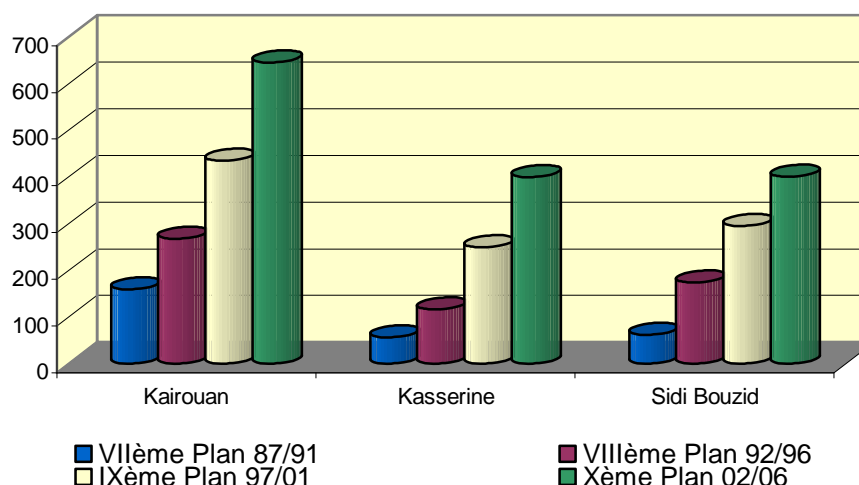
**Tab. 4.23 : Investissements privés selon les « Plans de développement économique et social » (en millions de dinars courants)**

	Kairouan	Kasserine	Sidi Bouzid	Centre-Ouest	Tunisie
VII <sup>ème</sup> Plan 1987-1991	158.9	56.4	61.7	277.0	5 274
VIII <sup>ème</sup> Plan 1992-1996	267.6	116.1	173.5	557.2	11 620
IX <sup>ème</sup> Plan 1997-2001	433.8	248.7	295.0	977.5	18 900
X <sup>ème</sup> Plan 2002-2006	644.5	399.0	400.0	1 443.5	27 600
Les quatre Plans 1987-2006	1 504.8	820.2	930.2	3 255.2	63 394

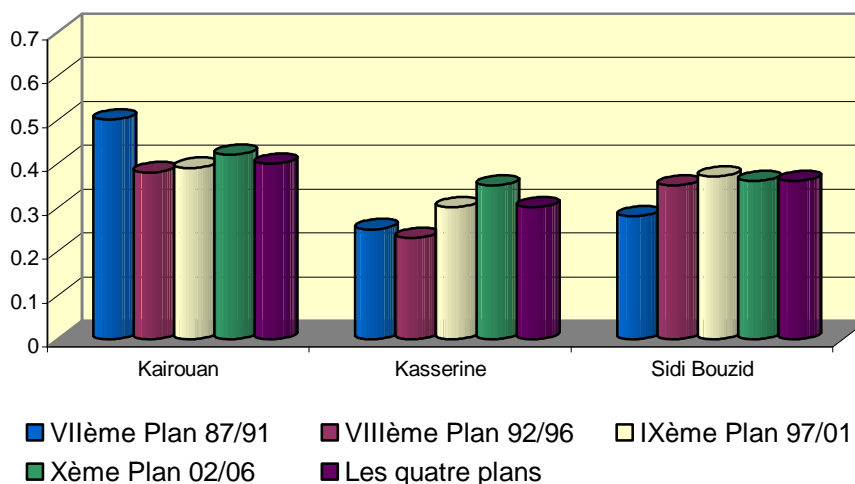
Sources : « Plans de développement économique et social »

Selon les agents, les investissements privés du Centre Ouest ont représenté durant les quatre derniers plans 52,9% en moyenne du total de ses investissements. Si l'on ne prend pas en considération les investissements des ménages dans le logement, l'on estime les investissements des entreprises privées dans le Centre Ouest durant les quatre derniers plans à environ 2 440 millions de dinars, soit presque 40% du total de ses investissements.

**Investissements privés (mio DT)**



### Positionnement dans les investissements privés



**Tab. 4.24 : Part des investissements privés dans le total des investissements selon les « plans de développement économique et social » (en millions de dinars courants)**

	Kairouan	Kasserine	Sidi Bouzid	Centre-Ouest	Tunisie
VII ème Plan 1987-1991	45.9%	26.3%	38.5%	38.4%	50.7%
VIII ème Plan 1992-1996	53.7%	36.9%	55.3%	49.5%	52.3%
IX ème Plan 1997-2001	54.5%	43.5%	55.7%	51.5%	56.0%
X ème Plan 2002-2006	63.2%	53.4%	61.9%	59.9%	58.5%
les quatre Plans 1987-2006	56.6%	44.4%	56.4%	52.9%	55.8%

Sources : « Plans de développement économique et social »

Selon les gouvernorats, les investissements privés du Centre Ouest ont été réalisés durant les quatre derniers plans à raison de 46,2% dans Kairouan, 28,6% dans Sidi Bouzid, et seulement 25,2% dans Kasserine.

### 4.2.2 Dynamique des investissements privés

En dynamique, la part du Centre-Ouest dans le total des investissements privés du pays semble avoir connu une très légère amélioration mais à un rythme extrêmement lent. Entre le VII<sup>ème</sup> Plan 1987-1991 et le X<sup>ème</sup> Plan 2002-2006, cette part est passée de 5,25% à 5,52%. Remarquons que durant le VIII<sup>ème</sup> Plan (1992-1996), cette part est tombée à 4,80%.

**Tab. 4.25 : Part du Centre-Ouest dans le total des investissements privés du pays (en %)**

	Kairouan	Kasserine	Sidi Bouzid	Centre-Ouest
VII ème Plan 1987-1991	3.01	1.07	1.17	5.25
VIII ème Plan 1992-1996	2.30	1.00	1.49	4.80
IX ème Plan 1997-2001	2.30	1.32	1.56	5.17
X ème Plan 2002-2006	2.34	1.45	1.45	5.52
Les quatre Plans 1987-2006	2.37	1.29	1.48	5.13

Sources : « Plans de développement économique et social »

De ce fait, bien qu'elle s'est très légèrement atténuée, la sous-représentativité du Centre Ouest en matière d'investissements privés est demeurée criarde (coefficient de positionnement de 0,36 durant VII<sup>ème</sup> Plan 1987-1991 et de 0,40 durant le X<sup>ème</sup> Plan

(2002-2006). Cette sous-représentativité est un peu plus prononcée dans les gouvernorats de Kasserine et de Sidi Bouzid que dans le gouvernorat de Kairouan.

**Tab. 4.26 : Coefficient de positionnement du Centre-Ouest dans les investissements privés**

	Kairouan	Kasserine	Sidi Bouzid	Centre-Ouest
VII <sup>ème</sup> Plan 1987-1991	0.50	0.25	0.28	0.36
VIII <sup>ème</sup> Plan 1992-1996	0.38	0.23	0.35	0.33
IX <sup>ème</sup> Plan 1997-2001	0.39	0.30	0.37	0.36
X <sup>ème</sup> Plan 2002-2006	0.42	0.35	0.36	0.40
Les quatre Plans 1987-2006	0.40	0.30	0.36	0.36

Sources : « Plans de développement économique et social »

### **Principales conclusions**

A – Mis à part les investissements des ménages dans le logement, les investissements privés ont toujours joué un rôle moins important que celui des investissements publics dans la dynamique socio-économique du Centre Ouest.

B – Le gouvernorat qui, jusqu'à présent, a manifesté le plus de difficultés à capter les investissements privés est celui de Kasserine, suivi de très près par celui de Sidi Bouzid. La part du gouvernorat de Kairouan dans les investissements privés du pays, se situe, certes, à un niveau supérieur à celui observé dans les gouvernorats de Kasserine et Sidi Bouzid. Cependant, cette part de Kairouan a eu tendance depuis une quinzaine d'années à stagner aux alentours de 2,3%.

C – Bien qu'elle se soit très légèrement améliorée, la sous-représentativité du Centre Ouest en matière d'investissements privés demeure flagrante. Malgré le grand effort fourni par l'Etat en matière d'infrastructure et de formation, et malgré les énormes avantages financiers et fiscaux accordés aux entreprises privées, le coefficient de positionnement de cette région en matière d'investissements privés n'a pu dépassé 0,40. Cette caractéristique du Centre-Ouest persiste dans tous ses gouvernorats et plus particulièrement dans les gouvernorats de Kasserine et Sidi Bouzid.

## **4.3 LE ROLE DU CAPITAL PRIVE ETRANGER**

On dispose de peu d'indicateurs sur la contribution du capital privé étranger à la dynamique socioéconomique des régions. Cependant, si on part de l'hypothèse que, dans les régions de l'intérieur du pays, cette contribution se limite à quelques projets dans les industries manufacturières, on peut se référer aux données statistiques publiées par l'API sur ce sujet.

D'après ces données, le Centre-Ouest renferme actuellement 31 projets d'industries manufacturières à participation étrangère, soit à peine 1,8% du total de ce genre de projets recensés dans l'ensemble du pays. Par ailleurs, ces 31 projets représentent 17,4% de l'ensemble du tissu industriel manufacturier du Centre-Ouest.

### 4.3.1 Les investissements étrangers par branche d'activité

Par activité, les 31 projets à contribution étrangère du Centre-Ouest se localisent en majorité dans le « textile, habillement » (15), et accessoirement dans les « industries mécaniques et électriques » (4), le « bois et ameublement » (4), et les matériaux de construction (3).

Dans le Centre-Ouest, ces 31 projets d'industries manufacturières à participation étrangère se répartissent à raison de 23 projets dans le gouvernorat de Kairouan (74%), 5 projets dans le gouvernorat de Sidi Bouzid (16%), et 3 projets seulement dans le gouvernorat de Kasserine (10%). Dans le gouvernorat de Kairouan, les projets industriels à participation étrangère se concentrent principalement dans le « textile, habillement » (14 sur 23), et accessoirement dans les « industries mécaniques et électriques » (4 sur 23), les « industries agricoles et alimentaires » (2 sur 23), et le « bois et ameublement » (2 sur 23). Dans les deux autres gouvernorats, les quelques projets industriels à participation étrangère (8 en tout et pour tout) sont dispersés entre plusieurs branches.

**Tab. 4.27 : Nombre des projets dans les industries manufacturières, à participation étrangère (au 21/5/2005)**

	Kairouan	Kasserine	Sidi Bouzid	Centre-Ouest	Tunisie
IAA	2	0	0	2	93
MCCV	0	2	1	3	58
IME	4	0	0	4	266
Chimie	0	1	0	1	133
Textile	14	0	1	15	971
Cuir	0	0	0	0	128
Bois	2	0	2	4	43
Diverses	1	0	1	2	26
Total	23	3	5	31	1 718

Source : « Annuaire des entreprises industrielles » API

**Tab. 4.28 : Structure des projets des industries manufacturières à participation étrangère par branche (en %) (au 21/5/2005)**

	Kairouan	Kasserine	Sidi Bouzid	Centre-Ouest	Tunisie
IAA	8.7%	0.0%	0.0%	6.5%	5.4%
MCCV	0.0%	66.7%	20.0%	9.7%	3.4%
IME	17.4%	0.0%	0.0%	12.9%	15.5%
Chimie	0.0%	33.3%	0.0%	3.2%	7.7%
Textile	60.9%	0.0%	20.0%	48.4%	56.5%
Cuir	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	7.5%
Bois	8.7%	0.0%	40.0%	12.9%	2.5%
Diverses	4.3%	0.0%	20.0%	6.5%	1.5%
Total	100%	100%	100%	100%	100%

Source : « Annuaire des entreprises industrielles » API

### 4.3.2 Les investissements étrangers selon l'optique emploi

Les 31 projets industriels à participation étrangère que renferme le Centre-Ouest génèrent 3 480 emplois, soit 28,4% du total de l'emploi manufacturier de la région. Ces emplois sont localisés à raison de 69% à Kairouan, 16% à Kasserine et 15% à Sidi Bouzid. Par activité, ces emplois se concentrent surtout dans le « textile, habillement » (38%), les « industries mécaniques et électriques » (19%), les « matériaux de construction » (16%).

**Tab. 4.29 : Emplois générés par les projets des industries manufacturières à participation étrangère (au 21/5/2005)**

	Kairouan	Kasserine	Sidi Bouzid	Centre-Ouest
IAA	211	0	0	211
MCCV	0	466	106	572
IME	661	0	0	661
Chimie	0	110	0	110
Textile	1 240	0	68	1 308
Bois	75	0	95	170
Diverses	204	0	244	448
total	2 391	576	513	3 480

Source : « Annuaire des entreprises industrielles » API

**Tab. 4.30 : Structure des emplois générés par les projets des industries manufacturières à participation étrangère par branche (en %) (au 21/5/2005)**

	Kairouan	Kasserine	Sidi Bouzid	Centre-Ouest
IAA	8.8%	0.0%	0.0%	6.1%
MCCV	0.0%	80.9%	20.7%	16.4%
IME	27.6%	0.0%	0.0%	19.0%
Chimie	0.0%	19.1%	0.0%	3.2%
Textile	51.9%	0.0%	13.3%	37.6%
Bois	3.1%	0.0%	18.5%	4.9%
Diverses	8.5%	0.0%	47.6%	12.9%
total	100%	100%	100%	100%

Source : « Annuaire des entreprises industrielles » API

Globalement, le capital privé étranger joue encore un rôle réduit dans la dynamique socioéconomique du Centre-Ouest. Dans cette région, à peine 1 projet industriel sur 7 relève de l'initiative du capital étranger. Toutefois, cette tendance n'est pas uniforme pour les trois gouvernorats du Centre-Ouest. Le gouvernorat de Kairouan, qui renferme la majorité des projets industriels à participation étrangère, donne des signes d'un début d'insertion dans la dynamique socioéconomique euro-méditerranéenne. Dans ce gouvernorat, la plupart des projets industriels à participation étrangère (en majorité italienne), relèvent non seulement de l'« habillage » mais aussi des « industries mécaniques et électriques », signe d'un dépassement des industries classiques de simple sous-traitance. A contrario, dans les gouvernorats de Kasserine et de Sidi Bouzid, la contribution du capital privé étranger dans leur dynamique socioéconomique demeure marginale. Dans ces deux gouvernorats, à peine 1 projet industriel sur 10 relève de l'initiative de ce capital. Ces deux gouvernorats sont donc encore à la lisière de la dynamique socioéconomique euro méditerranéenne.

#### 4.4 LE ROLE DES EMIGRES DE LA REGION

Le rôle des émigrés dans la dynamique socio-économique de certaines régions du pays est loin d'être négligeable. L'apport de ces émigrés prend d'abord la forme de mandats émis de l'étranger au profit des parents. Cet apport prend aussi la forme de sommes en espèces, ramenées par les émigrés pour être dépensées pendant les vacances. Enfin, cet apport prend la forme d'investissements réalisés dans de petits et moyens projets.

#### 4.4.1 Positionnement dans les mandats émis de l'étranger

Le seul indicateur disponible sur l'apport des émigrés est celui relatif aux mandats émis de l'étranger. Sur le long terme, cet indicateur reflète de manière assez significative la tendance de tous les apports de ces émigrés.

Par comparaison à celui d'autres régions du pays, le montant des mandats émis de l'étranger revenant au Centre-Ouest reste relativement modeste. Ce montant a évolué d'environ 2,6 millions de dinars en 1982 à 10,3 millions de dinars en 1992 et 15,4 millions de dinars en 2002, soit respectivement 4,6%, 5,2% et 6,0% du total des mandats reçus par le pays. De ce fait, le Centre-Ouest demeure très largement sous-représenté en matière de mandats émis de l'étranger. Médiocre depuis très longtemps, le coefficient de positionnement du Centre-Ouest dans les mandats émis de l'étranger ne s'est que très légèrement amélioré au cours des deux dernières décennies : 0,32 en 1982, 0,35 en 1992 et 0,43 en 2002.

Bien qu'il se soit sensiblement amélioré durant la dernière décennie, le coefficient de positionnement du gouvernorat de Sidi Bouzid dans les mandats émis de l'étranger reste le plus faible du Centre-Ouest : 0,13 en 1982, 0,18 en 1992 et 0,32 en 2002. A contrario, après avoir accusé un léger progrès au cours de la décennie 1982-1992, le coefficient de positionnement du gouvernorat de Kairouan dans les mandats émis de l'étranger tend à stagner à un niveau faible proche de 0,50. Quant au coefficient de positionnement du gouvernorat de Kasserine, il a connu des hauts et des bas, tout en atteignant un niveau très faible souvent proche de 0,40.

**Tab. 4.31 : Montant des mandats émis de l'étranger et payés en Tunisie  
(en 1000 dinars courants)**

	Kairouan	Kasserine	Sidi Bouzid	Centre-Ouest	Tunisie
1982	1 377	960	309	2 646	57 578
1992	6 059	2 726	1 488	10 273	199 571
2002	7 294	4 859	3 293	15 446	255 617

Source : « Annuaire statistiques de la Tunisie », INS

**Tab. 4.32 : Coefficients de positionnement du Centre-Ouest  
dans les « mandats émis de l'étranger »**

	Kairouan	Kasserine	Sidi Bouzid	Centre-Ouest
1982	0.40	0.39	0.13	0.32
1992	0.50	0.31	0.18	0.35
2002	0.50	0.45	0.32	0.43

Source : « Annuaire statistiques de la Tunisie », INS

#### 4.4.2 L'apport des émigrés en absolu

Certes, en absolu, l'apport des émigrés constitue dans le Centre-Ouest un complément de revenu non négligeable pour un grand nombre de familles. Toutefois, relativement à d'autres régions du pays, cet apport y apparaît trop faible. En 2002, le montant par habitant des mandats émis de l'étranger n'a pas dépassé une moyenne de 11,4 dinars dans le Centre-Ouest contre 26,3 dinars à l'échelle nationale.

Le rôle des émigrés dans la dynamique socio-économique du Centre-Ouest reste donc assez limité par comparaison à d'autres régions du pays. Notons que dans cette région, les apports-soutiens aux pauvres de l'Etat dépassent de très loin les apports des mandats émis par ses émigrés.

## **5 TENDANCES PROSPECTIVES DU CENTRE-OUEST EN MATIERE DE POPULATION ET D'EMPLOI**

L'analyse prospective implique l'élaboration de quelques scénarios, reflétant approximativement les tendances probables d'une ou plusieurs variables, en fonction des hypothèses retenues. Concernant les tendances prospectives du Centre-Ouest en matière de population et d'emploi, nous avons jugé utile de se limiter à trois scénarios : le « scénario souhaitable », le « scénario intermédiaire », et le « scénario inquiétant ». Tous ces scénarios ont été élaborés à l'horizon 2016, année finale du 12<sup>ème</sup> Plan de développement économique et social.

### **5.1 LE SCENARIO SOUHAITABLE**

Ce scénario a été élaboré en se référant aux tendances de la population et de l'emploi, observées dans le Centre-Ouest au cours de la longue période 1984-2004. Ce scénario suppose en particulier (voir tableau 2.36) :

- a) La persistance du repli notoire de la natalité selon un taux de l'ordre de -2.3% par an (impacts de l'accentuation de l'émigration, du ralentissement de la nuptialité, et surtout du changement du comportement des ménages en matière de procréation).
- b) Une légère reprise de la mortalité selon un taux de 0.4% par an (impacts du vieillissement de la population et probablement du fort renchérissement du coût de la médication).
- c) Un solde migratoire négatif de l'ordre de 9 600 par an.
- d) Une proportion de la population active dans la population totale de 62.6% (impacts de l'arrivée à l'âge actif de cohortes croissantes de la population, accompagnée par une baisse de la fécondité).
- e) Un taux global d'activité de 45.3% (impacts d'une forte rétention scolaire et d'une faible progression du taux d'activité des femmes).
- f) Un volume de créations nettes d'emplois d'environ 4 270 par an

**Tab. 5.1 : Hypothèses concernant le « scénario souhaitable » pour le Centre-Ouest (scénario basé sur les tendances observées au cours de la période 1984-2004)**

	Hypothèses concernant la population	Hypothèses concernant l'emploi
Kairouan	1) tcam* des naissances : -2.3% 2) tcam* des décès : 1.2% 3) solde migratoire par an : - 4 010	1) proportion de la population en âge actif : 63.3% 2) taux global d'activité : 45.3% 3) créations nettes d'emplois par an : 1 263
Kasserine	1) tcam* des naissances : -2.0% 2) tcam* des décès : -1.5% 3) solde migratoire par an : - 3 150	1) proportion de la population en âge actif : 61.6% 2) taux global d'activité : 46.6% 3) créations nettes d'emplois par an : 1 500
Sidi Bouzid	1) tcam* des naissances : -2.6% 2) tcam* des décès : - 0.1% 3) solde migratoire par an : - 2 468	1) proportion de la population en âge actif : 62.5% 2) taux global d'activité : 43.9% 3) créations nettes d'emplois par an : 1 508
Centre-ouest	1) tcam* des naissances : -2.3% 2) tcam* des décès : 0.4% 3) solde migratoire par an : - 9 628	1) proportion de la population en âge actif : 62.6% 2) taux global d'activité : 45.3% 3) créations nettes d'emplois par an : 4 271

Sources : « Recensements et enquêtes sur la population » et « Annuaire statistiques de la Tunisie ».

Tcam : Taux de croissance annuel moyen

Ce « scénario souhaitable » se démarque surtout par :

- A) Un coefficient migratoire négatif proche de 7 pour mille par an tout au long de la période 2005-2016. Ce coefficient migratoire négatif est acceptable, voire désirable, dans la mesure où il permet d'alléger la pression sur les ressources naturelles de la région (eaux, sols, végétations, etc.), sans provoquer son dépeuplement quasi généralisé (voir tableau 2.37).
- B) Un taux de chômage gérable, tendant à régresser de 15.9% en 2005 à 8.6% seulement en 2016 (voir tableau 2.37).

**Tab. 5.2 : Principaux indicateurs caractérisant le « scénario souhaitable » pour le Centre-Ouest (scénario basé sur les tendances observées au cours de la période 1984-2004)**

	Coefficient migratoire (pour 1000 habitants)				Taux de chômage (en %)			
	Kairouan	Kasserine	Sidi Bouzid	Centre-Ouest	Kairouan	Kasserine	Sidi Bouzid	Centre-Ouest
2005	7.3	7.6	6.2	7.1	16.6%	18.5%	12.7%	15.9%
2006	7.3	7.5	6.1	7.0	16.2%	17.9%	12.0%	15.4%
2007	7.2	7.5	6.1	7.0	15.9%	17.3%	11.3%	14.8%
2008	7.2	7.4	6.1	6.9	15.4%	16.8%	10.5%	14.3%
2009	7.2	7.3	6.0	6.9	15.0%	16.1%	9.7%	13.7%
2010	7.2	7.3	5.9	6.9	14.5%	15.5%	8.9%	13.0%
2011	7.1	7.2	5.9	6.8	14.0%	14.9%	8.1%	12.4%
2012	7.1	7.2	5.9	6.8	13.4%	14.2%	7.3%	11.7%
2013	7.1	7.1	5.9	6.8	12.8%	13.5%	6.4%	11.0%
2014	7.1	7.1	5.9	6.7	12.2%	12.8%	5.5%	10.2%
2015	7.1	7.1	5.8	6.7	11.5%	12.1%	4.5%	9.4%
2016	7.1	7.0	5.8	6.7	10.8%	11.4%	3.6%	8.6%

Source : scénario élaboré par le BE, en se référant aux données fournies par les « Recensements généraux de la population ».



Ce scénario dit « souhaitable » reflète en fait une tendance synthétique, observée dans le Centre-Ouest durant les deux décennies 1984-2004. Cette tendance synthétique est elle-même la résultante de deux dynamiques ayant caractérisé chacune environ une décennie.

La première de ces dynamiques est celle ayant caractérisé la décennie 1984-1994 : une relative prospérité économique, régulée fondamentalement par l'Etat. Cette prospérité a engendré, entre autres, des créations soutenues d'emplois, accompagnées par un solde migratoire négatif relativement modéré. Certains gouvernorats du Centre-Ouest, tel Sidi Bouzid, ont même accusé un solde migratoire positif durant cette décennie.

La seconde de ces dynamiques est celle ayant caractérisé la décennie 1994-2004 : un relatif déclin économique ayant engendré un net repli des créations d'emplois. Cependant, l'impact de ce déclin économique sur le chômage a été largement temporisé par le repli de la demande additionnelle (effets de l'accentuation de la rétention scolaire, d'une part, et l'accélération de l'émigration, d'autre part).

Ce « scénario souhaitable », caractérisant le Centre-Ouest, n'a aucun effet pervers sur les principaux gouvernorats attractifs de son émigration, à savoir Sfax, Sousse, Grand Tunis et Monastir. A l'horizon 2016, le coefficient migratoire positif de ces gouvernorats se maintiendra à un niveau supportable : 1.6 à Sfax, 3.6 à Monastir, 4.7 à Sousse, 5.1 dans le Grand Tunis. Quant au taux de chômage de ces gouvernorats, il se situera à des niveaux insignifiants à l'horizon 2016 (voir tableau 2.39).

**Tab. 5.3 : Hypothèses concernant le « scénario souhaitable » pour le principaux gouvernorats attirant l'émigration du Centre-Ouest (scénario basé sur les tendances observées au cours de la période 1984-2004)**

	Hypothèses concernant la population	Hypothèses concernant l'emploi
Sfax	1) tcam* des naissances : -1.3% 2) tcam* des décès : 2.3% 3) solde migratoire par an : 1 615	1) proportion de la population en âge actif : 69.4% 2) taux global d'activité : 46.0% 3) créations nettes d'emplois par an : 4 906
Sousse	1) tcam* des naissances : -1.0% 2) tcam* des décès : 2.9% 3) solde migratoire par an : 3 066	1) proportion de la population en âge actif : 68.7% 2) taux global d'activité : 49.5% 3) créations nettes d'emplois par an : 4 350
Grand Tunis	1) tcam* des naissances : -1.8% 2) tcam* des décès : : 2.7% 3) solde migratoire par an : 13 232	1) proportion de la population en âge actif : 72.6% 2) taux global d'activité : 49.7% 3) créations nettes d'emplois par an : 15 426
Monastir	1) tcam* des naissances : 0.5% 2) tcam* des décès : : 2.4% 3) solde migratoire par an : 2 005	1) proportion de la population en âge actif : 62.8% 2) taux global d'activité : 51.9% 3) créations nettes d'emplois par an : 4 159

Sources : « Recensements et enquêtes sur la population » et « Annuaire statistiques de la Tunisie ».  
tcam : taux de croissance annuel moyen

**Tab. 5.4 : Principaux indicateurs caractérisant le « scénario souhaitable »  
pour le principaux gouvernorats attirant l'émigration du Centre-Ouest  
(scénario basé sur les tendances observées au cours de la période 1984-2004)**

	Coefficient migratoire (pour 1000 habitants)				Taux de chômage (en %)			
	Sfax	Sousse	Grand Tunis	Monastir	Sfax	Sousse	Grand Tunis	Monastir
2005	1.9	5.6	5.8	4.4	8.1	7.0	11.1	0.8
2006	1.8	5.5	5.7	4.3	7.5	6.5	10.5	0.1
2007	1.8	5.4	5.7	4.2	7.0	6.0	9.9	-0.6
2008	1.8	5.3	5.6	4.1	6.5	5.5	9.3	-1.3
2009	1.8	5.2	5.5	4.1	5.9	4.9	8.7	-2.0
2010	1.8	5.1	5.5	4.0	5.3	4.4	8.0	-2.7
2011	1.7	5.0	5.4	3.9	4.8	3.8	7.4	-3.4
2012	1.7	4.9	5.3	3.9	4.1	3.3	6.7	-4.0
2013	1.7	4.9	5.3	3.8	3.5	2.7	6.0	-4.7
2014	1.7	4.8	5.2	3.7	2.9	2.1	5.3	-5.3
2015	1.7	4.7	5.2	3.7	2.2	1.5	4.6	-5.9
2016	1.6	4.7	5.1	3.6	1.6	0.9	3.9	-6.5

Source : Scénario élaboré par nous même, en se référant aux données fournies par les « Recensements généraux de la population ».

Ce « scénario souhaitable », bénéfique de tous points de vue, aussi bien pour le Centre-Ouest que pour les gouvernorats côtiers prospères, suppose en particulier :

- A) Une nette reprise économique, favorisant la création du maximum d'emplois dans le Centre-Ouest.
- B) La persistance d'un solde migratoire négatif gérable, se situant aux alentours de 6-7 pour mille.
- C) La persistance d'une forte rétention scolaire, comparable à celle observée durant la dernière décennie.
- D) La persistance d'une progression modérée du taux d'activité des femmes.
- E) La persistance d'une nette prospérité économique dans les gouvernorats captant l'essentiel de l'émigration du Centre-Ouest.

## 5.2 LE SCENARIO INTERMEDIAIRE

Ce scénario a été élaboré en se référant aux tendances de la population et de l'emploi, observées dans le Centre-Ouest au cours de la décennie 1994-2004. Ce scénario suppose en particulier (voir tableau 2.40) :

- a) Une régression de la natalité selon un taux de  $-2,2\%$  par an (persistance des impacts de l'émigration, du repli de la nuptialité, et surtout du changement du comportement des ménages en matière de procréation).
- b) Une reprise de la mortalité selon un taux de  $0,6\%$  par an (vieillesse de la population et renchérissement du coût de la médication).
- c) La persistance d'un important solde migratoire négatif de l'ordre de 16 500 par an.

- g) Une proportion de la population en âge actif dans le total de la population de 64,6% (impacts de l'arrivée à l'âge actif de cohortes croissantes de la population, accompagnée par une baisse de la fécondité).
- h) Un taux global d'activité de 44,1% (impacts d'une forte rétention scolaire et d'une faible progression du taux d'activité des femmes).
- i) Un volume de créations nettes d'emplois d'environ 3 070 par an

**Tab. 5.5 : Hypothèses concernant le « scénario intermédiaire » pour le Centre-Ouest (scénario basé sur les tendances observées au cours de la période 1994-2004)**

	hypothèses concernant la population	hypothèses concernant l'emploi
Kairouan	1 tcam* des nuisances : -2.4% 2 tcam* des décès : 1.7% 3 solde migratoire par an : - 6 720	1 proportion de la population en âge actif : 65.6% 2 taux global d'activité : 45.0% 3 créations nettes d'emplois par an : 67
Kasserine	1 tcam* des nuisances : -2.1% 2 tcam* des décès : -3.8% 3 solde migratoire par an : - 5 146	1 proportion de la population en âge actif : 63.0% 2 taux global d'activité : 43.6% 3 créations nettes d'emplois par an : 2 376
Sidi Bouzid	1 tcam* des nuisances : -2.0% 2 tcam* des décès : 1.4% 3 solde migratoire par an : - 4 652	1 proportion de la population en âge actif : 64.8% 2 taux global d'activité : 43.3% 3 créations nettes d'emplois par an : 627
Centre-ouest	1 tcam* des nuisances : -2.2% 2 tcam* des décès : 0.6% 3 solde migratoire par an : - 16 518	1 proportion de la population en âge actif : 64.6% 2 taux global d'activité : 44.1% 3 créations nettes d'emplois par an : 3 070

Sources: "Recensements et enquêtes sur la population" et « Annuaires statistiques de la Tunisie ». tcam : taux de croissance annuel moyen

Ce « scénario intermédiaire » se distingue par deux traits essentiels (voir tableau 2.41) :

- A) Un coefficient migratoire négatif assez élevé de l'ordre de -12 pour mille par an. Ce coefficient migratoire, équivalent au double de celui caractérisant le « scénario souhaitable », est susceptible de provoquer un dépeuplement de la région du Centre-Ouest, assez lent mais certain.
- B) Un taux de chômage gérable et en régression, puisqu'il se repliera de 16.2% en 2005 à 7.2% en 2016.

**Tab. 5.6 : Principaux indicateurs caractérisant le «le scénario intermédiaire » pour le Centre-Ouest (scénario basé sur les tendances observées au cours de la période 1994-2004)**

	coefficient migratoire (pour 1000 habitants)				taux de chômage (en %)			
	Kairouan	Kasserine	Sidi Bouzid	Centre-Ouest	Kairouan	Kasserine	Sidi Bouzid	Centre-Ouest
2005	12.3	12.4	11.7	12.2	19.0	13.7	14.8	16.2
2006	12.3	12.4	11.7	12.2	18.9	12.0	14.4	15.6
2007	12.3	12.3	11.7	12.1	18.8	10.2	14.0	14.9
2008	12.3	12.3	11.6	12.1	18.7	8.4	13.6	14.2
2009	12.3	12.2	11.6	12.1	18.5	6.6	13.2	13.5
2010	12.3	12.2	11.6	12.1	18.3	4.8	12.7	12.7
2011	12.4	12.2	11.6	12.1	18.1	3.0	12.2	11.9
2012	12.4	12.2	11.6	12.1	17.8	1.2	11.6	11.0
2013	12.4	12.1	11.6	12.1	17.4	-0.7	11.0	10.1
2014	12.5	12.1	11.6	12.1	17.0	-2.6	10.4	9.2
2015	12.5	12.1	11.6	12.1	16.6	-4.5	9.7	8.2
2016	12.6	12.1	11.6	12.2	16.1	-6.4	9.0	7.2

Source : Scénario élaboré par nous même, en se référant aux données fournies par les « recensements généraux de la population ».

Ce scénario dit « intermédiaire » reflète en fait une dynamique un peu exceptionnelle qu'a connue le Centre-Ouest au cours de la décennie 1994-2004 : un fort repli de la capacité de cette région en matière de création d'emplois, provisoirement temporisée par une régression notoire de la demande additionnelle d'emplois (accentuation de l'émigration, et amplification de la rétention scolaire).

Ce « scénario intermédiaire », caractérisant le Centre-Ouest, n'a pas d'effets pervers ingérables sur les principaux gouvernorats attractifs de son émigration, à savoir Sfax, Sousse, Grand Tunis et Monastir. A l'horizon 2016, le coefficient migratoire positif de ces gouvernorats se maintiendra à un niveau gérable : 1.7 à Sfax, 5.0 à Monastir, 5.9 à Sousse, et 6.3 dans le Grand Tunis. Quant au taux de chômage de ces gouvernorats, il se situera à des niveaux supportables à l'horizon 2016 : -4.3% à Monastir, 2.5% à Sousse, 5.1% dans le Grand Tunis, et 5.3% à Sfax (voir tableau 2.43).

Ce « scénario intermédiaire », en apparence peu inquiétant aussi bien pour le Centre-Ouest que pour les principaux gouvernorats attractifs de son émigration, suppose en fait quatre conditions essentielles, pas facilement réalisables, à savoir :

- A) La persistance dans le Centre-Ouest d'un solde migratoire négatif consistant, de plus de 16 000 par an. Cette condition dépend beaucoup de la dynamique économique des gouvernorats côtiers.
- B) La persistance dans le Centre-Ouest d'une rétention scolaire assez élevée. Or cette rétention scolaire pourrait fléchir sensiblement, du moins au niveau du secondaire.
- C) La persistance dans le Centre-Ouest d'une faible progression du taux d'activité des femmes. Or, plusieurs facteurs pourrait provoquer une montée rapide du taux d'activité des femmes (impacts de la scolarisation en masse des filles, impacts de la diffusion du célibat parmi les femmes, impacts de la pression des besoins sur les ménages,...).
- D) Le maintien d'une dynamique économique consistante et soutenue, dans les gouvernorats côtiers, accueillant l'essentiel des flux migratoires du Centre-Ouest

**Tab. 5.7 : Hypothèses concernant le « scénario intermédiaire » pour le principaux gouvernorats attirant l’émigration du Centre-Ouest (scénario basé sur les tendances observées au cours de la période 1994-2004)**

	hypothèses concernant la population	hypothèses concernant l’emploi
Sfax	1 tcam* des nuisances : -0.2% 2 tcam* des décès : 1.3% 3 solde migratoire par an : 1 665	1 proportion de la population en âge actif : 70.6% 2 taux global d’activité : 46.0% 3 créations nettes d’emplois par an : 4 758
Sousse	1 tcam* des nuisances : 0.2% 2 tcam* des décès : 3.5% 3 solde migratoire par an : 4 004	1 proportion de la population en âge actif : 69.7% 2 taux global d’activité : 49.7% 3 créations nettes d’emplois par an : 4 800
Grand Tunis	1 tcam* des nuisances : -3.0% 2 tcam* des décès : : 1.4% 3 solde migratoire par an : 16 616	1 proportion de la population en âge actif : 73.6% 2 taux global d’activité : 49.3% 3 créations nettes d’emplois par an : 15 787
Monastir	1 tcam* des nuisances : 0.5% 2 tcam* des décès : : 2.9% 3 solde migratoire par an : 2 770	1 proportion de la population en âge actif : 68.6% 2 taux global d’activité : 52.9% 3 créations nettes d’emplois par an : 4 566

Sources : « Recensements et enquêtes sur la population » et « Annuaires statistiques de la Tunisie ».  
tcam : taux de croissance annuel moyen

**Tab 5.8 : Principaux indicateurs caractérisant le « scénario intermédiaire » pour le principaux gouvernorats attirant l’émigration du Centre-Ouest (scénario basé sur les tendances observées au cours de la période 1994-2004)**

	Coefficient migratoire (pour 1000 habitants)				Taux de chômage (en %)			
	Sfax	Sousse	Grand Tunis	Monastir	Sfax	Sousse	Grand Tunis	Monastir
2005	1.9	7.3	7.3	6.0	9.6	8.1	11.7	3.7
2006	1.9	7.1	7.2	5.9	9.2	7.6	11.2	2.9
2007	1.9	7.0	7.1	5.8	8.8	7.0	10.7	2.1
2008	1.9	6.8	7.0	5.7	8.4	6.5	10.2	1.3
2009	1.8	6.7	6.9	5.6	8.0	6.0	9.6	0.6
2010	1.8	6.6	6.8	5.5	7.6	5.5	9.0	-0.2
2011	1.8	6.4	6.7	5.4	7.3	5.0	8.4	-0.9
2012	1.8	6.3	6.6	5.3	6.9	4.5	7.8	-1.6
2013	1.7	6.2	6.6	5.2	6.5	4.0	7.1	-2.3
2014	1.7	6.1	6.5	5.1	6.1	3.5	6.5	-3.0
2015	1.7	6.0	6.4	5.0	5.7	3.0	5.8	-3.7
2016	1.7	5.9	6.3	5.0	5.3	2.5	5.1	-4.3

Source : Scénario élaboré par nous même, en se référant aux données fournies par les « recensements généraux de la population ».

### 5.3 LE SCENARIO INQUIETANT

Ce scénario a été élaboré en se référant aux tendances de la population et de l’emploi, observées dans le Centre-Ouest au cours du quinquennat 1999-2004. Ce scénario suppose en particulier (voir tableau 2.44) :

- Un léger ralentissement de la natalité selon un rythme équivalent à -0.2% par an (affaiblissement de l’impact du comportement des ménages en matière de procréation, et relative reprise de la nuptialité).
- Une forte progression de la mortalité selon un taux proche de 3.2% par an (impacts plus forts du vieillissement de la population et du renchérissement du coût de la médication).

- c) Une forte amplification du solde migratoire négatif, atteignant environ 23 000 par an.
- j) Une proportion de la population en âge actif dans le total de la population de 66.5% (impacts de l'arrivée à l'âge actif de cohortes croissantes de la population, accompagnée par une baisse de la fécondité).
- k) Un taux global d'activité de 44.4% (impacts d'une forte rétention scolaire et d'une faible progression du taux d'activité des femmes).
- l) Une baisse absolue de l'emploi d'environ 3 800 par an.

**Tab. 5.9 : Hypothèses concernant le « scénario inquiétant » pour le Centre-Ouest (scénario basé sur les tendances observées au cours de la période 1999-2004)**

	hypothèses concernant la population	hypothèses concernant l'emploi
Kairouan	1) tcam* des nuisances : -0.4% 2) tcam* des décès : 3.5% 3) solde migratoire par an : - 9 792	1) proportion de la population en âge actif : 67.5% 2) taux global d'activité : 46.0% 3) créations nettes d'emplois par an : - 4 805
Kasserine	1) tcam* des nuisances : -1.4% 2) tcam* des décès : -6.8% 3) solde migratoire par an : - 7 171	1) proportion de la population en âge actif : 64.9% 2) taux global d'activité : 43.9% 3) créations nettes d'emplois par an : 2 467
Sidi Bouzid	1) tcam* des nuisances : 1.0% 2) tcam* des décès : 5.2% 3) solde migratoire par an : - 5 913	1) proportion de la population en âge actif : 66.6% 2) taux global d'activité : 42.6% 3) créations nettes d'emplois par an : - 1 428
Centre-ouest	1) tcam* des nuisances : -0.2% 2) tcam* des décès : 3.2% 3) solde migratoire par an : - 22 876	1) proportion de la population en âge actif : 66.5% 2) taux global d'activité : 44.4% 3) créations nettes d'emplois par an : - 3 766

Sources : « Recensements et enquêtes sur la population » et « annuaires statistiques de la Tunisie ». tcam : taux de croissance annuel moyen

Ce « scénario inquiétant » se distingue par deux traits essentiels (voir tableau 2.45) :

- A) Un coefficient migratoire négatif très élevé, de l'ordre de -17 pour mille par an. Ce coefficient migratoire est susceptible de provoquer un rapide dépeuplement de la région du Centre-Ouest.
- B) Un taux de chômage en progression difficilement gérable (20.5% en 2005 et 28.3% en 2016). Dans certains gouvernorats de cette région, et en particulier à Kairouan, ce taux de chômage risque de devenir intenable (25.5% en 2005 et 53.3% en 2016).

**Tab. 5.10 : Principaux indicateurs caractérisant le « scénario inquiétant » pour le Centre-Ouest (scénario basé sur les tendances observées au cours de la période 1999-2004)**

	coefficient migratoire (pour 1000 habitants)				taux de chômage (en %)			
	Kairouan	Kasserine	Sidi Bouzid	Centre-Ouest	Kairouan	Kasserine	Sidi Bouzid	Centre-Ouest
2005	17.9	17.3	14.9	16.9	25.5%	16.4%	17.4%	20.5%
2006	18.0	17.4	14.9	16.9	28.0%	14.2%	18.7%	21.3%
2007	18.1	17.4	14.9	16.9	30.4%	12.0%	20.0%	22.0%
2008	18.2	17.4	14.9	17.0	32.9%	9.9%	21.2%	22.8%
2009	18.3	17.4	14.9	17.0	35.4%	7.7%	22.5%	23.5%
2010	18.4	17.4	14.9	17.1	37.9%	5.5%	23.8%	24.2%
2011	18.6	17.4	14.9	17.1	40.4%	3.2%	25.0%	24.9%
2012	18.7	17.5	14.9	17.2	43.0%	1.0%	26.3%	25.6%
2013	18.8	17.5	14.9	17.2	45.5%	-1.3%	27.5%	26.3%
2014	19.0	17.5	14.9	17.3	48.1%	-3.6%	28.7%	27.0%
2015	19.1	17.5	14.9	17.4	50.7%	-5.9%	29.9%	27.6%
2016	19.3	17.6	14.9	17.5	53.3%	-8.2%	31.1%	28.3%

Source : Scénario élaboré par nous même, en se référant aux données fournies par les « Recensements généraux de la population ».

Ce « scénario inquiétant » reflète une dynamique critique qu'a connue le Centre-Ouest durant le quinquennat 1999-2004 : une incapacité de cette région à générer des emplois nets additionnels, voire une neutralisation d'une partie des emplois déjà existants, ayant provoqué une amplification sans précédent de l'émigration.

Ce « scénario inquiétant » pourrait avoir des effets pervers assez préoccupants sur les gouvernorats côtiers, et plus particulièrement sur celui de Sousse. Dans ce gouvernorat, le coefficient migratoire positif persistera tout au long de la période 2005-2016 aux alentours de 9 pour mille par an. Quant au taux de chômage, il y passera de 13.2% en 2005 à 16.7% en 2016.

**Tab. 5.11 : Hypothèses concernant le « scénario inquiétant » pour le principaux gouvernorats attirant l'émigration du Centre-Ouest (scénario basé sur les tendances observées au cours de la période 1999-2004)**

	hypothèses concernant la population	hypothèses concernant l'emploi
Sfax	1 tcam* des nuisances : 2.4% 2 tcam* des décès : 3.9% 3 solde migratoire par an : 1 405	1 proportion de la population en âge actif : 72.5% 2 taux global d'activité : 47.4% 3 créations nettes d'emplois par an : 2 084
Sousse	1 tcam* des nuisances : 4.5% 2 tcam* des décès : 8.4% 3 solde migratoire par an : 5 604	1 proportion de la population en âge actif : 71.7% 2 taux global d'activité : 50.7% 3 créations nettes d'emplois par an : 3 975
Grand Tunis	1 tcam* des nuisances : 0.6% 2 tcam* des décès : : 2.3% 3 solde migratoire par an : 23 756	1 proportion de la population en âge actif : 75.1% 2 taux global d'activité : 48.6% 3 créations nettes d'emplois par an : 21 476
Monastir	1 tcam* des nuisances : 2.3% 2 tcam* des décès : : 6.9% 3 solde migratoire par an : 3 766	1 proportion de la population en âge actif : 70.0% 2 taux global d'activité : 50.9% 3 créations nettes d'emplois par an : 7 582

Sources : « Recensements et enquêtes sur la population » et « Annuaires statistiques de la Tunisie ». tcam : taux de croissance annuel moyen

Ce « scénario inquiétant » dans le Centre-Ouest pourrait s'y transformer en « scénario catastrophique » au cas où on y assistera à :

- A) Une accentuation de la suppression d'emplois dans le Centre-Ouest, pouvant être générée non seulement par le déclin économique de cette région mais aussi par son rapide dépeuplement. Ce dernier provoque dans plusieurs localités non seulement le déclin de l'emploi dans les services marchands et non marchands, mais leur fait perdre aussi l'un de leurs principaux avantages comparatifs, à savoir le « bassin de main d'œuvre ».
- B) Un ralentissement de l'émigration hors Centre-Ouest, résultant entre autres, du déclin économique des régions côtières, accueillant l'essentiel de cette émigration.
- C) Un fléchissement de la rétention scolaire, ayant contribué jusqu'à présent à contenir la demande additionnelle d'emplois.

Dans ce qui suit, nous proposerons des recommandations, permettant d'éviter ce « scénario inquiétant », et se rapprocher le plus possible du « scénario souhaitable ».

**Tab 5.12 : Principaux indicateurs caractérisant le « scénario inquiétant » pour le principaux gouvernorats attirant l'émigration du Centre-Ouest (scénario basé sur les tendances observées au cours de la période 1999-2004)**

	Coefficient migratoire (pour 1000 habitants)				Taux de chômage (en %)			
	Sfax	Sousse	Grand Tunis	Monastir	Sfax	Sousse	Grand Tunis	Monastir
2005	1.6	10.1	10.4	8.2	15.3	13.2	11.7	2.9
2006	1.6	9.9	10.2	8.0	15.8	13.4	10.9	0.4
2007	1.6	9.6	10.1	7.8	16.3	13.7	10.1	-1.9
2008	1.6	9.4	9.9	7.6	16.8	13.9	9.3	-4.1
2009	1.5	9.2	9.7	7.5	17.4	14.2	8.6	-6.3
2010	1.5	9.0	9.5	7.3	17.9	14.5	7.8	-8.3
2011	1.5	8.8	9.3	7.2	18.4	14.9	7.1	-10.3
2012	1.5	8.6	9.2	7.1	19.0	15.2	6.4	-12.2
2013	1.5	8.4	9.0	6.9	19.5	15.6	5.8	-14.1
2014	1.4	8.2	8.9	6.8	20.1	15.9	5.1	-15.9
2015	1.4	8.0	8.7	6.7	20.6	16.3	4.5	-17.6
2016	1.4	7.8	8.6	6.6	21.2	16.7	3.8	-19.3

Source : Scénario élaboré par le BE, en se référant aux données fournies par les « Recensements généraux de la population ».



## **6 LA DYNAMIQUE ECONOMIQUE DU CENTRE-OUEST : ACQUIS, MENACES, OPPORTUNITES**

L'analyse de la dynamique économique du Centre-Ouest vise à dégager les spécificités propres à chacun des trois scénarios exposés ci-dessus. L'analyse des principaux acquis réalisés servira surtout à soutenir le « scénario intermédiaire » ou « scénario tendanciel », se référant aux tendances observées durant la dernière décennie. L'analyse des principales menaces servira à nuancer le « scénario tendanciel » mais aussi et surtout à justifier le « scénario inquiétant » ou « scénario pessimiste ». Quant à l'analyse des principales opportunités, elle servira à appuyer le « scénario souhaitable » ou « scénario optimiste ». Ces analyses seront menées au niveau des cinq principales activités économiques, à savoir l'« agriculture », les « industries manufacturières », le « bâtiment et travaux publics », les « services marchands », et les « services non marchands ».

### **6.1 LA DYNAMIQUE DE L'AGRICULTURE**

L'agriculture constituait -et constitue encore- l'un des piliers fondamentaux de la dynamique socio-économique du Centre-Ouest. En 2004, la superficie agricole labourable s'élevait à 0,9 hectare par habitant dans le Centre-Ouest contre 0,5 hectare par habitant à l'échelle nationale. Dans le Centre-Ouest, la superficie agricole irrigable atteint 0,088 hectare par habitant alors que cette superficie ne dépasse guère 0,042 hectare par habitant à l'échelle nationale. Le Centre-Ouest renferme 25% du total des terres irriguées consacrées au maraîchage, activité agricole la plus pourvoyeuse d'emplois et de revenus, alors que la population de cette région ne dépasse pas 14% de la population totale du pays. Cette région renferme aussi 26,5% du cheptel ovin du pays, 18,5% de son cheptel caprin et 12,3% de son cheptel bovin. Globalement, le Centre-Ouest génère en moyenne environ 17,5% de la production agricole nationale (hors pêche). En 2004, l'agriculture occupait dans le Centre-Ouest 31,5% de sa population active contre 15,2% à l'échelle nationale. Rappelons enfin que dans le Centre-Ouest, la proportion de sa population résidant encore en milieu rural s'élevait à 68% en 2004, contre 35% à l'échelle nationale.

Le devenir du Centre-Ouest dépend donc en très grande partie de la dynamique de son agriculture. Certes, cette dernière offre encore d'importantes opportunités en matière d'emplois et de revenus, mais en même temps, l'agriculture du Centre-Ouest demeure exposée à d'innombrables menaces, pouvant affaiblir sensiblement son poids dans la dynamique socio-économique de cette région.

#### **6.1.1 Agriculture : les acquis**

Au cours des deux dernières décennies, l'agriculture du Centre-Ouest a connu d'importantes mutations, ayant contribué substantiellement à transformer le paysage de la région, et à y générer d'importants emplois et revenus additionnels.

Parmi les principaux acquis agricoles du Centre-Ouest, on peut citer : l'importante progression des périmètres irrigués, l'extension de l'arboriculture, et l'expansion de l'élevage.

##### **6.1.1.1 l'importante progression des périmètres irrigués**

La superficie irrigable du Centre-Ouest est passée de 68 930 ha en 1986 à 116 240 en 2006, soit une superficie additionnelle de l'ordre de 47 000 hectares. Cette progression des périmètres

irrigables dans le Centre-Ouest s'est réalisée au cours de ces deux décennies au même rythme que celui observé à l'échelle nationale : + 67% (voir tableau 3.1).

**Tab 6.1 : Périmètres irrigables additionnels durant la période 1986-2006 (Ha)**

	Kairouan	Kasserine	Sidi Bouzid	Centre-Ouest	Tunisie
Périmètres irrigables	13 070	14 410	19 830	47 310	171 600
Périmètres irrigués	15 140	14 270	22 490	51 900	155 850
Périmètres cultivés*	19 420	13 990	22 550	55 960	166 800

Source : « Enquêtes sur les périmètres irrigués », Ministère de l'Agriculture

\* Les périmètres cultivés sont souvent supérieurs aux périmètres irrigués, car une terre irriguée peut être cultivée plus qu'une fois par an.

Par ailleurs, l'usage des périmètres irrigables du Centre-Ouest s'est beaucoup amélioré. Dans cette région, le taux d'exploitation des périmètres irrigables est passé de 77,5% en 1986 à 90,6% en 2006. Quant au taux d'intensification de ces périmètres, il a grimpé de 79% en 1986 à 95% en 2006. Notons que l'amélioration de ces taux d'exploitation et d'intensification des périmètres irrigables a touché de façon notable tous les gouvernorats du Centre-Ouest. Notons aussi que, dans cette région, ces taux d'usage des périmètres irrigables sont demeurés en 2006 de loin meilleurs que ceux observés dans l'ensemble du pays : respectivement 90,6% et 95,0% à l'échelle du Centre-Ouest, et 80,3% et 87,1% à l'échelle nationale (voir tableau 3.2).

**Tab. 6.2 : Taux d'exploitation et d'intensification des périmètres irrigables (en %)**

		Kairouan	Kasserine	Sidi Bouzid	Centre-Ouest	Tunisie
Taux d'exploitation	1986	81.0%	84.8%	67.8%	77.5%	73.2%
	2006	89.5%	93.9%	90.3%	90.6%	80.3%
Taux d'intensification	1986	82.1%	90.7%	68.2%	79.0%	80.4%
	2006	98.4%	94.8%	90.7%	95.0%	87.1%

Source : « enquêtes sur les périmètres irrigués », Ministère de l'Agriculture

Plus significative encore est la nette progression de la superficie irriguée consacrée aux cultures maraîchères dans le Centre-Ouest. Le maraîchage irrigué étant l'activité agricole la plus pourvoyeuse d'emplois : 135 jours de travail par hectare et par an, contre 15 jours pour les autres cultures irriguées (céréales, fourrages, et arboriculture), et 5 jours seulement pour les cultures menées en sec.

Entre 1986 et 2006, la superficie irriguée allouée au maraîchage dans le Centre-Ouest est passée de 24 030 ha à 36 650 ha, soit 12 620 ha additionnels consacrés à cette spéculation. Cette sensible progression du maraîchage irrigué s'est réalisée dans le Centre-Ouest à un rythme beaucoup plus rapide que celui observé à l'échelle nationale : respectivement +53% et +30% (voir tableau 3.3)

**Tab 6.3 : Périmètres de cultures maraîchères (Ha)**

	Kairouan	Kasserine	Sidi Bouzid	Centre-Ouest	Tunisie
Cultures maraîchères irriguées en 1986	14 690	1 300	8 040	24 030	107 290
Cultures maraîchères irriguées en 2006	18 320	4 680	13 650	36 650	139 530
Cultures maraîchères additionnelles 1986-2006	+ 3 630	+ 3 380	+ 5 610	+ 12 620	+ 32 240

Source : « Enquêtes sur les périmètres irrigués », Ministère de l'Agriculture

Notons que l'extension du maraîchage irrigué dans le Centre-Ouest durant la période 1986-2006 a généré environ 1,7 millions de journées de travail additionnelles, soit l'équivalent de 6800 emplois permanents. A titre de comparaison, durant la même période 1986-2006, toutes les industries manufacturières au sens strict ont généré 7440 emplois additionnels. Si on prend en considération la totalité des périmètres irrigués additionnels réalisés dans le Centre-Ouest durant

les deux décennies 1986-2006 (51 900 ha), ces derniers auraient généré plus d'emplois que l'ensemble des industries manufacturières au sens strict : respectivement +9160 et +7740 équivalents emplois permanents.

### 6.1.1.2 l'extension des superficies arboricoles

Dans le Centre-Ouest, la superficie arboricole est passée de 474 800 ha en 1989 à 608 300 ha en 2005. Durant ces 16 ans, cette superficie arboricole s'est donc accrue de 133 500 ha, soit 28%. Ce rythme d'extension de l'arboriculture du Centre-Ouest a dépassé de très loin celui observé à l'échelle nationale : respectivement 28% et 15% (voir tableau 3.4)

**Tab.6.4 : Evolution de la superficie arboricole durant la période 1989-2005 (en ha)**

	Centre-Ouest	Tunisie
Superficie arboricole irriguée en 1989	24 010	99 880
Superficie arboricole irriguée en 2005	53 820	163 330
Superficie arboricole irriguée additionnelle 1989-2005	+ 29 810	+ 63 450
Superficie arboricole pluviale en 1989	450 790	1 788 720
Superficie arboricole pluviale en 2005	554 480	2 002 570
Superficie arboricole pluviale additionnelle 1989-2005	+ 103 690	+ 213 850
Superficie arboricole en 1989	474 800	1 888 600
Superficie arboricole en 2005	608 300	2 165 900
Superficie arboricole additionnelle 1989-2005	+ 133 500	+ 277 300

Source : « Annuaires statistiques agricoles », Ministère de l'Agriculture

Les 133 500 ha arboricoles additionnels, réalisés dans le Centre-Ouest durant la période 1989-2005, se répartissent en 29 810 ha d'arboriculture irriguée (22%) et 103 690 ha d'arboriculture pluviale (78%). L'essentiel de l'extension de l'arboriculture du Centre-Ouest a donc porté sur les spéculations menées en sec, et plus particulièrement l'olivier à huile et l'amandier.

Notons que cette extension de l'arboriculture pluviale dans le Centre-Ouest s'est réalisée au même rythme observé à l'échelle nationale : croît de 12% durant la période 1989-2005. Notons aussi que cette extension de l'arboriculture pluviale dans le Centre-Ouest s'est traduite par environ 2 070 équivalents emplois permanents, soit le tiers des emplois générés durant la même période par les industries manufacturières au sens strict (6 450). Remarquons enfin, qu'au delà de l'emploi, l'extension de l'arboriculture pluviale a eu beaucoup d'autres impacts bénéfiques sur la région, tels une plus grande diversification des revenus des exploitations agricoles, et une meilleure valorisation des sols agricoles. En effet, dans certaines contrées du Centre-Ouest, et en particulier celles de Kasserine, la rentabilité de l'arboriculture en sec dépasse de très loin la rentabilité de la céréaliculture pluviale.

### 6.1.1.3 L'expansion de l'élevage

L'élevage constitue une spécificité séculaire du Centre-Ouest. Cette activité était favorisée par les vastes parcours naturels dont disposait cette région. Cependant, cet élevage y a connu une expansion spectaculaire sans précédent durant les vingt dernières années (voir tableau 3.5).

En effet, dans le Centre-Ouest, l'effectif des ovins est passé de 1 500 000 en 1987 à 2 082 000 en 2006, soit une progression de 582 000 têtes (+39%). Ce rythme d'accroissement du cheptel ovin dans le Centre-Ouest a dépassé celui observé à l'échelle nationale : respectivement +39% et +33%.

Cependant, c'est le cheptel caprin qui, durant les deux dernières décennies, a connu dans le Centre-Ouest l'amplification la plus spectaculaire. En effet, dans cette région, l'effectif des caprins a grimpé de 125 500 en 1986 à 301 200 en 2006, soit une progression de

175 700 têtes (+141%). Ce rythme d'accroissement du cheptel caprin dans le Centre-Ouest a dépassé de très loin celui observé à l'échelle nationale : respectivement +141% et +34%.

Concernant les bovins, l'effectif du cheptel a connu une certaine progression dans le Centre-Ouest mais à un rythme beaucoup plus modéré que celui des ovins ou des caprins. En effet, dans cette région, l'effectif bovin est passé de 76 200 en 1986 à 81 400 en 2006, soit une progression de 5 200 têtes (+7%). Ce rythme de progression du cheptel bovin dans le Centre-Ouest a été presque comparable à celui observé à l'échelle nationale.

Ces tendances expriment un véritable engouement des habitants du Centre-Ouest pour l'élevage des petits ruminants (ovins et caprins), source d'importants revenus et surtout de liquidité. Ces tendances expriment aussi un piétinement de l'élevage bovin dans le Centre-Ouest, à l'instar de ce qui est observé dans le reste du pays, et ce pour des raisons qu'on exposera plus loin.

**Tab.6.5 : Evolution de l'effectif du cheptel durant la période 1987-2006 (en têtes)**

	Kairouan	Kasserine	Sidi Bouzid	Centre-Ouest	Tunisie
effectif des bovins en 1987	46 400	18 410	11 400	76 210	666 260
effectif des bovins en 2006	36 780	11 980	32 680	81 440	710 130
effectif additionnel des bovins 1987-2006	- 9 620	- 6 430	+ 21 280	+ 5 230	+43 870
effectif des ovins en 1987	496 600	366 940	636 000	1 499 540	5 706 630
effectif des ovins en 2006	718 960	699 530	663 620	2 082 110	7 618 350
Effectif additionnel des ovins 1987-2006	+ 222 360	+ 332 590	+ 27 620	+ 582 570	+1 911 720
effectif des caprins en 1987	48 100	47 520	29 840	125 460	1 154 940
effectif des caprins en 2006	62 760	126 930	111 510	301 200	1 550 650
Effectif additionnel des caprins 1987-2006	+ 14 660	+ 79 410	+ 81 670	+ 175 740	+ 395 710

Source : « Annuaires statistiques agricoles », Ministère de l'Agriculture

Les trois principaux acquis de l'agriculture du Centre-Ouest, à savoir l'importante progression des périmètres irrigués, l'extension des superficies arboricoles, et l'expansion de l'élevage, ont résulté pour l'essentiel d'un véritable engagement de l'Etat. Certes, les exploitants agricoles privés de la région ont contribué d'une certaine manière à ces réussites. Toutefois, l'Etat est demeuré le principal initiateur de ces exploits agricoles réalisés dans le Centre-Ouest. Dans ce domaine, les actions de l'Etat ont pris plusieurs formes. Celles-ci ont été soit directes (investissements étatiques dans l'infrastructure agricole et plus particulièrement dans l'infrastructure hydraulique), soit indirectes (exonérations fiscales, bonification des taux d'intérêt, subventions, et compensations, accordées aux exploitants privés).

Jusqu'à présent (2006), l'effort le plus marquant de l'Etat a consisté en une mobilisation sur une large échelle des ressources hydrauliques de la région, destinées en bonne partie à l'irrigation. L'essentiel de l'infrastructure hydraulique, réalisée par l'Etat, et ayant bénéficié au Centre-Ouest, se compose de :

A- 6 barrages à réservoir, 41 barrages collinaires, et 168 lacs collinaires, ayant permis la mobilisation de 319 millions de m<sup>3</sup> d'eau (43% du total de l'eau mobilisée dans la région), et ayant favorisé l'aménagement de 9 480 hectares irrigables (8% du total des périmètres irrigables de la région).

B- 1 680 puits profondes, ayant permis la mobilisation de 225 millions de m<sup>3</sup> d'eau (30% du total de l'eau mobilisée dans la région), et ayant favorisé l'aménagement de 32 570 hectares irrigables (28% du total des périmètres irrigables de la région). Remarquons qu'un petit nombre de ces puits profonds ont été réalisés par des privés. Toutefois, la plupart de ces puits profonds sont restés l'œuvre de l'Etat (voir tableau 3.6)

**Tab. 6.6 : Equipements hydrauliques du centre-Ouest en 2006**

	Kairouan	Kasserine	Sidi Bouzid	Centre-Ouest
Barrages à réservoir	3	3	0	6
Barrages collinaires	22	19	0	41
Lacs collinaires	60	77	31	168
Puits profonds	453	790	438	1 681
Puits de surface	11 747	5 427	10 476	27 650
Puits de surface exploités	11 000	4 723	9 869	25 592

Source : « Les gouvernorats du Centre-Ouest en chiffres », Office de Développement du Centre-Ouest

Au total, jusqu'à présent, environ 3/4 des ressources hydrauliques mobilisées dans le Centre-Ouest ont été l'œuvre de l'Etat. Simultanément, l'Etat a pris à sa charge l'aménagement d'environ 42 000 hectares irrigables, soit un peu plus du 1/3 du total des périmètres irrigables réalisés dans la région. Notons que les ressources hydrauliques mobilisées par l'Etat dans cette région sont destinées à satisfaire non seulement les besoins de son agriculture en irrigation, mais aussi les besoins de sa population en eau potable ainsi que les besoins de son industrie. Une partie de l'eau mobilisée par l'Etat dans le Centre-Ouest sert aussi à satisfaire les besoins de certains gouvernorats déficitaires en eau potable (Sousse et Sfax) et/ou en eau d'irrigation (Sousse, Monastir, et Sfax).

Quant aux exploitants privés du Centre-Ouest, ils semblent avoir contribué au 1/4 des ressources hydrauliques mobilisées dans cette région, ainsi qu'aux 2/3 des périmètres irrigables qui y ont été aménagés ; et ce en édifiant 27 650 puits de surface et quelques puits profonds. Cependant, une bonne partie de cet effort fourni par les exploitants privés en matière d'irrigation aurait été très difficile, voire impossible, sans le large soutien de l'Etat (subventions, bonification des taux d'intérêt,...) (voir tableaux 3.7, 3.8, et 3.9).

**Tab. 6.7 : Ressources hydrauliques mobilisables, mobilisées, et exploitées en 2006 (en millions de m3)**

	Kairouan	Kasserine	Sidi Bouzid	Centre Ouest
Ressources de surface mobilisables	179.0	161.6	131.1	471.7
Ressources de nappes profondes mobilisables	82.5	87.1	88.8	258.4
Ressources de nappes phréatiques mobilisables	63.5	52.9	62.0	178.4
<b>Ensembles des Ressources hydrauliques mobilisables</b>	<b>325.0</b>	<b>301.6</b>	<b>281.9</b>	<b>908.5</b>
Ressources de surface mobilisées	172.5	86.6	60.0	319.1
Ressources de nappes profondes mobilisées	80.0	87.1	57.8	224.9
Ressources de nappes phréatiques mobilisées	63.5	52.9	77.6	194.0
<b>Ensembles des Ressources hydrauliques mobilisées</b>	<b>316.0</b>	<b>226.6</b>	<b>195.4</b>	<b>738.0</b>
Ressources de surface exploitées	146.0	22.0	0.0	168.0
Ressources de nappes profondes exploitées	75.0	79.2	57.8	212.0
Ressources de nappes phréatiques exploitées	92.1	43.7	77.6	213.4
<b>Ensembles des Ressources hydrauliques exploitées</b>	<b>313.1</b>	<b>144.9</b>	<b>135.4</b>	<b>593.4</b>

Source : « Les gouvernorats du Centre-Ouest en chiffres », Office de Développement du Centre-Ouest

**Tab. 6.8 : Ressources hydrauliques mobilisables, mobilisées, et exploitées en 2006 (en %)**

	Kairouan	Kasserine	Sidi Bouzid	Centre Ouest
Ressources de surface mobilisables	100	100	100	100
Ressources de nappes profondes mobilisables	100	100	100	100
Ressources de nappes phréatiques mobilisables	100	100	100	100
<b>Ensembles des Ressources hydrauliques mobilisables</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
Ressources de surface mobilisées	96.4	53.6	45.8	67.7
Ressources de nappes profondes mobilisées	97.0	100	65.1	87.0
Ressources de nappes phréatiques mobilisées	100	100	125.2	108.7
<b>Ensembles des Ressources hydrauliques mobilisées</b>	<b>97.2</b>	<b>75.1</b>	<b>69.3</b>	<b>81.2</b>
Ressources de surface exploitées	81.6	13.6	0.0	35.6
Ressources de nappes profondes exploitées	90.9	90.9	65.1	82.0
Ressources de nappes phréatiques exploitées	145.0	82.6	125.2	119.6
<b>Ensembles des Ressources hydrauliques exploitées</b>	<b>96.3</b>	<b>48.0</b>	<b>48.0</b>	<b>65.3</b>

Source : « Les gouvernorats du Centre-Ouest en chiffres », Office de Développement du Centre-Ouest

**Tab. 6.9 : Périmètres irrigués du Centre-Ouest selon la source d'irrigation**

	Puits de surface		Forages		Grands barrages		Autres sources		Total	
	2000	2006	2000	2006	2000	2006	2000	2006	2000	2006
superficie irrigable (en ha)	72 360	74 190	24 770	32 570	8 320	8 330	390	1 150	105 840	116 240
superficie irriguée (en ha)	67 730	67 120	22 470	29 150	6 970	8 060	390	1010	97 560	105 340
superficie irrigable non irriguée (en ha)	4 630	7 070	2 300	3 420	1 350	270	0	140	8 280	10 900
superficie irrigable (en %)	68.3%	63.8%	23.4%	28.0%	7.9%	7.2%	0.4%	1.0%	100%	100%
superficie irriguée (en %)	69.4%	63.7	23.0%	27.7%	7.1%	7.7%	0.5%	0.9%	100%	100%
superficie irrigable non irriguée (en %)	55.9%	64.9%	27.8%	31.4%	16.3%	2.5%	0.0%	1.2%	100%	100%

Source : « Résultats des enquêtes sur les périmètres irrigués en intensif de 2000 et 2006 », Ministère de l'Agriculture

En fait, depuis le début de l'indépendance, l'Etat n'a cessé d'édicter des lois, codifiant les multiples avantages financiers et fiscaux à octroyer aux agriculteurs. La dernière en date de ces lois est le « Code d'Incitation aux Investissements », entré en vigueur en 1994. En plus des avantages financiers et fiscaux communs à tout investisseur, ce « Code » accorde des avantages spécifiques liés au développement agricole, et en particulier l'irrigation, l'arboriculture, et l'élevage (exonération fiscale, multiples primes).

Par ailleurs, depuis le milieu des années 70, l'Etat n'a cessé de mettre en place des programmes de développement régional, visant, entre autres, à promouvoir le monde rural, et en particulier la petite agriculture. L'une des plus importantes de ces actions étatiques réside dans le « Programme de Développement Rural Intégré » (PDRI).

Mis en place en 1984, le PDRI visait non seulement l'amélioration des conditions de vie dans les zones rurales démunies, mais aussi et surtout la promotion de la petite agriculture. Plus précisément, le PDRI cherchait à faire procurer aux petits agriculteurs des revenus additionnels stables, et ce en les aidant à promouvoir des activités productives à effets immédiats (cultures irriguées, élevage) ou différés (arboriculture). A l'échelle nationale, les projets réalisés dans le

cadre du PDRI (326) appartenait à deux générations : celle initiée en 1984, et celle initiée en 1993. Le coût global de ce programme a atteint la somme de 615 millions de dinars, dont une bonne partie a été financée par des emprunts auprès de la BAD (Banque Africaine de Développement).

Jusqu'à présent, le PDRI a réalisé dans le Centre-Ouest 70 projets à un coût global de l'ordre de 134 millions de dinars. Cette région a donc été privilégiée, dans la mesure où elle a bénéficié de 21,5% du total des projets réalisés par le PDRI, et de 21,7% du total de ses dépenses. (le total de la population de cette région se situant entre 13% et 14% de la population totale du pays).

A titre d'illustration, les 38 projets réalisés par le PDRI dans le Centre-Ouest au cours de la première génération ont coûté 58,4 millions de dinars, dont 35,6 millions de dinars (61%) ont été alloués à la promotion de l'agriculture. Ces dépenses ont été allouées à raison de 14 millions de dinars (39%) pour la promotion de l'arboriculture (plantation de divers arbres fruitiers, et en particulier l'olivier, l'amandier, et le pistachier ; acquisition de citernes tractées pour l'irrigation d'appoint des jeunes plants ; éradication des herbes adventives,...), 13,2 millions de dinars (37%) pour la promotion de l'irrigation (édification, aménagement, et équipement de puits profonds, puits de surface, et périmètres irrigués), et 8,5 millions de dinars (24%) à l'élevage ( acquisition du cheptel, surtout ovin ; acquisition de ruches d'abeilles ; construction d'étables ; amélioration des parcours collectifs ou privés,...). Cette ventilation des dépenses du PDRI dans le Centre-Ouest (première génération) exprime l'énorme effort fourni par l'Etat afin d'y promouvoir la petite agriculture (voir tableaux 3.10 et 3.11)

**Tab. 6.10 : Dépenses du PDRI (en 1000 dinars)**

	Kairoouan	Kasserine	Sidi Bouzid	Centre-Ouest	Tunisie
Première génération	17 321	21 096	20 026	<b>58 443</b>	347 600
Deuxième génération	18 187	30 069	26 829	<b>75 085</b>	266 500
Total	35 508	51 165	46855	<b>133 528</b>	614 100

Source : « Les gouvernorats du Centre-Ouest en chiffres », Office de Développement du Centre-Ouest

**Tab. 6.11 : Dépenses du PDRI allouées à la promotion de l'agriculture du Centre-Ouest (en 1000 dinars) (première génération)**

	irrigation	arboriculture	élevage	total
Kairoouan	3 827	4 860	2 800	11 487
Kasserine	4 020	3 471	3 893	11 384
Sidi Bouzid	5 326	5 680	1 755	12 761
Centre-Ouest	13 172	14 011	8 447	35 631

Source : « PDRI : Rapport sur l'avancement de la réalisation physique et financière selon les projets », CGDR, octobre 1992

Notons enfin, que pendant longtemps, l'Etat a octroyé des larges subventions à tous les intrants agricoles, et plus particulièrement à l'eau mobilisée par les pouvoirs publics (eau des barrages et des forages), aux engrais chimiques (phosphatés, azotés, et potassiques), et aux matières premières de base des aliments du cheptel (orge, maïs, et tourteau de soja). A des degrés divers, les exploitants agricoles du Centre-Ouest ont évidemment bénéficié de ces larges subventions étatiques accordées aux intrants agricoles.

Le grand soutien de l'Etat (investissements directs, subventions, bonification des taux d'intérêt, exonérations fiscales) a donc été en grande partie derrière les importants acquis réalisés par le Centre-Ouest en matière agricole. Grâce, entre autres, à ces acquis, le Centre-Ouest a réussi, jusqu'à la fin des années 90, à retenir l'essentiel de son croît démographique.

Toutefois, ces réussites agricoles du Centre-Ouest cachent d'énormes menaces et défis. Ce sont surtout ces menaces agricoles qui ont suggéré le « scénario inquiétant » ou « scénario pessimiste » auquel s'affronte cette région.

## 6.1.2 Agriculture : les menaces

Le devenir du Centre-Ouest dépendait –et dépend encore- en très grande partie de la dynamique de son agriculture. Certes, comme démontré précédemment, cette dernière a réalisé d'importants acquis et offre encore certaines opportunités en matière d'emplois et de revenus, mais dans le même temps, l'agriculture du Centre-Ouest demeure exposée à d'innombrables menaces, pouvant affaiblir sensiblement son poids dans la dynamique socio-économique de cette région. Ces menaces sont multidimensionnelles dans la mesure où elles résultent de plusieurs facteurs combinés, d'ordre à la fois naturel, social et économique.

### 6.1.2.1 La dégradation de la qualité des sols agricoles

La dégradation de la qualité des sols agricoles du Centre-Ouest pourrait s'accroître suite à l'amplification de quatre principaux facteurs : l'érosion de ces sols, leur salinisation, leur infestation par les herbes adventives, et l'insuffisance d'apports fertilisants.

#### L'érosion :

Les CRDA du Centre-Ouest estiment à 1 070 000 hectares la superficie des terres affectées par l'érosion dans cette région, soit 52% de la superficie totale des terres agricoles utiles. En relatif, les terres agricoles utiles du Centre-Ouest s'avèrent donc beaucoup plus affectées par le phénomène érosif que celles de l'ensemble du pays : plus de la moitié dans le Centre-Ouest contre moins du tiers à l'échelle nationale. Certaines terres agricoles du Centre-Ouest souffrent déjà d'une érosion aiguë -450 000 hectares- soit 22% de l'ensemble des terres agricoles utiles de la région. D'un gouvernorat à l'autre, la proportion des terres affectées par l'érosion n'est pas très différente : 57% à Kasserine, 55% à Kairouan, et 43% à Sidi Bouzid. Toutefois, la proportion des terres agricoles affectées par une érosion aiguë semble être plus élevée dans le gouvernorat de Kairouan (30%) que dans le gouvernorat de Kasserine (21%) ou de Sidi Bouzid (17%) (voir tableau 3.12).

**Tab. 6.12 : Terres agricoles utiles affectées par l'érosion dans le Centre-Ouest (2004)**

	Kairouan	Kasserine	Sidi Bouzid	Centre Ouest
Superficie agricole utile (en 1000 ha)	596	767	702	<b>2 065</b>
Superficie agricole utile affectée par l'érosion (en 1000 ha)	330	440	300	<b>1 070</b>
Superficie agricole utile affectée par une érosion aiguë (en 1000 ha)	180	160	110	<b>450</b>
Part de la superficie agricole utile affectée par l'érosion (en %)	55%	57%	43%	<b>52%</b>
Part de la superficie agricole utile affectée par une érosion aiguë (en %)	30%	21%	17%	<b>22%</b>

Sources : les CRDA des gouvernorats du Centre-Ouest

L'érosion peut être hydrique (disparition des couches fertiles du sol par ruissellement non maîtrisé des eaux pluviales orageuses) ou éolienne (étiolement des couches fertiles du sol par vents violents, surtout en périodes sèches).

Le phénomène érosif résulte d'abord de spécificités naturelles : pluviométrie à caractère plutôt orageux, avec de violentes précipitations en un court laps de temps ; relief à pentes plus ou moins aiguës, parfois dépourvues de couvert végétal. Ce phénomène érosif, provoqué par des facteurs naturels, peut être amplement aggravé par l'action humaine : défrichement démesuré et anarchique de terres souvent fragiles et marginales (cas de la nappe alfatière) ; surpâturage excessif des parcours, des broussailles, et des bois naturels ; diffusion sur une large échelle de la



mécanisation de façon parfois inappropriée (labour mécanisé des terres à forte pente ou à fine texture ; non respect du labour selon la courbe de niveau ; usage excessif des charrues à disques altérant la texture des sols) ; substitution croissante des jachères travaillées aux jachères pâturées (la jachère travaillée laisse une bonne partie des sols nue et friable, l'exposant ainsi durant des longs mois à une érosion à la fois hydrique et éolienne).

A titre d'illustration, en matière d'élevage extensif des petits ruminants (ovins et caprins), la norme soutenable est d'une tête par hectare de parcours naturels. Or, la norme observée dans le Centre-Ouest dépasse de très loin cette norme soutenable. Plus préoccupant encore, cette norme du Centre-Ouest n'a cessé de s'amplifier pour se situer à 3,7 têtes/ha en 2005 contre 2,9 en 1995. Cette norme du Centre-Ouest dépasse aussi celle observée à l'échelle nationale : respectivement 3,7 têtes/ha contre 2,7 têtes/ha (2005). Ces indicateurs reflètent clairement la très sensible aggravation du surpâturage des parcours naturels du Centre-Ouest. Ce phénomène, propre à toute la région du Centre-Ouest, se manifeste de façon très critique dans le gouvernorat de Kairouan (5,6 têtes/ha en 2005), et dans une moindre mesure dans les gouvernorats de Sidi Bouzid et Kasserine (respectivement 3,4 et 2,9 têtes/ha en 2005) (voir tableau 3.13).

**Tab. 6.13 : Evolution de la charge des parcours naturels du Centre-Ouest (têtes/ha)**

		Kairouan	Kasserine	Sidi Bouzid	Centre-Ouest	Tunisie
Effectif du cheptel ovin	1995	546 200	456 800	762 000	1 765 000	6 221 500
	2005	718 960	699 530	663 620	2 082 110	7 618 350
Effectif du cheptel caprin	1995	41 200	52 800	60 900	154 900	1 204 900
	2005	62 760	126 930	111 510	301 200	1 550 650
Effectif du cheptel ovin et caprin	1995	587 400	509 600	822 900	1 919 900	7 426 400
	2005	781 720	826 460	775 130	2 383 310	9 169 000
Superficie des parcours naturels	1995	118 770	296 180	228 030	642 980	3 123 710
	2005	139 510	282 660	232 600	654 770	3 427 900
Têtes ovins/ha de parcours	1995	4.6	1.5	3.3	2.7	2.0
	2005	5.2	2.5	2.9	3.2	2.2
Têtes caprins/ha de parcours	1995	0.3	0.2	0.3	0.2	0.4
	2005	0.4	0.4	0.5	0.5	0.5
Têtes ovins et caprins/ha de parcours	1995	4.9	1.7	3.6	2.9	2.4
	2005	5.6	2.9	3.4	3.7	2.7

Source : Annuaire des statistiques agricoles » ; Ministère de l'Agriculture

Depuis le début de l'indépendance, l'Etat tunisien n'a cessé de fournir de grands efforts afin de contenir les impacts négatifs du phénomène érosif. Durant la période 1962-2006, l'Etat a consacré aux travaux de CES-forêts à l'échelle de l'ensemble du pays 1,6 milliard de dinars, soit 20% du total de ses investissements dans l'agriculture (hors pêche). Parallèlement, le secteur privé n'a réservé aux travaux de CES-forêts que 2% de ses investissements dans l'agriculture. Plus récemment, deux stratégies décennales de conservation des eaux et des sols ont été mises en place par l'Etat : celles de 1990-2001 et de 2002-2011. Ces stratégies visent en particulier l'aménagement des bassins versants des principaux cours d'eau, l'édification d'une série de lacs collinaires, une meilleure alimentation des nappes phréatiques, la protection de certaines terres cultivables, et l'entretien des travaux de CES réalisés antérieurement.

Cet énorme effort fourni par l'Etat en matière de CES a certainement contribué à temporiser le phénomène érosif, sans toutefois le neutraliser entièrement. Soumis à des pressions de plus en plus contraignantes, les acteurs privés agissent souvent à l'encontre des stratégies étatiques. Le défrichement anarchique des terres marginales pourrait difficilement prendre fin dans un contexte marqué par la quasi absence d'autres activités génératrices d'emplois (industries, tourisme,...), d'une part, et par l'effritement continu des exploitations agricoles déjà existantes, d'autre part. Le

surpâturage des parcours et bois naturels ne pourrait que s'accroître en cas d'augmentation de l'effectif du cheptel, de rétrécissement de ces parcours, de l'usage sans répit de ces parcours (naguère la transhumance du Centre au Nord du pays accorde un certain repos à ces parcours), et surtout du renchérissement excessif des aliments marchands du cheptel. Enfin, la mécanisation quasi généralisée des travaux agricoles pourrait difficilement redonner une place à la traction animale. Donc, très souvent, l'espace agricole esquivé par les actions désordonnées des privés dépasse de loin l'espace sauvegardé par l'Etat au prix de très coûteux travaux de CES-forêts. En somme, dans l'avenir, le phénomène érosif des terres agricoles dépendra en très grande partie du degré d'engagement de l'Etat en matière de CES-forêts, d'une part, et du degré de rationalisation des actions humaines, d'autre part.

### La salinisation

Le phénomène de salinisation des sols agricoles peut affecter les terres cultivées en sec, et surtout les terres des périmètres irrigués. Dans ces derniers, le degré de sensibilité des terres à la salinisation dépend de quatre principales variables : la texture du sol (grossière, moyenne, fine), le climat (humide/sub-humide, semi-aride, aride/saharien), la qualité de l'eau d'irrigation (<1.5 g/l, 1.5-3 g/l, 3.0-5.0 g/l, et >5 g/l), et la profondeur de la nappe phréatique (<2 m, 2-5 m, et > 5 m).

Une très récente étude (2007), réalisée pour le compte du Ministère de l'Agriculture, révèle que ce fléau de salinisation des terres agricoles affecte déjà dangereusement les périmètres irrigués du Centre-Ouest, et plus particulièrement les périmètres irrigués des gouvernorats de Kairouan et de Sidi Bouzid. (voir tableau 3.14).

**Tab. 6.14 : Répartition des superficies irriguées selon le degré de sensibilité à la salinisation**

	Périmètres irrigués publics					Périmètres irrigués privés			
	TPS	PS	MS	FS	TFS	TPS	PS	MS	F et TF
Kairouan	1%	31%	24%	44%	0%	2%	10%	34%	54%
Kasserine	5%	61%	23%	9%	2%	4%	52%	30%	14%
Sidi Bouzid	0%	29%	47%	25%	0%	0%	0%	31%	69%
Tunisie	10%	30%	24%	26%	10%	2%	12%	31%	55%

Source : « Examen et évaluation de la situation actuelle de la salinisation des sols et préparation d'un plan d'action de lutte contre ce fléau dans les périmètres irrigués en Tunisie », Ministère de l'Agriculture, février 2007

TPS : très peu sensible PS : peu sensible MS : moyennement sensible FS : fortement sensible TFS : très fortement sensible

Le gouvernorat de Sidi Bouzid semble être le gouvernorat le plus affecté par ce phénomène de salinisation des sols. Dans ce gouvernorat, 69% de la superficie de ses périmètres irrigués privés sont jugés fortement à très fortement sensibles à la salinisation, à cause surtout de la mauvaise qualité de l'eau d'irrigation des puits de surface, et de la faible profondeur des nappes phréatiques. Cette très forte sensibilité à la salinisation touche la plupart des périmètres irrigués privés du gouvernorat de Sidi Bouzid, et plus particulièrement ceux de Ouled Haffouz (100%), Cebalat Ouled Asker (87%), Menzel Bouzaine (87%), Sidi Bouzid Ouest (79%), Sidi Bouzid Est (78%), Souk Jedid (69%), et Jelma (69%).

Le gouvernorat de Sidi Bouzid renferme aussi une proportion non négligeable des terres des périmètres irrigués publics fortement sensibles à la salinisation (25%). Cette forte sensibilité est surtout liée à la qualité de l'eau d'irrigation assez chargée en sel, au climat à forte évapotranspiration, et à une texture du sol fine par endroit. Les périmètres les plus affectés par ce phénomène sont ceux de Eddawara (100%), El Bouaa (100%), El Felta (100%), El Ghris Ouest (100%), el Graa (100%), Ennasr3 (100%), Groo Bennour (100%), Ladouaz1 (100%), Oum El Adham (100%), Zoghmar (100%), et Ouled Achour (99%).

Le gouvernorat de Kairouan fait partie aussi des gouvernorats du Centre-Ouest les plus menacés par la salinisation de ses terres irriguées. Dans ce gouvernorat, 54% des terres des périmètres

irrigués privés sont fortement à très fortement sensibles à la salinisation. Les périmètres les plus exposés à la salinisation sont ceux de Kairouan Nord (83%), Bouhajla (71%), Hajeb El Ayoun (72%), Kairouan Sud (59%), et Chbika (56%).

Dans le gouvernorat de Kairouan, une bonne partie des périmètres irrigués publics est aussi exposée à la salinisation. Environ 44% de la superficie de ces périmètres sont fortement sensibles à la salinisation. Les périmètres les plus menacés par ce phénomène sont ceux de Ajabna (100%), Chouarbiaa (100%), Henchir bou ali (100%), Rakada (100%), Sidi Saad 1 (100%), Zaafrana 2 (100%), Derb Ettamar 1 (97%), Zaafrana 3 (96%), Sidi Mansour (94%), Ain Boumourra (71%), Henchir Jefna (70%), El Farza (67%), Derb Ettamar 2 (60%), et Chbika Est (51%).

Quant aux périmètres irrigués de Kasserine, ils demeurent encore peu menacés par la salinisation. En effet, dans ce gouvernorat, la proportion des terres fortement et très fortement sensibles à la salinisation ne dépasse pas 14% pour les périmètres privés et 11% pour les périmètres publics.

Depuis longtemps, les agriculteurs du Centre-Ouest ont conçu des techniques de lutte contre ce fléau de salinisation des terres irriguées. A cette fin, ils font couvrir le sol au niveau des plantations par un paillage ou film plastique, ce qui réduit le mouvement ascendant de l'eau et la concentration du sel en surface. Dans le même but, ces agriculteurs pratiquent aussi des mises en repos des sols ainsi que des labours profonds.

Cependant, ces techniques de lutte contre la salinisation paraissent de plus en plus dérisoires face à l'ampleur des causes qui provoquent cette salinisation. La prolifération spectaculaire des puits de surface est susceptible de provoquer, entre autres, une intrusion maritime dans les nappes phréatiques, et rendre ainsi leurs eaux excessivement salées. Dans la plupart des périmètres publics irrigués, l'eau devient sans cesse plus salée à cause soit de la surexploitation des nappes profondes, soit de l'insuffisante protection des bassins versants des grands cours d'eau, soit des deux à la fois. Le lessivage des sols dénudés par les ruissellements pluviaux entraîne non seulement un envasement prématuré des barrages à réservoir mais aussi la salinisation de l'eau qui y est stockée.

#### **L'infestation des sols par les herbes adventives**

Cette infestation prend sans cesse de l'ampleur dans toutes les régions du pays, et en particulier dans le Centre-Ouest. Dans cette région, l'infestation la plus manifeste et la plus critique est celle des oliveraies par le chiendent. Selon une enquête réalisée en 1999, 56,5% des exploitations oléicoles du Centre-Ouest s'avèrent gravement infestées par le chiendent, contre 46,1% à l'échelle nationale.

Dans le Centre-Ouest, les agriculteurs accordent aussi peu d'importance à l'usage des herbicides, en particulier dans la céréaliculture. Dans cette région, la proportion des superficies céréalières désherbées chimiquement demeure extrêmement faible. Durant la période 1991-2004, cette proportion a été en moyenne de 2,9% dans le gouvernorat de Kairouan, 1,2% dans le gouvernorat de Sidi Bouzid, et presque nulle dans le gouvernorat de Kasserine, contre 30,4% à l'échelle nationale. Rappelons qu'au cas où elles ne sont pas traitées à temps et convenablement, les mauvaises herbes acquièrent une étonnante capacité reproductrice.

La tendance à la prolifération des herbes adventives dans le Centre-Ouest trouve ses origines dans plusieurs causes. Les conditions climatiques de cette région ne sont pas toujours favorables à l'usage des herbicides. L'acquisition des herbicides à forts prix demeure hors capacité financière d'agriculteurs, formés en majorité de petits exploitants démunis. L'extension de l'usage du tracteur dans les labours, et en particulier dans le labour des oliveraies, l'association quasi généralisée brebis-olivier, et le recours croissant aux engrais organiques des petits ruminants, constituent tous des facteurs qui favorisent la multiplication et la diffusion des herbes

adventives. En l'absence de réelles vulgarisations et dissuasions par l'Etat, ce fléau d'infestation des sols agricoles par les mauvaises herbes ne pourra que s'amplifier.

#### **L'insuffisance d'apports fertilisants**

la fertilité des sols agricoles ne peut se reconstituer que grâce à la pratique de certains genres d'assolements, à la mise en jachère d'une partie de ces sols, et à l'apport en fertilisants chimiques et organiques.

Dans le Centre-Ouest, l'assolement dominant est l'assolement biennal céréale-jachère, peu original en matière de fertilisation. De même, dans cette région, la jachère travaillée se substitue progressivement à la jachère pâturée. Certes, à court terme, la jachère travaillée mobilise mieux les éléments fertilisants du sol. Mais à long terme, la jachère travaillée contribue dans une large mesure à appauvrir le sol, puisqu'elle l'expose de façon plus grave à l'érosion à la fois hydrique et éolienne.

Concernant l'usage des engrais chimiques, le Centre-Ouest demeure trop en retard par rapport à d'autres régions du pays. Par exemple, l'enquête de suivi de la campagne agricole 1997-1998 révèle que la proportion des superficies céréalières bénéficiant de fertilisants chimiques dans le Centre-Ouest n'a pas dépassé 4,0% pour les engrais azotés et 2,3% pour les engrais phosphatés, contre respectivement 43,0% et 47,6% à l'échelle nationale. Concernant l'usage des engrais organiques, on ne dispose pas de données statistiques fiables. Toutefois, l'usage des déchets des petits ruminants (ovins et caprins) semble largement l'emporter dans le Centre-Ouest sur les autres formes d'engrais organiques. La généralisation de la mécanisation contribue à la quasi extinction des équidés (âne, cheval, mulet), autre principale source d'engrais organique. Rappelons que l'engrais provenant des petits ruminants se distingue par un inconvénient majeur : la contribution à la diffusion des herbes adventives, et en particulier le chiendent.

Le peu d'usage d'apports fertilisants dans le Centre-Ouest s'explique par plusieurs facteurs : un climat à dominante aride ou semi-aride, peu favorable à l'usage régulier des engrais chimique ; la quasi disparition des équidés, naguère l'une des principales sources d'engrais organiques ; la capacité financière limitée de la plupart des agriculteurs de la région. Ces facteurs semblent constituer dans le Centre-Ouest des handicaps structurels à l'usage plus consistant de fertilisants.

#### **6.1.2.2 La détérioration de la qualité des eaux d'irrigation**

Comme on l'a signalé plus haut, dans le Centre-Ouest, l'agriculture irriguée constitue une activité essentielle en matière de génération d'emplois et de revenus. En 2006, cette région renferme 116 240 hectares irrigables, dont 63,8% sont aménagés à partir des puits de surface, 28,0% à partir des forages, et 7,2% à partir des grands barrages. Le devenir de l'agriculture irriguée du Centre-Ouest dépend donc en très grande partie de l'état de ses nappes phréatiques, et dans une moindre mesure de l'état de ses nappes profondes. (voir tableau 3.15)

**Tab. 6.15 : Degré de salinité des nappes phréatiques du Centre-Ouest par gouvernorat (2005\*)**

	Sidi Bouzid		Kairouan		Kasserine		Centre-Ouest	
	Mm3	%	Mm3	%	Mm3	%	Mm3	%
< 1.5 g/l	0.0	0.0%	5.0	7.8%	50.9	93.4%	55.9	31.0%
1.5 – 2.5 g/l	0.0	0.0%	25.5	40.2%	3.6	6.6%	29.1	16.2%
>2.5 g/l	62.0	100%	33.0	52.0%	0.0	0.0%	95.0	52.8%
Ensemble	62.0	100%	63.5	100%	54.5	100%	180.0	100%

Source : « Les gouvernorats du Centre-Ouest en chiffres », ODCO \* Pour le gouvernorat de Kasserine : 2003

#### **L'état des nappes phréatiques**

En 2006, l'on estime à 178 millions de m3 les ressources renouvelables mobilisables des nappes phréatiques du Centre-Ouest, dont 31,0% sont de bonne qualité (salinité inférieure à 1,5 g/),

16,2% de moyenne qualité (salinité comprise entre 1,5 et 2,5 g/l), et 52,8% de mauvaise qualité (salinité supérieure à 2,5 g/l). Plus de la moitié des ressources renouvelables des nappes phréatiques de cette région peuvent donc être considérées comme sensiblement affectées par la salinité.

Les cas typiques des nappes phréatiques qui renferment des ressources renouvelables consistantes mais qui semblent être gravement atteintes en matière de salinité sont celles de :

- ◆ **El Braga** : cette nappe renferme 9 millions de m<sup>3</sup> renouvelables, soit 5,0% des potentialités phréatiques du Centre-Ouest. Cette nappe alimente les périmètres irrigués de quatre délégations du gouvernorat de Sidi Bouzid (sidi bouzid-est, sidi bouzid-ouest, bir el hfey, et souk ejjdid). Son degré de salinité se situe dans une fourchette de 2-7 g/l, soit une moyenne de 4,5 g/l. La salinité de cette nappe dépasse donc le seuil de l'eau potable de 200%.
- ◆ **Sidi Bouzid** : cette nappe renferme 19,5 millions de m<sup>3</sup> renouvelables, soit 10,8% des potentialités phréatiques du Centre-Ouest. Cette nappe alimente les périmètres irrigués de trois délégations du gouvernorat de Sidi Bouzid (sidi bouzid-est, sidi bouzid-ouest, et bir el hfey). Son degré de salinité se situe dans une fourchette de 2-5 g/l, soit une moyenne de 3,5 g/l. La salinité de cette nappe dépasse donc le seuil de l'eau potable de 133%.
- ◆ **El Hajeb-Jelma** : cette nappe renferme 15 millions de m<sup>3</sup> renouvelables, soit 8,3% des potentialités phréatiques du Centre-Ouest. Cette nappe alimente les périmètres irrigués de deux délégations du gouvernorat de Sidi Bouzid (jelma et cebbalet ouled askar) et une délégation du gouvernorat de Kairouan (hajeb el ayoun). Son degré de salinité se situe dans une fourchette de 1-5 g/l, soit une moyenne de 3,0 g/l. La salinité de cette nappe dépasse donc le seuil de l'eau potable de 100%.
- ◆ **La plaine de Kairouan** : cette nappe renferme 26 millions de m<sup>3</sup> renouvelables, soit 14,4% des potentialités phréatiques du Centre-Ouest. Cette nappe alimente les périmètres irrigués de deux délégations du gouvernorat de Kairouan (kairouan-nord et kairouan-sud). Son degré de salinité se situe dans une fourchette de 1,2-4,0 g/l, soit une moyenne de 2,6 g/l. La salinité de cette nappe dépasse donc le seuil de l'eau potable de 73%.

Selon les gouvernorats, celui de Sidi Bouzid semble être déjà le plus dangereusement touché par la salinité de ses nappes phréatiques. En effet, la totalité des ressources renouvelables des nappes phréatiques de ce gouvernorat (62 Mm<sup>3</sup>) sont de mauvaise qualité (salinité supérieure à 2.5 g/l). Dans la plupart des nappes phréatiques de ce gouvernorat, la salinité peut atteindre des niveaux intolérables pour la majorité des cultures (5 à 7 g/l).

Dans le gouvernorat de Kairouan, la qualité des nappes phréatiques demeure encore relativement meilleure que celle observée dans le gouvernorat de Sidi Bouzid. Les ressources renouvelables des nappes phréatiques du gouvernorat de Kairouan (63,5 Mm<sup>3</sup>) se répartissent en 7,8% de bonne qualité, 40,2% de moyenne qualité, et 52,0% de mauvaise qualité.

A contrario, la majeure partie des nappes phréatiques du gouvernorat de Kasserine demeure encore en bonne état du point de vue qualité. Dans ce gouvernorat, 93,4% des ressources renouvelables de ses nappes phréatiques sont de bonne qualité (salinité inférieure à 1,5 g/l), et 6,6% de moyenne qualité (salinité comprise entre 1,5 et 2,5 g/l).

La qualité médiocre des nappes phréatiques du Centre-Ouest, observée en particulier dans le gouvernorat de Sidi Bouzid et dans une moindre mesure dans le gouvernorat de Kairouan, semble résulter non seulement de leurs caractéristiques hydrogéologiques, mais aussi et surtout de la surexploitation souvent excessive de ces nappes. En 2005, 70,4% des ressources phréatiques du Centre-Ouest sont surexploitées (taux d'exploitation supérieur à 100%), 10,8% sont normalement

exploitées (taux d'exploitation compris entre 50% et 100%), et 18,8% sont sous-exploitées (taux d'exploitation inférieur à 50%). (voir tableau 3.16).

**Tab. 6.16 : Degré d'exploitation des ressources des nappes phréatiques du Centre-Ouest par gouvernorat (2005)**

	Sidi Bouzid		Kairouan		Kasserine		Centre-Ouest	
	Mm3	%	Mm3	%	Mm3	%	Mm3	%
Ressources surexploitées (plus de 100%)	51.2	82.6%	60.0	94.5%	13.1	25.7%	124.3	70.4%
Ressources normalement exploitées (entre 50% et 100%)	6.5	10.5%	3.5	5.5%	9.0	17.6%	19.0	10.8%
Ressources sous-exploitées (moins de 50%)	4.3	6.9%	0.0	0.0%	28.9	56.7%	33.2	18.8%
Ensemble	62.0	100%	63.5	100%	51.0	100%	176.5	100%

Source : « Les gouvernorats du Centre-Ouest en chiffres », ODCO

Parmi les nappes phréatiques les plus excessivement surexploitées, on peut citer :

- ♦ **La nappe d'El Braga** : en 2005, le taux d'exploitation de cette nappe a atteint 175% contre 158% en 2002. L'accentuation continue de la pression sur cette nappe semble être en très grande partie à l'origine de la grave détérioration de la qualité de son eau. Rappelons que cette nappe se distingue par le degré de salinité le plus élevé, observé dans le Centre-Ouest (4,5 g/l en moyenne).
- ♦ **La nappe de la plaine de Kairouan** : en 2005, le taux d'exploitation de cette nappe a atteint 170% contre 108% en 2003. L'accentuation extrêmement rapide de la pression sur cette nappe semble avoir été pour beaucoup dans la dégradation de la qualité de son eau. La salinité de cette nappe dépasse la moyenne observé à l'échelle du Centre-Ouest (2,6 g/l).
- ♦ **La nappe de Sidi Bouzid**: la pression sur cette nappe a eu aussi tendance à s'amplifier, puisque son taux d'exploitation est passé de 133% en 2002 à 139% en 2005. Il en a résulté une forte dégradation de la qualité de l'eau de cette nappe (3,5 g/l en moyenne).

**Tab. 6.17 : Etat des nappes phréatiques du Centre-Ouest (2005)**

Gouvernorat	Délégation	Nappe	Ressources renouvelables (en M m3)	Ressources exploitées (en M m3)	Taux d'exploitation (en %)	Degré de salinité (g/l)
Sidi Bouzid	Sidi Bouzid Est- Sidi Bouzid Ouest-Bir el hfey-ouled haffouz(4.05)	Sidi bouzid-el braga-oued el hjel-el bhira	36.5	46.3	127%	2.2 – 5.9
Sidi Bouzid	Regueb-el mazzouna-el meknassy-menzel bouzaïenne (3.65)	El mech-nawal-regueb-el meknassy	10.0	9.5	95%.	1.9 – 5.4
Sidi Bouzid	Ben aoun (3.50)	El horchane	0.5	0.3	60%	2.0 – 5.0
Kairouan	Hajeb el ayoun (3.05)	El hajeb-jelma-esserja chouachine	7.0	9.5	135%	1.5 – 4.6
Sidi Bouzid	Cebalet ouled asker(3.00)	El hajeb-jelma	15.0	20.4	136%	1.0 – 5.0
Kairouan	Kair.nord-kair.sud (2.60)	Plaine de kairouan	26.0	44.0	170%	1.2 – 4.0
Kairouan	Ouslatia (2.50)	Ouslatia-el bhaër-aïn jalloula	4.0	3.7	91%	2.0 – 3.0
Kairouan	Sbikha (2.15)	Aïn boumourra-sessib-el alam-echgaiffia	21.0	26.6	127%	1.6 - 2.7
Kasserine	El ayoun (1.75)	El bawajer	0.2	0.3	175%	1.0 - 2.5
Kasserine	Foussana (1.60)	Aïn jnane-loubira-boudiryès-foussana	5.5	6.0	109	1.0 – 2.2
Kasserine	Kasserine nord (1.50)	Plaine de kasserine	1.0	0.4	40%	1.0 – 2.0
Kasserine	Haydra (1.50)	Haydra ain eddefla	1.0	0.8	84%	1.0 – 2.0
Kairouan	Haffouz (1.35)	Haffouz-bouhafna-Aïn el bidha	5.5	8.4	153%	0.7 – 2.0
Kasserine	Sbiba (1.25)	Oued boumej-el kentra-oued el htab-ethamad ain zayenne-rmel el mouisset-plaine de sbiba-	11.9	16.5	139%	0.5 – 2.0
Kasserine	Thala (1.25))	Oued erracheh-kalaa khisba	3.0	1.1	38%	1.0 – 1.5
Kasserine	Kasserine sud (1.25)	El arich-plaine de kasserine-sahb de kasserine	7.1	5.3	74%	1.0 – 1.5
Kasserine	Sbeitala (1.25)	Houdh sbeitala-Sidi bouzid-el karaa el hamra	11.9	12.0	101%	0.5 – 2.0
Kasserine	Majel bel abbas (1.25)	Ouled marzouk-oum el kssaab	3.1	0.5	17%	1.0 – 1.5
Kasserine	Feriana (1.00)	Oued essafssaf-oum ali teleptplaine feriana	3.9	1.4	37%	0.5 – 1.5
Kasserine	Hassi el farid (0.75)	Oued el hachim	1.0	0.2	16%	0.5 – 1.0
Kasserine	Jedeliènnè (0.75)	Oued el ksina-jedeliènnè-	1.5	0.1	4%	0.5 – 1.0
Total			176.6	213.3	121%	1.3 – 3.7

Source : «Les gouvernorats du Centre-Ouest en chiffres », ODCO

Globalement, la surexploitation des nappes phréatiques a atteint des seuils inquiétants dans deux gouvernorats du Centre-Ouest : ceux de Kairouan et de Sidi Bouzid. Dans le gouvernorat de

Kairouan, les ressources phréatiques renouvelables se répartissent en 2005 en 94,5% surexploitées (nappes à taux d'exploitation supérieurs de 100%), et 5,5% normalement exploitées (nappes à taux d'exploitation compris entre 50% et 100%). Durant la même année, les ressources phréatiques renouvelables du gouvernorat de Sidi Bouzid se répartissent en 82,6% surexploitées, 10,5% normalement exploitées, et 6,9% sous-exploitées (nappes à taux d'exploitation inférieurs à 50%). Seul le gouvernorat de Kasserine se distingue par une proportion des ressources phréatiques surexploitées encore modérée : 25,7% en 2005. (voir tableaux 3.17 et 3.18)

**Tab. 6.18 : Degré d'exploitation des nappes phréatiques du Centre-Ouest (2005)**

Nom de la nappe	Gouvernorat	Délégation	Rssources renouvelables (millions m3)	Ressources exploitées (millions m3)	Taux d'exploitation (en %)
El Braga	Sidi Bouzid	Sidi bouzid est-Sidi Bouzid ouest-Bir el fey-Souk Jeddid	9.0	15.79	175%
Plaine de Kairouan	Kairouan	Kairouan nord-Kairouan sud	26.0	44.00	170%
Plaine de Sbiba	Kasserine	Sbiba	6.6	10.66	162%
Aïn Bidha	Kairouan	Haffouz	2.5	4.00	160%
Haffouz-bouhafna	Kairouan	Haffouz	3.0	4.43	148%
El hajeb-Jelma	Kairouan	Hajeb El Aouyen	6.0	8.30	145%
Sidi Bouzid	Sidi Bouzid	Sidi Bouzid est-Sidi Bouzid ouest-Bir el Hfe	19.5	27.19	139%
Foussana	Kasserine	Foussana	4.0	5.46	137%
El Hajeb-Jelma	Sidi Bouzid	Jelma-Cebella	15.0	20.36	136%
Aïn Boumourra	Kairouan	Sbikha	2.0	2.69	135%
Echgaïffia	Kairouan	Sbikha	8.0	10.10	129%
Sisseb-El Alam	Kairouan	Sbikha	11.0	13.80	126%
Meknassy	Sidi Bouzid	Meknassy-menzel bouzeienne	4.0	4.38	110%
Regueb	Sidi Bouzid	Regueb-mazzouna-meknassy	3.7	4.00	108%
Bassin de Sbeitla	Kasserine	Sbeitla	5.3	5.36	102%

Source : « Les gouvernorats du Centre-Ouest en chiffres », ODCO

Ces indicateurs révèlent l'existence d'une nette corrélation positive entre le degré de salinité des nappes phréatiques et le degré de leur surexploitation. Les deux gouvernorats de Kairouan et de Sidi Bouzid sont marqués à la fois par des forts degrés de salinité et des forts degrés de surexploitation de leurs nappes phréatiques. De même, les consistantes nappes phréatiques les plus surexploitées sont celles qui se distinguent en même temps par des forts degrés de salinité. C'est le cas de la nappe d'El Braga (gouvernorat de Sidi Bouzid), la nappe de la plaine de Kairouan (gouvernorat Kairouan), et la nappe El Hajeb-Jelma (gouvernorats de Kairouan et de Sidi Bouzid). Certes, il existe des nappes extrêmement salées mais faiblement exploitées. C'est le cas de la nappe de Sabkhet El Bhira à Sidi Bouzid ou la nappe d'El Bhira à Kairouan. Mais la faible exploitation de ces nappes provient du fait que leurs eaux sont peu utilisables pour l'irrigation (très forte salinité). De même, dans le gouvernorat de Kasserine, il existe des nappes phréatiques de bonne qualité mais encore moyennement ou faiblement exploitées. En fait, ces nappes nécessitent un certain temps pour qu'elles subissent une surexploitation, et deviennent à leur tour victimes de la bonne qualité de leurs eaux. D'ailleurs, quelques unes de ces nappes phréatiques du gouvernorat de Kasserine commencent déjà à être soumises à une sérieuse surexploitation. C'est le cas de la nappe de la plaine de Sbiba ou de la nappe de Foussana.



La surexploitation d'une nappe phréatique, qui se manifeste par l'accélération du pompage de l'eau (équipement des puits par des motopompes), le creusement de nouveaux puits, ou l'approfondissement des puits existants, favorise l'intrusion des eaux de mer ou des sebkhas dans la nappe, et accentue par conséquent sa salinisation. Or, dans le Centre-Ouest, cette salinisation croissante des nappes phréatiques n'a pas dissuadé les exploitants agricoles de la région à y creuser des nouveaux puits. Au contraire même, dans le Centre-Ouest, la prolifération des puits de surface n'a cessé de prendre de l'ampleur. En effet, dans cette région, l'effectif des puits de surface est passé d'environ 21600 en 2001 à 27500 en 2005, soit 5900 puits additionnels en quatre ans. Entre 2001 et 2005, les puits de surface se sont donc accrus à un rythme extrêmement rapide de 27% en un très court laps de temps. Cependant, cette progression des puits de surface dans le Centre-Ouest a été assez différenciée selon les gouvernorats : 3400 puits additionnels à Sidi Bouzid (+49%), 2150 puits additionnels à Kairouan (+22%), et seulement 350 puits additionnels à Kasserine (+7%). Si on se limite à l'évolution des puits équipés, c'est-à-dire des puits fonctionnels, ces derniers ont augmenté durant la même période de 5200 au niveau de l'ensemble du Centre-Ouest (+ 27 %), de 3250 dans le gouvernorat de Sidi Bouzid (+50%), et de 2160 puits dans le gouvernorat de Kairouan (+26%). Par contre, dans le gouvernorat de Kasserine, l'effectif de ces puits équipés a subi une régression de 220 (-5%). Pour certaines nappes phréatiques, le rythme de progression des puits de surface a dépassé largement celui observé à l'échelle de l'ensemble du Centre-Ouest. Le cas typique étant celui de la nappe de Sidi Bouzid, classée parmi les nappes les plus salées et les plus surexploitées de la région, et où l'effectif des puits a augmenté de 37% entre 2001 et 2005, contre 27% pour l'ensemble du Centre-Ouest.

Durant le dernier quinquennat, on a donc assisté dans le Centre-Ouest à un véritable engouement pour les puits de surface. Paradoxalement, cet engouement a eu lieu surtout dans les gouvernorats, voire dans les nappes, les plus menacées par la salinité et la surexploitation. Tels sont les cas de Sidi Bouzid et de Kairouan en tant que gouvernorats, et de Sidi Bouzid et la plaine de Kairouan en tant que consistantes nappes phréatiques.

Le gonflement extrêmement rapide de l'effectif des puits de surface, observé dans le Centre-Ouest, résulte de plusieurs facteurs combinés : le creusement de nouveaux puits, parfois dans la même exploitation, espérant par illusion temporiser l'épuisement et la salinisation des puits déjà existants ; le repli d'un bon nombre de jeunes sur l'agriculture irriguée, suite à la saturation de l'emploi dans les autres activités ; les multiples encouragements de l'Etat dans le cadre de programmes et de fonds destinés au développement rural (PDR, PDRI, FNS, et plus récemment BTS,...).

Le binôme surexploitation-salinisation des nappes phréatiques du Centre-Ouest, et en particulier celles des gouvernorats de Sidi Bouzid et de Kairouan, n'a pas tardé à générer des graves effets pervers sur l'agriculture irriguée de cette région. Plusieurs signes illustrent ces effets pervers dont :

a) L'accentuation de la salinisation des sols agricoles irrigués, avec les énormes risques de baisse des rendements de ces sols, voire leur complet abandon. Rappelons que les proportions des superficies des périmètres privés, irrigués essentiellement par les puits de surface, fortement à très fortement sensibles à la salinisation, ont déjà atteint 69% à Sidi Bouzid et 54% à Kairouan, contre 14% seulement à Kasserine.

b) Le repli des superficies irriguées par les puits de surface dans Centre-Ouest, puisque celles-ci sont passées de 67 730 hectares en 2000 à 67 120 hectares en 2006. Dans le gouvernorat de Kairouan, la superficie irriguée par les puits de surface a eu tendance à accuser une baisse carrément absolue de l'ordre de 1 870 hectares (30 410 en 2000 et 28 540 en 2006). Dans le gouvernorat de Sidi Bouzid, l'extension de la superficie irriguée par les puits de surface a eu tendance à piétiner, puisque cette superficie s'est accrue d'à peine 1 870 hectares en 5 ans (26

030 en 2000 et 27 900 en 2006). Dans le gouvernorat de Kasserine, la superficie irriguée par les puits de surface a subi aussi une baisse absolue d'environ 610 hectares (11 290 en 2000 et 10 680 en 2006), pour des raisons relevant beaucoup plus de la surexploitation de certaines nappes phréatiques de ce gouvernorat (nappes de Sbiba et de Foussana) que de la dégradation de la qualité de leurs eaux.

c) L'extension de la superficie irrigable par les puits de surface mais non réellement irriguée dans le Centre-Ouest. Celle-ci ayant augmenté de 2 440 hectares en 5 ans (4630 ha en 2000 et 7070 ha en 2006). Ce phénomène a eu lieu dans tous les gouvernorats du Centre-Ouest, et plus particulièrement dans le gouvernorat de Kairouan, où cette superficie irrigable mais non irriguée s'est gonflée de 1 780 hectares en 5 ans (2640 ha en 2000 et 4420 ha en 2006). Cet abandon d'une partie croissante des périmètres irrigables résulte, entre autres, de la stérilisation des sols par excès de salinisation (voir tableau 49)

d) Le gonflement de l'effectif des puits de surface non équipés (abandonnés ou non utilisés) dans le Centre-Ouest : 1135 en 2001 et 2328 en 2005. Cette tendance s'est manifestée surtout dans les gouvernorats de Kasserine et de Sidi Bouzid (voir tableau 3.19)

e) La faiblesse relative des rendements des cultures irriguées du Centre-Ouest. L'écart entre les rendements de cette région et ceux observés à l'échelle nationale apparaît parfois énorme, surtout pour certaines spéculations maraîchères, telles les pommes de terre, les melons et les pastèques.

**Tab. 6.19 : Evolution de l'effectif des puits de surface par gouvernorat**

	Sidi Bouzid		Kairouan		Kasserine		Centre-Ouest	
	2001	2005	2001	2005	2001	2005	2001	2005
Puits équipés	6 451	9 705	8 275	10 439	4 540	4 322	19 266	24 466
Puits non équipés	453	597	1 315	1 308	560	1 135	2 328	3 040
Ensemble	6 904	10 302	9 590	11 747	5 100	5 457	21 594	27 506

Source : « Les gouvernorats du Centre-Ouest en chiffres », ODCO

**Tab. 6.20 : Evolution de l'irrigation par les puits de surface selon le gouvernorat**

	Sidi Bouzid		Kairouan		Kasserine		Centre-Ouest	
	2000	2006	2000	2006	2000	2006	2000	2006
superficie irrigable (en ha)	27 920	30 000	33 050	32 960	11 390	11 230	72 360	74 190
superficie irriguée (en ha)	26 030	27 900	30 410	28 540	11 290	10 680	67 730	67 120
superficie irrigable non irriguée (en ha)	1 890	2 100	2 640	4 420	100	650	4 630	7 070
superficie irrigable (en %)	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
superficie irriguée (en %)	93.2%	93.0%	92.0%	86.6%	99.1%	95.1%	93.6%	90.5%
superficie irrigable non irriguée (en %)	6.8%	7.0%	8.0%	13.4%	1.0%	4.9%	6.4%	9.5%

Source : « Résultats des enquêtes sur les périmètres irrigués en intensif de 2000 et 2006 », Ministère de l'Agriculture

### L'état des nappes profondes

En 2006, l'on estime à 259 millions de m<sup>3</sup> les ressources renouvelables mobilisables des nappes profondes du Centre-Ouest, dont 55,9% sont de bonne qualité (salinité inférieure à 1,5 g/l), 33,2% de moyenne qualité (salinité comprise entre 1,5 et 2,5 g/l), et seulement 10,9% de mauvaise qualité (salinité supérieure à 2,5 g/l). L'état des nappes profondes du Centre-Ouest demeure donc de loin meilleur que celui de ses nappes phréatiques. La proportion des ressources de ses nappes profondes affectée par une forte salinité dépasse légèrement le 1/10 contre plus de la moitié pour ses nappes phréatiques.

La totalité des nappes profondes du Centre-Ouest, sensiblement atteintes par la salinité, sont localisées dans le gouvernorat de Sidi Bouzid. Parmi ces dernières, on peut citer les deux cas les plus significatifs, à savoir :

- ♦ **La nappe de Meknassy** : cette nappe renferme 11,1 millions de m<sup>3</sup> renouvelables, soit 4.3% des potentialités des nappes profondes du Centre-Ouest. Cette nappe alimente deux délégations : celles de Meknassy et de Menzel Bouzaïenne. Son degré de salinité se situe à une moyenne de 2,5 g/l. La salinité de cette nappe dépasse donc le seuil de l'eau potable de 67%.
- ♦ **La nappe de Sidi Bouzid** : cette nappe renferme 7,1 millions de m<sup>3</sup> renouvelables, soit 2,7% des potentialités des nappes profondes du Centre-Ouest. Cette nappe alimente trois délégations : celles de Sidi Bouzid Est, Sidi Bouzid Ouest, et Bir El Hfay. Son degré de salinité se situe dans une fourchette de 2,5 – 3,5 g/l, soit une moyenne de 3,0 g/l. La salinité de cette nappe dépasse donc le seuil de l'eau potable de 100%.

Dans le gouvernorat de Kairouan, la majorité de l'eau des nappes profondes est moyennement salée (salinité comprise entre 1,5 et 2,5 g/l). Deux nappes moyennement salées du gouvernorat de Kairouan attirent l'attention, vu la grande importance de leurs réserves. Il s'agit de :

- ♦ **La nappe de la plaine de Kairouan** : cette nappe renferme 31 millions de m<sup>3</sup> renouvelables, soit 12% des potentialités des nappes profondes du Centre-Ouest. Elle alimente trois délégations : celles de Kairouan Nord, de Kairouan Sud, et de Chbika. Son degré de salinité se situe dans une fourchette de 1-4 g/l, soit une moyenne de 2,5 g/l. La salinité de cette nappe dépasse donc le seuil de l'eau potable de 67%.
- ♦ **La nappe de Sisseb-El Alam** : cette nappe renferme 16 millions de m<sup>3</sup> renouvelables, soit 6,2% des potentialités des nappes profondes du Centre-Ouest. Cette nappe alimente la délégation de Sbikha. Son degré de salinité se situe dans une fourchette de 1.5 – 2.0 g/l, soit une moyenne de 1,75 g/l. La salinité de cette nappe dépasse donc le seuil de l'eau potable de 17%.

Dans le gouvernorat de Kasserine, la majeure partie des eaux de ses nappes profondes (95%) demeure encore de bonne qualité (salinité inférieure à 1,5 g/l). Les plus importantes de ces nappes de bonne qualité sont localisées dans les délégations de Kasserine Nord, Kasserine Sud, Sbeitla, Sbiba, Foussana, et Feriana. (voir tableau 3.21).

**Tableau 6.21 : Degré de salinité des nappes profondes par gouvernorat (2005\*)**

	Sidi Bouzid		Kairouan		Kasserine		Centre-Ouest	
	Mm3	%	Mm3	%	Mm3	%	Mm3	%
> 1.5 g/l	27.8	31.3%	33.5	40.8%	83.3	95.0%	144.6	55.9%
1.5 – 2.5 g/l	32.9	37.0%	48.7	59.2%	4.4	5.0%	86.0	33.2%
<2.5 g/l	28.1	31.7%	0.0	0.0%	0.0	0.0%	28.1	10.9%
Ensemble	88.8	100%	82.2	100%	87.7	100%	258.7	100%

Source : « Les gouvernorats du Centre-Ouest en chiffres », ODCO \* pour le gouvernorat de Kasserine : 2003

La qualité encore bonne de l'eau de la plupart des nappes profondes du Centre-Ouest, semble résulter non seulement de leurs caractéristiques hydrogéologiques mais aussi de leur exploitation encore modérée. En 2005, seulement 27% des ressources des nappes profondes du Centre-Ouest sont surexploitées, contre 70% pour les ressources de ses nappes phréatiques. Les principales nappes profondes déjà surexploitées (taux d'exploitation supérieur à 100%) sont localisées dans le gouvernorat de Kairouan : nappe de la plaine de Kairouan (délégations Kairouan Nord et Kairouan Sud), et les nappes de Sisseb-El Alam et de Chgayffia (délégation de Sbikha). Dans le gouvernorat de Kairouan, il existe donc une nette corrélation positive entre le degré de salinité et le degré d'exploitation de ses nappes profondes. (voir tableau 3.22)

Notons que dans le Centre-Ouest, certaines nappes profondes restent très faiblement exploitées à cause de l'excès de leur salinité. Notons aussi que dans un grand nombre de nappes profondes,

les forages réalisés ne répondent qu'aux besoins domestiques en eau potable. L'exploitation de ce type de nappes n'évolue donc qu'à un rythme très lent en fonction de la consommation en eau des ménages en grande partie ruraux.. Par exemple, dans le gouvernorat de Sidi Bouzid, environ la moitié de l'eau extraite des nappes profondes est destinée pour les besoins en eau potable.

**Tab. 6.22 : Degré d'exploitation des ressources des nappes profondes par gouvernorat (2005)**

	Sidi Bouzid		Kairouan		Kasserine		Centre-Ouest	
	Mm3	%	Mm3	%	Mm3	%	Mm3	%
Ressources surexploitées (plus de 100%)	0.0	0.0%	57.2	69.6%	12.6	14.4%	69.8	27.0%
Ressources normalement exploitées (entre 50% et 100%)	64.3	72.4%	19.8	24.1%	59.5	67.8%	143.6	55.5%
Ressources sous-exploitées (moins de 50%)	24.5	27.6%	5.2	6.3%	15.6	17.8%	45.3	17.5%
Ensemble	88.8	100%	82.2	100%	87.7	100%	258.7	100%

Source : « Les gouvernorats du Centre-Ouest en chiffres », ODCO

### L'état des eaux de surface

En 2006, l'on estime dans le Centre-Ouest à 319 millions de m<sup>3</sup> le volume d'eau de surface mobilisé par 168 lacs collinaires, 41 barrages collinaires, et 6 barrages à réservoir. Toutefois, on dispose de peu d'informations sur la partie de cette eau de surface destinée à l'irrigation ou sur le degré de salinité de cette eau. Toutefois, l'on pense, qu'à cause de l'insuffisance de la protection des bassins versants des cours d'eau aménagés (Zroud, Merg Ellil, Nebhana, Brik, Essfisfa), les eaux de surface mobilisées se rétrécissent en volume (envasement prématuré des barrages) et se dégradent en qualité (accentuation de sa salinité). En tous cas, dans le Centre-Ouest, les superficies irrigables par les eaux de surface ne dépassent pas 8 330 hectares, soit 7,2% seulement de la totalité des superficies irrigables de cette région. La détérioration de la qualité des eaux de surface est donc beaucoup moins préoccupante que celle des nappes profondes, et surtout de celle des nappes phréatiques.

### 6.1.2.3 L'effritement des exploitations agricoles

La tendance à l'éclatement des exploitations agricoles n'est pas propre à la région du Centre-ouest. A l'échelle nationale, l'on estime en 2005 à 89,2% la proportion des exploitations agricoles ayant une superficie inférieure à 20 ha, contre 84,9% en 1995. De ce fait, la part de ces petites exploitations inférieures à 20 ha dans la superficie agricole utile du pays n'a cessé de s'amplifier : 39,3% en 1995 et 43,5% en 2005.

L'accentuation de cet effritement des exploitations agricoles résulte de plusieurs facteurs : le fractionnement de certaines terres domaniales (ex agro-combinats ou coopératives) et leur distribution à des particuliers ; l'assainissement des terres habous et des terres collectives ; et surtout l'héritage. Ce dernier phénomène rend l'aggravation de l'effritement des exploitations agricoles inéluctable, d'autant plus que, jusqu'à présent, aucune mesure de politique économique n'a été prise afin de contrecarrer ce fléau.

Dans le Centre-Ouest, la proportion des petites exploitations, ayant une superficie inférieure à 20 ha est passée de 84,2% en 1995 à 85,5% en 2005. Parallèlement, la part de ces petites exploitations dans le total de la superficie agricole utile de la région est passée de 43,4% en 1995 à 46,3% en 2005. Ce gonflement des petites exploitations dans le Centre-Ouest s'est réalisé surtout aux dépens des grandes exploitations (100 ha et plus).

Dans le gouvernorat de Kairouan, les petites exploitations ne cessent d'empiéter sérieusement aussi bien sur les moyennes que sur les grandes exploitations du point de vue superficie utile (leur part est passée de 44,4% en 1995 et 53,3% en 2005) (impact essentiellement de l'héritage). Dans le gouvernorat de Kasserine, les petites exploitations continuent d'empiéter exclusivement

sur les grandes exploitations du point de vue superficie utile (leur part est passée de 41,5% en 1995 et 43,2% en 2005) (impact essentiellement de l'assainissement des terres collectives). Quant au gouvernorat de Sidi Bouzid, la part des petites exploitations dans la superficie agricole utile a eu tendance à accuser une légère baisse (43,6% en 1995 et 42,2% en 2005). Dans ce gouvernorat, un début de remembrement des exploitations agricoles par l'achat-vente semble se dessiner.

**Tab. 6.23 : Répartition des terres agricoles utiles selon la taille de l'exploitation (en %)**

	Moins de 20 ha		20-100 ha		Plus de 100 ha		Total	
	1995	2005	1995	2005	1995	2005	1995	2005
Kairouan	44.4	53.3	42.2	35.5	13.4	11.0	100	100
Kasserine	41.5	43.2	43.5	44.7	14.9	11.9	100	100
Sidi Bouzid	43.6	42.2	39.9	43.0	16.7	14.7	100	100
Centre-Ouest	43.4	46.3	41.6	41.1	15.1	12.6	100	100
Tunisie	39.3	43.5	35.8	34.9	25.1	21.6	100	100

Sources : « Enquêtes sur les structures des exploitations agricoles de 1994-1995 et 2004-2005 », Ministère de l'Agriculture

Du point de vue effectif des petites exploitations, c'est dans le gouvernorat de Kasserine que ce dernier semble avoir pris de l'ampleur à un rythme rapide (22800 en 1995 et 27600 en 2005, soit une progression de 21% en une décennie), suivi de loin par celui de Kairouan (35 500 en 1995 et 36 500 en 2005, soit une progression de 2.8%), et celui de Sidi Bouzid (30 500 en 1995 et 31 100 en 2005, soit une progression de 2%). Dans le gouvernorat de Kasserine, la rapide multiplication des petits exploitants semble résulter pour l'essentiel du fort fractionnement des terres collectives, dites aussi terres « arch ».

Le morcellement excessif des exploitations agricoles constitue un handicap de plus en plus contraignant à la valorisation optimale des terres utiles. Ce morcellement constitue d'abord une contrainte technique : l'extrême étroitesse de l'exploitation y empêche l'introduction de méthodes culturales plus rentables et plus rationnelles (meilleurs assolements, meilleures méthodes d'irrigation, meilleures diversifications des cultures, rajeunissement de l'arboriculture,...). Ce morcellement représente aussi une sérieuse contrainte financière, dans la mesure où il rend l'accès au crédit bancaire très difficile, sinon impossible. Le morcellement excessif des exploitations est susceptible aussi de générer d'aiguës distorsions socio-économiques. En effet, rares sont les petites exploitations qui fournissent un revenu suffisant pour satisfaire l'essentiel des besoins des ménages. La plupart des petits exploitants sont donc contraints de pratiquer d'autres activités afin de se procurer un revenu complémentaire vital. A termes, un grand nombre de ces petits agriculteurs finissent par abandonner l'exploitation, au profit d'autres activités plus stables et plus rémunératrices, en particulier dans les grandes concentrations urbaines.

#### **6.1.2.4 L'étiollement du revenu net des exploitations agricoles**

L'évolution du revenu net des exploitations agricoles est déterminé par trois variables essentielles : le prix des intrants agricoles, les rendements des spéculations agricoles, et le prix à la production des produits agricoles.

##### **Le prix des intrants agricoles**

Au cours des années 70 et du début des années 80, la plupart des intrants agricoles ont bénéficié de substantielles subventions étatiques. La différence entre le prix de revient de ces intrants et leur prix de cession à l'agriculteur est déboursée par la collectivité nationale à travers le budget de l'Etat.

Les agriculteurs pouvaient échanger les semences ordinaires (en particulier les semences des céréales) contre la même quantité de semences sélectionnées. Les agriculteurs pouvaient aussi bénéficier de carburants pour leurs machines agricoles à un prix préférentiel, inférieur au prix

normal. Les herbicides sont cédés aussi aux agriculteurs à des prix subventionnés. Toutefois, les engrais chimiques, les aliments du cheptel, et l'eau d'irrigation, constituaient les trois principaux intrants agricoles naguère largement subventionnés par L'Etat.

A partir du milieu des années 80, l'Etat a opté pour un « Programme d'ajustement structurel agricole » (PASA), visant, entre autres, à éliminer progressivement le soutien des prix des intrants agricoles.

- ♦ **Les prix des engrais chimiques** : la subvention des engrais chimiques touchait aussi bien les engrais azotés (plus connus sous le nom « ammonitre ») que les engrais phosphatés (super 16% et super 45%). Ces types d'engrais sont utilisés dans toutes les spéculations agricoles, et plus particulièrement dans les grandes cultures (céréales, légumineuses, fourrages) et les cultures maraîchères. Durant la période 1971-1981, les prix de cession des engrais chimiques sont demeurés inchangés, sauf celui de l'ammonitre qui a enregistré une seule augmentation en 1974. A partir de 1983, les prix de ces engrais chimiques ont commencé à subir des fréquentes révisions à la hausse, tout en restant subventionnés par l'Etat jusqu'à 1991 pour le super 16%, 1992 pour l'ammonitre, et 1994 pour le super 45%. En 1982, la subvention par tonne des engrais chimiques s'élevait à 87,3 dinars pour le super 45%, 73,2 dinars pour l'ammonitre, et 70,4 dinars pour le super 16%. De ce fait, en 1982, cette subvention étatique représentait 108% du prix de cession pour l'ammonitre, 186% pour le super 45%, et 277% pour le super 16%. Avec l'élimination progressive de leur subvention, d'une part, et le renchérissement de leur coût de production, d'autre part, le prix de cession des engrais chimique n'a cessé de se gonfler. Entre 1993 (dernière année de subvention des engrais chimiques) et 2004 (dernière année où nous disposons d'informations sur les prix de ces engrais), le prix de cession a grimpé de 166 à 220 dinars/tonne pour le super 45% (+ 33%), et de 173 à 210 dinars/tonne pour l'ammonitre (+21%).

Notons qu'à partir de la fin des années 80, un autre engrais chimique s'est ajouté aux trois précédents. Il s'agit du DPA dont l'utilisation n'a cessé d'augmenter. Notons aussi que le sulfate de potasse, engrais chimique utilisé surtout dans le maraîchage et l'arboriculture, a cessé d'être subventionné à partir de 1992.

Remarquons que les prix de cession des engrais chimiques, qu'on a indiqués ci-dessus, ne sont que des prix moyens indicatifs. D'une région à une autre, ces prix peuvent changer, car, à partir de la campagne 1987-1988, les marges de distribution des engrais ont été totalement libérées.

- ♦ **Les prix des aliments du cheptel** : l'Etat soutenait indirectement les aliments du cheptel en subventionnant les principales matières premières rentrant dans la fabrication d'aliments concentrés ou composés, à savoir l'orge local ou importé, le son, le maïs et le tourteau de soja (les deux totalement importés). Ces produits sont combinés en différentes proportions et transformés par des usines pour donner deux types de concentrés dont l'un est destiné aux ruminants (en particulier au bovin laitier) et l'autre aux volailles. Les marges commerciales des usines de fabrication étaient calculées en se référant aux usines appartenant à l'Office des Céréales, et le prix de cession des concentrés ou composés fabriqués était réglementé par l'Etat.

De 1973 à 1980, les prix de cession des matières premières aux usines fabriquant les aliments du cheptel sont demeurés inchangés : 30 dinars/tonne pour l'orge aussi bien local qu'importé, 31 dinars/tonne pour le maïs (en totalité importé), et 65 dinars/tonne pour le tourteau de soja (en totalité importé). A partir de 1981, les prix de ces matières premières ont commencé à subir d'importantes et fréquentes révisions à la hausse, tout en restant subventionnés par l'Etat. En 1980, la subvention par tonne de matière première servant à la production des aliments du cheptel s'élevait à 7 dinars pour l'orge local, 62 dinars pour l'orge importé, 47 dinars pour le maïs, et 90 dinars pour le tourteau de soja. De ce fait, en 1980, cette subvention étatique représentait 23% du

prix de cession pour l'orge local, 207% pour celui de l'orge importé, 152% pour celui du maïs, et 138% pour celui du tourteau de soja. Globalement, jusqu'au début des années 80, les aliments du cheptel étaient donc très fortement soutenus par l'Etat.

Cependant, fin 1982, l'Etat a procédé subitement à une énorme augmentation du prix de cession des matières premières acquises par les usines d'aliments concentrés. Par tonne, cette augmentation du prix de cession a été de 65,2 dinars pour l'orge local ou importé (+217%), 54 dinars pour le maïs (+174%), et 115 dinars pour le tourteau de soja (+177%). Depuis ce renchérissement des intrants servant à produire les aliments concentrés ou composés, les prix de ces derniers n'ont cessé de se gonfler, et ce surtout en fonction des prix à l'importation du maïs et du tourteau de soja. A titre d'exemple, entre 1984 et 1991, les prix de ces aliments du cheptel ont augmenté de 83% pour le poulet de chair, 90% pour les poules pondeuses, 83% pour l'engraissement des veaux, 86% pour les vaches laitières, et 76% pour l'engraissement des ovins. Quant au son, aliment concentré très apprécié par les éleveurs, il fait fréquemment l'objet de grandes spéculations, surtout pendant les périodes de longues sécheresses.

Notons que depuis l'année 2000, l'élevage bovin a connu un grand repli dans le Centre-Ouest, et ce au profit de l'élevage ovin et caprin. Cette tendance semble trouver ses origines non seulement dans des causes conjoncturelles (vache folle, surproduction du lait par moment) mais aussi et surtout dans des causes structurelles (très lente actualisation à la hausse des prix à la production du lait et même de la viande bovine, et surtout très fort renchérissement des aliments du cheptel bovin). Dans ce contexte, un grand nombre d'éleveurs ont eu tendance à substituer les rustiques petits ruminants (ovins et caprins), se contentant souvent de fourrages naturels peu coûteux (sous-produits alimentaires, jachère, paille, parcours naturels, et même fossés), au cheptel bovin fort exigeant en aliments verts et concentrés.

Notons aussi que depuis quelques années, les prix à l'importation des matières premières servant à produire les aliments concentrés ou composés du cheptel (orge, maïs, et tourteau de soja) ont connu une véritable flambée. A titre d'exemple, entre 2000 et les cinq premiers mois de 2007, le prix à l'importation (en dinars/tonne) est passé de 147 à 300 pour l'orge (+104%), de 152 à 280 pour le maïs (+84%), et de 280 à 365 pour le tourteau de soja (+30%). Cette tendance est loin d'être conjoncturelle. La pénurie de ces matières sur le marché mondial risque de s'y installer de façon structurelle, du fait qu'elles sont de plus en plus utilisées pour la fabrication de carburants. Ce phénomène inattendu pourrait non seulement perturber gravement la balance commerciale du pays (renchérissement de ces matières en totalité importées, et accentuation du déficit en viandes et en lait) mais décourager aussi sensiblement l'élevage bovin dans tout le pays, y compris le Centre-Ouest. Les prix des aliments du cheptel pourraient devenir inabordables pour la majorité des éleveurs (voir tableau 3.24). Par ailleurs, à terme, le rabattement des éleveurs sur les ovins et les caprins pourrait avoir des retombées négatives dramatiques sur les parcours naturels, et par là sur l'ensemble de l'équilibre écologique du Centre-Ouest. Ce rabattement pourrait aussi aggraver sensiblement l'infestation des exploitations agricoles par les herbes adventives.

**Tab. 6.24 : Prix à l'importation des principales matières servant à la fabrication des aliments du cheptel (en dinars la tonne)**

	orge	maïs	tourteau de soja
2000	147	152	280
2001	166	161	310
2002	150	165	298
2003	149	167	295
2004	156	208	402
2005	199	179	336
2006	222	186	317
2007 (5 premiers mois)	300	280	365

Source : « Rapports annuels de la BCT »

- ♦ **Les prix de l'eau d'irrigation** : dans les cultures irriguées, l'eau représente l'une des composantes essentielles du coût de production. Toutefois, le prix de l'eau d'irrigation mobilisée par l'Etat peut évoluer de manière sensiblement différente du prix de l'eau mobilisée par l'irriguant lui-même.
- **Le prix de l'eau mobilisée par l'Etat** : pour l'essentiel, il s'agit de l'eau des barrages à réservoir, des forages, des barrages collinaires, et des lacs collinaires, réalisés par l'Etat.

Afin de favoriser l'extension des périmètres irrigués, l'Etat a pendant très longtemps largement subventionné l'eau d'irrigation ayant assuré sa mobilisation. Durant les années 70 et 80, le prix de cette eau a augmenté de façon très modérée. Ce prix ayant évolué de 11 millimes/m<sup>3</sup> en moyenne en 1970, à 15 millimes/m<sup>3</sup> en 1980, et 35 millimes/m<sup>3</sup> en 1990. Les recettes provenant de la vente de cette eau d'irrigation publique couvraient une infime partie de son coût d'exploitation et d'entretien.

Cependant, à partir du début des années 90, l'Etat a changé radicalement sa politique de tarification de l'eau publique, en décidant d'augmenter son prix de 15% annuellement. Dans une première étape, cette nouvelle politique visait un double objectif : le recouvrement intégral des coûts d'exploitation et d'entretien de cette eau, permettant aux organismes gestionnaires d'atteindre leur équilibre budgétaire, d'une part, et l'incitation des usagers à économiser cette eau et à mieux la valoriser, d'autre part. Simultanément, l'Etat a décidé de déléguer progressivement la gestion des périmètres publics irrigués à des associations d'usagers sous la forme de « Groupements d'Intérêt Collectif » (GIC).

Depuis l'adoption de cette nouvelle politique en matière de tarification de l'eau d'irrigation publique, le prix de celle-ci n'a cessé d'être révisé à la hausse, à un rythme assez rapide. Entre 1991 (année d'adoption de cette nouvelle politique de tarification) et 2004 (dernière année où nous disposons d'information sur les tarifs), le prix moyen de l'eau d'irrigation est passé de 35 à 110 millimes/m<sup>3</sup>, soit une augmentation de 215% (9,2% en moyenne par an). Le prix minimum de l'eau d'irrigation facturé pour les usagers a doublé entre 1991 et 2004, passant de 30 à 60 millimes/m<sup>3</sup>. Quant au prix maximum, il s'est multiplié par 3,3 fois, passant de 45 millimes/m<sup>3</sup> en 1991 à 150 millimes/m<sup>3</sup> en 2004. (voir tableau 3.25).

Par région, le renchérissement du prix de l'eau d'irrigation étatique n'a pas eu lieu au même rythme. Le Sahel (Centre-Est) a connu la hausse de prix de cette eau la plus notable : 9,3% en moyenne par an. A contrario, le Sud (Sud-Est et Sud-Ouest) a subi la hausse du prix de cette eau la plus modérée : 6,5% en moyenne par an. Quant aux régions du Nord (Nord-Est et Nord-Ouest) et du Centre (Centre-Ouest), elles ont connu une hausse intermédiaire du prix de cette eau : respectivement 7,9% et 7,8% en moyenne par an.

Ces indicateurs montrent qu'en matière de tarification de l'eau d'irrigation, l'Etat a utilisé amplement des mécanismes de péréquation inter-régions, au profit surtout de la région du Sud. Par ailleurs, ces indicateurs révèlent que la hausse des prix de l'eau d'irrigation ne s'est pas réalisée au rythme retenu lors de l'adoption de la nouvelle politique de tarification en 1991 (15% par an). En effet, la hausse effectivement réalisée s'est située à 9,2% par an seulement. Cet écart est dû d'abord à la révision du taux d'actualisation du tarif de l'eau d'irrigation étatique, en le limitant à partir de 1997 à seulement 4% en moyenne par an, et ce suite aux difficiles conditions climatiques qu'a connues le pays. Cet écart résulte aussi de l'avantage accordé à partir de 1998 aux agricultures pratiquant les céréales et les fourrages irrigués, en leur réduisant le tarif de 50%.



**Tab. 6.25 : Evolution des tarifs de l'eau d'irrigation étatique  
selon les régions (en millimes/m3)**

	1991			2004		
	Tarif minimum	Tarif maximum	Tarif moyen	Tarif minimum	Tarif maximum	Tarif moyen
Nord	33	58	44	88	156	118
Centre	25	34	30	67	91	80
Sahel	30	46	43	95	145	136
Sud	18	19	18	41	43	41
<b>Tunisie</b>	<b>30</b>	<b>45</b>	<b>35</b>	<b>60</b>	<b>150</b>	<b>110</b>

Source : « Stratégie du secteur de l'eau en Tunisie : à long terme 2030 », ensemble d'auteurs, Ministère de l'Agriculture

Malgré ces quelques rectifications qui ont touché la nouvelle politique de tarification de l'eau d'irrigation, celle-ci a atteint pleinement l'un de ses objectifs : le recouvrement du coût d'entretien et d'exploitation de cette eau. Déjà en 2000, à l'échelle de l'ensemble du pays, le tarif moyen de cette eau d'irrigation (94 millimes/m3) couvre à 115% le coût moyen d'exploitation et d'entretien, contre 70% seulement en 1992. Toutefois, d'une région à l'autre, l'évolution de ce taux de recouvrement a été un peu différenciée. Dans les deux régions du Nord et du Centre, le prix de l'eau d'irrigation, facturé aux usagers, a eu tendance à croître plus vite que le coût moyen d'exploitation et d'entretien. De ce fait, le taux de recouvrement y a dépassé les 100% : 119% en 2000 contre 76% en 1992 pour le Nord, et 107% en 2000 contre 44% en 1992 pour le Centre. A contrario, dans le Sahel et le Sud, le coût moyen d'exploitation et d'entretien a eu tendance à progresser plus rapidement que le tarif facturé aux usagers. De ce fait, dans ces deux régions, ce tarif n'a pas encore permis en 2000 de couvrir intégralement le coût d'exploitation et d'entretien : taux de couverture de 81% en 2000 contre 56% en 1992 pour le Sahel, et de 83% contre 60% en 1992 pour le Sud. (voir tableau 3.26).

La nouvelle politique de tarification de l'eau d'irrigation étatique semble aussi avoir incité un bon nombre de ses usagers à l'économiser. En effet, plus de 80% des superficies irriguées disposent déjà d'équipement favorisant l'économie d'eau (gravitaire amélioré, aspersion, goutte à goutte,...). Cependant, cette importante percée en économie d'eau semble résulter non seulement du renchérissement notoire de son prix, mais aussi des substantielles subventions octroyées par l'Etat, pouvant atteindre 40% à 60% du coût des équipements.

Toutefois dans la pratique, cette nouvelle politique de tarification de l'eau d'irrigation a souvent généré des effets pervers négatifs. En effet, cette politique est susceptible de :

- 1) comprimer les recettes du gestionnaire : baisse de la demande en eau d'irrigation devenue trop chère pour certains usagers, économie pervers en eau ayant des impacts négatifs sur les rendements, diffusion de la fraude en matière de consommation d'eau, multiplication des impayés, etc.
- 2) contraindre certains usagers à trouver une alternative à la cherté de l'eau d'irrigation publique, consistant à aménager anarchiquement leurs propres puits ou forages. Ces pratiques contribuent à perturber gravement aussi bien les nappes phréatiques que les nappes profondes. La prolifération des puits de surface, observée durant les dernières années dans le Centre-Ouest, pourrait s'expliquer, du moins en partie, par ce fort renchérissement de l'eau d'irrigation publique.

Dans l'avenir, ces effets pervers risquent de s'amplifier, car dans sa nouvelle politique de tarification, l'Etat compte passer à une seconde étape encore plus contraignante et sélective : continuer à réviser à la hausse les tarifs de l'eau d'irrigation, en vue de recouvrir non seulement ses coûts d'exploitation et d'entretien (objectif de la première étape), mais aussi les frais d'amortissement de l'infrastructure hydraulique (barrages, forages,...), et les frais de

renouvellement des réseaux de distribution. En cas de concrétisation de cette seconde étape de la politique de tarification, le prix de l'eau d'irrigation publique risque de devenir prohibitif.

**Tab. 6.26 : Evolution des coûts moyens d'exploitation et d'entretien et des tarifs de l'eau d'irrigation publique par région**

	Tarif (en millimes/m <sup>3</sup> )		Coût (en millimes/m <sup>3</sup> )		Taux de recouvrement (en %)	
	1992	2000	1992	2000	1992	2000
Nord	45	101	59	85	76%	119%
Centre	36	68	81	63	44%	107%
Sahel	49	116	87	143	56%	81%
Sud	21	35	35	42	60%	83%
<b>Tunisie</b>	<b>43</b>	<b>94</b>	<b>61</b>	<b>82</b>	<b>70%</b>	<b>115%</b>

Source : « Stratégie du secteur de l'eau en Tunisie : à long terme 2030 », ensemble d'auteurs, Ministère de l'Agriculture

- **Le coût de l'eau mobilisée par les privés** : au niveau des périmètres irrigués privés, le coût réel de l'eau dépend de trois principales variables : la profondeur du puits, la nature des équipements, et le débit d'exploitation. Autrement dit, le coût réel de l'eau comporte deux composantes : les frais de fonctionnement et d'entretien (énergie, frais d'entretien), et les frais d'amortissement (amortissement du puits, des équipements de pompage, et des accessoires).

En 1998, une très intéressante étude réalisée par le Ministère de l'Agriculture, intitulée « étude de secteur de l'eau », a tenté d'estimer le coût de l'eau dans les périmètres privés. Cette étude s'est référée à un échantillon de puits de surface, équipés de groupes de motopompe électriques, dont la profondeur varie entre 10 et 30 mètres, et dont le débit varie entre 12 et 24 m<sup>3</sup>/heure. Cette étude montre que le coût réel de l'eau dans ces périmètres privés atteint son minimum dans les puits d'une profondeur de 10 mètres et d'un débit de 24 m<sup>3</sup>/h, alors que ce coût atteint son maximum dans les puits d'une profondeur de 30 mètres et d'un débit de 12 m<sup>3</sup>/h. L'écart entre ces deux coûts est loin d'être négligeable (respectivement 31 millimes/m<sup>3</sup> et 95 millimes/m<sup>3</sup>, soit une différence de plus de 200%). Cette étude montre aussi que le coût de fonctionnement de cette eau (énergie de pompage et entretien) ne représente en moyenne que 50% de son coût réel. Cet indicateur explique l'illusion dont sont généralement victimes les usagers de l'eau privée, du fait qu'ils ne prennent en considération que la partie apparente du coût. Cette étude montre enfin, qu'en 1998, le tarif de l'eau d'irrigation étatique (90 millimes/m<sup>3</sup>) représente en moyenne environ deux fois le coût réel de l'eau d'irrigation privée, et environ 4 fois le coût de fonctionnement de cette eau. (voir tableau 3.27).

**Tab. 6.27 : Coût de l'eau des puits de surface équipés par des groupes de motopompes électriques (1998)**

Profondeur du puits (en mètres linéaire)	Débit (en m <sup>3</sup> /h)	Frais de fonctionnement et d'entretien (en millimes/m <sup>3</sup> )	Frais d'amortissement (en millimes/m <sup>3</sup> )	Coût réel (en illimes/m <sup>3</sup> )
10	12	25	23	48
10	18	17	15	32
10	24	17	14	31
15	12	28	26	54
15	18	24	21	45
15	24	18	16	34
20	12	40	40	80
20	18	27	26	53
20	24	25	23	48
25	12	43	44	87
25	18	29	29	58
25	24	26	26	52
30	12	46	49	95
30	18	31	32	63
30	24	28	28	56

Source : « Etude du secteur de l'eau » Ministère de l'Agriculture, août 1998

Toutefois, ce différentiel entre le coût de l'eau publique et le coût de l'eau privée tend certainement à se rétrécir à cause de la surexploitation accrue des nappes phréatiques (rabattement de la nappe, baisse du débit). Par exemple, dans le gouvernorat de Sidi Bouzid, suite à la prolifération des puits de surface, le rabattement des nappes phréatiques pourrait atteindre jusqu'à 50 cm/an. Dans ce gouvernorat, les nappes phréatiques les plus consistantes, telles celles de Sidi Bouzid, de Hajeb-Jelma et d'El Braga, se distinguent actuellement non seulement par une forte salinité, mais aussi par des profondeurs élevées, et des débits relativement faibles. En effet, la profondeur des puits puisant dans ces nappes peut atteindre 70 mètres, alors que leur débit ne dépasse pas les 15 m<sup>3</sup>/heure. D'autres cas plus étonnants existent dans le gouvernorat de Sidi Bouzid, tel celui de la nappe de Rgeb dont la profondeur des puits peut atteindre jusqu'à 100 mètres. De même, dans le gouvernorat de Kasserine, les nappes phréatiques les plus consistantes, telles celles des délégations de Sbiba, de Sbeitla, de Foussana, et de Kasserine Sud, se caractérisent par des profondeurs assez élevées. La profondeur des puits de surface puisant dans ces nappes peut atteindre 50 mètres. Toutefois, le débit de certaines de ces nappes demeure respectable, tels ceux des nappes de Sbeitla et Sbiba (7,2 – 18,0 m<sup>3</sup>/h). Sur les caractéristiques des puits du gouvernorat de Kairouan en matière de profondeur et de débit, nous manquons d'informations. Toutefois, il est probable de ce point de vue que les puits puisant dans les nappes les plus consistantes de Kairouan (plaine de Kairouan, Sisseb-El Alam) ne diffèrent pas beaucoup des puits puisant dans les nappes phréatiques trop profondes de Sidi Bouzid (profondeurs excessives et débits réduits). Globalement, le rabattement de la majeure partie des nappes phréatiques du Centre-Ouest ne cesse de s'amplifier, et ce à cause de leur surexploitation.

Par ailleurs, une bonne partie des puits de surface du Centre-Ouest demeurent équipés par des motopompes à diesel, et ce malgré l'électrification de la quasi totalité de l'espace de cette région. Par exemple, dans le gouvernorat de Kairouan, en 2005, les 9930 puits de surface en exploitation se répartissent en 5190 puits à motopompes diesel (52,3%), 846 puits à « dalou » (8,5%), et seulement 3894 puits à motopompe électrique (39,2%). De même, dans ce gouvernorat, les 1655 puits de surface additionnels, entrés en exploitation entre 2001 et 2005, se répartissent en 754 puits avec motopompe diesel (45,5%) et 936 avec motopompe électrique (56,6%).

La persistance de ce très grand nombre de puits de surface à motopompe diesel dans le Centre-Ouest y constitue un énorme handicap à son agriculture irriguée du point de vue économique. En effet, l'on estime que le coût de revient du mètre cube d'eau pompé par les

groupes diesel est 1,5 à 2,1 fois plus cher que celui des groupes de motopompes électriques. Cette anomalie semble résulter en très grande partie du réseau électrique monophasé, peu fonctionnel en matière d'irrigation.

**Tab. 6.28 : Caractéristiques des puits de surface selon la nappe et le gouvernorat (2003)**

Gouvernorat de Sidi Bouzid				Gouvernorat de Kasserine			
Nappes	Profondeur (en mètre)	Débit (m <sup>3</sup> /heure)	Salinité (en g/l)	Nappes	Profondeur (en mètre)	Débit (m <sup>3</sup> /heure)	Salinité (en g/l)
Hajeb-Jelma	10 - 70	10.8 – 14.4	0.5 – 5.0	Kasserine Nord	15 - 35	7.2 – 10.8	1.0 – 2.0
Sidi Bouzid	10 - 60	10.8 – 14.4	2.0 – 5.0	Kasserine Sud	25 - 48	10.8 – 14.4	1.0 – 1.5
El Braga	10 - 70	10.8 – 14.4	2.0 - 7.0	Sbeitla	30 - 48	7.2 – 18.0	0.5 – 2.0
Rgeb	20 – 100	10.8 – 14.4	2.0 – 7.0	Sbibba	15 - 45	7.2 – 18.0	0.5 – 2.0
Meknassy	10 - 60	10.8 – 14.4	1.0 – 5.0	Jedeliene	20 - 30	3.6 – 7.2	0.5 – 1.0
Sabkhat Nawal	5 - 30	7.2 – 10.8	3.0 – 8.0	El Ayoun	10 - 20	5.4 – 7.2	1.0 – 2.5
El Mech	10 - 30	7.2 – 10.8	2.0 – 5.0	Thala	15 - 35	7.2 – 10.8	1.0 – 1.5
Bouheïra	10 - 50	7.2 – 10.8	3.0 – 7.0	Haydra	10 - 20	3.6 – 2.0	1.0 – 2.0
Oued El Hjel	10 - 40	7.2 – 10.8	3.0 – 7.0	Foussana	10 - 40	7.2 – 14.4	0.5 – 1.5
El Ounayssia	10 - 25	1.8 – 3.6	2.0 – 5.0	feriana	20 - 35	7.2 – 10.8	0.5 – 1.5
				Majel Bel Abbas	15 - 30	7.2 – 10.8	1.0 – 1.5
				Hassi El Farid	10 - 20	3.6 – 7.2	0.5 – 1.0

Source : « Les gouvernorats du Centre-Ouest en chiffres », ODCO

**Tab. 6.29 : Puits de surface du gouvernorat de Kairouan selon l'équipement de puisage**

	Puits non exploités		Puits avec motopompe électrique		Puits avec motopompe diesel		Puits avec « dalou »		Total	
	2001	2005	2001	2005	2001	2005	2001	2005	2001	2005
Ouslatia	30	30	35	46	217	239	15	15	297	330
Esserj-chaouachi	50	50	70	24	122	216	130	100	372	390
Haffouz-bouhafna	72	72	146	192	199	349	38	38	455	651
Ain el bidha	32	32	100	192	235	308	50	52	417	584
Ain boumourra	25	25	18	46	190	253	30	30	263	354
El bouheira	39	32	5	5	89	115	87	80	220	232
Plaine de kairouan	450	450	1 441	1 919	2 275	2 502	410	410	4 576	5 281
Sisseb-el alam	325	325	664	759	345	387	55	55	1 389	1 526
Echgrayffia	250	250	384	462	191	212	25	25	850	949
Ain jalloula	22	22	15	20	45	55	11	11	93	108
El hajeb-el ayoun	20	20	80	229	528	554	30	30	658	833
Total	1315	1308	2958	3894	4436	5190	881	846	9 590	11 238

Source : « Le gouvernorat de Kairouan en chiffres de 2001 et 2005 », ODCO

En général, durant les quinze dernières années, le coût de l'eau d'irrigation a eu tendance à se renchérir sensiblement dans le Centre-Ouest. Cette tendance est valable aussi bien pour l'eau publique (impacts de la nouvelle politique de tarification) que pour l'eau privée (impacts de la surexploitation des nappes et de la non fonctionnalité du réseau électrique). Dans les années à venir, pour les raisons citées plus haut, cette tendance au renchérissement du coût de l'eau d'irrigation pourrait s'accroître sensiblement, du moins dans certaines imadas et délégations. L'énorme et rapide renchérissement du prix de l'énergie, observé sur le marché mondial durant les derniers mois, pourrait rendre prohibitif le coût de puisage de l'eau.

Globalement, l'instauration du PASA au début des années 80 s'est traduite, entre autres, par un renchérissement rapide et quasi généralisé des intrants agricoles. Certes, ce renchérissement a touché en particulier les engrais chimiques, les aliments du cheptel, et l'eau d'irrigation. Mais ce

renchérissement n'a pas épargné d'autres intrants agricoles tels les semences sélectionnées ou les produits de traitement (herbicides, insecticides,...). Pour certains de ces intrants, et en particulier l'eau d'irrigation, le comportement des privés a contribué à aiguïser le renchérissement de leur coût.

Cette tendance au renchérissement du coût des intrants agricoles pourrait s'amplifier dans les années à venir. Or la hausse continue et excessive du coût des intrants agricoles pourrait avoir des graves impacts négatifs sur les rendements des différentes spéculations agricoles (apports insuffisants et/ou usage irrationnel de ces intrants), et par conséquent sur le revenu net des exploitations agricoles.

Pour la rentabilité de ces exploitations, ce renchérissement excessif des intrants agricoles devient encore plus contraignant lorsque la majorité des exploitants agricoles éprouvent des grandes difficultés dans l'accès au crédit, et plus particulièrement au crédit bancaire. Selon les « enquêtes sur les structures des exploitations agricoles », réalisées par le Ministère de l'agriculture, la proportion des exploitants agricoles ayant demandé et obtenu un crédit bancaire (de campagne ou/et d'investissement) demeure non seulement extrêmement faible, mais accuse aussi une régression dans le Centre-Ouest : 3,6% en 2005 contre 6,0% en 1995. Malgré l'émergence d'institutions financières peu exigeantes en gage (genre BTS), et les amnisties successives des impayés bancaires, la proportion des agricultures ayant demandé et obtenu un crédit s'est rétréci dans tous les gouvernorats du Centre-Ouest, et plus particulièrement dans celui de Kasserine (8,3% en 1995 et 3,8% en 2005) et de Kairouan (4,6% en 1995 et 2,0% en 2005). (voir tableau 3.30 et 3.31).

Un gonflement démesuré des prix des intrants agricoles, accompagné par des difficultés accrues d'accès aux crédits bancaires, pourraient contraindre un nombre croissant d'exploitants agricoles à abandonner carrément leurs exploitations.

**Tab. 6.30 : Répartition des exploitants agricoles selon l'accès au crédit bancaire**

	a demandé et obtenu un crédit		a demandé et n'a pas obtenu un crédit		n'a pas demandé un crédit		total des exploitants	
	1990-1994	1999-2004	1990-1994	1999-2004	1990-1994	1999-2004	1990-1994	1999-2004
Kairouan	1 913	850	2 602	2 752	37 385	38 368	41 900	41 970
Kasserine	2 313	1 254	2 709	2 954	22 778	29 142	27 800	33 350
Sidi Bouzid	2 129	1 998	2 422	4 308	31 449	30 845	36 000	37 150
Centre-Ouest	6 355	4 102	7 733	10 014	91 612	98 355	105 700	112 470
Tunisie	43 858	32 261	28 899	32 012	398 243	451 578	471 000	515 850

Sources : « Enquêtes sur les structures des exploitations agricoles de 1994-1995 et 2004-2005 », Ministère de l'Agriculture

**Tab. 6.31 : Répartition des exploitants agricoles selon l'accès au crédit bancaire (en %)**

	a demandé et obtenu un crédit		a demandé et n'a pas obtenu un crédit		n'a pas demandé un crédit		total des exploitants	
	1990-1994	1999-2004	1990-1994	1999-2004	1990-1994	1999-2004	1990-1994	1999-2004
Kairouan	4.6%	2.0%	6.2%	6.6%	89.2%	91.4%	100%	100%
Kasserine	8.3%	3.8%	9.7%	8.9%	81.9%	87.4%	100%	100%
Sidi Bouzid	5.9%	5.4%	6.7%	11.6%	87.4%	83.0%	100%	100%
Centre-Ouest	6.0%	3.6%	7.3%	8.9%	86.7%	87.4%	100%	100%
Tunisie	9.3%	6.3%	6.1%	6.2%	84.6%	87.5%	100%	100%

Sources : « Enquêtes sur les structures des exploitations agricoles de 1994-1995 et 2004-2005 », Ministère de l'Agriculture

### **Les rendements des spéculations agricoles**

les rendements des différentes cultures sont déterminés par plusieurs facteurs. Certains de ces facteurs peuvent agir dans le sens de l'amélioration de ces rendements, alors que d'autres peuvent agir dans le sens de leur détérioration.

♦ **les facteurs pouvant agir dans le sens de l'amélioration des rendements agricoles :** parmi ces facteurs on peut citer :

- L'usage régulier et rationnel des fertilisants aussi bien chimiques qu'organiques.
- L'usage rationnel des produits de traitement (herbicides, insecticides, fongicides, ...)
- L'adoption d'espèces et de méthodes culturales plus efficaces : substitution de l'irrigation localisée ou par aspersion à l'irrigation gravitaire traditionnelle ; substitution des plants et semences sélectionnées aux plants et semences bâtardes ; substitution des races du cheptel pures ou croisées aux races locales, etc.
- La pratique d'assolements plus rationnels, permettant un usage optimal des sols sans les fatiguer.

♦ **les facteurs pouvant agir dans le sens de la détérioration des rendements agricoles :** parmi ces facteurs on peut citer:

- La dégradation de la fertilité des sols agricoles, provoquée elle-même par plusieurs causes : l'érosion, la désertification, la salinisation, l'infestation par les mauvaises herbes, l'insuffisance d'apports en fertilisants,...
- Les labours par charrue à disque, détruisant la texture des sols, et favorisant leur érosion et leur infestation par les mauvaises herbes adventives.
- La surexploitation des ressources hydrauliques, et en particulier les nappes phréatiques, entraînant excès de salinité de leurs eaux, excès de leurs profondeurs, et repli de leurs débits.
- Les densités inadéquates dans certaines exploitations arboricoles, et en particulier les oliveraies.
- Le vieillissement du patrimoine arboricole, et en particulier les oliveraies.
- La cohabitation olivier-cheptel ovin ou caprin extensif, favorisant la dégradation des oliveraies.
- L'usage du gaulage (cueillette des oliviers par le bâton), détruisant les rameaux les plus féconds.
- L'effritement des exploitations agricoles, suscitant un énorme handicap à leur rationalisation et modernisation.
- Le renchérissement excessif du coût des intrants agricoles, entraînant leur usage irrationnel et/ou insuffisant.

Durant les vingt dernières années, dans le Centre-Ouest, les facteurs agissant dans le sens de la détérioration des rendements agricoles semblent l'avoir emporté sur les facteurs agissant dans le sens de leur amélioration. En effet, sauf rares exceptions, les rendements des différents

spéculations culturales de cette région sont demeurés largement en deçà de ceux observés à l'échelle nationale. Faute de mesures adéquates en matières de conservation des eaux et des sols, de choix des espèces et des méthodes culturales, de remembrement des exploitations agricoles, et de révision de la politique des prix des intrants agricoles, les rendements agricoles du Centre-Ouest pourraient stagner à un niveau médiocre, voir carrément régresser.

#### **Les prix à la production des produits agricoles**

Du point de vue leur prix à la production, les principaux produits agricoles pratiqués dans le Centre-Ouest se subdivisent en trois catégories : ceux dont les prix à la production ont été constamment administrés par l'Etat (blé dur, orge, lait frais livré aux laiteries, et tomates fraîches livrées aux conserveries), ceux dont les prix à la production étaient administrés par l'Etat puis libérés (bovins vifs, ovins vifs, caprins vifs, volailles vifs, et œufs), et ceux dont les prix à la production étaient constamment libres (olives à huile, amandes sèches, abricots, tomates fraîches, pommes de terre, piments, melons-pastèques, fèves, pois et pois-chiches).

- ♦ **Les prix à la production des produits agricoles constamment administrés par l'Etat :** ces produits considérés comme stratégiques, ont eu les prix à la production constamment fixés par l'Etat. Parmi ces denrées les plus produites dans le Centre-Ouest, on peut citer :

- **Le blé dur :** le prix à la production de cette denrée est passé par trois phases. La première de ces phases s'est située du début de l'indépendance jusqu'au milieu des années 70, durant laquelle les prix à la production se maintenaient inchangés pendant des longues années. La seconde de ces phases, s'est située du milieu des années 70 à la fin des années 80, durant laquelle le prix à la production de cette denrée était fréquemment révisé à hausse en fonction de l'évolution de son coût de production. La troisième de ces phases s'est située du début des années 90 à nos jours, durant laquelle le prix à la production de cette denrée est révisé à la hausse non en fonction de son coût de production mais en fonction de ses cours mondiaux. Depuis, le prix à la production du blé dur peut demeuré inchangé durant des longues années. Par exemple, ce prix s'est figé à 285 dinars/tonne de 1996 à 1999 (4 ans), et à 295 dinars/tonne de 2000 à 2004 (5 ans). Globalement, durant la période 1991-2005, le prix à la production du blé dur a augmenté à un rythme extrêmement lent, de l'ordre de 1,3% en moyenne par an contre 10,4% durant la période 1976-1990.

- **L'orge :** à quelques détails près, l'actualisation du prix à la production de l'orge est passée par les mêmes phases que celles du prix à la production du blé dur. Toutefois, le blocage du prix à la production de l'orge a été plus précoce et plus durable par comparaison au blocage du prix à la production du blé dur. Par exemple, le prix de l'orge s'est figé à 150 dinars/tonne de 1990 à 1993 (4 ans), et à 170 dinars/tonne de 1994 à 2004 (11 ans). De ce fait, le prix à la production de l'orge a progressé à un rythme extrêmement lent durant les quinze dernières années : 1,0% en moyenne par an durant la période 1991-2005 contre 9,6% durant la période 1976-1990.

- **Les tomates de conserves :** depuis très longtemps, l'Etat s'est chargé de fixer un prix à la production plancher des tomates destinées aux industries de conserves, considérées comme un produit stratégiques. Dans le Centre-Ouest, la culture de ces tomates est couramment pratiquée, surtout dans le gouvernorat de Sidi Bouzid. Pour des raisons encore méconnues, le prix à la production plancher de cette denrée peut demeurer inchangé durant des très longues années. Par exemple, ce prix est resté figé à 70 dinars/tonnes de 1989 à 1993 (5 an), et à 95 dinars/tonnes de 1997 à 2005 (9 ans). Durant les quinze dernières années 1991-2005, le taux de croissance annuel moyen du prix à la production des tomates de conserves s'est situé à un niveau relativement faible : 2,3% contre 8,6% durant la quinzaine d'années 1976-1990.

- **Le lait de conserves :** cette denrée, destinée aux industries de conserves, est considérée aussi comme un produit alimentaire stratégique. De ce fait, son prix à la production demeure

administré par l'Etat. Bien que les révisions à la hausse du prix à la production de ce lait de conserves sont plus fréquentes que celles relatives aux prix des céréales ou des tomates de conserves, sa progression a été relativement très lente durant les quinze dernières années 1991-2005 (1,9% par an), et ce par comparaison à sa progression durant la quinzaine d'années antérieures 1976-1990 (9,6% par an).

- ♦ **Les prix à la production des produits agricoles administrés puis libérés** : il s'agit essentiellement des produits de l'élevage (viandes rouges, viandes blanches, œufs). En fait, jusqu'à la fin des années 80, l'Etat administrait ces produits au stade de la distribution et non au stade de la production. Toutefois, ce mécanisme de fixation déterminait indirectement les prix à la production de ces denrées. A partir de la fin des années 80, les prix de ces produits au stade de la distribution ont été aussi libérés. Il en a résulté plus de fluctuations des prix à la production de ces denrées.

- **Les bovins vifs** : le prix à la production de cette denrée est devenu plus fluctuant durant les quinze dernières années, et ce par comparaison à sa tendance observée durant la quinzaine d'années antérieures. De ce fait, le prix à la production des bovins vifs n'a augmenté que de 2.1% en moyenne par an durant la période 1991-2005 contre 10.6% durant la période 1976-1990.

- **Les ovins vifs** : le rythme d'augmentation du prix à la production de ce produit a été assez comparable à celui observé au niveau des bovins vifs : 3,4 % en moyenne par an durant la période 1991-2005 contre 9,1% durant la période 1976-1990.

- **Les caprins vifs** : la progression du prix à la production de ce produit s'est énormément décélérée aussi : 2,8 % en moyenne par an durant la période 1991-2005 contre 10,0% durant la période 1976-1990.

- **Les volailles vifs** : le prix à la production de cette viande blanche a connu une décélération plus prononcée que celle ayant touché les prix à la production des viandes rouges. En effet, le prix à la production des volailles vifs n'a progressé que de 0.4% en moyenne par an durant la période 1991-2005 contre 8,5% durant la période 1976-1990.

- **Les œufs** : le prix à la production de cette denrée tend à devenir extrêmement fluctuant. De ce fait, le taux de croissance annuel moyen du prix à la production des œufs a été carrément nul durant la quinzaine d'années 1991-2005 contre 3,9% durant la quinzaine d'années antérieure 1976-1990.

- ♦ **Les prix à la production des produits agricoles constamment libres** : ces prix, ayant toujours obéi aux lois du marché, touchent essentiellement les olives à huile, les fruits, les légumes, et les légumineuses.

- **Les olives à huile** : le prix à la production des olives à huile a subi aussi une nette décélération. En effet, le taux de croissance annuel moyen du prix à la production de cette denrée réellement stratégique s'est situé à 5,3% durant la période 1991-2005 contre 10,7% durant la période 1976-1990. Remarquons que la percée de la consommation de l'huile d'olive à l'échelle mondiale a redonné vigueur au prix à la production des olives à huile durant le dernier quinquennat.

- **Les amandes sèches** : ce produit, stratégique pour le Centre-Ouest, se distingue par des prix à la production trop fluctuants. Cependant, la tendance du prix à la production de ce produit a été à la décélération. Le taux de croissance annuel moyen de ce produit n'a pas dépassé 4,2% durant la période 1991-2005 contre 7,4% durant la période 1976-1990.



- **Les abricots** : ce produit est l'un des fruits les plus pratiqués dans le Centre-Ouest. Phénomène étonnant, le taux de croissance du prix à la production de ce produit a été carrément négatif durant la dernière quinzaine d'années 1991-2005 (-3,6% en moyenne par an) contre un taux de croissance positif très consistant durant la quinzaine d'années 1976-1990 (17,3% en moyenne par an).

- **Les tomates fraîches** : le prix à la production des tomates fraîches s'est comporté un peu mieux que celui des tomates destinées à la conservation. Toutefois, le prix à la production des tomates fraîches a subi lui aussi une importante décélération : taux de croissance annuel moyen de 3,0% durant la période 1991-2005 contre 11,4% durant la période 1976-1990.

- **Les pommes de terre** : par comparaison à celle observée durant la période 1976-1990, la progression du prix à la production de cette denrée a subi une énorme décélération durant la période 1991-2005 : respectivement 7,0% et 1,4% en moyenne par an.

- **Les piments** : ce produit est réellement stratégique pour le Centre-Ouest, et plus particulièrement pour le gouvernorat de Kairouan. Cependant, depuis le milieu des années 90, son prix à la production a eu tendance à stagner aux alentours de 450 dinars/tonne. En termes d'évolution, le prix à la production des piments a augmenté de 0,9% par an seulement durant la période 1991-2005 contre 4,2% durant la période 1976-1990.

- **Les melons-pastèques** : cette denrée peut être considérée comme stratégique pour le Centre-Ouest. Cependant, comme ceux des autres fruits et légumes, le prix à la production des melons-pastèques a eu tendance à accuser une importante décélération : taux de croissance annuel moyen de ce prix de 2,7% seulement durant la période 1991-2005 contre 9,5% durant la période 1976-1990.

- **Les fèves, pois, et pois-chiches** : les superficies réservées à ces légumineuses se replient un peu partout dans le pays, y compris dans le Centre-Ouest, à cause entre autres d'une virulente concurrence étrangère. La tendance des prix à la production des légumineuses reflète parfaitement la crise que connaissent ce genre de cultures. Durant la période 1991-2005, le prix à la production n'a progressé en moyenne par an que de 2,8% pour les fèves et 2,8% pour les pois et pois-chiches, contre respectivement 11,8% et 20,2% durant la période 1976-1990.

La forte décélération dans la progression des prix à la production de la quasi totalité des produits agricoles intéressant le Centre-Ouest contraste nettement avec l'accélération de la hausse des prix des intrants agricoles (voir tableau 3.32). La persistance de ces deux tendances divergentes pourrait avoir des graves impacts négatifs sur le revenu net des exploitations agricoles, et par conséquent sur la dynamique socio-économique des différentes régions du pays, y compris le Centre-Ouest.

**Tab. 6.32 : Taux de croissance annuel moyen des prix à la production  
des principaux produits agricoles pratiqués dans le Centre-Ouest**

Produits à prix constamment administrés			Produits à prix administrés puis libérés			Produits à prix constamment libres		
	76-90	91-05		76-90	91-05		76-90	91-05
Blé dur	10.4%	1.3%	Bovins vifs	10.6%	2.1%	Olives à huile	10.7%	5.3%
Orge	9.6%	1.0%	Ovins vifs	9.1%	3.4%	Amandes sèches	7.4%	4.2%
Tomates industrielles	8.6%	2.3%	Caprins vifs	10.0%	2.8%	Abricots	17.3%	-3.6%
Lait	9.6%	1.9%	Volailles vifs	8.5%	0.4%	Tomates fraîches	11.4%	3.0%
			Oeufs	3.9%	0.0%	Pommes de terre	7.0%	1.4%
						Piments	4.2%	0.9%
						Melons et pastèques	9.5%	2.7%
						Fèves	11.8%	2.2%
						Pois et pois-chiches	20.2%	2.8%

Source : « Annuaires statistiques agricoles », Ministère de l'Agriculture

#### **Le revenu net des exploitations agricoles: quelques cas typiques dans le Centre-Ouest**

Rappelons que le revenu nominal net d'une exploitation agricole (valeur de la production moins les charges d'exploitation) dépend de trois variables essentielles : le coût des intrants, le rendement, et le prix à la production du produit. Par hectare exploité, ce revenu nominal net ne situe donc pas au même niveau et n'évolue nécessairement pas au même rythme selon les spéculations. Il en va de même du revenu net réel (revenu nominal net pondéré par l'indice des prix à la consommation), exprimant le pouvoir d'achat que permet de procurer un hectare exploité selon les spéculations. Quelques cas typiques de spéculations couramment pratiquées dans le Centre-Ouest peuvent illustrer ces tendances.

Malgré sa tendance à la régression, le revenu net réel que procure un hectare de blé dur demeure positif dans les deux gouvernorats de Kairouan et de Kasserine, et ce quelque soit la taille de l'exploitation. Dans le gouvernorat de Sidi Bouzid, tout en s'améliorant légèrement, ce revenu net réel que procure un hectare se maintient positif dans les moyennes et grandes exploitations (probablement impact positif de l'irrigation). Cependant, dans les petites exploitations céréalières de Sidi Bouzid, ce revenu demeure encore négatif.

Globalement, une exploitation de 20 hectares, pratiquant le blé dur, procure un revenu net réel (pouvoir d'achat) équivalent à 72% seulement de celui que procure un smig urbain durant la période 1995-2004, contre 97% durant la période 1975-1984, et 105% durant la période 1985-1994. Cette tendance signifie que les petits céréaliers du Centre-Ouest, pratiquant le blé dur, s'appauvrissent non seulement dans l'absolu mais même par comparaison aux catégories démunies du monde urbain. Rappelons que la majorité écrasante des agriculteurs du Centre-Ouest détiennent des exploitations inférieures à 20 hectares.

Concernant l'orge, le revenu net réel que procure un hectare de cette spéculation demeure négatif dans la majorité des exploitations, à l'exception des grandes exploitations de Kairouan et de Kasserine. Toutefois, dans ces dernières, le revenu net réel tend à régresser.

Dans le Centre-Ouest, la tendance au repli du revenu réel net provenant de la céréaliculture résulte beaucoup plus de la très lente révision de ses prix à la production que du gonflement de son coût de production.

Pour les pastèques (l'une des spéculations la plus fréquemment pratiquées dans le Centre-Ouest), le revenu net nominal que procure un hectare tend à légèrement s'améliorer. Toutefois, le revenu net réel provenant de cette spéculation tend à régresser sensiblement. Cette tendance s'explique surtout par une lente progression du prix à la production des pastèques.

Pour l'olivier irrigué, le revenu que procure un hectare a eu tendance à s'améliorer, et ce aussi bien en terme nominal qu'en terme réel. Cependant, en absolu, le revenu net par hectare demeure extrêmement faible. La tendance à l'amélioration du revenu que procure un hectare de cette spéculation résulte pour l'essentiel de la respectable progression du prix à la production des olives à huile, observée durant le dernier quinquennat.

Enfin, concernant les pommes de terre, le revenu que procure un hectare a eu tendance à devenir négatif depuis le milieu des années 90, et ce aussi bien en terme nominal qu'en terme réel. Cette sensible dégradation du revenu net provenant de cette spéculation résulte du fort renchérissement de certains de ses intrants (en particulier les semences, l'eau et la main d'œuvre), accompagné par une très lente progression du prix à la production de cette denrée. (voir tableau 3.33).

**Tab. 6.33 : Revenu net de quelques spéculations irriguées du Centre-Ouest (en dinars)**

		1984	1995	2004
Pastèque	revenu net nominal	1 410	1 398	1 500
	revenu net réel	2 143	1 056	866
Olivier	revenu net nominal	22	53	292
	revenu net réel	33	40	169
Pommes de terre	revenu net nominal	631	-335	-798
	revenu net réel	959	-253	-461

Source : « Etude du secteur de l'eau », Ministère de l'Agriculture

Dans les années à venir, le repli de la rentabilité des exploitations agricoles du Centre-Ouest risque de s'accroître, à cause non seulement du renchérissement excessif de certains intrants (en particulier les semences, la main d'œuvre, et l'eau d'irrigation), du piétinement des prix à la production de la plupart des denrées agricoles, mais aussi à cause d'une baisse des rendements. Ce repli de la rentabilité des exploitations agricoles pourrait bouleverser radicalement la structure de l'occupation du sol agricole de cette région, et agir par conséquent profondément sur sa dynamique socio-économique.

### 6.1.3 Agriculture : les opportunités

L'agriculture du Centre-Ouest est exposée à d'énormes menaces. Cependant, cette agriculture pourrait saisir un certain nombre d'opportunités.

#### 6.1.3.1 La préservation, voire la consolidation, de l'agriculture irriguée, pourvoyeuse de revenus et d'emplois substantiels.

L'agriculture irriguée constitue le principal acquis réalisé par le Centre-Ouest durant les trente dernières années. Cependant, cette agriculture irriguée est exposée aujourd'hui à de graves menaces : détérioration de la qualité des eaux et des sols, repli du débit des nappes phréatiques, fort renchérissement des coûts d'exploitation, et quasi stagnation des prix à la production de la plupart des produits irrigués.

Pourtant, l'agriculture irriguée du Centre-Ouest pourrait perdurer, voire se consolider. Cependant, cette opportunité suppose certaines conditions dont les plus importantes sont :

- La prise de mesures draconiennes, interdisant l'édification de nouveaux puits, et ce dans la plupart des délégations du Centre-Ouest. Les futurs programmes de développement rural devraient centrer leurs efforts sur la rationalisation de la gestion des périmètres irrigués déjà existants, et non sur l'extension de ces périmètres.
- La diffusion sur une large échelle des techniques d'irrigation économisant l'eau, et en particulier la technique goutte-à-goutte. Un pas important a été déjà franchi dans ce sens. Mais la généralisation de ces techniques nécessitent soutien, persévérance, innovation, et beaucoup de vulgarisation.
- La recharge régulière des nappes hydriques, et plus particulièrement les nappes phréatiques. Cette recharge pourrait s'améliorer sensiblement, en multipliant les barrages et lacs collinaires, en renforçant le couvert végétal des sols, et en faisant usage plus sain et rationnel des eaux de drainage et des eaux usées.
- La diffusion sur une large échelle des pratiques culturales irriguées, économisant substantiellement l'eau. Il s'agit surtout des cultures sous-serres, à emploi intensif, à rendements consistants et à consommation d'eau relativement modérée. Dans le Centre-Ouest, et plus particulièrement dans le gouvernorat de Sidi Bouzid, la superficie consacrée à ce genre de cultures progresse mais lentement. Dans cette région, la superficie en sous-serres avoisine les 250 hectares vers 2005 (95% à Sidi Bouzid, 5% à Kairouan, et quasi nulle à Kasserine). Le piétinement des cultures sous-serres dans le Centre-Ouest, et plus particulièrement dans les gouvernorats de Kairouan et de Kasserine, semble résulter de plusieurs facteurs, dont le coût élevé de ces cultures et surtout la faible maîtrise de cette pratique culturale. La diffusion plus large de cette pratique nécessite donc plus de soutien, de formation, et de vulgarisation.
- L'innovation en matière de pratiques culturales. Il s'agit d'abord de multiplier les recherches visant à sélectionner des cultures supportant la salinité des eaux. Ces variétés pourraient valoriser les eaux plus ou moins saumâtres, assez fréquentes dans le Centre-Ouest. L'innovation consiste aussi à promouvoir des cultures ultra-intensives, consommatrices de peu d'eau, et génératrices d'emplois qualifiés et de hautes valeurs ajoutées, telles les cultures maraîchères ou florales hors-sol.
- Le maintien de certaines subventions des prix des intrants agricoles, et en particulier ceux des semences, des engrais chimiques, de l'eau publique, et de l'énergie de pompage dans les périmètres privés. Faute de ce genre de soutien aux exploitants, les coûts d'exploitation pourraient devenir prohibitifs, entraînant l'abandon d'une bonne proportion des périmètres irrigués.
- L'innovation en matière d'emballage, de stockage, de commercialisation, et surtout de transformation des fruits et légumes. En effet, les produits irrigués du Centre-Ouest nécessitent une meilleure valorisation, exigeant elle-même plus de soutien, de formation, et de vulgarisation. L'actuelle crise du concentré de tomate illustre les grands dangers d'un manque d'innovation.
- Le développement de la formation, de la recherche, et de la vulgarisation, en matière des cultures irriguées.

### 6.1.3.2 La reconversion progressive des terres à céréales marginales en des terres d'arboriculture pluviale méditerranéenne, en particulier l'olivier.

Pendant des longs siècles, l'huile d'olive n'était consommée que dans la zone où elle était produite : le bassin méditerranéen. Toutefois, depuis quelques années, la consommation de l'huile d'olive a eu tendance à se diffuser un peu partout dans le monde, et en particulier dans les pays américains et asiatiques, à marchés prometteurs (question de goût et surtout de santé). Par ailleurs, l'huile d'olive constitue l'un des rares produits agricoles du pays préservant encore d'importants avantages comparatifs, lui permettant de résister à la concurrence.

L'extension de l'olivier dans le Centre-Ouest pourrait donc être bénéfique sur tout les plans : économique (meilleure valorisation des sols et des eaux), social (plus de revenu et d'emploi), et écologique (meilleure protection des terres agricoles). Toutefois, cette opportunité suppose certaines conditions dont :

- L'abandon des pratiques culturales nocives pour l'olivier, telles les fréquents labours à disques (altération de la texture du sol et diffusion des herbes adventives), le gaulage (cueillette par le bâton, détruisant les jeunes rameaux les plus féconds), l'infestation par le chiendent (très fort appauvrissement du sol en humidité et éléments nutritifs), et persistance du binôme olivier-cheptel extensif (destruction des éléments les plus féconds de l'arbre, et diffusion du chiendent). L'abandon de ces pratiques, altérant gravement le rendement de l'olivier, nécessite beaucoup plus de formation, de vulgarisation, voire de dissuasion.
- Le soutien technique et surtout financier des exploitants disposés à reconverter les terres à céréales marginales en des terres à oliviers. Ces exploitants ont en effet besoin d'un revenu d'attente, car l'olivier met beaucoup de temps pour atteindre l'âge de sa pleine production (15 à 20 ans).
- La diffusion progressive dans le Centre-Ouest des huileries modernes à système continu, afin d'améliorer nettement la qualité de l'huile, et de minimiser la nocive vente de la récolte sur pieds. Cette diffusion pourrait contribuer aussi à mieux emballer, et donc à mieux valoriser, le produit.

### 6.1.3.3 Le développement de l'élevage bovin à race croisée

L'élevage demeure l'une des principales activités économiques du Centre-Ouest. Cependant, durant le dernier quinquennat, l'élevage bovin de cette région a accusé un sérieux repli, et ce au profit de l'élevage ovin et caprin. Cette tendance semble trouver ses origines dans des causes conjoncturelles (soucis de la vache folle, surproduction du lait ayant marqué la fin des années 90), et surtout dans des causes structurelles (piétinement du prix à la production du lait frais livré aux usines, et du prix des bovins vifs, accompagné par un très fort renchérissement des aliments concentrés ou composés du cheptel).

Paradoxalement, ce sérieux repli du cheptel bovin du Centre-Ouest a touché les races rustiques, plus résistantes aux maladies et aux intempéries, et moins exigeantes en alimentation, à savoir la race croisée et surtout la race locale. En effet, entre 1999 (année où l'effectif du cheptel bovin a atteint son maximum dans le Centre-Ouest) et 2007, l'effectif du cheptel bovin de cette région a accusé une chute de 38,5% pour la race locale (39 050 en 1999 et 24 020 en 2007), et de 23,0% pour la race croisée (16 070 en 1999 et 12 370 en 2007). A contrario, durant la même période, le cheptel bovin de race pure a accusé une progression de l'ordre de 11,2% (40 510 en 1999 et 45 050 en 2007).

**Tab. 6.34 : Effectif des bovins selon la race**

		Centre-Ouest				Tunisie			
		Race pure	Race croisée	Race locale	Total	Race pure	Race croisée	Race locale	Total
Vaches	1999	17 840	7 110	23 920	48 870	170 600	88 210	184 480	435 290
	2007	23 400	6 980	18 270	48 650	197 530	81 030	136 370	414 930
Génisses 18-30 mois	1999	2 560	1 220	860	4 640	23 910	10 020	10 600	44 530
	2007	1 530	220	390	2 140	25 130	5 940	8 100	39 170
Génisses 6-18 mois	1999	4 670	1 330	1 040	7 040	27 430	8 750	13 660	49 840
	2007	3 300	630	540	4 470	28 390	7 530	11 100	47 020
Veaux	1999	8 210	3 100	6 290	17 600	39 390	19 500	38 380	97 270
	2007	8 540	2 440	2 100	13 080	48 530	16 600	25 280	90 410
Velles	1999	6 290	2 940	6 170	15 400	38 830	20 970	32 100	91 900
	2007	7 390	1 860	2 560	11 810	50 160	14 560	27 070	91 790
Autres bovins	1999	940	370	770	2 080	14 200	5 460	10 350	30 010
	2007	890	240	160	1 290	14 300	8 250	4 260	26 810
Ensemble	1999	40 510	16 070	39 050	95 630	314 360	144 910	289 570	748 840
	2007	45 050	12 370	24 020	81 440	364 040	133 910	212 180	710 130

Source : « Enquêtes de suivi des campagnes agricoles », Ministère de l'Agriculture

Les éleveurs du Centre-Ouest semblent donc progressivement abandonner le cheptel bovin de race locale, peu exigeant en soins et en alimentation, mais à très faible rendement (surtout le rendement du lait). Par contre, ces éleveurs semblent être de plus en plus portés sur le cheptel bovin de race pure, à meilleur rendement en lait et viande, mais très exigeant en soins et alimentation. Ce comportement des éleveurs paraît paradoxal dans un contexte marqué par un fort renchérissement du prix des aliments du cheptel et un piétinement du prix à la production du lait frais et des bovins vifs ; contexte qui risque de devenir beaucoup plus contraignant, vu la flambée des prix de l'orge, du maïs, et du tourteau de soja sur le marché mondial. Entre ces deux extrêmes, l'élevage bovin de race croisée paraît être plus rationnel du point de vue économique (moins exigeante que la race pure en soins et alimentation ; et meilleur rendement que la race locale en lait et viande). Le développement de l'élevage bovin de race croisée semble donc être une opportunité, prenant en considération à la fois les spécificités écologiques du pays et le contexte économique local et mondial. Toutefois, cette opportunité suppose certaines conditions dont :

- Le développement de la recherche-formation favorisant les croisements des races bovines les plus optimales. La race « thibar », ayant vu le jour pendant la période coloniale, pourrait être prise comme exemple de référence.
- L'incitation des éleveurs à s'orienter vers les bovins de race croisée : l'intégration des bovins de race croisée dans les programmes de développement rural ou régional, en le substituant aux bovins de race pure. Notons que la majorité des bénéficiaires de ces programmes ne disposent pas de suffisamment de moyens, leurs permettant d'entretenir convenablement et rationnellement ces bovins de race pure.

Globalement, les quelques opportunités qui s'offrent encore à l'agriculture du Centre-Ouest supposent six principales conditions : l'arrêt de la surexploitation des nappes phréatiques, voire des nappes profondes ; l'abandon des pratiques culturales nocives ; la révision des programmes étatiques de développement rural ou régional, du point de vue leur conception ; la préservation de certains soutiens étatiques sous leurs différentes formes ; la promotion des industries agroalimentaires en relation avec la production agricole de la région ; et surtout le développement sur une large échelle de la recherche-formation-vulgarisation, en adéquation avec les besoins et les spécificités de la région.

## 6.2 LA DYNAMIQUE DES INDUSTRIES MANUFACTURIERES

Durant la dernière décennie, l'emploi dans les industries manufacturières au sens large, tel que défini par les « recensements généraux de la population » élaborés par l'INS, a accusé une sensible tendance à la baisse dans le Centre-Ouest. En effet, durant la décennie 1994-2004, l'emploi manufacturier dans cette région a connu une baisse absolue de l'ordre de 13 800, alors que durant la décennie précédente 1984-1994, cet emploi s'est amélioré d'environ 10 000. Bien qu'à divers degrés, cette chute de l'emploi manufacturier au sens large a touché tous les gouvernorats du Centre-Ouest, et plus particulièrement le gouvernorat de Kairouan.

**Tableau 6.35 : Créations nettes d'emplois dans les industries manufacturières au sens large**

		Hommes	Femmes	Total
Kairouan	1984-1994	+ 2 330	+ 5 965	+ 8 295
	1994-2004	+ 709	- 10 027	- 9 318
Kasserine	1984-1994	+ 1 212	- 4 132	- 2 920
	1994-2004	+ 304	- 839	- 535
Sidi Bouzid	1984-1994	+ 1 474	+ 3 222	+ 4 696
	1994-2004	- 24	- 3 967	- 3 991
Centre-Ouest	1984-1994	+ 5 016	+ 5 055	+ 10 071
	1994-2004	+ 989	- 14 833	- 13 844

Source : « Recensements généraux de la population », INS

Toutefois, cette tendance mérite d'être nuancée, et ce en distinguant entre l'emploi manufacturier au sens strict (emploi généré par les entreprises industrielles comptant 10 travailleurs et plus, recensé par l'API) et l'emploi dans l'artisanat et les petits métiers (emploi généré par les entreprises comptant moins de 10 travailleurs, et estimé par résidu entre l'emploi industriel au sens large tel que recensé par l'INS et l'emploi industriel au sens strict tel que recensé par l'API).

### 6.2.1 Les industries manufacturières au sens strict : les acquis

Dans le Centre-Ouest, les industries manufacturières au sens strict se sont développées à un rythme extrêmement lent. Pourtant, depuis l'indépendance, et plus particulièrement depuis le milieu des années 70, l'Etat n'a cessé d'accorder des substantiels avantages fiscaux et financiers aux industriels, afin de les inciter à s'installer dans les régions défavorisées. La première importante décision dans ce sens réside dans la création en 1974 du « Fonds de la Promotion et de la Décentralisation Industrielle » (FOPRODI). En accordant des larges avantages financiers, ce Fonds visait à créer une nouvelle génération de promoteurs industriels, à promouvoir la petite et moyenne entreprise, et surtout à encourager les promoteurs à s'installer dans les gouvernorats de l'intérieur. D'autres textes de lois, encourageant la décentralisation industrielle, ont vu le jour. Le dernier en date de ces textes est celui du « Code d'Incitation aux Investissements », entré en vigueur en 1994, et accordant d'énormes avantages fiscaux et financiers communs à tous les investisseurs, et des avantages spécifiques aux promoteurs qui s'installent dans les régions de l'intérieur. Parmi les importants avantages accordés aux entreprises implantées dans les « zones de développement régional », on peut citer :

- exonération de l'impôt sur les sociétés (IS) et de l'impôt sur les revenus des personnes physiques (IRPP) pendant les 10 premières années et abattement de 50% de ces revenus ou bénéfices durant les 10 années suivantes.
- prime d'investissement variant entre 15% et 30% du coût de l'investissement, plafonnée à 750 000 dinars.

Malgré ces successives incitations étatiques, le tissu industriel du Centre-Ouest n'a pris forme que timidement.

Du début de l'indépendance et jusqu'au milieu des années 70 (20 ans), le Centre-Ouest n'a pu capter en tout et pour tout que huit entreprises industrielles, dont cinq se sont installées à Kairouan, deux à Sidi Bouzid, et une à Kasserine. Ces huit entreprises ont généré 1744 emplois (soit 87 emplois en moyenne par an) dont 22% à Kairouan, 41% à Kasserine, et 37% à Sidi Bouzid. Parmi ces huit entreprises, cinq peuvent être considérées comme consistantes (employant plus 100 salariés chacune), dont une a été créée en 1962 sur l'initiative de l'Etat ( Société Tunisienne de Cellulose de Kasserine) (41% de l'emploi) ; trois sur l'initiative du capital privé tunisien (Confiserie des Aghlabides et la Générale Alimentaire Jouda à Kairouan, et la Société Gamouda de conserves alimentaires à Sidi Bouzid) (44% de l'emploi) ; et une sur l'initiative du capital privé allemand (Steiff jouets à Mazzouna du gouvernorat de Sidi Bouzid) (15% de l'emploi) (voir tableau ).

Du milieu des années 70 au milieu des années 90 (20 ans), le rythme de création d'entreprises industrielles dans le Centre-Ouest s'est un peu amélioré tout en restant modéré. Durant cette période, 64 projets industriels ont vu le jour dans cette région, dont 34 à Kairouan, 16 à Kasserine, et 14 à Sidi Bouzid. Ces 64 entreprises ont généré 4 874 emplois (soit 244 emplois en moyenne par an), dont 49% à Kairouan, 28% à Kasserine, et 23% à Sidi Bouzid. Parmi ces 64 entreprises, 14 peuvent être considérées comme consistantes (employant plus 100 salariés chacune), dont trois ont été créées sur l'initiative de l'Etat (Manufacture des Tabacs et Industries Mécaniques Maghrébines à Kairouan ; et Société Tunisienne du Ciment Blanc à Feriana) (30% de l'emploi), 10 sur l'initiative du capital privé local (36% de l'emploi), et 1 sur l'initiative du capital privé français (5% de l'emploi).

**Tab. 6.36 : Evolution des créations d'entreprises et d'emplois industriels nets selon les « plans de développement économique et social »**

	Effectif des entreprises créées				Effectif des emplois créés			
	Kairouan	Kasserine	Sidi bouzid	Centre ouest	Kairouan	Kasserine	Sidi bouzid	Centre ouest
avant 1962	1	0	0	1	115	0	0	115
1er plan 1962-1964	0	1	0	1	0	715	0	715
2ème plan 1965-1968	1	0	0	1	16	0	0	16
3ème plan 1969-1972	0	0	0	0	0	0	0	0
4ème plan 1973-1976	3	0	2	5	258	0	640	898
5ème plan 1977-1981	2	2	3	7	744	144	301	1 189
6ème plan 1982-1986	6	6	1	13	230	488	147	865
7ème plan 1987-1991	13	3	2	18	1165	499	398	2 062
8ème plan 1992-1996	13	5	8	26	261	213	284	758
9ème plan 1997-2001	29	7	8	44	1 786	276	414	2 476
10ème plan 2002-2006	37	18	17	72	1 675	631	697	3 003
stock en 2006	105	42	41	188	6 250	2 966	2 881	12 097

Source : "Annuaire des industries" ; API

**Tab. 6.37 : Evolution des créations d'emplois industriels dans le Centre-Ouest selon la nationalité des promoteurs, la destination du produit, et les « plans de développement économique et social »**

	Tun.	Fra.	Ital.	All.	Autr. UE	Autr. pays	Total	TE*	NTE**	Total
avant 1962	115	0	0	0	0	0	115	0	115	115
1er plan 1962-1964	715	0	0	0	0	0	715	0	715	715
2ème plan 1965-1968	16	0	0	0	0	0	16	0	16	16
3ème plan 1969-1972	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
4ème plan 1973-1976	685	0	0	209	0	0	254	0	685	254
5ème plan 1977-1981	1 090	0	0	99	0	0	1 189	209	1 189	1 189
6ème plan 1982-1986	865	0	0	0	0	0	865	0	865	865
7ème plan 1987-1991	1 120	0	230	0	364	348	2 062	0	2 062	2 062
8ème plan 1992-1996	632	51	75	0	0	0	758	126	632	758
9ème plan 1997-2001	1 279	310	40	0	628	221	2 478	860	1 608	2 478
10ème plan 2002-2006	1 498	12	1 093	70	330	0	3 003	1 750	1 253	3 003
stock en 2006	8 015	373	1 438	378	1322	571	12 097	2 957	9 140	12 097

Source : "Annuaire des industries" ; API \*TE : totalement exportatrices \*\*NTE : non totalement exportatrices



Ce n'est donc qu'au cours de la dernière décennie 1997-2006 que le rythme de création d'entreprises industrielles s'est relativement accéléré dans le Centre-Ouest. Durant cette période de dix ans, 116 projets industriels ont vu le jour dans cette région, dont 66 à Kairouan, 25 à Kasserine, et 25 à Sidi Bouzid. Ces 116 entreprises ont généré 5480 emplois (soit 548 emplois en moyenne par an), dont 63% à Kairouan, 17% à Kasserine, et 20% à Sidi Bouzid. Parmi ces 116 entreprises, 11 seulement peuvent être considérées comme consistantes (employant plus 100 salariés chacune), dont 9 ont été créées sur l'initiative du capital étranger (29% de l'emploi), et 2 uniquement sur l'initiative du capital local (10% de l'emploi).

Ces quelques indicateurs montrent que, dans l'édification du noyau industriel du Centre-Ouest, les trois principaux acteurs n'y ont pas joué des rôles réguliers, simultanés, et semblables.

Au début des années 60, l'Etat a décidé d'intervenir directement afin de créer une dynamique industrielle dans les régions de l'intérieur. En prenant l'initiative de créer dans ces régions des projets consistants d' « industries industrialisantes », l'Etat espérait y donner le coup d'envoi à l'édification d'un véritable tissu industriel. C'est dans ce contexte que l'entreprise de cellulose de Kasserine a vu le jour. Durant les années 70, au nom de la « libéralisation » de l'économie, l'Etat a beaucoup réduit ses investissements directs dans les projets industriels à dimension régionale. Au début des années 80, à la faveur d'une certaine aisance des finances publiques (forte augmentation de la rente pétrolière), l'Etat a repris de plus belle ses investissements directs dans les projets industriels régionaux. Dans ce contexte, le Centre-Ouest a pu bénéficier de trois projets industriels consistants : la manufacture de tabac et l'usine de montage de véhicules à Kairouan, et l'usine de ciment blanc à Feriana.

Les quatre projets industriels, œuvre de l'Etat dans le Centre-Ouest depuis l'indépendance, y persistent encore. Ces projets occupent actuellement 2160 salariés, soit 18% du total de l'emploi industriel de la région. Notons, qu'à partir du milieu des années 80, avec l'adoption d'un « programme d'ajustement structurel » (PAS), l'Etat a renoncé définitivement à investir directement dans l'industrie. Plus même, l'Etat a engagé un processus de privatisation des entreprises industrielles publiques existantes. Ce processus a déjà touché l'usine de montage de véhicules de Kairouan, et l'usine de ciment blanc de Feriana.

De son côté, le capital privé local a démarré très timidement dans l'édification du noyau industriel du Centre-Ouest. Durant les deux décennies situées entre 1956 et 1976, cet acteur n'a réalisé dans cette région que trois projets industriels consistants (confiserie et conserverie de fruits et légumes à Kairouan, et conserverie de fruits et légumes à Sidi Bouzid). Durant les deux décennies suivantes 1977-1996, le capital privé local a sensiblement consolidé son rôle dans l'édification du noyau industriel du Centre-Ouest, et ce à la faveur d'un fort soutien de la part de l'Etat (incitation et protection). Durant ces deux décennies, cet acteur a réalisé dix projets industriels consistants, dont la plupart sont branchés sur l'alimentaire (conserves, minoterie, boissons) ou les matériaux de construction (briques, chaux, marbre). A contrario, durant la dernière décennie 1997-2006, la contribution du capital privé local à l'édification du noyau industriel du Centre-Ouest a nettement fléchi, et ce malgré la persistance, voire le renforcement, des incitations étatiques. Au cours de cette décennie, la contribution de cet acteur s'est limitée à deux projets industriels consistants, branchés sur l'alimentaire (deux conserveries de fruits et légumes). La large ouverture de l'économie sur l'extérieur, entamée avec la pleine adhésion du pays à l'OMC et surtout avec la signature d'un accord de libre-échange avec l'Union Européenne, semble avoir été la principale cause de ce flagrant repli de l'investissement du capital privé local dans l'industrie du Centre-Ouest.

Les quatorze consistants projets industriels promus par le capital privé local durant les cinquante dernières années, et persistent encore dans le Centre-Ouest, y occupent actuellement 3 070 salariés, soit 25% du total de l'emploi industriel de la région.

Enfin, le capital privé étranger n'a accordé un sérieux intérêt au Centre-Ouest que durant la dernière décennie. En effet, tout au long des quarante ans situés entre 1956 et 1996, les projets industriels consistants, réalisés par cet acteur, n'ont pas dépassé deux : un par les allemands à Sidi Bouzid, produisant des jouets ; et l'autre par les français à Hajeb el Ayoun, produisant le fils de laine. A partir du milieu des années 90, les investissements industriels étrangers dans le Centre-Ouest ont eu tendance à s'améliorer sensiblement. Dans cette région, le capital privé étranger semble prendre la relève à la fois de l'Etat et du capital privé local en matière d'industrialisation. Durant la décennie 1997-2006, les projets industriels consistants, réalisés dans le Centre-Ouest sur l'initiative du capital privé étranger, ont atteint 9, dont 5 sont branchés sur la confection.

Les onze consistants projets industriels promus par le capital privé étranger durant les cinquante dernières années, et qui persistent encore dans le Centre-Ouest, y occupent 2 300 salariés, soit 19% du total de l'emploi industriel de la région.

A la fin de l'année 2006, le Centre-Ouest renfermait globalement un tissu industriel de 188 entreprises, employant environ 12 100 salariés, soit une moyenne de 64 emplois par entreprise.

**Tab. 6.38 : Entreprises et emplois industriels du Centre-Ouest selon la branche d'activité (situation fin 2006)**

	Effectif des entreprises				Effectif des emplois			
	Kairouan	Kasserine	Sidi bouzid	Centre-ouest	Kairouan	Kasserine	Sidi bouzid	Centre-ouest
IAA	39	18	18	75	2 214	550	1 695	4 459
MCCV	20	15	7	42	714	1 116	250	2 080
IME	10	0	4	14	967	0	255	1 222
CHIMIE	2	1	0	3	85	100	0	185
TEXTILE	23	4	2	29	1 971	335	140	2 446
IMD	11	4	10	25	299	865	541	1 705
TOTAL	105	42	41	188	6 250	2 966	2 881	12 097

Source : "Annuaire des industries" ; API

**Tab. 6.39 : Entreprises et emplois industriels du Centre-Ouest selon la branche d'activité (en %) (situation fin 2006)**

	Effectif des entreprises				Effectif des emplois			
	Kairouan	Kasserine	Sidi bouzid	Centre-ouest	Kairouan	Kasserine	Sidi bouzid	Centre-ouest
IAA	37.1	42.9	43.9	39.9	35.4	18.5	58.8	36.9
MCCV	19.0	35.7	17.1	22.3	11.4	37.6	8.6	17.2
IME	9.5	0.0	9.7	7.4	15.5	0.0	8.9	10.1
CHIMIE	1.9	2.4	0.0	1.6	1.4	3.4	0.0	1.5
TEXTILE	21.9	9.5	4.9	15.4	31.5	11.3	4.9	20.2
IMD	10.6	9.5	24.4	13.4	4.8	29.2	18.8	14.1
TOTAL	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : "Annuaire des industries" ; API

Du point de vue spatial, la plus grande partie de ce tissu industriel se localise dans le gouvernorat de Kairouan (105 entreprises, et 6 250 emplois, soit 51,7%), suivi de très loin par le gouvernorat de Kasserine (42 entreprises et 2 970 emplois, soit 24,5%), et le gouvernorat de Sidi Bouzid (41 entreprises et 2 880 emplois, soit 23,8%).

Selon le domaine d'activité, la majorité des entreprises industrielles que renferme le Centre-Ouest appartiennent à trois branches : les « industries agricoles et alimentaires » (75 entreprises et 4460 emplois, soit 36,9%), la branche « textile, habillement, cuir » ( 29 entreprises et 2450 emplois, soit 20,2%), et la branche « matériaux de construction, céramique, et verre » (42 entreprises et 2080 emplois, soit 17,2%). La majeure partie du tissu industriel du Centre-Ouest demeure donc centrée sur les activités de proximité (boulangeries, pâtisseries,..), la valorisation des matières premières de la région (fruits, légumes, olives à huile, bois d'olivier, alfa, laine des ovins, eaux minérales, marbre, pierre,...), et la confection. De même, certains projets se situent à

mi-chemin entre l'industrie et les services, tels le « conditionnement et l'entreposage frigorifique des fruits et légumes » ou le « délavage des vêtements ». Le tissu industriel du Centre-Ouest se caractérise aussi par la quasi inexistence d'intégration avec les autres activités de la région, à l'exception de quelques conserveries de fruits et légumes ou de quelques marbreries.

Du point de vue destination du produit, la plupart des salariés travaillant dans les industries manufacturières du Centre-Ouest demeurent occupés par les entreprises non totalement exportatrices (9140 emplois sur 12100, soit 75%). Certes, durant la dernière décennie 1997-2006, les entreprises totalement exportatrices ont réalisé une percée notable en matière de création d'emplois (2610 emplois sur 5480, soit 48%). Cependant, la majeure partie du tissu industriel du Centre-Ouest demeure dépendante de la dynamique socio-économique du pays, dans la mesure où elle destine l'essentiel de ses produits au marché local.

Enfin, la majorité des emplois industriels du Centre-Ouest demeurent occupés par des entreprises promues par des acteurs tunisiens (Etat ou privés locaux) : 8015 emplois sur 12100, soit 66,2%). Certes, au cours de la dernière décennie, les entreprises promues par des privés étrangers, et plus particulièrement par des privés italiens, ont généré une proportion non négligeable des emplois industriels (2700 emplois sur 5480, soit 49,3%). Mais le devenir de la plupart des travailleurs dans l'industrie du Centre-Ouest demeure dépendant du comportement des promoteurs tunisiens (Etat ou privés locaux).

**Tab. 6.40 : Entreprises industrielles consistantes\* selon l'initiative du créateur  
période 1956-2006**

	Effectif des entreprises				Effectifs des emplois			
	Kairouan	Kasserine	Sidi bouzid	Centre-ouest	Kairouan	Kasserine	Sidi bouzid	Centre-ouest
Entreprises consistantes créées sur l'initiative de l'Etat	2	2	0	4	1 078	1 079	0	2 157
Entreprises consistantes créées sur l'initiative du capital privé local	4	5	5	14	765	626	1 682	3 073
Entreprises consistantes créées sur l'initiative du capital privé étranger	9	1	1	11	1 999	100	209	2 308
Total	15	8	6	29	3 842	1 805	1 891	7 538

Source : "Annuaire des industries" ; API \*entreprises employant 100 salariés ou plus

Globalement, le Centre-Ouest a donc réalisé quelques acquis en matière d'industries manufacturières, dans la mesure où il a réussi à se constituer un noyau de tissu industriel (un peu moins de 200 entreprises et environ 12 000 emplois en 2006, contre un effectif d'entreprises et d'emplois nul au début de l'indépendance). Cependant, par comparaison à la population et l'espace de cette région, ce noyau industriel reste très modeste du point de vue quantitatif. De ce fait, le Centre-Ouest est resté très largement sous-représenté dans les industries manufacturières (en 2004, ce coefficient de représentativité ne dépasse pas 0,24 à Kairouan, 0,16 à Sidi Bouzid, et 0,14 à Kasserine). Du point de vue qualitatif, le tissu industriel du Centre-Ouest demeure trop désintégré et trop dépendant de la demande intérieure. Ce noyau industriel reste aussi très dépendant des frileux promoteurs privés locaux, désarçonnés par la large ouverture du marché intérieur sur l'étranger.

**Tab. 6.41 : Projets industriels employant 100 salariés et plus dans le Centre-Ouest  
(existants encore en novembre 2007)**

Raison sociale	Produit	Gouvernorat	Délégation	Régime*	Entrée en production	Emplois
confiserie des aghlabites	halwa chamia confiseries	kairouan	kairouan	NTE	31/12/1960	115
la générale alimentaire Jouda	conserves de fruits et légumes	kairouan	kairouan	NTE	06/06/1976	225
manufacture des tabacs de Kairouan	cigarettes et cigares	kairouan	kairouan	NTE	01/09/1981	730
société d'exploitation des eaux minérales Sabrine	eaux minérales et jus de fruits et légumes	Kairouan	chbika	NTE	20/11/1991	280
J.T. International Tunisia	cigarettes et cigares	kairouan	kairouan	NTE	15/09/1997	131
les industries mécaniques maghrébines	camions, camionnettes, et voitures particulières	kairouan	kairouan	NTE	1/12/1991	348
sylvania Tunisia	lampes et tubes	kairouan	kairouan	TE	01/09/2000	420
société Mibty	assemblage de sous-ensembles électroniques	kairouan	kairouan	TE	19/07/2007	400
société de confection Zinana Rached et frères	vêtements de travail	kairouan	kairouan	NTE	15/10/1988	145
les filatures de Hajeb el Ayoun	fil de laine , et traitement sur fils	kairouan	El Hajeb	NTE	01/01/1991	230
Styl'Pro	vêtements de travail	kairouan	kairouan	TE	03/01/2000	146
société française de textile cambrésienne	robes, pantalons, jupes, tee-shirts	kairouan	kairouan	TE	31/01/2001	130
Stayland	pantalons, vestes	kairouan	kairouan	TE	05/06/2004	412
Skahla	tee-shirts, autres vêtements dessous	kairouan	kairouan	TE	23/09/2004	240
Textile Handwork Compay	pantalons	kairouan	kairouan	TE	01/06/2007	150
société Mast Barrouta	perruques	kairouan	kairouan	TE	15/05/1998	140
société tunisienne de boissons de l'Ouest	eaux minérales, boissons gazeuses	kasserine	kasserine	NTE	24/05/1984	151
société des Moulins Sidi Tlili	semoules, autres farines	kasserine	feriana	NTE	02/01/1988	103
Lac ceramic de l'Ouest	briques creuses ou perforées	kasserine	kasserine	NTE	01/06/1980	124
la Marbrerie de l'Ouest	marbres ; autres pierres et marbre	kasserine	tala	NTE	01/09/1986	128
société tuniso-andalouse de ciment blanc	ciment blanc	kasserine	feriana	NTE	04/01/1988	364
société tunisienne de carbonate de calcium	carbonate de calcium	kasserine	feriana	NTE	01/01/1996	120
Mixal	peintures, vernis	kasserine	feriana	NTE	31/07/2000	100
Katex	tee-shirts	kasserine	kasserine	TE	05/01/2007	100
société tunisienne de cellulose	pâtes à papier, papiers	kasserine	kasserine	NTE	01/01/1962	715
société Gamouda	concentré de tomates	Sidi bouzid	Sidi bouzid	NTE	01/01/1974	431
société Essayeh de conserves alimentaires	concentré de tomes, autres conserves de légumes	Sidi bouzid	Sidi bouzid	NTE	01/07/1987	387
société Borj Essayeh	conserves de fruits et légumes	Sidi bouzid	Sidi bouzid	NTE	23/07/1999	210
Agri.I.T	conserves de tomates	Sidi bouzid	Sidi bouzid	TE	20/09/2004	332
Coala	climatiseurs, autres appareils	Sidi bouzid	Sidi bouzid	NTE	15/11/1981	175
Steiff jouets	poupées et peluches	Sidi bouzid	Sidi bouzid	TE	01/09/1975	209
complexe plastique de mazzouna	emballages en plastique	Sidi bouzid	mazzouna	NTE	03/11/1984	147

Source : "Annuaire des industries" ; API

## 6.2.2 Les industries manufacturières au sens strict : les menaces

En plus de sa fragilité, le modeste tissu industriel du Centre-Ouest est exposé à un certain nombre de menaces. Parmi celles-ci, on peut citer :

- L'exacerbation de la concurrence en matière de produits industriels aussi bien au niveau du marché local que des marchés extérieurs : l'invasion du marché local par les produits étrangers à bas prix pourrait contraindre le capital privé local à renoncer à investir dans l'industrie. De même, l'ouverture du marché de l'Union Européenne aux produits très bon marché, provenant de l'Asie du Sud, pourrait contraindre les promoteurs locaux à ne plus investir dans des entreprises totalement exportatrices. Plus inquiétant encore, certaines entreprises déjà existantes dans le Centre-Ouest, pourraient carrément disparaître, faute de pouvoir résister à la concurrence. Rappelons qu'au cours de la dernière décennie, seuls deux projets industriels consistants, financés par le capital privé local, ont vu le jour dans le Centre-Ouest (deux conserveries de fruits et légumes).
- Le repli des investissements directs étrangers : le Centre-Ouest semble devenir de plus en plus attractif pour les investissements étrangers dans les industries manufacturières. Cependant, cette tendance n'est pas irréversible. L'élargissement continu de l'Union Européenne pourrait détourner une bonne partie des investissements directs européens, bénéficiant naguère à la Tunisie (et partiellement au Centre-Ouest) vers les pays de l'Europe de l'Est. Les produits industriels des pays émergents, et plus particulièrement ceux de la Chine et de l'Inde, pourraient inonder le marché de l'Europe, et rendre ainsi caduc la délocalisation des entreprises industrielles hors ce continent.
- La dégradation de l'infrastructure industrielle, à cause du manque de consolidation, d'entretien, de renouvellement, et de modernisation : ce risque pourrait toucher les zones industrielles ainsi que les réseaux d'utilité publique, tels le réseau routier, le réseau électrique, le réseau hydrique, et le réseau d'assainissement. A titre d'exemple, la fréquence du réseau électrique monophasé dans le Centre-Ouest pourrait représenter un sérieux handicap à l'industrialisation du Centre-Ouest.
- Le dépeuplement de la région : pas mal d'industries manufacturières (conserveries, confection,...) ne pourrait voir le jour dans le Centre-Ouest en l'absence de bassins de main d'œuvre. Or depuis quelques années, cette région s'est acheminée vers un véritable dépeuplement. Faute d'un sérieux redressement économique du Centre-Ouest, cette tendance au dépeuplement pourrait sensiblement s'accroître.

### **6.2.3 Les industries manufacturières au sens strict : les opportunités**

Malgré des sérieuses menaces auxquelles est exposé le tissu industriel du Centre-Ouest, ce dernier pourrait encore s'étoffer, en exploitant certaines opportunités, et plus particulièrement la surcharge des zones littorales en matières d'industries manufacturières. En effet, les promoteurs industriels, locaux ou étrangers, des régions côtières, s'affrontent de plus en plus à des contraintes de coût (raréfaction et renchérissement de la main d'œuvre, renchérissement du terrain ou du loyer, etc...). Ces contraintes les poussent progressivement à s'installer dans les régions de l'intérieur (y compris le Centre-Ouest), où ces composantes du coût sont moins chères et plus abondantes. Dans ce sens, durant les onze premiers mois de 2007, le Centre-Ouest a connu une respectable consolidation de son tissu industriel : 14 projets additionnels employant 1078 salariés. Dix de ces projets ont été financés par des promoteurs tunisiens, trois par des promoteurs italiens, et un par un promoteur suisse. Par ailleurs, à la fin août 2007, la « Banque de Financement de Petites et Moyennes Entreprises » a reçu la demande de financement de 100 projets industriels dans le Centre-Ouest, d'un coût global proche de 90 millions de dinars. Les projets déjà approuvés sont au nombre de 36, d'un coût global de 36 millions de dinars.

Le Centre-Ouest pourrait exploiter plus d'opportunité en matière industrielle, sous certaines conditions. Parmi ces dernières, on peut citer :

- Une nette amélioration de l'infrastructure de base de la région, et plus particulièrement les zones industrielles, le réseau routier, et le réseau électrique.
- Une meilleure adéquation entre la formation et les besoins du tissu productif de la région, y compris le tissu industriel.
- Un ralentissement du dépeuplement de la région afin de préserver l'un de ses avantages comparatifs : les bassins de main d'œuvre à bon marché.
- Des mécanismes de financement plus souples et moins pénalisants. La « Banque Tunisienne de Solidarité » et la « Banque de Financement de Petites et Moyennes Entreprises » constituent un important pas dans ce sens
- Une coopération plus serrée et plus actives avec les promoteurs étrangers, et plus particulièrement les promoteurs italiens.

## 6.2.4 L'artisanat et les petits métiers : les acquis

Dans le Centre-Ouest, ou du moins dans certaines de ses localités, l'artisanat représentait une activité séculaire. Plus particulièrement, le tapis était pendant très longtemps la spécificité du Centre-Ouest, et surtout de la ville de Kairouan et ses environs.

Avec l'indépendance du pays, et surtout au cours des années 70 et 80, l'artisanat et les petits métiers vont connaître un nouveau souffle, favorisant leur rapide extension. Cette tendance est la résultante de cinq principaux facteurs :

- ◆ Le soutien de l'Etat : depuis l'indépendance, et plus particulièrement depuis le milieu des années 70, l'Etat n'a cessé de soutenir l'artisanat et les petits métiers, en leur octroyant d'importants dons, subventions, et crédits bonifiés ; et en les encadrant de près en matière de conception, de production, et de commercialisation. Plusieurs programmes étatiques ont été institués afin d'appuyer, entre autres, l'artisanat et les petits métiers. Les plus importants parmi ces programmes sont le « Programme de Développement Régional » (PDR), le « programme de développement rural intégré » (PDRI), et le « programme national de promotion de l'artisanat et des petits métiers » (FONAPRAM). L' « Office de l'Artisanat » a joué aussi un rôle non négligeable d'appui et d'encadrement des artisans.
- ◆ La protection à outrance des produits de l'artisanat local : jusqu'à une date relativement récente, les produits artisanaux importés, tels les tapis, supportaient des taxes douanières extrêmement élevées. Cette politique a donc constitué pendant très longtemps une solide protection des artisans locaux.
- ◆ La nette amélioration du niveau de vie de la population : au cours des années 70 et 80, le pouvoir d'achat des ménages s'est amélioré sensiblement, entraînant une grande diversification de leurs besoins. De ce fait, le recours de ces ménages à l'artisanat décoratif ou utilitaire, ainsi qu'aux petits métiers de proximité, s'est largement amplifié.
- ◆ L'explosion du bâtiment : les années 70 et 80 ont connu une véritable explosion du bâtiment, et plus particulièrement la construction de logements. Ce phénomène a entraîné dans son sillage l'amplification des nombreux artisans et des petits métiers, en lien avec l'habitat.

- ♦ L'expansion du tourisme : au cours des années 70 et 80, le pays a vécu un boom du point de vue touristique. Le nombre de touristes a grimpé de 52 750 en 1962 à 780 350 en 1972, 1 355 130 en 1982, et 3 539 950 en 1992. Ce rapide développement du tourisme a eu évidemment des grands impacts positifs sur l'artisanat et les petits métiers, et plus particulièrement sur l'artisanat décoratif.

A l'instar de la plupart des régions du pays, le Centre-Ouest a tiré profit de cette dynamique de l'artisanat et des petits métiers. Rien qu'entre 1984 et 1994, ces activités ont généré dans cette région 7500 emplois nets, soit trois fois les emplois générés par les industries manufacturières au sens strict. De ce fait, jusqu'au milieu des années 90, l'« artisanat et les petits métiers » ont constitué dans le Centre-Ouest l'un des secteurs les plus pourvoyeurs d'emplois : environ 32 000 en 1994, soit 4,6 fois les actifs occupés dans les industries manufacturières au sens strict.

Cependant, à partir du milieu des années 90, cette évolution a eu tendance à se renverser, puisque l'« artisanat et les petits métiers » sont devenus un secteur sinistré, répulsif d'emplois.

### 6.2.5 L'artisanat et les petits métiers : les menaces

Depuis la seconde moitié des années 90, l'emploi dans l'« artisanat et les petits métiers » du Centre-Ouest n'a cessé de régresser, pour se situer à environ 13000 en 2004 contre 32000 en 1984, soit une baisse de 19000 ou de 60% dans le laps d'une décennie. Cette énorme chute de l'emploi dans l'« artisanat et les petits métiers » a résulté de plusieurs facteurs combinés dont les plus importants sont :

- ♦ Les profondes mutations technologiques : plusieurs activités artisanales manuelles se sont métamorphosées en des activités mécaniques et/ou électroniques. Leurs besoins en main d'œuvre se sont beaucoup rétrécis, voire disparus.
- ♦ L'invasion du marché local par les produits pseudo-artisanaux bon marché : la neutralisation des barrières douanières, entamée depuis le milieu des années 90, a largement ouvert le pays aux camelotes de très bas prix, tels le tapis de rayonne (soie artificielle) tissé, et les produits utilitaires ou décoratifs en plastique. L'inondation du marché local par ces marchandises de pacotille a assaini un coup fatal à l'artisanat et petits métiers.
- ♦ Le changement du comportement des ménages en matière d'habillement et d'ameublement : voulant satisfaire plusieurs besoins à la fois, un grand nombre de ménages optent pour les produits fonctionnels bon marché. A titre d'exemple, le tapis de laine traditionnel, cher et peu fonctionnel (très lourd), cède de plus en plus la place au tapis artificiel tissé, à bas prix et plus facile à manipuler.
- ♦ L'abaissement de la qualité des touristes : l'effectif des touristes continue à progresser ; mais depuis la fin des années 90, la qualité des touristes s'est sensiblement détériorée. Les touristes dépensiers cèdent de plus en plus la place des touristes démunis. Cette tendance s'est répercutée négativement sur l'artisanat.

Dans ce contexte, l'appui de l'Etat devient stérile, voire nocif. La multiplication effrénée de petits crédits, accordés sans discernement à des jeunes promoteurs dans l'artisanat et les petits métiers, génère très rapidement une saturation de ces activités. Ces actions de l'Etat deviennent alors peu créatrices, voire destructrices, d'emplois. Plusieurs signes préoccupants annoncent cette saturation. Par exemple, dans le gouvernorat de Kairouan, l'effectif des bénéficiaires de crédits de la « Banque Tunisienne de Solidarité » (BTS), au titre des petits métiers, a atteint 296 en 2001, 300 en 2003, 191 en 2005, et 42 seulement en 2006. De même, le nombre de crédits accordés au titre de l'artisanat y est passé de 105 en 2001, à 20 en 2003, 18 en 2005, et 3 uniquement en 2006. De même, dans le gouvernorat de Kairouan, les « cartes professionnelles », octroyées par le « Commissariat Régional de l'Artisanat » au titre de l'artisanat n'ont pas dépassé 238 en 2005,

contre 429 en 2001, et 544 en 2003. Le nombre de bénéficiaires de crédits, octroyés par ce Commissariat, n'y a pas dépassé aussi 144 en 2005, contre 301 en 2001, et 202 en 2003.

Cette énorme chute brutale des opportunités d'emplois dans l'artisanat et les petits métiers reflète leur totale saturation.

## **6.2.6 L'artisanat et les petits métiers : les opportunités**

L'artisanat et les petits métiers préservent encore quelques opportunités qui pourraient temporiser la régression inéluctable de l'emploi dans ces activités. La diffusion des « Instituts d'Arts et Métiers » dans la plupart des régions du pays, y compris le Centre-Ouest, pourrait redonner un certain souffle à ces activités, et en particulier à l'artisanat décoratif. Cependant, la reprise de cette activité implique plus de créativité, une amélioration de la qualité des matières premières transformées, une préservation du pouvoir d'achat des ménages locaux, et une clientèle touristique plus dépendante.

## **6.3 LA DYNAMIQUE DU BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS**

Naguère, le BTP jouait un rôle fondamental dans la dynamique socio-économique du Centre-Ouest. Cependant durant la dernière décennie, ce rôle a eu tendance à s'étioler.

### **6.3.1 Le bâtiment et travaux publics : les acquis**

Dans le BTP, il est difficile de parler de réels acquis, car cette activité est trop instable et volatile du point de vue espace et temps. Par ailleurs, lors des « recensements de la population », principal source d'informations sur cette activité, l'INS compte non seulement les actifs travaillant dans le BTP du Centre-Ouest et résidant dans cette région, mais aussi les actifs dans le BTP d'autres régions et résidant encore dans le Centre-Ouest.

Compte tenu de ces lacunes statistiques, les « recensements de la population » révèlent dans le Centre-Ouest un volume de créations nettes d'emplois d'environ 21 000 durant la période 1984-2004, soit 2,8 fois les emplois générés par les industries manufacturières au sens strict. Cette tendance a été la résultante de plusieurs facteurs, dont certains ont contribué à dynamiser le BTP, alors que d'autres ont contribué à le ralentir.

Depuis l'indépendance, et surtout depuis le milieu des années 70, l'Etat a beaucoup contribué à impulser le BTP : persistance des énormes investissements publics dans l'infrastructure de base et les équipements collectifs ; subventions au titre de l'habitat octroyées à plusieurs catégories de la population ; bonification des taux d'intérêt des crédits de logement ; stabilisation des prix des terrains à bâtir et des matériaux de construction, etc... Dans ses multiples programmes de développement régional ou rural (PRD, PDRI, PDUI, FSN 26-26), l'Etat a aussi alloué une bonne partie de leurs dépenses à la promotion de l'infrastructure routière et des logements. A partir du milieu des années 80, ces actions de l'Etat se sont renforcées par le rabattement d'une bonne partie du capital privée sur le bâtiment, considéré comme l'une des activités les moins exposées à la concurrence étrangère. Les énormes investissements dans le tourisme ont contribué aussi à impulser sensiblement le bâtiment, surtout au cours de la seconde moitié des années 90. Toutefois, durant le dernier quinquennat, la plupart de ces tendances favorisant le BTP se sont renversées, exposant ainsi cette activité à des sérieuses menaces.



### 6.3.2 Le bâtiment et travaux publics : les menaces

A l'échelle nationale, l'activité du BTP est exposée à des sérieuses menaces dont :

- ◆ Le très fort renchérissement des terrains à bâtir. Ces derniers ne cessent de faire l'objet d'une spéculation effrénée. Suite à la large ouverture de l'économie sur l'extérieur, ayant eu lieu à partir du milieu des années 90, une bonne partie du capital privé local s'est rabattue non seulement sur le commerce et le bâtiment, mais aussi sur la spéculation foncière. Ce comportement risque de perdurer, voire de s'accroître.
- ◆ Le rapide renchérissement des matériaux de construction de base, et en particulier le ciment et le fer à béton. La privatisation de la plupart des cimenteries du pays, cédées au capital étranger, a provoqué des fréquentes et sensibles révisions à la hausse du prix du ciment. Concernant le fer à béton, le recours accru à son importation à des prix exorbitants (hausse du cours mondial et dépréciation du dinars) rend l'accès à ce produit problématique. La flambée des prix du pétrole, observée récemment à l'échelle mondiale pourrait rendre les prix de ces deux produits de base du bâtiment prohibitifs ; car les industries du ciment et du fer à béton font partie des industries énergivores.
- ◆ La sensible hausse des taux d'intérêt sur les crédits de logement : jusqu'à la fin des années 90, ces taux d'intérêt se situaient à un niveau relativement bas. La Banque de l'Habitat (ex CNEL) octroyait des crédits à ses épargnants à un taux de 3%. Actuellement, ces taux d'intérêt oscillent autour de 8%.
- ◆ Le repli probable des investissements étatiques dans l'infrastructure de base et les équipements collectifs : les difficultés croissantes des finances publiques pourraient contraindre l'Etat à renoncer à l'édification des grands projets d'infrastructure de base et d'équipements collectifs. Cette tendance tend d'ailleurs à se concrétiser, puisque l'Etat a de plus en plus recours à des concessionnaires pour la réalisation de ce genre d'œuvres.
- ◆ Le repli de l'investissement dans certaines activités économiques, et plus particulièrement le tourisme : l'investissement dans cette activité, générateur d'emplois consistants dans le BTP, tend déjà à se ralentir sensiblement : 205 millions de dinars courants en 2006 contre 449 millions de dinars courants en 1995 (année de son summum).

Tous ces facteurs ont contribué à ralentir l'activité du bâtiment au cours de la dernière décennie, et plus particulièrement celle relative à la construction de logements. En effet, dans le Centre-Ouest, l'effectif additionnel de logements a baissé d'environ 67 000 durant la décennie 1984-1994 à 52 000 durant la décennie 1994-2004 (- 15 000 ou 22%). Cette baisse de logements additionnels observée dans le centre a été plus accentuée dans son milieu urbain que dans son milieu rural : respectivement -11500 et -3500. Les multiples programmes étatiques de développement régional, destinés plutôt aux zones démunies, ont probablement temporisé la baisse de logements additionnels dans le milieu non communal du Centre-Ouest (voir tableau).

Ce repli de l'activité du bâtiment dans le Centre-Ouest a eu un grand impact négatif sur l'emploi. En effet, dans cette région, l'emploi dans le BTP a subi une sensible baisse absolue durant le quinquennat 1999-2004, de l'ordre de 16 800 ; alors que durant les quinquennats antérieurs, les créations d'emplois dans ce secteur étaient constamment positives : +5 880 durant le quinquennat 1984-1989, +12 130 durant le quinquennat 1989-1994, et +19 840 durant le quinquennat 1994-1999.

**Tab. 6.43 : Logements additionnels dans le Centre-Ouest selon le milieu (moyenne annuelle)**

		Milieu communal	Milieu non communal	Total
Kairouan	1984-1994	1 388	1 039	2 428
	1994-2004	936	1 034	1 970
Kasserine	1984-1994	1 231	891	2 122
	1994-2004	881	724	1 605
Sidi Bouzid	1984-1994	944	1 212	2 156
	1994-2004	594	1 011	1 606
Centre-Ouest	1984-1994	3 563	3 142	6 706
	1994-2004	2 411	2 769	5 180

Source : « Recensements généraux de la population », INS

**Tab. 6.44 : Créations nettes d'emplois dans le « bâtiment et travaux publics »**

	Kairouan	Kasserine	Sidi Bouzid	Centre-Ouest	Tunisie
1984-1989	+ 1 720	+ 3 040	+ 1 120	+ 5 880	+10 110
1989-1994	+ 3 515	+ 1 476	+ 7 140	+ 12 131	+ 58 161
1994-1999	+ 8 822	+ 5 693	+ 5 321	+19 836	+ 66 182
1999-2004	- 8 253	- 3 468	- 5 069	-16 790	+ 8 912

Sources : « Enquêtes et recensements de la population et de l'habitat », INS

Notons qu'à l'échelle nationale, les créations d'emplois dans le BTP se sont énormément décélérées durant le quinquennat 1999-2004, tout en restant positives. Par contre, dans le Centre-Ouest, ces créations d'emplois dans le BTP durant le quinquennat 1999-2004 ont été carrément négatives. Cette chute absolue de l'emploi dans le BTP, par laquelle se démarque le Centre-Ouest par rapport à d'autres régions du pays, semble résulter de trois facteurs essentiels :

- a. Le début de dépeuplement de la région : il en résulte un repli de la demande en logements.
- b. Le départ définitif d'un bon nombre d'actifs dans le bâtiment, qui, naguère, faisaient le va-et-vient entre leur lieu de résidence (le Centre-Ouest) et leur lieu de travail (d'autres régions du pays).
- c. La mécanisation de plus en plus poussée d'un grand nombre d'opérations relevant du BTP. Cette activité fait donc de moins en moins recours à la main d'œuvre, et surtout à la main d'œuvre banale, provenant en bonne partie des régions de l'intérieur telle le Centre-Ouest.

L'accentuation du dépeuplement du Centre-Ouest pourrait donc aggraver sensiblement le marasme dont souffre son activité de BTP.

### 6.3.3 Le bâtiment et travaux publics : les opportunités

L'activité du BTP du Centre-Ouest pourrait connaître une certaine reprise sous certaines conditions dont :

- La préservation, voire la consolidation, des programmes étatiques de développement régional et rural. Ces programmes ayant toujours contribué substantiellement à dynamiser l'activité du bâtiment.
- La prise en charge par des concessionnaires locaux ou étrangers de la réalisation des grands projets d'infrastructure et d'équipements collectifs, naguère édifiés directement par l'Etat.
- L'édification de très grands projets urbains, générateurs d'un grand nombre d'emplois dans le BTP. C'est le cas par exemple du projet de Tunis-Sud ou du projet Taparrura à Sfax.

- Et surtout le ralentissement, voire l'arrêt, du dépeuplement de la région du Centre-Ouest.

## 6.4 LA DYNAMIQUE DES SERVICES MARCHANDS

Les services marchands renferment une multitude d'activités, dont la plus importante réside dans le commerce. La dynamique de l'emploi dans ces services marchands est déterminée pour l'essentiel par un certain nombre de facteurs qui leurs sont communs : le croît de la population, le niveau de vie des ménages, le comportement des ménages du point de vue mode de vie et de consommation, la dynamique des activités productives telles l'agriculture et l'industrie, et la nature des incitations octroyées par l'Etat. Cependant, malgré ces facteurs qui leurs sont communs, ces services marchands n'évoluent pas tous au même rythme ni de la même façon, du moins du point de vue de leur capacité à générer des nouveaux emplois.

### 6.4.1 Les services marchands : les acquis

Dans le Centre-Ouest, les services marchands ont constitué depuis très longtemps l'une des principales activités génératrices d'emplois. Durant les deux décennies antérieures 1984-2004, les créations nettes d'emplois dans les services marchands ont atteint dans le Centre-Ouest environ 44 000, soit 5.8 fois les emplois qui y ont été générées par les industries manufacturières au sens strict. Toutefois, les différents services marchands n'ont pas tous contribué de la même manière à ces substantielles créations d'emplois

**Tab. 6.45 : Créations nettes d'emplois dans les « services marchands»  
(moyenne annuelle)**

	Kairouan	Kasserine	Sidi Bouzid	Centre-Ouest	Tunisie
1984-1994	1 128	634	804	2 566	27 157
1994-1999	493	177	500	1 170	19 146
1999-2004	875	1 200	446	2 521	30 720

Sources : « Enquêtes et Recensements de la population et de l'habitat », INS

**Tab. 6.46 : Créations nettes d'emplois dans les services marchands  
durant la période 1984-2004**

	Hommes	Femmes	Total
Commerce	19 532	2 635	22 167
Services sociaux et culturels	3 604	3 493	7 097
Transports et télécommunications	5 948	444	6 393
Services de réparation	4 252	520	4 772
Hôtellerie, restauration	2 142	287	2 429
Banques, assurances	256	124	380
Total	35 735	7 503	43 238

Source : « Recensements généraux de la population », INS

Dans le Centre-Ouest, le commerce sous toutes ses formes a offert des opportunités d'emplois presque équivalentes à celles de tous les autres services marchands. Durant les deux décennies 1984-2004, les commerces et les autres services marchands ont généré respectivement environ 22 000 et 21 000 emplois additionnels nets. Cette rapide amplification de l'emploi dans le commerce résulte du croît démographique ainsi que de l'amélioration du niveau de vie de certaines catégories de la population. Elle résulte aussi du repli croissant d'un bon nombre d'actifs sur le commerce, et plus particulièrement sur le commerce ambulancier et le commerce frontalier, en tant qu'activités refuges.

Toutefois durant les dernières années, le commerce donne des signes d'essoufflement en matière de créations d'emplois. Globalement, les créations nettes d'emplois observées dans le Centre-Ouest durant le quinquennat 1999-2004 ont accusé une certaine décélération par comparaison à celles observées durant la quinzaine d'années antérieures 1984-1999 : respectivement 1122 et

1068 en moyenne par an. Ce repli des créations d'emplois dans le commerce semble avoir touché plus particulièrement le commerce régulier. Selon les données des directions régionales du commerce du Centre-Ouest, l'effectif des commerçants réguliers (gros et détail) tend vers la baisse dans cette région, et surtout dans deux gouvernorats de Kairouan et de Kasserine : respectivement -22 et -192 commerçants réguliers entre 2001 et 2006. Ce fléchissement du commerce régulier dans le Centre-Ouest semble résulter de deux phénomènes essentiels : la saturation de certains commerces ; et le début du dépeuplement de la région. A contrario, le commerce irrégulier (ambulancier et frontalier) semble préserver son dynamisme observé antérieurement. Certains de ces commerces irréguliers procurent des revenus très substantiels, et attirent donc un nombre croissant d'actifs. D'autres commerces irréguliers de pacotilles constituent par contre un refuge pour un grand nombre de chômeurs déguisés.

**Tab. 6.47 : Créations nettes d'emplois dans le « commerce »  
(moyenne annuelle)**

	Kairouan	Kasserine	Sidi Bouzid	Centre-Ouest
1984-1999	528	169	426	1 122
1999-2004	357	652	59	1 068

Sources : « Enquêtes et recensements de la population et de l'habitat », INS

**Tab. 6.48 : Effectif des commerçants réguliers (gros et détail)  
dans le Centre-Ouest**

	Kairouan	Kasserine	Sidi Bouzid	Centre-Ouest
2001	6 104	4 141	3 708	13 953
2006	5 995	3 181	4 601	13 777

Sources : « Les gouvernorats du Centre-Ouest en chiffres », ODCO

Les « transports et télécommunications » ont constitué aussi une importante activité génératrice d'emplois dans le Centre-Ouest (la seconde après le commerce). Durant les 20 ans situés entre 1984 et 2004, les créations nettes d'emplois dans ce service marchand ont atteint environ 6400 dans le Centre-Ouest, soit un peu moins des emplois créés dans les industries manufacturières au sens strict (85%). Ces respectables emplois générés par les « transports et télécommunications » dans le Centre-Ouest semblent résulter de plusieurs facteurs combinés : le croît démographique, la mobilité croissante des habitants, et le soutien de l'Etat. Ce soutien a touché surtout l'acquisition des véhicules de transport en commun (taxis, louages,...) et l'ouverture d'innombrables cabines téléphoniques « taxiphone » (suite aux très nombreux crédits accordés par la BTS à ce genre de promoteurs).

Au cours des dernières années, les différentes formes de « transports et télécommunications » n'ont pas évolué de la même manière dans le Centre-Ouest. Selon les données des directions régionales du transport terrestre, l'effectif des louagistes a eu tendance à croître dans tous les gouvernorats de cette région bien qu'à un rythme assez lent. Entre 2001 et 2006, cet effectif a augmenté de 19 à Kairouan, 17 à Kasserine, et 11 à Sidi Bouzid. Il en a été de même de l'effectif des transporteurs ruraux qui, entre 2001 et 2006, s'est accru de 30 à Kairouan, 20 à Sidi Bouzid et 6 à Kasserine. A contrario, l'effectif des taxistes intra-urbains a eu tendance à stagner dans le Centre-Ouest : à peine 7 taxistes additionnels dans toute cette région entre 2001 et 2006.

Concernant les télécommunications marchandes, l'effectif des taxiphones a accusé une amplification fulgurante dans le Centre-Ouest. Entre 2000 et 2006, le nombre de ces cabines téléphoniques privées s'est gonflé de 420 dans cette région : 175 à Kasserine, 160 à Kairouan, et 85 à Sidi Bouzid. Les très nombreux crédits faciles, octroyés par la BTS, constituent la principale cause de ce véritable boom des taxiphones. Notons, qu'en 2006, le nombre de ces taxiphones dépasse de très loin celui de tous les véhicules de transports collectifs privés : respectivement 3385 et 1980. Cet indicateur signifie, qu'en 2006, les actifs travaillant dans les cabines téléphoniques privées dépasse de 70% les actifs travaillant dans les transports collectifs privés (louagistes, taxistes, et transporteurs ruraux).

Dans l'« hôtellerie, restauration », les créations nettes d'emplois réalisées dans le Centre-Ouest durant la période 1984-2004 semblent être non négligeables : environ 2430. Toutefois, ces emplois ont été générés en majorité par la « restauration » (toutes formes d'échoppes qui débitent des repas ou des boissons, tels les cafés).

Quant au tourisme il demeure dans le Centre-Ouest une activité trop marginale, et ce malgré les substantielles incitations fiscales et financières étatiques, ainsi que les atouts écologiques, historiques et culturels dont dispose cette région.

Du côté de l'offre, le Centre-Ouest n'a renfermé en moyenne durant le septennat 2000-2006 (période sur laquelle nous disposons de données statistiques les plus désagrégées) que 0,77% du total des lits touristiques exploités dans le pays. La plupart de ces lits exploités sont localisés dans le gouvernorat de Kairouan (70%), suivi de loin par le gouvernorat de Kasserine (25%), et de très loin par le gouvernorat de Sidi Bouzid (5%).

Du côté de la demande, la place du Centre-Ouest dans le tourisme tunisien est encore plus dérisoire. En effet, durant le septennat 2000-2006, cette région n'a pu capter que 0,29% du total des nuitées touristiques du pays. La majorité de ces nuitées a bénéficié au gouvernorat de Kairouan (72%), suivi de loin par le gouvernorat de Kasserine (21%), et de très loin par le gouvernorat de Sidi Bouzid (7%).

Cette extrême faiblesse de la part du Centre-Ouest dans les nuitées touristiques résulte d'abord de sa très grande pauvreté en matière d'infrastructure hôtelière. En 2006, cette région ne renferme que 16 unités hôtelières, dont 6 sont carrément non classées. Les dix unités restantes sont classées 1 cinq étoiles, 4 trois étoiles, 4 deux étoiles et 1 une étoile. L'extrême faiblesse de la part du Centre-Ouest dans les nuitées touristiques résulte aussi de la très courte durée de séjour dans les hôtels de cette région. Cette durée de séjour n'y dépasse pas en moyenne 1,4 nuitée contre 5,4 à l'échelle nationale. En fait, la plupart des séjours hôteliers dans cette région sont des séjours d'affaires, des séjours culturels (excursions, séminaires,...), et surtout des séjours de transit (entre les frontières algériennes et les régions côtières du pays, d'une part, et entre les zones du tourisme balnéaire et les zones du tourisme saharien, d'autre part). Ces séjours de passage, caractérisant le tourisme du Centre-Ouest, agissent évidemment négativement sur sa rentabilité. Dans cette région, le taux d'occupation des lits en exploitation s'est situé en moyenne à 18,5% durant le septennat 2000-2006, contre 49,8% à l'échelle nationale.

**Tab. 6.49 : Place du Centre-Ouest dans le tourisme tunisien (moyenne du septennat 2000-2006)**

	Kairouan	Kasserine	Sidi bouzid	Centre-ouest
Part dans les lits exploités (en %)	0.53%	0.20%	0.04%	0.77%
Part dans les arrivées dans les hôtels (en %)	0.90%	0.20%	0.10%	1.20%
Part dans les nuitées (en %)	0.21%	0.06%	0.02%	0.29%
Durée de séjour dans les hôtels	1.3	1.4	1.6	1.4
Taux d'occupation relatif (en %)	19.5%	15.0%	22.4%	18.5%

Source : « Tourisme tunisien en chiffres », ONTT

En terme dynamique, l'activité touristique du Centre-Ouest a eu tendance à se dégrader, du moins d'un point de vue quantitatif. Dans cette région, l'effectif des lits exploités a accusé une baisse de 0,7% en moyenne par an durant le septennat 2000-2006. Il en a été de même pour l'emploi direct dans le tourisme. Toutefois, cette tendance du tourisme du Centre-Ouest du côté offre a été différenciée selon le gouvernorat : légère progression à Sidi Bouzid, stagnation à Kairouan, et sensible régression à Kasserine. Du côté de la demande, l'effectif des nuitées hôtelières dans le Centre-Ouest a accusé aussi une tendance à la baisse durant le septennat 2000-2006 : -0,4% en

moyenne par an. Cette tendance s'est manifestée surtout dans le gouvernorat de Sidi Bouzid, et dans une moindre mesure dans le gouvernorat de Kairouan.

**Tab. 6.50 : Indicateurs de tendance du tourisme du Centre-Ouest (taux de croissance annuel moyen durant le septennat 2000-2006)**

	Kairouan	Kasserine	Sidi Bouzid	Centre-Ouest	Tunisie
Lits en exploitation	0.0%	-2.7%	+0.8%	-0.7%	+2.3%
Arrivées dans les hôtels	-2.0%	-1.4%	-6.6%	-2.0%	+1.4%
Nuitées globales	-0.4%	+1.8%	-8.8%	-0.4%	+1.2%

Source : « Tourisme tunisien en chiffres », ONTT

Dans les « banques assurances », les créations nettes d'emplois qu'a connues le Centre-Ouest sont restées relativement dérisoires tout au long de la période 1984-2004 : 380 emplois, soit à peine 20 par an. Cette extrême lenteur de créations d'emplois dans ce genre de services marchands est confirmée par l'évolution des agences bancaires observée dans la région durant les dernières années. En effet, entre 2001 et 2006 (5 ans), le Centre-Ouest ne s'est enrichi que d'une seule agence bancaire de dépôts (celle de la BNA à Bouhajla), alors que durant la même période, le réseau bancaire national s'est enrichi de 189 agences de dépôts. De ce fait, cette région est restée très largement sous-représentée en matière de réseau bancaire (coefficient de positionnement de 0.35 en 2004). Cette tendance reflète le faible surplus « épargnable » de la région et/ou les importants dépôts en banques hors Centre-Ouest.

Enfin, les « autres services marchands » ont constitué une source non négligeable de création d'emplois dans le Centre-Ouest : environ 7 100 créations nettes d'emplois durant les deux décennies 1984-2004, soit un peu moins des emplois générés par les industries manufacturières au sens strict (94%). En réalité, cette sous-branche couvre une multitude de services marchands dont on ignore la contribution de chacun d'eux à ses créations d'emplois (services domestiques, services d'hygiène, service de réparation, services récréatifs,...). Les données statistiques peu désagrégées, relatives à cette sous-branche, ne permettent pas aussi de déceler la tendance de ses créations d'emplois durant les dernières années.

**Tab. 6.51 : Evolution du nombre d'agences bancaires de dépôts dans le Centre-Ouest**

	Kairouan		Kasserine		Sidi Bouzid		Centre-Ouest		Tunisie	
	2001	2006	2001	2006	2001	2006	2001	2006	2001	2006
BNA	11	12	6	6	4	4	21	22	143	152
STB	2	2	2	2	2	2	6	6	115	125
BS	1	1	1	1	2	2	4	4	90	98
BIAT	2	2					2	2	88	103
UIB	2	2	1	1	3	3	6	6	83	93
BT	2	2					2	2	78	86
AMEN	1	1					1	1	73	91
BH	2	2	1	1	1	1	4	4	67	81
UBCI	1	1			1	1	2	2	43	87
ATB	1	1					1	1	33	70
BTS							0	0	0	2
Autres							0	0	12	26
<b>TOTAL</b>	<b>25</b>	<b>26</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>49</b>	<b>50</b>	<b>825</b>	<b>1 014</b>

Sources : « Les gouvernorats du Centre-Ouest en chiffres », ODCO ; et « statistiques financières », BCT

## 6.4.2 Les services marchands : les menaces

Dans les années à venir, les « services marchands » du Centre-Ouest pourraient s'affronter à deux principales menaces : l'accentuation du dépeuplement de la région d'une part, et la saturation d'un bon nombre de ces services, d'autre part. Quelques tendances annoncent déjà ces risques, telle celle relative au début du déclin du commerce régulier. De même, certains services

marchands, occupant actuellement un bon nombre d'actifs du Centre-Ouest, pourraient carrément disparaître dans quelques années. Le cas typique étant celui des taxiphones. Les mutations technologiques en cours pourraient pousser à une complète substitution du téléphone portable au téléphone fixe. Toutefois, l'indicateur le plus significatif et le plus préoccupant, illustrant parfaitement la saturation d'un grand nombre de « services marchands », réside dans le repli notoire de l'effectif de crédits octroyés par la BTS au titre des services. Par exemple, dans le gouvernorat de Kairouan, cet effectif de crédits est passé de 129 en 2001 à 180 en 2003, 187 en 2005, et seulement 45 en 2006. C'est d'ailleurs cette tendance qui a poussé les autorités publiques à décider à faire bénéficier les projets de commerce de ce genre de crédits.

### 6.4.3 Les services marchands : les opportunités

En matière de « services marchands », certains métiers meurent, d'autres seaturent, et d'autres naissent. La révolution électronique en cours pourrait balayer dans quelques années un tas de « services marchands ». Mais, en même temps, cette révolution pourrait favoriser la naissance de beaucoup d'autres « services marchands ». Certains nouveaux services annoncent cette transition (les salles de jeux, les publinets, les ateliers de réparation des appareils électroniques et informatiques, les services informatiques,...). Saisir ces opportunités suppose une condition essentielle : avoir une rapide capacité d'adaptation à ces mutations. Cette condition essentielle suppose à son tour trois conditions :

- ralentissement, voire arrêt, du dépeuplement de la région ;
- meilleure adéquation formation-emploi ;
- et préservation, voire renforcement, du soutien de l'Etat.

## 6.5 LA DYNAMIQUE DES SERVICES NON MARCHANDS

L'on entend par « services non marchands » les services assurés par l'Etat sans contrepartie financière. Ces « services non marchands » se composent de trois éléments essentiels : l'enseignement public, la santé publique, et le quadrillage administratif de la population (gestion des affaires administratives courantes et gestion des tensions aussi bien internes qu'externes)..

### 6.5.1 Les services non marchands : les acquis

Durant les deux décennies 1984-2004, les « services non marchands » ont généré dans le Centre-Ouest un appréciable volume d'emplois : environ 37700 créations nettes d'emplois, soit 5 fois les emplois générés par les industries manufacturières au sens strict.

Par ailleurs, d'une décennie à l'autre, les « services non marchands » ont constitué dans le Centre-Ouest l'unique secteur ayant connu une accélération de ses créations d'emplois : 21 330 créations nettes d'emplois durant la décennie 1994-2004 contre 16 370 durant la décennie 1984-1994.

**Tab. 6.52 : Créations nettes d'emplois dans les « services non marchands »**

		Hommes	Femmes	Total
Kairouan	1984-1994	1 830	2 655	4 485
	1994-2004	4 173	2 321	6 494
Kasserine	1984-1994	4 974	1 640	6 614
	1994-2004	5 691	2 532	8 223
Sidi Bouzid	1984-1994	3 548	1 720	5 268
	1994-2004	4 937	1 678	6 615
Centre-Ouest	1984-1994	10 352	6 015	16 367
	1994-2004	14 801	6 531	21 332

Source : « Recensements généraux de la population », INS

Au cours des deux dernières décennies, deux principaux facteurs semblent avoir été à l'origine de cette sensible amplification de l'emploi dans les services non marchands, assurés par l'Etat : la massification de l'enseignement public, et plus particulièrement de l'enseignement secondaire, d'une part, et la forte consolidation des services de sécurité, d'autre part.

### **6.5.2 Les services non marchands : les menaces**

La capacité des services marchands à générer des nouveaux emplois dans le Centre-Ouest pourrait s'étioler sensiblement, voir disparaître totalement, et ce à cause de quatre principaux facteurs :

- ◆ L'accélération du processus de dépeuplement de la région : cette tendance réduirait sensiblement les besoins de la région en personnel de quadrillage, mais aussi en personnel d'enseignement et de santé. L'accélération du dépeuplement de la région provoquerait, entre autres, une baisse des effectifs d'élèves du primaire et du secondaire à un rythme plus rapide que celui observé à l'échelle nationale.
- ◆ La forte baisse des effectifs d'élèves de l'enseignement public : dans l'enseignement primaire, l'effectif des élèves a accusé depuis longtemps une tendance à la baisse dans le Centre-Ouest. Cet effectif a atteint son maximum durant l'année scolaire 1998-1999 (230 691). Depuis, il n'a cessé de régresser, pour se situer à 171 573 seulement durant l'année scolaire 2006-2007 (chute de plus de 59 000 élèves ou 25% dans le laps de 8 ans). Dans le secondaire, le croît de l'effectif des élèves dans le Centre-Ouest a atteint son maximum durant l'année scolaire 2003-2004 (+11 171). Depuis, ce croît s'est beaucoup décéléré (+3 384 en 2004-2005, -698 en 2005-2006, et +3 165 en 2006-2007). Vers 2012, cet effectif des élèves du secondaire entamera certainement une baisse structurelle continue dans le Centre-Ouest, ce qui s'y répercutera négativement sur les besoins en enseignants de ce cycle d'enseignement. L'effectif des étudiants du supérieur accusera aussi une tendance à la baisse vers 2012-2013, avec un ralentissement manifeste des besoins en enseignants de cycle d'études. D'ailleurs, habituellement, l'enseignement supérieur nécessite relativement moins d'enseignants que l'enseignement secondaire (6,3 enseignants pour 100 élèves dans le secondaire, et 5,5 enseignants pour 100 étudiants dans le supérieur, en 2006-2007).
- ◆ Les tensions aiguës au niveau des finances publiques : soumises à deux tendances divergentes (accélération de leurs dépenses et décélération de leurs recettes) les finances pourraient subir des sérieux dysfonctionnements, entraînant une stagnation, voire une baisse, des effectifs de la fonction publique.
- ◆ Le recours croissant de l'administration à la sous-traitance de certains de ses services : depuis le milieu des années 90, l'administration fait de plus en plus appel aux entreprises privées d'« emploi temporaire », afin d'assurer certains services. Cette tendance contribue à comprimer sensiblement les besoins de la fonction publique en personnel, et réduirait sensiblement les emplois dans les « services non marchands » au profit des emplois dans les « services marchands ».

### **6.5.3 Les services non marchands : les opportunités**

A moyen terme, les « services non marchands » semblent offrir dans le Centre-Ouest très peu d'opportunités en matière de créations d'emplois. Dans cette région, aux contraintes communes à tout le pays, ralentissant le croît de l'emploi dans la fonction publique (désengagement de l'Etat de la régulation sociale et économique du pays ; pression croissante sur les finances publiques ; privatisation de certains services publics ; repli manifeste des besoins en enseignants,...), s'ajouterait une contrainte supplémentaire qui lui est spécifique: la tendance à son dépeuplement.



## 6.6 L'ÉDUCATION ET LA FORMATION

Au cours des deux dernières décennies, le système éducatif tunisien a connu d'importantes mutations : repli notoire des effectifs de l'enseignement primaire, massification des enseignements secondaire et supérieur, plus grande décentralisation de l'enseignement supérieur, plus grande diversification des filières de formation du secondaire et du supérieur, et professionnalisation des filières de formation dans le secondaire. Le Centre-Ouest n'est pas resté à l'écart de ces mutations, dans la mesure où il en a bénéficié largement.

### 6.6.1 L'éducation et la formation : les acquis

Dans le Centre-Ouest, le taux de scolarisation dans le primaire public (effectifs d'élèves dans le primaire rapportés à la population âgée de 5-14 ans) s'est progressivement amélioré : 61,5% en 1984, 62,8% en 1994, et 66,9% en 2004. Plus significatif encore, en 2004, ce taux de scolarisation du Centre-Ouest est devenu légèrement supérieur à celui observé à l'échelle nationale : respectivement 66,9% et 66,1%.

**Tab. 6.53 : Taux de scolarisation dans le primaire**

		Kairouan	Kasserine	Sidi bouzid	Centre-Ouest	Tunisie
Effectif dans Le primaire	1983-1984	71 940	50 470	52 456	174 866	1 191 408
	1993-1994	87 815	68 992	59 115	215 922	1 467 411
	2003-2004	80 331	64 699	57 252	202 282	1 215 888
Population âgée de 5-14 ans	1984	117 350	84 810	82 180	284 340	1 750 200
	1994	136 625	105 832	101 160	343 617	2 090 004
	2004	118 954	96 038	87 431	302 423	1 840 470
Taux de scolarisation (en %)	1984	61.3%	59.5%	63.8%	61.5%	68.1%
	1994	64.3%	65.2%	58.4%	62.8%	70.2%
	2004	67.5%	67.4%	65.5%	66.9%	66.1%

Sources : « Recensements de la population » et « annuaires statistiques de la Tunisie », INS

NB : Ces taux de scolarisation sont approximatifs. Les données statistiques disponibles ne permettent pas d'estimer des taux de scolarisation plus précis.

Cependant, malgré cette amélioration du taux de scolarisation dans le Centre-Ouest, l'effectif des élèves du primaire y tend à accuser une nette régression, et ce à l'instar de ce qui est observé dans le reste du pays. Dans cette région, l'effectif des inscrits dans le primaire a atteint son maximum durant l'année scolaire 1998-1999 (230 691). Depuis et comme indiqué précédemment, cet effectif n'a cessé de décliner pour se situer à seulement 171 573 durant l'année scolaire 2006-2007.

Ce fort et rapide déclin de l'effectif des scolarisés dans le primaire, observé dans le Centre-Ouest, s'explique par trois principaux facteurs :

- ♦ Le premier de ces facteurs réside dans le sensible repli de la fécondité qu'a connu cette région durant les vingt dernières années, et plus particulièrement au cours de la dernière décennie. Ce repli de la fécondité n'était pas propre au Centre-Ouest, mais il s'y est réalisé à un rythme plus rapide que celui observé dans la plupart des autres régions du pays.
- ♦ Le second de ces facteurs relève de la nette amplification du solde migratoire négatif qu'a connue cette région, surtout durant le dernier quinquennat : s'effectuant parfois en familles, l'émigration a contribué dans le Centre-Ouest à réduire le nombre de jeunes susceptibles de s'inscrire dans le primaire.
- ♦ Le troisième de ces facteurs relève du net gonflement du taux de passage du primaire au secondaire (en fait de la sixième année à la septième année de l'actuelle école de base) : en effet, dans les trois gouvernorats du Centre-Ouest, ce taux a connu un véritable saut, surtout

durant la dernière décennie. Dans le gouvernorat de Kasserine, ce taux de passage du primaire au secondaire a grimpé de 41.1% en 1987 à 57.7% en 1997 et 77.6% en 2007. De même, dans le gouvernorat de Kairouan, ce taux est passé de 35.3% en 1987 à 56.9% en 1997 et 78.2% en 2007. Cependant, C'est dans le gouvernorat de Sidi Bouzid que la progression de ce taux de passage du primaire au secondaire a été la plus rapide : 30.8% en 1987, 61.8% en 1997, et 80.9% en 2007. A l'échelle de l'ensemble du Centre-Ouest, ce taux de passage du primaire au secondaire a grimpé de 35.7% en 1987 à 58.7% en 1997, et 78.8% en 2007. Ce fulgurant gonflement du taux de passage du primaire au secondaire a résulté en très grande partie de la suppression, à partir de 1995, du test d'évaluation national, naguère appelé « concours d'entrée en 1<sup>ère</sup> année de l'enseignement secondaire », et plus connu sous le nom « sixième ». En effet, à partir du milieu des années 90, le passage de la sixième année de l'école de base (ex sixième année du primaire) à la septième année de l'école de base (ex première année du secondaire) est devenu quasi automatique, en fonction uniquement des notes obtenues par l'élève dans sa propre école.

La tendance à la sensible baisse du taux d'abandon du primaire, favorisée en partie par l'allongement du droit au redoublement dans ce cycle (trois fois au lieu de deux fois antérieurement) et en partie par plus de laxisme de passage d'une année à l'autre, n'a contribué en réalité qu'à temporiser le repli manifeste de l'effectif des élèves du primaire.

Durant la dernière décennie, les gouvernorats du Centre-Ouest ont connu aussi un repli des salles d'enseignement, à l'exception du gouvernorat de Kasserine. De ce fait, à l'échelle de toute cette région, le nombre des salles d'enseignement n'a progressé au cours de la dernière décennie que de 43 seulement (4 352 en 1997 et 4 395 en 2007). La remarquable amélioration du ratio élèves/classe, observée dans le Centre-Ouest (34 en 1987, 29 en 1997, et 22 en 2007), y a donc résulté beaucoup plus du repli de l'effectif des élèves que de la consolidation de l'équipement des écoles primaires en locaux d'enseignement.

Quant à l'effectif des enseignants du primaire dans cette région, son accroissement s'est beaucoup décéléré durant la décennie 1997-2007 par comparaison à celui observé durant la décennie 1987-1997, tout en demeurant positif (+439 enseignants durant la période 1997-2007 contre +3 401 durant la période 1987-1997). La remarquable amélioration du ratio élèves/enseignant, observée dans le Centre-Ouest (36 en 1987, 25 en 1997, et 18 en 2007) y a donc résulté beaucoup plus du repli de l'effectif des élèves que du recrutement d'enseignants additionnels. D'ailleurs, au cours du dernier quinquennat 2003-2007, l'effectif des enseignants du primaire de cette région a accusé une baisse absolue de 85.

**Tab. 6.54 : Evolution des principaux indicateurs relatifs à l'enseignement primaire public**

		Kairouan	Kasserine	Sidi bouzid	Centre-Ouest	Tunisie
Effectif des élèves	1987	83 070	59 002	60 856	202 928	1 319 372
	1997	88 606	70 427	67 151	226 184	1 441 143
	2007	69 293	55 190	47 090	171 573	1 053 416
Effectif des écoles	1987					
	1997	303	278	302	883	4 388
	2007	312	301	311	924	4 504
Effectif des salles	1987					
	1997	1 692	1 294	1 366	4 352	26 878
	2007	1 631	1 427	1 337	4 395	26 897
Effectif des classes-élèves	1987	2 409	1 662	1 947	6 018	40 095
	1997	2 296	2 413	2 988	7 697	47 375
	2007	2 469	2 332	3 057	7 858	45 337
Effectif des enseignants	1987	2 320	1 568	1 779	5 667	40 978
	1997	3 514	2 729	2 825	9 068	59 623
	2007	3 719	2 995	2 793	9 507	57 739
Ratio élèves-classe	1987	34	36	31	34	33
	1997	39	29	22	29	30
	2007	28	24	15	22	23
Ratio élèves-enseignant	1987	36	38	34	36	32
	1997	25	26	24	25	24
	2007	19	18	17	18	18
Taux de passage du primaire au secondaire	1987	35.3%	41.1%	30.8%	35.7%	38.6%
	1997	56.9%	57.7%	61.8%	58.7%	64.0%
	2007	78.2%	77.6%	80.9%	78.8%	84.4%

Source : « Statistiques scolaires », Ministère de l'Education

Contrairement à l'effectif des élèves du primaire public dans le Centre-Ouest, celui des élèves du secondaire public y a connu une véritable explosion au cours des deux dernières décennies : 46 683 en 1987, 102 353 en 1997, et 152 340 en 2007. Cette tendance a résulté du fait que les flux des entrants au secondaire (admis à l'ex « sixième », et promus de la sixième année à la septième année de l'actuelle école de base) ont constamment dépassé les flux des sortants de ce cycle (admis au baccalauréat + abandons), et ce du moins jusqu'à la fin des années 90, du fait de la suppression du test d'évaluation national pour le passage de la sixième année à la septième année de l'actuelle école de base (1994), ainsi que la suppression du test d'évaluation national pour le passage de la neuvième année de l'actuelle école de base à la première année de l'actuel secondaire.

Notons qu'au cours du dernier quinquennat 2003-2007, l'accroissement de l'effectif des élèves du secondaire dans le Centre-Ouest a eu tendance à se décélérer. Cette tendance est due au gonflement des abandons du secondaire, d'une part, et surtout à un laxisme plus manifeste dans le passage du secondaire au supérieur, d'autre part (prise en considération de la note moyenne de l'année du bac dans le test d'évaluation du bac). Bien qu'il subissait certaines fluctuations, le taux d'admission au baccalauréat y tendait plutôt vers une forte hausse. De ce fait, le volume des bacheliers du Centre-Ouest n'a cessé de s'amplifier pour atteindre 8 816 en 2006 contre 2 915 en 1996, et 806 seulement en 1992. Le nombre de bacheliers y a donc plus que décuplé en moins de quinze ans.

Quant aux locaux d'enseignement secondaire, ils ont progressé de façon notoire dans le Centre-Ouest : 2 525 en 1997 et 5 334 en 2007. Cependant, cet important effort de l'Etat en matière d'équipement a constamment eu tendance à être neutralisé par l'amplification de l'effectif des élèves. De ce fait, à l'instar du reste du pays, le ratio élèves/classe est resté trop élevé dans le Centre-Ouest, oscillant entre 32 en 1987, 35 en 1997, et 31 en 2007.

Paradoxalement, le ratio élèves/enseignant a eu tendance à connaître une remarquable amélioration dans le Centre-Ouest, semblable à celle ayant lieu dans l'ensemble du pays : 24 élèves/enseignant en 1997 et 16 seulement en 2007. Ce paradoxe semble trouver ses origines dans plusieurs facteurs combinés, dont la croissante dispersion des élèves d'un point de vue spatial (le nombre d'établissements du secondaire dans le Centre-Ouest a sauté de 45 en 1987 à 109 en 1997 et 175 en 2007) ; la multiplication des filières, des options et des matières ; et la réduction du dû d'enseignement propre à chaque enseignant.

**Tab. 6.55 : Evolution des principaux indicateurs relatifs à l'enseignement secondaire public**

		Kairouan	Kasserine	Sidi bouzid	Centre-Ouest	Tunisie
Effectif des élèves	1987	18 341	12 845	15 497	46 683	419 265
	1997	36 241	31 411	34 701	102 353	789 620
	2007	54 898	48 446	48 996	152 340	1 088 816
Effectif des Etablissements	1987	16	13	16	45	420
	1997	37	33	39	109	829
	2007	51	59	65	175	1 257
Effectif des locaux d'enseignement	1987					
	1997	939	771	815	2 525	21 396
	2007	1 960	1 595	1 776	5 331	39 025
Effectif des classes-élèves	1987	550	368	529	1 447	12 583
	1997	1016	904	985	2 905	22 409
	2007	1784	1 585	1 623	4 992	35 704
Effectif des enseignants	1987					
	1997	1 557	1 325	1 429	4 311	33 591
	2007	2 946	3 049	3 377	9 372	68 147
Ratio élèves-classe	1987	33	35	29	32	33
	1997	36	35	35	35	35
	2007	31	31	30	31	30
Ratio élèves-enseignant	1987					
	1997	23	24	24	24	24
	2007	19	16	15	16	16
Taux de passage du secondaire au supérieur	1987					
	1996	35.3%	26.3%	36.5%	33.0%	41.0%
	2006	62.4%	51.5%	54.5%	56.1%	62.9%

Source : « Statistiques scolaires », Ministère de l'Education

Dans l'enseignement supérieur, le Centre-Ouest demeure très largement sous-représenté, et ce malgré l'énorme effort de l'Etat visant à massifier et à décentraliser cet enseignement. Alors qu'elle renfermait environ 13% de la population du pays, cette région ne compte en 2007 que 12 631 étudiants, soit 3,9% du total des étudiants du pays (326 185).

Le premier noyau universitaire du Centre-Ouest a vu le jour à Kairouan, et plus précisément à Rakada. Il s'agit de la « Faculté des Lettres et des Sciences Humaines », créée en 1985-1986. Cette faculté a débuté avec un effectif d'étudiants de 464, pour atteindre 5 971 en 2007. Cette institution reste encore la plus importante de la région du point de vue nombre d'étudiants (47,3% en 2007).

L'année 1990 a vu la création d'un « Institut Supérieur de Formation de Maîtres » à Kairouan, suivie par la création d'une autre institution similaire à Sbeitla (1991). En 2007, seul ce dernier subsiste encore avec 269 étudiants, soit 34,3% des étudiants de l'ensemble des ISFM du pays (785).

Il a fallu donc attendre l'an 2000 pour voir naître dans le Centre-Ouest les « Instituts Supérieurs d'Etudes Technologiques » (ISET). Ceux-ci ont été créés d'abord à Kairouan (2000), puis à Sidi Bouzid (2003), et à Kasserine (2004). En 2007, ces trois ISET du Centre-Ouest renferment 2 740 étudiants, soit 10,4% des étudiants de l'ensemble des ISET du pays (26 409).

Enfin, durant le dernier quinquennat, le tissu universitaire du Centre-Ouest s'est étoffé par six nouvelles institutions. Il s'agit de l'« Institut Supérieur d'Informatique et de Gestion » de Kairouan (2002), l'« Institut Supérieur des Arts et Métiers » de Kairouan (2002), l'« Institut Supérieur des Sciences Appliquées et de Technologie » de Kairouan (2005), l'« Institut des Etudes Juridiques et Politiques » de Kairouan (2005), l'« Institut Supérieur des Arts et Métiers » de Kasserine (2005), et l'« Institut Supérieur des Mathématiques Appliquées et d'Informatique » de Kairouan (2006). En 2007, ces six institutions regroupent 3 651 étudiants, soit 28,9% du total des étudiants de la région.

**Tab. 6.56 : Institutions de l'enseignement supérieur du Centre-Ouest en 2007**

	Année de création	Effectif des étudiants	% des étudiants
Faculté des Lettres et Sciences Humaine de Kairouan	1985	5 971	47.3%
Institut Supérieur de Formation de Maîtres de Sbeitla	1991	269	2.1%
Institut Supérieur d'Etudes Technologiques de Kairouan	2000	1 671	13.2%
Institut Supérieur d'Informatique et de gestion de Kairouan	2002	2 032	16.1%
Institut Supérieur des Arts et Métiers de Kairouan	2002	461	3.6%
Institut Supérieur d'Etudes Technologiques de Sidi Bouzid	2003	282	2.2%
Institut Supérieur d'Etudes Technologiques de Kasserine	2004	787	6.2%
Institut Supérieur des Sciences Appliquées et de Technologie de Kairouan	2005	342	2.7%
Institut Supérieur des Etudes Juridiques et Politiques de Kairouan	2005	450	3.6%
Institut Supérieur des Arts et Métiers de Kasserine	2005	142	1.1%
Institut Supérieur des Mathématiques Appliquées et d'Informatique	2006	224	1.8%
<i>Ensemble</i>		<i>12 631</i>	<i>100%</i>

Source : « L'enseignement supérieur en chiffres », Ministère de l'Enseignement Supérieur

Jusqu'à une date assez récente, la formation professionnelle publique était assurée par deux Ministères: celui de l'Education et celui de la Formation Professionnelle et de l'Emploi.

Avec la réforme de l'enseignement secondaire de 1991, il y fut instauré un cycle de formation professionnelle appelé « écoles de qualification technique ». Ce cycle, d'une durée de deux ans, s'adresse aux élèves dont le niveau se situe à la 6<sup>ème</sup> année de l'enseignement de base ou plus. Ces « écoles » livrent un diplôme équivalent au « certificat d'aptitude professionnelle » (CAP), dans plusieurs spécialités.

Depuis quelques années, ces « écoles de qualification technique » ont été remplacées par d'autres, appelées « écoles de métiers ». Dans ces nouvelles écoles, la durée des études peut être de deux ou trois ans. Elles livrent un « diplôme de fin d'études des écoles de métiers » dans un grand nombre de spécialités.

Dans le Centre-Ouest, l'effectif des élèves fréquentant ces « écoles de métiers » (ex écoles de qualification technique) tend à subir une importante baisse, supérieure à celle observée à l'échelle nationale. Dans cette région, l'effectif des élèves de ces « écoles » n'a pas dépassé 1 324 en 2007 contre 1 582 en 1997, soit une baisse de 16%. De ce fait, le nombre des élèves fréquentant les « écoles de métiers » est demeuré extrêmement faible dans le Centre-Ouest par comparaison au nombre de ses élèves dans le secondaire général : 1,5% en 1997 et à peine 0,9% en 2007. Notons que cette région, est restée très sous-représentée dans ce genre de formation professionnelle. En 2007, sa part dans le total des élèves fréquentant l'ensemble des « écoles de métiers » du pays ne dépasse pas 8,3%.

**Tab. 6.57 : Effectif des élèves dans les « écoles de métiers »  
(ex écoles de qualification technique)**

		Kairouan	Kasserine	Sidi bouzid	Centre-Ouest	Tunisie
1997	filles	200	258	202	660	6 920
	garçons	349	248	325	922	10 811
	total	549	506	527	1 582	17 731
2007	filles	142	191	127	460	5 537
	garçons	336	219	300	864	10 401
	total	487	410	427	1 324	15 938

Source : « Statistiques scolaires », Ministère de l'Education

A coté de la formation professionnelle assurée par les « écoles de métiers » persiste la formation professionnelle assurée par des centres de formation publics, naguère gérés par le « Ministère de la Formation Professionnelle et de l'Emploi ». Mis depuis quelques années sous tutelle du « Ministère de l'Education et de la Formation », ces centres continuent à assurer une formation variant d'un simple apprentissage à l'aptitude professionnelle, dans un certain nombre de spécialités.

En 2006, le Centre-Ouest renferme 21 centres de formation professionnelle diplômante, dont 14 relèvent de l'« Agence Tunisienne de la Formation Professionnelle » (ATFP), et 7 d'autres structures de formation. Le nombre des stagiaires fréquentant ces centres de formation professionnelle diplômante s'élevait à 2 360 en 2006 (1916 dans les centres de l'ATFP et 444 dans d'autres structures), soit 4,1% du total des stagiaires dans la formation professionnelle diplômante publique du pays. De ce fait, le Centre-Ouest demeure très largement sous-représenté dans ce domaine. Son coefficient de positionnement n'y dépasse pas 0,30. Par ailleurs, par rapport aux effectifs du secondaire général du Centre-Ouest, les effectifs de sa formation professionnelle diplômante publique représente à peine 1,5%.

Dans la formation professionnelle publique non diplômante (apprentissage dans les institutions économiques ; centres de la jeune fille rurale ; centres de formation et d'apprentissage aux métiers de l'artisanat ; stages dans les établissements privés), le Centre-Ouest demeure aussi sous-représenté. En effet, en 2006, cette région compte 2326 stagiaires dans ce genre de formation, soit 7,0% du total des stagiaires dans la formation professionnelle publique non diplômante du pays. le coefficient de positionnement de cette région y est donc de 0,50.

**Tab. 6.58 : Données sur la formation professionnelle publique (2006)**

	Kairouan	Kasserine	Sidi bouzid	Centre Ouest	Tunisie
centres de formation professionnelle diplômante de l'ATFP	5	5	4	14	133
centres de formation professionnelle diplômante d'autres structures	3	2	2	7	79
stagiaires de la formation professionnelle diplômante de l'ATFP	1 068	698	150	1 916	50 785
stagiaires de la formation professionnelle diplômante d'autres structures	170	125	149	444	6 908
stagiaires de la formation professionnelle non diplômante	1 121	568	637	2 326	33 253
nombre de formateurs	44	36	30	110	2 097
nombre de conseillers d'apprentissage	16	9	11	36	578
stagiaires/encadreur (formateurs + conseillers)	21	18	7	16	22

Source : « Statistiques de l'éducation et de la formation », Ministère de l'éducation et de la formation

Concernant la contribution du secteur privé à l'enseignement et la formation du Centre-Ouest, elle y demeure très marginale et partielle. En effet, jusqu'à présent, le Centre-Ouest ne renferme pas d'enseignement primaire privé ou d'enseignement supérieur privé. Dans cette région, le secteur privé n'assure donc qu'un enseignement secondaire et quelques profils de formation professionnelle.

A l'instar de ce qui a été observé à l'échelle nationale, l'effectif des élèves du secondaire privé a eu tendance à subir une énorme chute dans le Centre-Ouest : 6 624 en 2007 contre 11 134 en 1997, soit une baisse de plus de 40% dans le laps de 10 ans. Il en a été de même dans cet enseignement secondaire privé du nombre d'établissements (50 en 1997 et 33 en 2007), du nombre de classes-élèves (413 en 1997 et 275 en 2007), et du nombre d'enseignants (1686 en 1997 et 902 en 2007). L'enseignement secondaire privé constitue donc une proportion de plus en plus infime du secondaire global du Centre-Ouest : 10.8% en 1997 et 4.3% seulement en 2007 en termes d'élèves.

L'énorme chute des élèves du secondaire privé dans le Centre-Ouest semble résulter de trois facteurs essentiels : l'important repli des déperditions du secondaire surtout au niveau du bac (de plus en plus de laxisme d'évaluation dans le secondaire public) ; la perte de confiance dans le secondaire privé à cause de la grande faiblesse de ses rendements internes (ses taux d'admission

au baccalauréat ayant oscillé entre 21.1% et 28.5% en 2006) ; et le fort renchérissement des frais d'enseignement dans le privé (les établissements n'ayant pas encore fermé leurs portes tentent de faire face au repli des élèves qui y sont inscrits en révisant à la hausse les tarifs d'inscription).

**Tab. 6.59 : Principaux indicateurs relatifs à l'enseignement secondaire privé**

		Kairouan	Kasserine	Sidi bouzid	Centre-Ouest	Tunisie
Nombre d'établissements	1997	16	17	17	50	340
	2007	10	15	8	33	295
Nombre de classes-élèves	1997	143	147	123	413	2 969
	2007	88	113	74	275	2 735
Nombre D'élèves	1997	3 948	3 840	3 346	11 134	75 379
	2007	2 513	2 289	1 822	6 624	59 073
Nombre D'enseignants	1997	559	589	538	1 686	11 820
	2007	306	334	262	902	9 412
Ratio élèves/établissement	1997	247	226	197	223	222
	2007	251	153	228	201	200
Ratio élèves/classe	1997	28	26	27	27	25
	2007	29	21	25	24	22
Ratio élèves/enseignant	1997	7	7	6	7	6
	2007	8	7	7	7	6

Source : « Statistiques scolaires », Ministère de l'Education

Quant à la formation professionnelle privée dans le Centre-Ouest, elle demeure faible et en régression. En effet, dans cette région, l'effectif des élèves fréquentant ce genre de formation est passé de 1 022 en 2001 à uniquement 788 en 2006, soit une baisse de 23 % en 5 ans. Par rapport aux effectifs du secondaire général du Centre-Ouest, les effectifs de sa formation professionnelle privée ne représente plus que 0.5% en 2006 contre 0.8% en 2001. Notons, que dans le gouvernorat de Kasserine, la formation professionnelle privée est totalement existante. Globalement, le Centre-Ouest demeure excessivement sous-représenté dans la formation professionnelle privée. En 2006, les stagiaires dans ce genre de formation s'est élevé à 788, soit 3,7% du total des stagiaires dans la formation professionnelle privée du pays. Le coefficient de positionnement de cette région y est de 0,30.

**Tab. 6.60 : Effectif des élèves dans les centres de formation professionnelle privée**

	Kairouan	Kasserine	Sidi bouzid	Centre-Ouest	Tunisie
2001	649	0	373	1 022	
2006	428	0	360	788	21 161

Source : « Les gouvernorats du Centre-Ouest en chiffres », ODCO

De ce qui précède, nous pouvons retenir les principaux constats suivants :

- En matière d'enseignement et de formation, le Centre-Ouest a réalisé tout au long des vingt dernières années des respectables percées quantitatives, surtout au niveau du secondaire et du supérieur.
- A contrario, dans la formation professionnelle, le Centre-Ouest accuse un grand retard. En 2007, les élèves fréquentant la formation professionnelle publique ou privée n'y ont pas dépassé 4% de ses élèves du secondaire.
- Le secteur privé n'épaule marginalement l'enseignement et la formation publics que dans le secondaire et quelques filières de formation professionnelle. Cet appui du privé au public s'est sensiblement étiolé, et ce aussi bien dans l'enseignement secondaire que dans la formation professionnelle.

- d) Concernant le positionnement du Centre-Ouest à l'échelle nationale, cette région est quantitativement un peu sur-représentée dans l'enseignement primaire et secondaire. Par contre, elle demeure sous-représentée dans la formation professionnelle, et surtout dans l'enseignement supérieur. Quant aux enseignements primaire et supérieur privés, ils sont encore totalement absents dans le Centre-Ouest.

## 6.6.2 L'éducation et la formation : les menaces

Le système éducatif national est exposé à deux grandes menaces : la dégradation du niveau de ses sortants, et sa déconnexion par rapport aux besoins du pays. Le Centre-Ouest ne peut échapper à ces menaces.

Dans l'enseignement, le niveau des élèves ou des étudiants dépend en général de quatre facteurs essentiels : le contenu de l'enseignement en matière de connaissances, les méthodes pédagogiques véhiculant ces connaissances, le niveau de l'encadrement des élèves ou des étudiants, et les mécanismes d'évaluation du degré d'assimilation des connaissances.

Au cours des vingt dernières années, la plus importante mutation qu'a connu le système éducatif national relève des mécanismes d'évaluation. Cette mutation s'est sensiblement répercutée sur les taux de passage d'une année à l'autre, ou d'un cycle d'enseignement à l'autre, et par conséquent sur le niveau des sortants du système éducatif, y compris les diplômés.

Durant les vingt dernières années, le taux de promotion en septième année de l'enseignement de base (ex taux d'admission au concours d'entrée en 1<sup>ère</sup> année de l'enseignement secondaire, plus connu sous le nom « sixième ») a évolué selon trois principales phases. Durant la première de ces phases, allant de 1986 à 1991, ce taux de promotion s'est maintenu à un niveau relativement faible. A l'échelle nationale, il a oscillé entre 32,2% (1986) et 52,4% (1988). Dans les gouvernorats du Centre-Ouest, ce taux de passage a oscillé entre 30,3% et 37,4% à Kairouan, 22,5% et 46,4% à Kasserine, et 30,6% et 57,9% à Sidi Bouzid. La seconde de ces phases s'est située entre 1992 et 1999. Durant cette seconde phase, ce taux de promotion a accusé une progression non négligeable, puisque, à l'échelle nationale, il a oscillé entre 56,0% et 68,6%. Dans le Centre-Ouest, ce taux a oscillé entre 52,5% et 68,9% à Kairouan, 50,7% et 66,5% à Kasserine, et 49,5% et 71,9% à Sidi Bouzid. Enfin, durant la troisième phase, comprise entre 2000 et 2006, ce taux de passage a connu une notoire et subite progression. Au cours de cette phase, ce taux a oscillé entre 76,3% et 88,9% à l'échelle nationale. Dans les gouvernorats du Centre-Ouest, ce taux a oscillé entre 76,5% et 85,4% à Kairouan, 73,9% et 85,1% à Kasserine, et 78,8% et 86,8% à Sidi Bouzid.

Compte non tenu des fluctuations inter-annuelles, le nombre d'élèves du primaire, ayant bénéficié d'une promotion en 7<sup>ème</sup> année de l'enseignement de base, a grimpé à l'échelle nationale d'environ 4 sur 10 durant la phase 1986-1991, à 6 sur 10 durant la phase 1992-1999, et 8 sur 10 durant la phase 2000-2006. Dans le Centre-Ouest, l'évolution de cette proportion des élèves du primaire, ayant bénéficié d'une promotion en 7<sup>ème</sup> année de l'enseignement, a été peu différente de celle observée à l'échelle nationale. Ces sauts brutaux dans l'accès à l'enseignement secondaire semblent avoir résulté beaucoup plus d'un laxisme rampant en matière d'évaluation, que d'une réelle amélioration du niveau des élèves. Ce laxisme rampant en matière d'évaluation a été couronné par l'abandon du seul test d'évaluation neutre et objectif au niveau du primaire : le concours national du « sixième ».



**Tab. 6.61 : Evolution du taux de promotion en 7<sup>ème</sup> année de l'enseignement de base (ex taux d'admission au « sixième ») (en%)**

	Kairouan	Kasserine	Sidi bouzid	Tunisie
1986	34.1	22.5	30.6	32.2
1987	35.3	41.1	30.8	38.6
1988	37.4	46.4	57.9	52.4
1989	37.3	39.8	44.9	40.1
1990	30.3	38.7	36.9	40.2
1991	35.3	36.2	44.5	44.2
1992	52.9	52.0	49.5	57.8
1993	55.5	50.7	50.5	56.0
1994	52.5	57.3	58.2	60.1
1995	54.8	57.1	61.8	59.7
1996	56.9	57.7	61.8	64.0
1997	56.6	51.4	58.4	62.1
1998	54.9	59.9	59.2	62.7
1999	68.9	66.5	71.9	68.6
2000	76.5	73.9	82.2	76.3
2001	84.7	80.7	78.8	87.0
2002	83.9	85.1	84.2	87.3
2003	85.4	83.8	85.4	88.2
2004	85.5	83.5	84.9	88.6
2005	84.8	82.8	86.8	88.9
2006	78.2	77.6	80.9	84.4

Source : « Statistiques scolaires », Ministère de l'Education

Au cours des vingt dernières années, l'enseignement secondaire a subi aussi d'importantes mutations en matière d'évaluation. L'une de ces mutations a consisté en l'abandon d'un important test d'évaluation neutre et objectif : l'examen national du « neuvième », sanctionnant le passage de l'école de base au secondaire (de la troisième année à la quatrième année de l'ex secondaire). Une autre mutation, non moins importante que la précédente, a touché le secondaire en matière d'évaluation Il s'agit de la modification du test neutre et objectif, sanctionnant le passage du secondaire au supérieur : l'examen national du baccalauréat. En effet, à partir de 2002, la moyenne permettant l'accès à l'enseignement supérieur, est devenue composite : une partie qui prend en considération la moyenne obtenue par l'élève à l'examen national du baccalauréat, et une partie qui prend en considération la moyenne obtenue par l'élève en 4<sup>ème</sup> année du secondaire (ex 7<sup>ème</sup> année) dans son propre établissement.

Cette mutation en matière d'évaluation, ayant touché l'enseignement secondaire, a eu un sensible impact sur le taux d'admission au baccalauréat. Entre 1986 et 2001, ce taux a oscillé à l'échelle nationale entre 27.8% et 52.3%. Par contre, de 2002 à 2006, ce taux a oscillé entre 55.3% et 66.3%. Autrement dit, le nombre d'élèves du secondaire, ayant bénéficié d'un passage au supérieur, a grimpé à l'échelle nationale d'environ 3 sur 10 durant la période 1986-2001, à 6 sur 10 durant la période 2002-2006. Cette sensible et subite progression du taux de passage du secondaire au supérieur a résulté beaucoup plus d'un laxisme rampant en matière d'évaluation, que d'une amélioration du niveau des élèves.

**Tab. 6.62 : Evolution du taux d'admission au baccalauréat  
à l'échelle nationale (en %)**

	Enseignement public seulement	Public + privé + libre
1986	33.6	28.6
1987	35.9	30.2
1988	44.3	36.7
1989	37.8	28.7
1990	36.4	27.8
1991	36.7	28.2
1992	43.4	34.2
1993	41.4	31.1
1994	40.6	30.3
1995	42.5	31.9
1996	41.0	31.1
1997	47.2	36.3
1998	49.5	38.9
1999	59.5	50.3
2000	61.3	52.3
2001	57.0	47.9
2002	71.5	63.9
2003	74.2	66.2
2004	68.1	60.9
2005	66.3	59.0
2006	62.9	55.3

Source : « Statistiques scolaires », Ministère de l'Education

Enfin, au cours des vingt dernières années, et plus particulièrement durant la dernière décennie, l'enseignement supérieur a subi aussi d'importantes modifications en matière d'évaluation. La plus importantes de ces modifications a consisté à noyer les notes des matières principales, propres à une filière, dans une masse de notes des matières secondaires. Naguère, dans le supérieur, l'examen de passage d'une année à l'autre, ou de fin d'études, portait à l'écrit uniquement sur les quelques principales matières de la filière (entre deux et quatre matières). L'examen oral portait sur toutes les autres matières restantes (parfois nombreuses), au cas où l'étudiant a réussi à l'écrit. A partir du milieu des années 90, cette méthode d'évaluation dans le supérieur a subi un radical changement. Désormais, la plupart, voire la totalité, des matières propres à une filière font l'objet d'un examen à l'écrit. De même, toutes les matières propres à une filière (y compris les matières principales annuelles) ont été fractionnées en des modules semestriels. Enfin, les examens ne se déroulent plus en une seule session principale et une session de rattrapage, comme c'était le cas antérieurement, mais en deux sessions principales et une session de rattrapage.

Cette profonde modification de la méthode d'évaluation au niveau de l'enseignement supérieur a eu évidemment un sensible impact sur le volume de ses diplômés. Entre 1986 et 2006, le nombre des diplômés du supérieur a en effet grimpé de 4 753 à 56 559, soit une multiplication par 12 environ en 20 ans. Cette explosion de l'effectif des diplômés du supérieur a résulté non seulement du rapide gonflement du nombre des candidats à ce diplôme, mais aussi de la nette progression du taux de réussite de ces candidats (voir tableau).

**Tab. 6.63 : Evolution des réussites dans l'enseignement supérieur  
(Tunisie entière)**

	Nombre de diplômés	Taux de réussite
1986	4 753	
1987	4 587	
1988	5 204	76.2
1989	5 948	66.6
1990	5 552	67.2
1991	6 915	78.6
1992	8 922	72.8
1993	10 303	70.4
1994	11 654	66.0
1995	13 469	62.1
1996	14 565	63.3
1997	15 599	70.1
1998	17 099	75.7
1999	19 646	77.3
2000	21 442	87.3
2001	24 543	88.1
2002	28 565	88.7
2003	34 244	89.0
2004	40 321	94.5
2005	49 811	86.8
2006	56 559	87.4

Source : « Statistiques scolaires », Ministère de l'Education

Ces multiples et profondes mutations en matière d'évaluation, ayant touché tout au long des vingt dernières années tous les cycles de l'enseignement, ont fini par générer une sensible dégradation du niveau des sortants du système éducatif. En effet, ces mutations ont contribué à provoquer :

- a. Une massification peu maîtrisable de l'enseignement, et plus particulièrement de l'enseignement secondaire et supérieur. Cette massification de l'enseignement s'est traduite, entre autres, par un fort encombrement des locaux d'enseignement, du moins dans les institutions supérieures et les institutions secondaires périphériques des grandes villes.
- b. Un dysfonctionnement du point de vue encadrement, du moins dans le supérieur. Le rythme de formation des formateurs n'ayant pas pu suivre le rythme d'accroissement de l'effectif des étudiants. Par exemple, la part des enseignants du corps A (professeurs et maîtres de conférence) dans le total des enseignants du supérieur n'a cessé de régresser pour se situer à 7,8% en 2007 contre 10,6% en 1993. De même, la part des enseignants contractuels à temps plein dans le total des enseignants du supérieur à temps plein n'a cessé de s'amplifier pour atteindre 22,8% en 2007 contre 9,7% en 1993.
- c. Un énorme gaspillage du temps. Les journées accaparées par les congés, les révisions et les examens, tendent à l'emporter sur les journées consacrées aux études..

Ces quelques indicateurs montrent clairement que l'absence d'évaluation objective du niveau des élèves et des étudiants entraîne une massification de l'enseignement, et se traduit par là par une allocation inadéquate et peu optimale du temps et des ressources financières et humaines du pays. Cette tendance, valable pour tout le pays, peut être plus manifeste dans le Centre-Ouest, vu la récente création de la plupart de ses institutions universitaires.

**Tab. 6.64 : Evolution de la structure du personnel enseignant de l'enseignement supérieur**

	Enseignants selon le grade				Enseignants selon la qualité			
	corps A (professeurs et maîtres de conférence)	autres	total	part du corps A (en %)	statutaires (permanents)	contractuels	total	part des contractuels
1993	567	4793	5360	10,6%	4842	518	5360	9,7%
1994	607	5048	5655	10,7%	5088	567	5655	10,0%
1995	636	5308	5944	10,7%	5346	598	5944	10,1%
1996	647	5834	6481	10,0%	5781	700	6481	10,8%
1997	685	5956	6641	10,3%	5970	671	6641	10,1%
1998	681	6582	7263	9,4%	6324	939	7263	12,9%
1999	741	7520	8261	9,0%	6952	1309	8261	15,8%
2000	841	8529	9370	9,0%	7236	2134	9370	22,8%
2001	855	9438	10293	8,3%	7955	2338	10293	22,7%
2002	905	10507	11412	7,9%	8762	2650	11412	23,2%
2003	1012	11925	12937	7,8%	9255	3682	12937	28,5%
2003	1120	13580	14700	7,6%	11354	3346	14700	22,8%
2005	1340	15331	16671	8,0%	12474	4197	16671	25,2%
2006	1374	15545	16919	8,1%	12979	3940	16919	23,3%
2007	1416	16701	18117	7,8%	13978	4139	18117	22,8%

Source : « L'enseignement supérieur en chiffres », Ministère de l'Enseignement Supérieur

La massification de l'enseignement secondaire et supérieur s'est traduite aussi par la persistance d'une manifeste déconnexion entre le profil des sortants du système éducatif et les besoins du pays.

Dans le Centre-Ouest, la comparaison de la structure des bacheliers par option du quinquennat 1997-2001 ayant précédé la réforme d'évaluation au niveau du baccalauréat, et le quinquennat 2002-2006, ayant suivi cette réforme, révèle :

- a. Un très léger changement de la structure des bacheliers de cette région par option.
- b. L'option « lettres » a subi une légère baisse tout en restant dominante, puisqu'elle attire encore plus du tiers des bacheliers : 38,7% durant la période 1997-2001 et 36,2% durant le quinquennat 2002-2006.
- c. La proportion des bacheliers orientés vers les deux filières « math-sciences » a subi aussi une légère baisse : 41,1% durant la période 1997-2001 et 40,3% durant le quinquennat 2002-2006.
- d. La proportion des bacheliers orientés vers l'option « techniques » s'est maintenue à un niveau faible, tout en accusant une légère progression : 10,6% durant la période 1997-2001 et 11,2% durant le quinquennat 2002-2006.
- e. Seule la proportion des bacheliers orientés vers l'option « économie-gestion » a connu une progression significative : 9,6% durant la période 1997-2001 et 12,3% durant le quinquennat 2002-2006.

**Tab. 6.65 : Evolution des admis au baccalauréat dans le Centre-Ouest selon l'option**

	Lettres	Mathématiques	Sciences expérimentales	Economie gestion	Techniques	Total Centre-Ouest	Total Tunisie
1997	1 616	777	795	391	431	4 010	35 789
1998	1 733	855	1 188	234	400	4 410	39 280
1999	2 649	1 132	1 141	709	719	6 352	52 718
2000	2 494	1 246	1 233	623	553	6 149	54 570
2001	2 093	1 228	1 616	668	808	6 413	53 217
2002	3 586	1 655	1 701	1 116	983	9 041	72 319
2003	2 719	1 755	1 788	995	1 004	8 261	70 234
2003	3 234	1 672	1 650	899	917	8 372	68 927
2005	3 157	1 880	1 753	1 270	963	9 023	73 768
2006	3 074	1 739	1 946	1 058	999	8 816	73 692
moy.97/01	2 117	1 048	1 195	525	582	5 467	47 115
moy.02/06	3 154	1 740	1 768	1 068	973	8 703	71 788
moy.97/01 %	38.7%	19.2%	21.9%	9.6%	10.6%	100%	
moy.02/06 %	36.2%	20.0%	20.3%	12.3%	11.2%	100%	

Source : « L'enseignement supérieur en chiffres », Ministère de l'Enseignement Supérieur

Globalement, le seul changement significatif dans la structure des bacheliers par option, ayant eu lieu dans le Centre-Ouest au cours du dernier quinquennat, a consisté en un léger dégraissage des baccalauréats « lettres » et « math-sciences » au profit du baccalauréat « économie-gestion ». Ce dernier capte en général les élèves qui ne sont débrouillards ni en littérature ni en mathématiques. Quant au profil qui répond le plus aux besoins potentiels du pays, à savoir le baccalauréat « techniques », il demeure quasi-marginal (1 sur 10 environ).

La déconnexion entre le profil des sortants du système éducatif et les besoins du pays apparaît aussi à travers la structure des capacités d'accueil des institutions universitaires localisées dans le Centre-Ouest. A ce propos, les données fournies par le « guide d'orientation universitaire » de 2007 permettent de faire les principaux constats suivants :

- a. Les filières préparant à des maîtrisards en « lettres et sciences humaines » captent encore 1 777 étudiants, soit le tiers environ du total des étudiants de la région (32,9%). Pourtant les diplômés de ces filières ne pourraient être recrutés en majorité que par l'enseignement secondaire en voie de saturation du point de vue enseignants.
- b. Les filières préparant à des maîtrisards ou techniciens supérieurs en « économie, gestion, et administration » accaparent 983 étudiants, soit 18,2% du total des étudiants de la région. Pourtant, les besoins du pays en sortants de ces filières sont déjà ultra saturés. La plus grande partie des actuels chômeurs diplômés du supérieur sont des maîtrisards ou techniciens supérieurs en gestion.
- c. Les filières préparant à des maîtrisards ou techniciens supérieurs en « technologies et informatiques » accaparent 989 étudiants, soit 18,3% du total des étudiants de la région. Ces filières produisent des profils plus ou moins adaptés aux besoins potentiels du pays, voire de l'émigration. Toutefois, l'effectif d'étudiants orientés vers des filières stratégiques d'avenir, telle la maintenance industrielle ou l'animation touristique, demeure dérisoire dans la région.
- d. Les diverses autres filières accaparent 1 654 étudiants, soit 30,6% du total des étudiants de la région. Environ la moitié de ces étudiants sont localisés dans les « Instituts Supérieurs d'Arts et Métiers » de Kairouan et Kasserine. Les sortants

de ces « Instituts » pourraient jouer un grand rôle dans la rénovation et la dynamisation de l'artisanat et les petits métiers de la région. Cependant, vu l'excessive multiplication des « Instituts des Arts et métiers » dans le pays, les profils que génèrent ces « Instituts » pourraient être rapidement saturés. En 2007, le reste du pays compte 13 institutions similaires, renfermant plus de 14 000 étudiants.

- e. En apparence, les trois « Instituts Supérieurs d'Etudes Technologiques » du Centre-Ouest captent un nombre non négligeable des nouveaux inscrits dans l'enseignement supérieur de cette région : 841 sur un total 5 403, soit 15.6%. Toutefois, certaines filières localisées dans ces ISET n'ont aucun rapport avec la technologie, telles les filières « administration et communication », « techniques des sciences juridiques », « gestion des informations », et « gestion des entreprises ». En 2007, ces filières captent 303 étudiants, soit 36 du total des nouveaux inscrits de ces ISET. Pourtant, la formation de ce genre de profils est assurée en masse dans une multitude d'autres institutions universitaires du pays, à tel point que les besoins en ces profils sont devenus ultra saturés. A contrario, la formation dans des profils pertinents d'avenir, assurée par les ISET du Centre-Ouest reste encore dérisoire. C'est le cas de la filière « maintenance industrielle » qui ne capte que 206 étudiants, représentant 24% du total des nouveaux inscrits dans les ISET, et seulement 3,8% du total des nouveaux inscrits dans le Centre-Ouest. Comme ceux du reste du pays, les ISET du Centre-Ouest ont donc très rapidement dévié de l'objectif qui leur a été accordé : produire assez de techniciens supérieurs afin de répondre aux besoins des entreprises industrielles en cadres moyens.

**Tab. 6.66 : Capacité d'accueil des institutions supérieures relevant de l'université de Kairouan selon la filière (2007-2008)**

Filière	Institution	Capacité d'accueil
Maîtrise d'arabe	Faculté de lettres et des sciences humaines de Kairouan	176
Maîtrise d'anglais	Faculté de lettres et des sciences humaines de Kairouan	490
Maîtrise de français	Faculté de lettres et des sciences humaines de Kairouan	366
Maîtrise en archéologie	Faculté de lettres et des sciences humaines de Kairouan	106
Maîtrise appliquée en animation touristique	Faculté de lettres et des sciences humaines de Kairouan	125
Maîtrise appliquée en publicité et multimédia	Faculté de lettres et des sciences humaines de Kairouan	33
Maîtrise appliquée en langues et traduction	Faculté de lettres et des sciences humaines de Kairouan	69
Maîtrise appliquée en langues vivantes	Faculté de lettres et des sciences humaines de Kairouan	179
Maîtrise appliquée en anglais	Faculté de lettres et des sciences humaines de Kairouan	208
Maîtrise appliquée en anglais	Institut Supérieur des Sciences Appliquées en Humanités de Sbeitla	248
Maîtrise appliquée en espagnol	Institut Supérieur des Sciences Appliquées en Humanités de Sbeitla	41
Maîtrise appliquée en animation touristique	Institut Supérieur des Sciences Appliquées en Humanités de Sbeitla	162
Maîtrise appliquée en droit des affaires foncières	Institut Supérieur des Etudes juridiques et politiques de Kairouan	60
Maîtrise appliquée en droit du commerce international	Institut Supérieur des Etudes juridiques et politiques de Kairouan	160
Maîtrise appliquée en droit de l'entreprise et des affaires	Institut Supérieur des Etudes juridiques et politiques de Kairouan	80
Maîtrise appliquée en conception du produit	Institut Supérieur des Arts et Métiers de Kairouan	99
Maîtrise appliquée en peinture	Institut Supérieur des Arts et Métiers de Kairouan	445
Maîtrise appliquée en conception photographique	Institut Supérieur des Arts et Métiers de Kairouan	73
Maîtrise appliquée en conception du produit	Institut Supérieur des Arts et Métiers de Kasserine	96
Maîtrise appliquée en conception spatiale	Institut Supérieur des Arts et Métiers de Kasserine	92
Maîtrise appliquée en électronique et électro-infor.indus	Institut Supérieur des Sciences Appliqués et Technolog. de Kairouan	126
Maîtrise appliquée en mécanique et informatique indus.	Institut Supérieur des Sciences Appliqués et Technolog. de Kairouan	126
Maîtrise appliquée en technologie numérique photo.son	Institut Supérieur des Mathématiques Appliquées et Infor.Kairouan	178
Maîtrise de base en mathématiques	Institut Supérieur des Mathématiques Appliquées et Infor.Kairouan	171
Cycle préparatoire scientifique	Institut Supérieur des Mathématiques Appliquées et Infor.Kairouan	123
Maîtrise de base en sciences informatiques	Institut Supérieur d'informatique et de Gestion de Kairouan	73
Maîtrise de base en gestion	Institut Supérieur d'informatique et de Gestion de Kairouan	89
Maîtrise appliquée en comptabilité	Institut Supérieur d'informatique et de Gestion de Kairouan	78
Maîtrise appliquée en services web	Institut Supérieur d'informatique et de Gestion de Kairouan	83
Maîtrise appliquée en réseaux d'information	Institut Supérieur d'informatique et de Gestion de Kairouan	77
Maîtrise appliquée en économie et financ. internationale	Institut Supérieur d'informatique et de Gestion de Kairouan	63
Maîtrise appliquée en marketing	Institut Supérieur d'informatique et de Gestion de Kairouan	67
Total		4 562

Source : « Guide d'orientation universitaire de 2007 », Ministère de l'Enseignement Supérieur

**Tab. 6.67 : Capacité des ISET localisés dans le Centre-Ouest**

Filière	Institution	Capacité d'accueil
Administration et communication	ISET de Kairouan	105
Techniques des sciences juridiques	ISET de Kairouan	58
Gestion des informations	ISET de Kairouan	73
Maintenance industrielle	ISET de Kairouan	110
Technologies de l'artisanat	ISET de Kairouan	52
Gestion des entreprises	ISET de Kasserine	67
Informatique	ISET de Kasserine	75
Maintenance industrielle	ISET de Kasserine	96
Génie des équipements agricoles	ISET de Sidi Bouzid	51
Informatique	ISET de Sidi Bouzid	75
Industries alimentaires	ISET de Sidi Bouzid	79
Total		841

Source : « Guide d'orientation universitaire de 2007 », Ministère de l'Enseignement Supérieur

**Tab. 6.68 : Capacité d'accueil des institutions supérieures localisées dans le Centre-Ouest selon les grandes familles de filières (2007-2008)**

	Capacité d'accueil	%
Maîtrisards en lettres et sciences humaines	1 777	32.9%
Maîtrisards et techniciens supérieurs en économie, gestion, et administration	983	18.2%
Maîtrisards et techniciens supérieurs en technologies et informatiques	989	18.3%
Autres filières	1 654	30.6%
Total	5 403	100%

Source : « Guide d'orientation universitaire de 2007 », Ministère de l'Enseignement Supérieur



Notons que dans le Centre-Ouest, région encore foncièrement agricole, la formation relevant de ce secteur y est quasi inexistante. Concernant la formation professionnelle agricole, cette région compte en 2006 cinq centres de formation (deux à Sidi Bouzid, un à Kairouan, un à Ouslatia, et un à Sbeitla). Cependant, trois de ces centres sont complètement désertés. Seuls les deux centres de Sbeitla et de Sidi Bouzid (filles) fonctionnent encore, avec un nombre dérisoire d'élèves (16 stagiaires chacun). Concernant la formation supérieure, seule une petite filière, localisée dans l'ISET de Sidi Bouzid, assure une formation s'apparentant à l'agriculture : le « génie des équipements agricoles », avec 51 nouveaux inscrits en 2007.

Globalement, le Centre-Ouest a fait une respectable percée en matière de formation secondaire et supérieur, et ce du moins en termes quantitatifs. Toutefois, les sortants de cette formation sont en majorité de qualité médiocre et déconnectés par rapport aux besoins de la région, voire du pays.

### **6.6.3 L'éducation et la formation : les opportunités**

Le repli des effectifs de l'enseignement primaire offre au Centre-Ouest, comme au reste du pays, une double opportunité : améliorer l'équipement pédagogique et didactique ainsi que l'encadrement qualitatif des élèves, d'une part ; et reconvertir certaines écoles désertées en des centres de formation à finalités plus concrètes et opérationnelles, d'autre part.

De même dans les années à venir, la tendance à la stabilisation, voire à la régression, des effectifs de l'enseignement secondaire offre au pays en général, et au Centre-Ouest en particulier, plusieurs opportunités :

- améliorer sensiblement l'équipement et l'encadrement des élèves ;
- rééquilibrer la structure des inscrits dans ce cycle en faveur des filières techniques et scientifiques, plus adaptées aux spécificités de la région, et/ou plus prometteuses en matière d'emploi.

Dans la formation supérieure, le Centre-Ouest pourrait bénéficier utilement des nouvelles orientations des pouvoirs publics en matière d'enseignement universitaire : plus de décentralisation de cet enseignement, et plus de professionnalisation de ses filières.

Enfin le Centre-Ouest pourrait être beaucoup mieux épauler par le secteur privé, non seulement dans l'enseignement primaire, secondaire, et supérieur ; mais aussi est surtout dans la formation professionnelle.

Cependant, ces opportunités ne pourraient se concrétiser dans le Centre-Ouest, comme dans le reste du pays, que sous certaines conditions, dont :

- a) Instaurer une réelle stratégie relevant de la formation des formateurs à tous les niveaux. Cette stratégie consiste surtout à planifier sur longue périodes les besoins approximatifs en formateurs, à ressusciter les méthodes d'évaluation neutres et objectives en matières scientifiques et pédagogiques ; et à octroyer des consistantes incitations à ces futurs formateurs.
- b) Allouer de ressources financières plus consistantes aux institutions d'enseignement et de formation, afin de consolider et de moderniser leurs locaux, et surtout leurs équipements pédagogiques et didactiques. Autrement dit, les ressources financières et humaines, servant naguère à faire face à la montée du quantitatif, pourrait désormais être allouées à l'amélioration du qualitatif.

- c) Axer l'orientation des élèves et des étudiants sur les filières répondant en premier lieu aux besoins spécifiques de la région, et en second lieu aux besoins du reste du pays, voire aux besoins de l'émigration ciblée./.

**Tab. 6.69 : Tendances passées(enseignement et formation dans le Centre-Ouest)**

<b>Tendances anciennes</b>	<b>Tendances plus récentes</b>
Ralentissement des effectifs de l'enseignement primaire public	Très forte baisse absolue des effectifs de l'enseignement primaire public
Gonflement des effectifs du secondaire public	Très fort gonflement des effectifs du secondaire public
Très lent croît des effectifs de l'enseignement supérieur public	Accélération du croît des effectifs de l'enseignement supérieur public
Faible présence de la formation professionnelle publique	Repli des effectifs de la formation professionnelle diplômante publique
Totale absence de l'enseignement primaire privé	Totale absence de l'enseignement primaire privé
Quasi stagnation des effectifs de l'enseignement secondaire privé	Forte baisse des effectifs de l'enseignement secondaire privé
Totale absence de l'enseignement supérieur privé	Totale absence de l'enseignement supérieur privé
Faible présence de la formation professionnelle privée	Très forte baisse des effectifs de la formation professionnelle privée
Faible présence de la formation professionnelle agricole	Quasi disparition de la formation professionnelle agricole

**Tab. 6.70 : Menaces (enseignement et formation dans le Centre-Ouest)**

<b>Menaces</b>	<b>Impacts de première ordre</b>	<b>Impacts de deuxième ordre</b>
Dégradation notoire du niveau des sortants des différents cycles de l'enseignement	Difficiles insertions des sortants de l'enseignement dans la vie active Déficit en main d'œuvre réellement qualifiée	Forte amplification du chômage parmi les diplômés, y compris les diplômés du supérieur Grand handicap pour la promotion des créneaux prometteurs dans la région
déconnexion croissante entre le système de formation et le marché de l'emploi	Difficiles insertions des sortants de l'enseignement dans la vie active Déficit en main d'œuvre réellement qualifiée	Forte amplification du chômage parmi les diplômés, y compris les diplômés du supérieur Grand handicap pour la promotion des créneaux prometteurs dans la région

**Tab. 6.71 : Opportunités (enseignement et formation dans le Centre-Ouest)**

<b>opportunités</b>	<b>impacts</b>	<b>conditions</b>
Sensible repli des effectifs du primaire et du secondaire publics	Meilleur équipements pédagogiques et didactiques des établissements de l'enseignement public Meilleur encadrement des élèves et étudiants	Persistance de l'allocation d'importantes ressources financières et humaines à l'enseignement et la formation Plus grand engagement des acteurs, et plus particulièrement des formateurs, dans la rénovation de l'enseignement et de la formation
Orientation stratégique de l'Etat vers plus de décentralisation et plus de professionnalisation de l'enseignement supérieur	Présence plus consistante de l'enseignement supérieur dans la région Opportunité pour développer la formation, la recherche, et la vulgarisation, dans les domaines intéressants directement la région	d'importantes ressources financières et humaines à l'enseignement et la formation Plus grand engagement des acteurs, et plus particulièrement des formateurs, dans la rénovation de l'enseignement et de la formation

## 7 SCENARIOS D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT

### 7.1 PROSPECTIVE DE LA REPARTITION GEOGRAPHIQUE DE LA POPULATION

#### 7.1.1 Répartition par gouvernorat

##### 7.1.1.1 Le scénario souhaitable

Pour le scénario souhaitable, basé sur des dynamiques enregistrées durant la période 1984-2004, le Centre-Ouest serait peuplé de 1,44 million d'habitants en 2016 et de 1,45 million en 2024, soit des taux de croissance annuels moyens respectifs de 0,49 et 0,35%, les plus élevés par rapport aux deux autres scénarii. Cette spécificité s'explique par la croissance soutenue durant la période 1984-2004, autant par l'intensité de la croissance naturelle que par la modestie des départs en dehors de la région. Toutefois, les taux de croissance sur lesquels on table cette projection sont en baisse continue et n'ont rien à voir avec ce que le Centre-Ouest a connu durant les périodes précédentes

**Tab. 7.1 : Projection de la population par gouvernorat et par scénario en 2016 et 2024**

	Scénario 1 (1984-2004)		Scénario 2 (1994-2004)		Scénario 3 (1999-2004)	
	2016	2024	2016	2024	2016	2024
Kairouan	566 500	560 507	532 130	501 179	504 621	460 066
Sidi Bouzid	424 915	431 862	399 738	389 827	395 462	389 287
Kasserine	449 057	463 207	426 141	425 694	407 452	398 309
<i>Centre Ouest</i>	<i>1 440 472</i>	<i>1 455 576</i>	<i>1 358 009</i>	<i>1 316 700</i>	<i>1 307 534</i>	<i>1 247 662</i>

Source : d'après INS

Cette croissance moyenne régionale ne devrait pas cacher des variations assez contrastées entre les trois gouvernorats. Pour ce scénario, c'est le gouvernorat de Kasserine qui garderait des taux relativement plus élevés que ceux des deux autres gouvernorats : 0,69% entre 2004 et 2016 et 0,57% pour 2004-2024, alors que le gouvernorat de Kairouan connaîtrait les taux les plus bas (respectivement 0,29 et 0,12%). Le gouvernorat de Sidi Bouzid occuperait une position intermédiaire avec 0,58 et 0,43%.

Le gradient nord-est sud-ouest (de Kairouan à Kasserine) de cette croissance résume les différences dans la transition démographique au sein de la région et qui se prolongerait dans l'avenir selon la dynamique enregistrée entre 1984 et 2004.

**Tab. 7.2 : Taux de croissance annuel moyen par gouvernorat, par scénario et par période (en %)**

	Scénario 1 (1984-2004)		Scénario 2 (1994-2004)		Scénario 3 (1999-2004)	
	2004-2016	2004-2024	2004-2016	2004-2024	2004-2016	2004-2024
Sidi Bouzid	0.58	0.43	0.07	-0.09	-0.02	-0.09
Kasserine	0.69	0.57	0.25	0.14	-0.12	-0.19
Kairouan	0.29	0.12	-0.24	-0.44	-0.68	-0.87
<b>Centre Ouest</b>	<b>0.49</b>	<b>0.35</b>	<b>0.003</b>	<b>-0.15</b>	<b>-0.31</b>	<b>-0.42</b>

Source : d'après INS

### 7.1.1.2 Le scénario intermédiaire (1994 – 2004)

Pour ce scénario basé sur les indicateurs enregistrés entre 1994 et 2004, la croissance de la population du Centre-Ouest serait moins rapide. Elle resterait positive jusqu'en 2016 (avec un taux de 0,003%), mais elle deviendrait négative après 2016 (-0,15% entre 2004 et 2024). En fonction de ces taux, la population de la région serait de près de 1,36 million d'habitants en 2016 et de près de 1,32 en 2024.

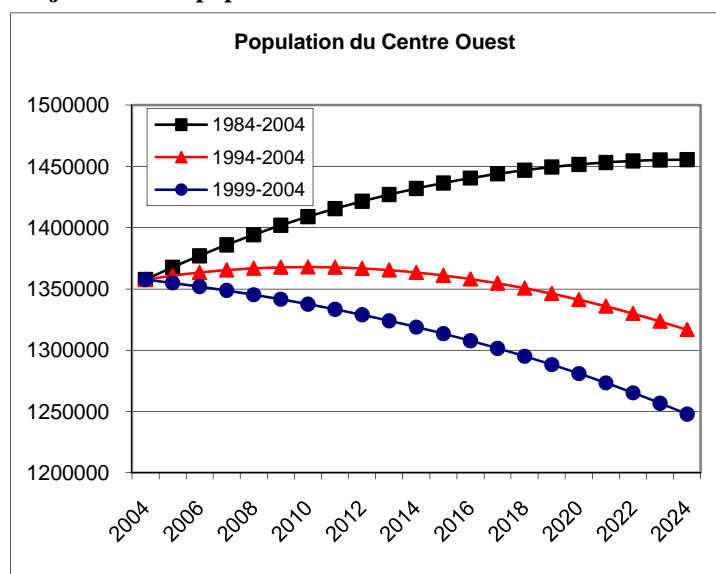
La variation intra-régionale de la croissance est comparable à celle observée pour le scénario souhaitable : à l'horizon 2016, elle se maintiendrait positive à Kasserine (0,25%) et à Sidi Bouzid (0,07%). Mais elle serait déjà négative pour Kairouan (-0,24%). A l'horizon 2024, seul le gouvernorat de Kasserine maintiendrait un taux de croissance positif (0,14%), tandis que Kairouan atteindrait -0,44% et Sidi Bouzid -0,09% entre 2004 et 2024. Le même gradient géographique (nord-est/sud-ouest) se poursuivrait comme héritage de la dynamique démographique observée durant la décennie (1994-2004).

### 7.1.1.3 Le scénario inquiétant (1999 – 2004)

Qualifié d'inquiétant en raison de la baisse de la croissance naturelle et de la hausse spectaculaire des migrations hors de la région, ce scénario se caractérise par la baisse des effectifs absolus par rapport à ceux de 2004. Le Centre-Ouest serait peuplé de 1,3 million d'habitants en 2016 et de 1,25 en 2024 contre 1,35 en 2004, les taux de croissance seraient de -0,31% entre 2004 et 2016 et de -0,15% pour 2004-2024, la baisse de la croissance connaîtrait un ralentissement relatif entre 2016 et 2024.

Si les trois gouvernorats enregistraient des taux négatifs dès 2004-2016, c'est encore dans le gouvernorat de Kairouan que les taux les plus bas (-0,68% entre 2004 et 2016 et -0,78% pour 2004-2024) seraient à l'origine d'une baisse sensible des effectifs (504621 en 2016 et 460066 en 2024). Dans les deux autres gouvernorats, un changement notable surviendrait par rapport aux deux autres scénarii. C'est dans le gouvernorat de Sidi Bouzid (et non à Kasserine) que la baisse de la croissance serait la plus faible avec des taux de -0,02% entre 2004 et 2016 et -0,09% pour 2004-2024. Alors que le gouvernorat de Kasserine connaîtrait des taux respectifs de -0,12% et -0,19%.

Projection de la population du Centre-Ouest entre 2004 et 2024



Au total, la répartition de la population du Centre-Ouest par gouvernorat et en fonction des différents scénarii montre :

1. Une certaine permanence des différences de dynamique démographique et migratoire entre les trois gouvernorats, avec un gradient nord-est/sud-ouest donnant au gouvernorat de Kairouan une avance dans le recul de la croissance, suivi par le gouvernorat de Sidi Bouzid, en situation intermédiaire entre Kairouan et Kasserine. Ce dernier ne serait affecté plus que Sidi Bouzid que pour le scénario inquiétant.
2. Le gouvernorat de Kairouan perd progressivement de son poids au profit de Kasserine et de Sidi Bouzid : de 40,3% de la population du Centre-Ouest, sa part en 2024 chuterait à 38,5% pour le scénario favorable, 38% pour le scénario intermédiaire et 36,8% pour le scénario inquiétant.
3. La part de la population du gouvernorat de Sidi Bouzid stagnerait à moins de 30%, sauf pour le scénario inquiétant qui verrait sa part monter à 31,2%, talonnant de près le gouvernorat de Kasserine, dont la part serait de 31,9% pour ce scénario

## 7.1.2 Densité

La prise en compte de l'évolution des densités de population en fonction des scénarii retenus, permet d'estimer les variations de la pression démographique, même si les projection montrent une baisse sensible de cette pression surtout dans le cas du scénario intermédiaire et de façon plus sensible dans le cas du scénario inquiétant.

### 7.1.2.1 Densité par gouvernorat

La densité moyenne de la population du Centre-Ouest était en 2004 légèrement inférieure à la moyenne nationale et connaissait une variation assez contrastée à l'intérieur de la région. Les plus fortes densités se trouvaient dans le gouvernorat de Kairouan avec une moyenne de 80 hab./km<sup>2</sup>, alors que dans les gouvernorats de Kasserine et Sidi Bouzid, les densités variaient autour de 50 hab./km<sup>2</sup>.

**Tab. 7.3 : Evolution de la densité par gouvernorat et par scénario (Hab./km<sup>2</sup>)**

	Superficie Km <sup>2</sup>	Densité 2004	Scénario 1 (1984-2004)		Scénario 2 (1994-2004)		Scénario 3 (1999-2004)	
			2016	2024	2016	2024	2016	2024
Kairouan	6776.36	80.78	83.60	82.72	78.53	73.96	74.47	67.89
Sidi Bouzid	7375.08	53.78	57.61	58.56	54.20	52.86	53.62	52.78
Kasserine	8183.69	50.54	54.87	56.60	52.07	52.02	49.79	48.67
Centre Ouest	22335.13	60.78	64.49	65.17	60.80	58.95	58.54	55.86

Source : d'après INS

Les densités varieraient en fonction des effectifs estimés pour les trois scénarii comme suit :

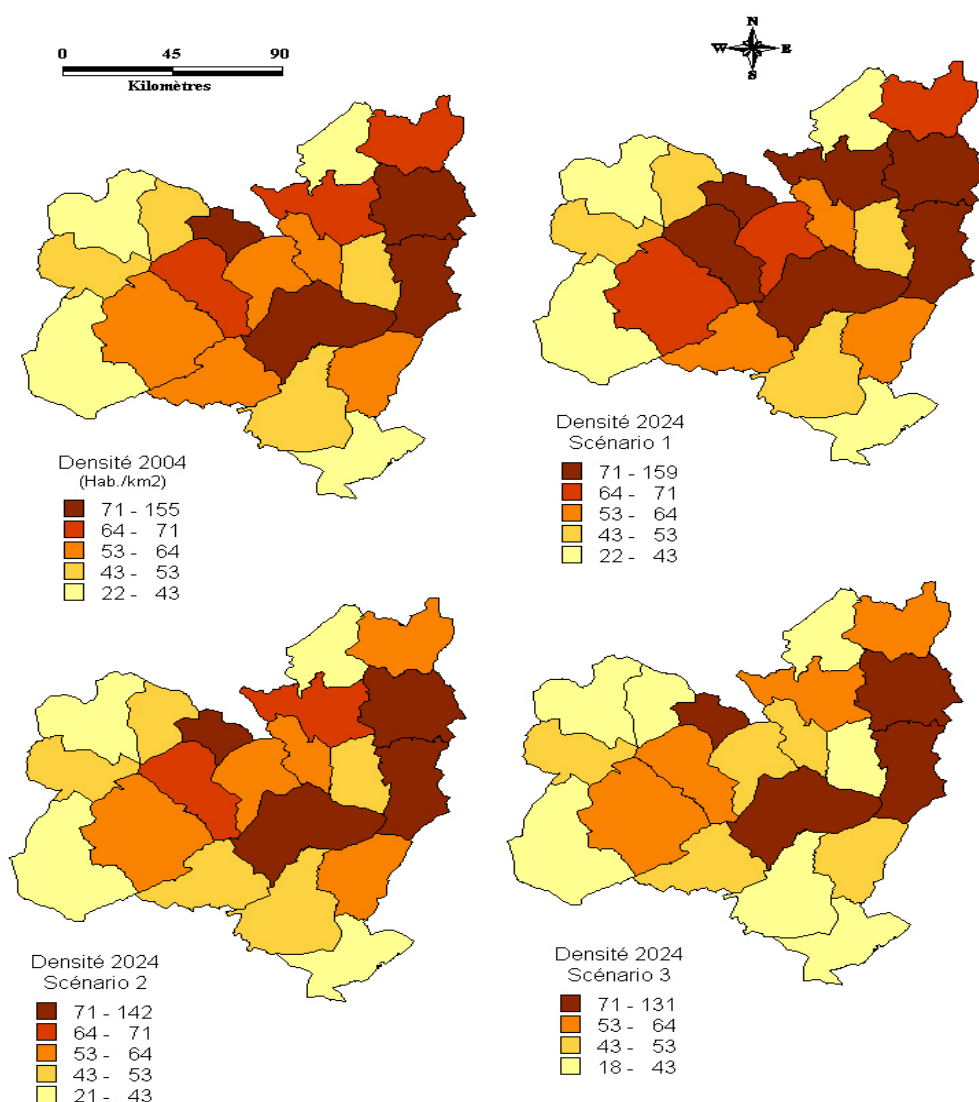
1. Une hausse des densités dans les trois gouvernorats dans le cas du scénario favorable
2. Une légère hausse dans le gouvernorat de Kasserine dans le cas du scénario intermédiaire, avec une légère baisse pour les gouvernorats de Kairouan et Sidi Bouzid
3. Une baisse généralisée des densités dans le cas du scénario inquiétant et ce, en raison de la baisse de la population.

### 7.1.2.2 Densité par délégation

La projection de la population répartie par délégation ne repose pas sur la même méthode utilisée pour la projection de la population par gouvernorat, faute de disponibilité des mêmes données démographiques et migratoires qui ne sont disponibles que par gouvernorat. La population en 2016 et 2024 a été donc calculée en supposant que la croissance serait la même que celle enregistrée dans l'ensemble du gouvernorat d'appartenance des délégations.<sup>6</sup>

Pour cette raison, l'estimation de la répartition de la population par délégation a été faite dans les limites de 1975 dans le but de regrouper les délégations de 1984, 1994 et 2004.

Cartes de la densité de la population par délégation en 2004 et 2024



<sup>6</sup> Le calcul a été fait en utilisant la formule suivante :  $P_n = P_0 \cdot (1 + (x/100))^n$  où  $P_n$  est la population à la date d'arrivée (2016 ou 2024),  $P_0$  est la population à la date de départ (2004),  $x$  est le taux d'accroissement moyen annuel du gouvernorat pour la période retenue et  $n$  le nombre d'années (12 pour 2016 et 20 pour 2024). En raison du recours à cette méthode statistique d'estimation de

La cartographie des densités par délégation révèle les grandes tendances de la croissance estimée. Elle montre l'effet de baisse des densités suite à la baisse des effectifs de population et plus particulièrement pour le scénario inquiétant.

Seul le scénario favorable, qui se caractérise par une hausse relative des effectifs, connaît une légère hausse des densités dans les délégations abritant les chefs-lieux de gouvernorat qui garderaient une certaine capacité de polarisation des flux migratoires internes. Dans les deux autres scénarii, la perte de cette capacité en plus de la baisse de la croissance naturelle aurait pour conséquence une baisse de la pression démographique.

En somme, la nouvelle géographie des densités de population se caractériserait par une configuration en deux couronnes : l'une de forte densité au centre de la région et l'autre de faible densité sur les marges du territoire régional. Les fortes densités sont celles des délégations abritant les villes alors que les zones de faible densité seraient les zones rurales qui perdraient leurs populations par migration et par baisse de la natalité.

### 7.1.3 Répartition par milieu

Le Centre-Ouest est l'une des régions les moins urbanisées de la Tunisie. Son urbanisation est un fait relativement récent qui a été en étroite liaison avec les progrès de la sédentarisation paysanne et les efforts des pouvoirs publics d'encadrer la population.

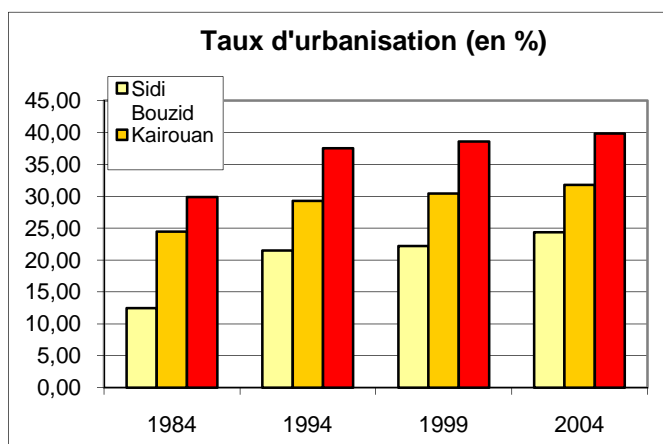
De 22,6% en 1984, le taux d'urbanisation s'est élevé à 32% en 2004, pour une moyenne nationale de 65%. Avec près de 40% de population communale, le gouvernorat de Kasserine est le plus urbanisé devant Kairouan (31,8%) et Sidi Bouzid (24,3%).

**Tab. 7.4 : Evolution du taux d'urbanisation du Centre-Ouest (1984-2004)**

(En %)	1984	1994	1999	2004
Kairouan	24.44	29.27	30.43	31.78
Sidi Bouzid	12.46	21.51	22.22	24.35
Kasserine	29.89	37.52	38.56	39.82
Centre Ouest	22.62	29.48	30.50	32.06

Source : d'après INS

Les taux d'accroissement de la population communale ont connu une baisse continue durant les deux dernières décennies : de 3,27% entre 1984 et 2004 à 1,28% pour la période 1994-2004 et 0,84% pour la période 1999-2004.



la population par délégation, le total de la population est légèrement différent de celui obtenu pour les gouvernorats.

**Tab. 7.5 : Evolution de la population communale (1984-2004)**

	1984	1994	1999	2004
Kairouan	103 041	155 908	169 879	173 608
Sidi Bouzid	35 956	81 142	87 846	96 293
Kasserine	89 050	145 186	158 645	164 173
<b>Centre Ouest</b>	<b>228 047</b>	<b>382 236</b>	<b>416 370</b>	<b>434 074</b>
Taux d'accroissement moyen		<b>1984-04</b>	<b>1994-04</b>	<b>1999-04</b>
Kairouan		2.64	1.08	0.44
Sidi Bouzid		5.05	1.73	1.85
Kasserine		3.11	1.24	0.69
<b>Centre Ouest</b>		<b>3.27</b>	<b>1.28</b>	<b>0.84</b>

Source : d'après INS

Cette baisse est due à la conjonction des deux facteurs responsables de la baisse de croissance de l'ensemble de la population : la baisse de la natalité et la migration hors de la région. Les centres urbains de la région n'ont pas été capables de retenir les populations désireuses de quitter le Centre-Ouest.

**Tab. 7.6 : Projection de la population communale en 2016 et 2024**

Population communale	Scénario 1 (1984-2004)		Scénario 2 (1994-2004)		Scénario 3 (1999-2004)	
	2016	2024	2016	2024	2016	2024
Sidi Bouzid	173 896	257 880	118 253	135 610	120 030	139 023
Kasserine	236 975	302 670	190 263	209 921	178 239	188 280
Kairouan	237 414	292 502	197 520	215 264	182 895	189 361
<b>Centre Ouest</b>	<b>648 284</b>	<b>853 053</b>	<b>506 036</b>	<b>560 796</b>	<b>481 164</b>	<b>516 663</b>

Source : d'après INS

La projection de la population communale ne pouvant se faire selon la même méthode que pour l'ensemble de la population, il a été fait recours à une projection basée sur l'extrapolation des taux de croissance enregistrés durant les périodes correspondants aux trois scénarii.

En 2024, le Centre-Ouest abriterait une population communale qui atteindrait 853000 habitants selon l'hypothèse du scénario favorable, 560800 selon l'hypothèse du scénario intermédiaire et seulement 516700 dans le cas du scénario inquiétant. La baisse sensible de la croissance prévisible pour l'ensemble de la population affecterait donc aussi la population communale. Cependant, les villes du Centre-Ouest continueraient à s'accroître, même lentement, contrairement aux zones rurales dont la population serait la plus touchée par la baisse de la natalité et l'exode.

En somme, la baisse de la croissance démographique attendue pour le Centre-Ouest aurait les conséquences suivantes sur la répartition de la population par milieu :

1. Une accélération de l'exode rural et de la croissance de la population communale régionale si l'hypothèse retenue est celle de la croissance selon les rythmes de la période 1984-2004. Le taux d'urbanisation atteindrait 58,6% en 2025.
2. Une décélération généralisée de la croissance démographique et qui affecterait plus les populations communales que rurales dans le cas de l'hypothèse de la croissance selon les taux enregistrés durant la période 1999-2004. Le taux d'urbanisation n'atteindrait que 41,4% en 2024.



## 7.1.4 Répartition par commune

En supposant que les communes de chaque gouvernorat continueraient de croître selon les rythmes enregistrés pour l'ensemble de la population communale du gouvernorat, il est possible de projeter leurs populations en 2016 et 2024 pour les trois scénarii retenus<sup>7</sup>.

Dans *le scénario « favorable »* (projection selon le taux d'accroissement communal du gouvernorat de 1984 à 2004), la population communale continuerait à s'accroître et atteindrait 648 284 habitants et 853 053 en 2024.

La première ville de la région resterait Kairouan avec 161 235 habitants en 2016 et 198 648 habitants en 2024. Kasserine, la deuxième ville, atteindrait 110 053 hab. en 2016 et 140 562 en 2024. Sidi Bouzid, la troisième ville connaîtrait une forte croissance et atteindrait 72 083 habitants en 2016 et 106 896 habitants en 2024.

A elles seules, ces trois villes qui occupent le sommet de la hiérarchie urbaine en raison de leurs fonctions administratives, abriteraient 53% de la population communale en 2016 et 52,3% en 2024. Les petites villes connaîtraient une croissance assez élevée pour réduire l'écart par rapport au sommet de la hiérarchie.

Dans *le scénario « intermédiaire »* (projeté selon le taux d'accroissement communal du gouvernorat de 1994 à 2004), la croissance de la population communale ralentirait et les effectifs atteindraient 506 036 hab. en 2016 et 560 796 en 2024.

Kairouan resterait la première ville régionale avec 134 143 habitants en 2016 et 146 193 habitants en 2024. Kasserine se maintiendrait en deuxième position avec 88 359 habitants en 2016 et 97 489 habitants en 2024.

Malgré une croissance plus faible que celle du scénario favorable, Sidi Bouzid garderait son troisième rang avec 49 018 habitants en 2016 et 56 213 en 2024. Les trois chefs-lieux de gouvernorat concentreraient 53,6% de la population communale en 2016 et 53,5% en 2024.

Dans *le scénario « inquiétant »* (projeté selon le taux d'accroissement communal du gouvernorat de 1999 à 2004), le ralentissement de la croissance réduirait la population communale à 481 164 habitants en 2016 et 516 663 en 2024.

La répartition des trois premiers centres ne changerait pas. Kairouan garderait la première place avec 124 210 habitants en 2016 et 128 601 en 2024. Kasserine resterait la deuxième ville régionale avec 82 775 habitants en 2016 et 87 438 en 2024. Sidi Bouzid se maintiendrait au troisième rang avec 49 754 habitants en 2016 et 57 627 en 2024.

Les trois chefs-lieux de gouvernorat concentreraient toujours plus de la moitié de la population communale avec 53,3% en 2016 et 52,9% en 2024.

Au total, et en fonction de la méthode de projection adoptée, la répartition de la population par commune se ferait selon les modalités suivantes :

1. La croissance de la population communale se ferait conformément aux rythmes de croissance de l'ensemble de la population.

---

<sup>7</sup> Cette méthode s'est avérée nécessaire, même si elle est très contraignante, car les données par commune ne sont pas disponibles pour toutes les communes de 2004, essentiellement pour la période 1984-2004 et 1999-2004. L'estimation faite par l'INS en 2000 pêche par une grande surestimation de la croissance communale. La comparaison des données estimées en 2000 avec celles recensées en 2004 confirme cette surestimation

2. Les trois chefs-lieux de gouvernorat, et malgré la baisse de leur croissance pour les scénarii « intermédiaire » et « inquiétant », garderaient leur capacité à concentrer plus de 50% de la population communale de la région.
3. Kairouan resterait au sommet de la hiérarchie urbaine, suivie par Kasserine et Sidi Bouzid
4. Les petites et moyennes agglomérations connaîtraient un renforcement de leurs populations seulement pour le scénario « favorable ».

**Tab. 7.7: Projection de la population des communes**

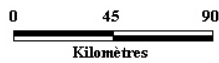
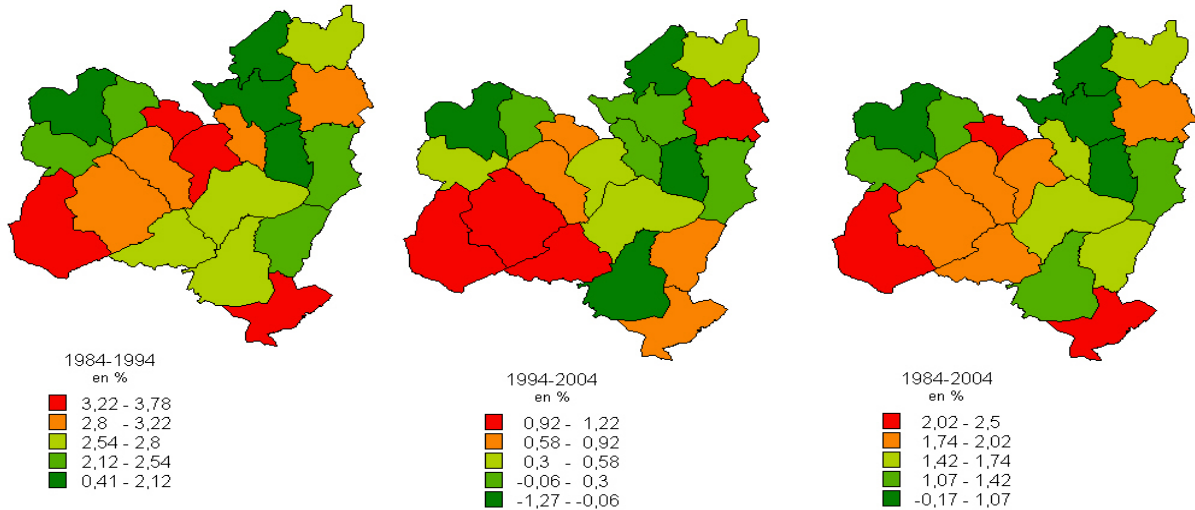
Communes	Scénario 1 (1984-2004)		Scénario 2 (1994-2004)		Scénario 3 (1999-2004)	
	2016	2024	2016	2024	2016	2024
Kairouan	161 235	198 648	134 143	146 193	124 210	128 601
Kasserine	110 053	140 562	88 359	97 489	82 775	87 438
Sidi Bouzid	72 083	106 896	49 018	56 213	49 754	57 627
Feriana	34 929	44 612	28 043	30 941	26 271	27 751
Sbeitla	29 234	37 339	23 472	25 897	21 988	23 227
Meknassy	24 817	36 802	16 876	19 353	17 129	19 840
Thala	20 162	25 751	16 188	17 860	15 165	16 019
Regueb	14 252	21 135	9 692	11 114	9 837	11 394
Ben Aoun	13 369	19 826	9 091	10 426	9 228	10 688
Mezzouna	11 018	16 339	7 492	8 592	7 605	8 808
Hajeb	13 194	16 255	10 977	11 963	10 164	10 523
Ml Bouzayane	10 104	14 984	6 871	7 879	6 974	8 078
Bir Lahfey	10 093	14 968	6 864	7 871	6 967	8 069
Jelma	9 761	14 475	6 638	7 612	6 737	7 803
Oueslatia	11 547	14 227	9 607	10 470	8 896	9 210
Haffouz	11 248	13 858	9 358	10 199	8 665	8 971
Sbikha	9 266	11 417	7 709	8 402	7 138	7 391
Sbiba	8 653	11 052	6 948	7 666	6 509	6 875
Thelepte	8 360	10 678	6 712	7 406	6 288	6 642
Foussana	8 115	10 365	6 515	7 189	6 104	6 448
Bouhajla	8 208	10 112	6 829	7 442	6 323	6 547
Majel	7 222	9 224	5 798	6 397	5 432	5 738
Nasrallah	6 911	8 515	5 750	6 267	5 324	5 513
Jedlyane	5 759	7 356	4 624	5 102	4 332	4 576
Cebala	4 526	6 711	3 078	3 529	3 124	3 618
Od Haffouz	3 874	5 744	2 634	3 021	2 674	3 097
Haidra	4 488	5 732	3 603	3 975	3 375	3 566
Ml Mhiri	4 589	5 654	3 818	4 161	3 536	3 661
El Alaa	3 634	4 477	3 023	3 295	2 799	2 898
Chebika	3 426	4 221	2 850	3 106	2 639	2 732
Ain Jaloula	2 258	2 782	1 878	2 047	1 739	1 801
Cherarda	1 897	2 337	1 578	1 720	1 461	1 513
<b>Total</b>	<b>648 284</b>	<b>853 053</b>	<b>506 036</b>	<b>560 796</b>	<b>481 164</b>	<b>516 663</b>

Source : d'après INS

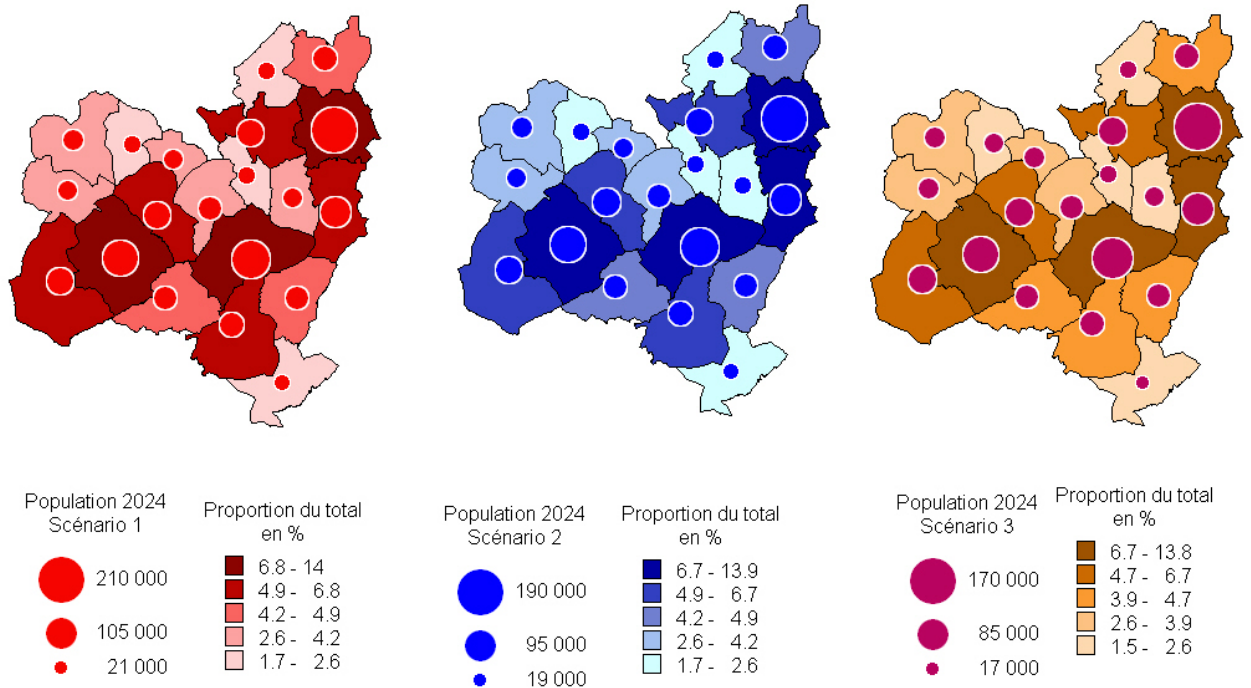
## 7.1.5 Répartition par délégation

La répartition de la population par délégation, déjà utilisée pour l'estimation de la densité projetée, permettrait aussi d'affiner la prospective démographique à l'échelle d'unités spatiales de superficie relativement réduite. Elle permettrait aussi un essai de répartition de la population rurale à cette échelle spatiale.

Taux d'accroissement moyen annuel de la population par délégation (limites de 1975)



Projection de la population des délégations en 2024



La cartographie des taux d'accroissement moyen annuel pour les périodes intercensitaires pour lesquelles nous disposons de données fiables a montré :

1. La permanence de taux d'accroissement contrastés pour les différentes délégations de la région. Les délégations qui avaient des taux faibles depuis la période 1984-1994, sont pratiquement les mêmes que celle de la période 1994-2004. La moyenne de la croissance sur les deux dernières décennies (1984-2004), n'est donc pas différente de celles des deux sous-périodes.
2. Les délégations à faible croissance (variable selon la période, faible mais positive pour 1984-94 et négative pour 1994-2004) se répartissent en deux zones : un axe méridien allant de Sbikha à Meknassy et les trois délégations de Jedlyane, Thala et Foussana.
3. Les délégations à forte croissance (supérieure à 3% par an pour 1984-94 et de l'ordre de 1% pour 1994-04) sont celles abritant des agglomérations urbaines dynamiques (Kairouan, Kasserine et Sidi Bouzid) et des délégations à population rurale encore féconde (Mezzouna et dans un moindre degré Regueb).

La cartographie de la répartition de la population par délégation et selon les trois scénarii confirme les tendances déjà diagnostiquées pour l'évolution de la densité et principalement, la baisse de la population pour les deux scénarii « *intermédiaire* » et « *inquiétant* ». Cependant, la tendance à la confirmation des concentrations démographiques dans certaines délégations est commune aux trois scénarii.

L'organisation spatiale de la région en fonction de cette répartition est marquée par :

1. La forte concentration démographique dans un croissant réunissant les trois chefs-lieux de gouvernorat et allant du nord-est (Kairouan) au sud-ouest (Kasserine) en passant par le centre (Sidi Bouzid)
2. Une moindre concentration sur les marges de la région caractérisées par la forte proportion de la population rurale et probablement par une baisse de leur fécondité et une accélération de leur mobilité migratoire, tant interne qu'internationale.

**Tab. 7.8 : Projection de la population par délégation en 2016 et 2024**

Délégation	2004	Scénario 1 (1984-2004)		Scénario 2 (1994-2004)		Scénario 3 (1999-2004)	
		2016	2024	2016	2024	2016	2024
Kairouan	198 127	205 040	202 871	192 600	181 398	182 643	166 517
Sbikha	67 315	69 664	68 927	65 437	61 631	62 054	56 575
Oueslatia	36 195	37 458	37 062	35 185	33 139	33 366	30 420
Hajeb Layoun	35 403	36 638	36 251	34 415	32 414	32 636	29 755
Haffouz Ala	75 565	78 202	77 374	73 457	69 184	69 660	63 509
Nasrallah	37 112	38 407	38 001	36 077	33 978	34 212	31 191
Bouhajla Chrarda	96 492	99 859	98 802	93 800	88 344	88 951	81 097
Sidi Bouzid	134 042	143 612	145 960	135 103	131 753	133 657	131 753
Regueb	58 776	62 972	64 002	59 241	57 772	58 607	49 399
Jilma Cebala	55 479	59 440	60 412	55 918	54 531	55 320	46 628
Benaoun Lahfey	58 875	63 078	64 110	59 341	57 869	58 706	49 482
Mezzouna	22 839	24 470	24 870	23 020	22 449	22 773	19 195
Meknassy	65 495	70 171	71 318	66 013	64 376	65 307	55 046
Kasserine	116 649	126 649	130 640	120 186	120 060	114 915	112 336
Thala	43 224	46 930	48 408	44 535	44 488	42 581	41 626
Sbeitla	69 539	75 500	77 879	71 648	71 572	68 505	66 968
Feriana Majel	67 693	73 496	75 812	69 746	69 672	66 687	65 190
Sbiba	42 091	45 699	47 139	43 367	43 322	41 465	40 535
Jedliane Layoun	31 839	34 569	35 658	32 804	32 770	31 366	30 662
Foussana	41 240	44 775	46 186	42 490	42 446	40 627	39 715
<i>Total</i>	<i>1 353 990</i>	<i>1436 629</i>	<i>1451 681</i>	<i>1354 384</i>	<i>1313 170</i>	<i>1 304 040</i>	<i>1 207 600</i>

Source : d'après INS

L'estimation de la population non communale selon les taux d'accroissement enregistrés pour les populations des gouvernorats durant les trois périodes retenues permet un essai de répartition spatiale par gouvernorat et par délégation.

Par gouvernorat, la population non communale augmenterait faiblement selon le scénario « favorable » pour atteindre 1,01 million hab. en 2016 et 1,08 en 2024. Mais pour les deux autres scénarii, elle baisserait par rapport au niveau de 2004, beaucoup plus selon le scénario « inquiétant » car le taux d'accroissement supposé serait de -0,61% (taux de la période 1999-2004). Elle serait de 931464 hab. en 2024 selon le scénario « intermédiaire » et de 814118 hab. selon le scénario « inquiétant ».

**Tab. 7.9 : Projection de la population non communale par scénario en 2016 et 2024**

	Scénario 1 (1984-2004)		Scénario 2 (1994-2004)		Scénario 3 (1999-2004)	
	2016	2024	2016	2024	2016	2024
Kairouan	409 327	435 801	367 623	364 341	337 387	315 780
Sidi Bouzid	331 236	354 467	303 113	305 742	280 047	267 956
Kasserine	275 070	294 655	255 987	261 381	237 314	230 381
<i>Centre Ouest</i>	<i>1 015 633</i>	<i>1 084 923</i>	<i>926 724</i>	<i>931 464</i>	<i>854 748</i>	<i>814 118</i>

Source : d'après INS

Par délégation et en fonction du mode de projection de la population, la répartition de la population rurale serait caractérisée par :

1. Une croissance relative sur l'ensemble des délégations pour le scénario « favorable », une croissance moyenne pour le scénario « intermédiaire » et par une faible croissance pour le scénario « inquiétant ».
2. Une permanence de la forte concentration de la population rurale dans les zones orientales de la région (de Sbikha à Regueb), soit celles qui contiennent les potentiels agricoles (sols et eaux) les plus intensément exploités.

3. Une moindre concentration de la population rurale dans les zones occidentales et méridionales (de Thala à Mezzouna) et qui sont en majorité peu favorables à l'activité agricole (pentes escarpées, sols peu fertiles et ressources hydrauliques restreintes).

Toutefois, cette prospective de la répartition de la population rurale ne reflète pas les réelles possibilités de reconfiguration du territoire en raison des hypothèses restrictives retenues pour la projection. En ne tenant pas compte des spécificités des délégations et des zones rurales de plus petites dimensions, ces hypothèses alignent les zones rurales sur des modes de croissance homogènes estimés pour l'ensemble du gouvernorat. L'avantage de cet exercice de prospective est de fournir des ordres de grandeur démographiques en fonction des scénarii retenus. Il resterait, pour une analyse plus fine, de moduler ces ordres de grandeur en fonction des spécificités locales, ce qui pourrait être fait pour le scénario à retenir.

## 7.2 LES MUTATIONS PROBABLES DE L'OCCUPATION DU SOL AGRICOLE DU CENTRE-OUEST : LE PROFIL PAR DELEGATION

Au cours des trente dernières années, le Centre-Ouest a connu deux grands changements en matière d'occupation de ses sols agricoles utiles. Le premier de ces changements a consisté en un important rétrécissement des parcours naturels, au profit de l'arboriculture et dans une moindre mesure au profit de la céréaliculture. Autrement dit, dans cette région, l'élevage extensif a eu tendance à céder la place aux cultures pratiquées aussi bien en sec qu'en irrigué.

Le second de ces changements a résidé dans la substantielle extension des périmètres irrigués, aménagés en partie par l'Etat et en partie par les particuliers. Durant les prochaines décennies, le Centre-Ouest pourrait subir de nouvelles mutations dans l'occupation de ses sols agricoles utiles. La mutation la plus probable consisterait en un sérieux repli des cultures irrigués, conséquence, entre autres, de l'excessive surexploitation des nappes hydriques de cette région. Cette mutation aurait évidemment d'énormes impacts sur l'emploi et les revenus générés par l'agriculture. D'ailleurs, dans certaines délégations du Centre-Ouest, cette tendance s'est déjà manifestée, dans la mesure où leurs périmètres irrigués se sont déjà sensiblement réduits.

Dans ce qui suit, nous tenterons d'appréhender ces mutations probables en matière d'occupation des sols agricoles à l'échelle des 35 délégations du Centre-Ouest (dans la délégation d'Ezzouhour du gouvernorat de Kasserine, on ne pratique pas l'agriculture), et d'estimer l'impact de ces mutations sur l'emploi.

Cette analyse se limitera aux sols agricoles labourables. Ces sols sont à leur tour subdivisés en trois principales catégories, à savoir :

- ◆ Les sols consacrés aux cultures intensives, et plus particulièrement au maraîchage irrigué. A l'échelle du Centre-Ouest ; ces cultures génèrent en moyenne 135 jours de travail par hectare et par an. Ces cultures y sont donc de très loin les plus pourvoyeuses d'emplois et de revenus.
- ◆ Les cultures semi-intensives. Il s'agit surtout des grandes cultures irriguées (céréales, fourrages, ...) et de l'arboriculture irriguées. A l'échelle du Centre-Ouest, ces cultures génèrent en moyenne 15 jours de travail par hectare et par an.
- ◆ Les cultures extensives. Celles-ci couvrent en particulier les grandes cultures et l'arboriculture pluviales. A l'échelle du Centre-Ouest ; ces cultures génèrent en moyenne 5 jours de travail par hectare et par an.

En partant de la situation d'occupation des sols labourables, observée en 2005 au niveau de chaque délégation, deux scénarios seront conçus à l'horizon 2016 : l'un appelé « tendanciel-optimiste », et l'autre « pessimiste ».

### 7.2.1 Le scénario « tendanciel-optimiste »

Ce scénario, pouvant être considéré comme un scénario optimiste, est basé sur les tendances d'occupation des sols labourables, observées durant la décennie 1995-2005 par les « enquêtes sur les structures des exploitations agricoles », réalisées par le Ministère de l'Agriculture. Les tendances observées à l'échelle de chaque gouvernorat du Centre-Ouest seront extrapolées aux délégations de ce gouvernorat.

Ce scénario, impliquant, entre autres, la poursuite de l'extension des périmètres irrigués, suppose certaines conditions, dont les plus importantes sont :

- La diffusion sur une large échelle des techniques d'irrigation économisant l'eau, et en particulier la technique goutte-à-goutte.
- La recharge régulière des nappes hydriques.
- Le maintien de certaines subventions des prix des intrants agricoles, et en particulier ceux de l'eau publics et des carburants du pompage dans les périmètres privés.
- La prise de mesures draconiennes, interdisant le creusement de nouveaux puits, et ce dans la plupart des délégations du Centre-Ouest.

Les projections élaborées dans le cadre de ce scénario tendanciel-optimiste permettent de retenir les principaux enseignements suivants :

A) L'agriculture du Centre-Ouest pourrait retrouver son important rôle en matière de création d'emplois, au cas où d'énormes efforts d'économie d'eau sont réalisés dans cette région. Le volume d'emploi agricole (hors élevage) pourrait y passer d'environ 47 milles équivalents emplois permanents en 2005 à 68 milles équivalents emplois permanents en 2016, soit une respectable progression de 45%.

B) Selon les gouvernorats, c'est celui de Sidi Bouzid qui pourrait connaître la plus substantielle amélioration de l'emploi dans l'agriculture entre 2005 et 2016 (+81%), suivi d'assez près par le gouvernorat de Kasserine (+49%), et de très loin par le gouvernorat de Kairouan (+12%). Dans les deux gouvernorats de Sidi Bouzid et de Kasserine, cette substantielle amélioration de l'emploi dans l'agriculture pourraient se faire à la faveur non seulement de techniques d'irrigation plus rationnelles, mais aussi à la faveur de leurs importantes potentialités hydriques (surtout des nappes profondes), et de nouveaux défrichements.

C) Les délégations pouvant améliorer sensiblement leur capacité de création d'emplois dans l'agriculture sont celles appartenant au gouvernorat de Sidi Bouzid (et en particulier Sidi Bouzid Ouest, Sidi Bouzid Est, Jelma, Sabbalat Ouled Asker, et Regueb), et dans une moindre mesure celles appartenant au gouvernorat de Kasserine (en particulier Sbiba, Foussana, et Sbeitla).

## **7.2.2 Le scénario « pessimiste »**

Ce scénario est basé sur les tendances d'occupation des sols labourables, observées durant le quinquennat 2001-2005 par les CRDA au niveau de quelques délégations typiques du Centre-Ouest. Pour chaque gouvernorat, nous avons retenu les tendances relatives à une ou deux délégations typiques. Ces tendances ont été extrapolées pour le reste des délégations de ce gouvernorat.

Pour le gouvernorat de Kairouan, nous avons retenu les tendances relatives à la délégation de Chbika. Cette délégation occupe le premier rang dans le Centre-Ouest du point de vue de son poids relatif dans l'agriculture de cette région. En effet, bien qu'elle ne compte que 2,5% du total de la population du Centre-Ouest, cette délégation renferme 12,3% des terres irriguées consacrées au maraîchage dans cette région, 9,3% des terres réservées aux autres cultures irriguées (fourrages, céréaliculture, arboriculture), et 3,0% des terres cultivées en sec. Chbika constitue donc la délégation du Centre-Ouest la plus sur-représentée en matière agricole, et plus particulièrement dans le maraîchage irrigué

Cependant, les superficies irriguées de la délégation de Chbika sont déjà gravement exposées à des risques de dégradation, voire d'extinction. La nappe phréatique de la « plaine de Kairouan »,



alimentant pour l'essentiel les périmètres irrigués privés de cette délégation, a déjà atteint un seuil d'exploitation alarmant (170%). Le degré de salinité de cette nappe se situe aussi à un niveau préoccupant : fourchette comprise entre 1,2 – 4 grammes par litre, avec une moyenne de 2,6 g/l. De ce fait, les terres irriguées privées de Chbika font partie des terres du gouvernorat de Kairouan les plus menacées par la salinisation : 56% de ces terres sont déjà fortement à très fortement sensibles à la salinisation. Quant à la nappe profonde de la « plaine de Kairouan », alimentant l'essentiel des périmètres irrigués publics de la délégation de Chbika, elle appartient aux rares nappes profondes du Centre-Ouest subissant déjà une surexploitation (son taux d'exploitation étant de 107% en 2006). Le degré de salinité de cette nappe profonde est préoccupant aussi, puisqu'il se situe dans une fourchette de 1 – 4 grammes/litre, avec une moyenne de 2,5 g/l.

Les périmètres irrigués de Chbika font donc partie des consistants périmètres irrigués du Centre-Ouest qui tendent à devenir victimes de leur grande réussite. Plusieurs signes reflètent cette tendance. Par exemple, dans cette délégation, la superficie des périmètres irrigués, consacrée au maraîchage (activité la plus procréatrice de revenus et d'emplois), s'est fortement rétrécie puisqu'elle n'a pas dépassé 4267 hectares en 2005 contre 5477 hectares en 2000, soit une chute remarquable de 22% en moins de 5 ans.

Dans l'élaboration du scénario pessimiste, nous avons extrapolé ces tendances observées à l'échelle de la délégation de Chbika à toutes les autres délégations du gouvernorat de Kairouan.

Pour le gouvernorat de Sidi Bouzid, nous avons retenu les tendances relatives aux deux délégations de Sidi Bouzid-Ouest et de Sidi Bouzid-Est. Ces délégations occupent respectivement le sixième rang et le septième rang dans le Centre-Ouest du point de vue de leur poids relatif dans l'agriculture de cette région. En effet, bien qu'elles ne comptent que 8,5% du total de la population du Centre-Ouest, ces deux délégations renferment 18,1% des terres irriguées consacrées au maraîchage dans cette région, 17,7% des terres réservées aux autres cultures irriguées (fourrages, céréaliculture, arboriculture), et 6,1% des terres cultivées en sec. Sidi Bouzid-Ouest et Sidi Bouzid-Est constituent donc les deux délégations du Centre-Ouest la plus sur-représentées en matière agricole, et plus particulièrement dans le maraîchage irrigué et les autres cultures irriguées.

Cependant, l'agriculture irriguée de ces deux délégations est très gravement menacée par la dégradation, voire l'extinction, du moins en ce qui concerne les périmètres irrigués privés de ces deux délégations. En effet, ces périmètres privés sont desservis essentiellement par deux nappes phréatiques en situation très critique : celle d'El Braga avec un taux d'exploitation de 178% et un degré de salinité de 2 – 7 g/l ; et celle de Sidi Bouzid avec un taux d'exploitation de 140% et un degré de salinité de 2 – 5 g/l. Quant aux périmètres irrigués aménagés par le public, ils sont en majorité alimentés par des nappes profondes moyennement exploitées mais assez chargées en sel (les taux d'exploitation de ces nappes sont respectivement de 76% pour El Braga et 52% pour Sidi Bouzid).

Globalement, les superficies consacrées aux cultures irriguées dans ces deux délégations tendent à se rétrécir, et ce malgré la marge de leur extension encore offerte par les nappes profondes : environ 16 900 hectares en 2000 et 12 900 hectares en 2005, soit une baisse notable de 24% dans le laps de 5 ans.

Au même titre que la délégation de Chbika dans le gouvernorat de Kairouan, les deux délégations de Sidi Bouzid-Ouest et Sidi Bouzid-Est constituent dans le gouvernorat de Sidi Bouzid un cas typique des délégations victimes de leur propre réussite en matière des cultures irriguées. Dans l'élaboration du scénario pessimiste, nous avons extrapolé les tendances observées à l'échelle de ces deux délégation à toutes les autres délégations du gouvernorat de Sidi Bouzid.

Enfin, pour le gouvernorat de Kasserine, nous avons retenu la délégation de Feriana. Celle-ci occupe le trente-unième rang dans le Centre-Ouest du point de vue de son poids relatif dans l'agriculture de cette région. Cette délégation compte 3,4% du total de la population du Centre-Ouest et renferme 0,5% des terres irriguées consacrées au maraîchage dans cette région, 2,0% des terres réservées aux autres cultures irriguées, et 1,6 % des terres cultivées en sec. La délégation de Feriana est donc systématiquement sous-représentée en matière agricole.

La délégation de Feriana est desservie par trois nappes phréatiques de très bonne qualité (0,5 – 1 g/l), mais de modeste capacité. L'une de ces trois nappes est moyennement exploitée (celle de la Plaine de Feriana avec un taux d'exploitation de 76% en 2006), tandis que les deux autres sont très faiblement exploitées (celles de Oued Essafsaf et Oum Ali-Telept, avec des taux d'exploitation respectifs de 4% et 20%). Cette délégation dispose aussi de deux nappes profondes assez consistantes, de bonne qualité et moyennement exploitées. Il s'agit de la nappe de Skhirett-Feriana (taux d'exploitation de 53%), et de la nappe de Oum Ali-Telept (taux d'exploitation de 72%).

Les nappes hydriques de la délégation Feriana semblent répondre de plus en plus à des besoins urbains (eau potable, eau minérale, industrie...). De ce fait, elle favorise de moins en moins l'extension des périmètres irrigués. Dans cette délégation, la superficie consacrée au maraîchage irrigué a accusé une forte baisse durant les dernières années (286 ha en 2000 et 208 ha en 2005).

La délégation de Feriana représente donc un cas typique dans le gouvernorat de Kasserine, où les cultures irriguées sont de plus en plus concurrencées par d'autres activités en matière d'usage de ses ressources hydriques de bonne qualité. Dans l'élaboration du scénario pessimiste, nous avons extrapolé les tendances observées à l'échelle de cette délégation à toutes les autres délégations du gouvernorat de Kasserine.

Globalement, ce scénario pessimiste suppose :

- ◆ La généralisation du phénomène de surexploitation excessive à la plupart des nappes hydriques du Centre-Ouest.
- ◆ L'empiètement des besoins du monde urbain en eau sur les réserves hydriques destinées à l'irrigation.

Les projections élaborées dans le cadre de ce scénario pessimiste permettent de retenir les principaux enseignements suivants :

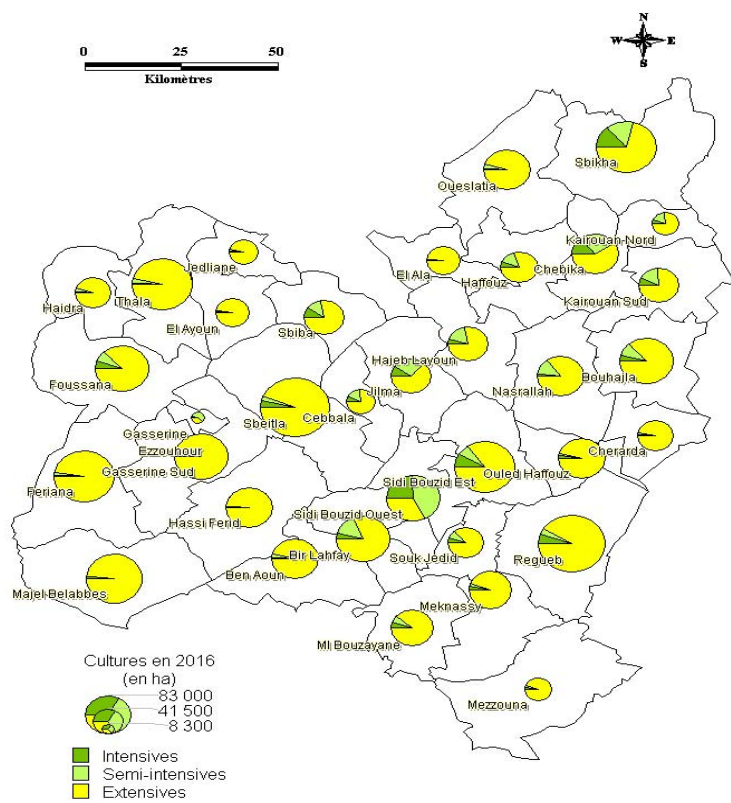
A) Le Centre-Ouest pourrait subir un certain repli de l'emploi agricole. Le volume d'emploi agricole (hors élevage) pourrait y passer d'environ 47 milles équivalents emplois permanents en 2005 à 45 milles équivalents emplois permanents en 2016, soit une régression de 4%. Cette baisse de l'emploi agricole serait beaucoup plus manifeste dans les cultures intensives (maraîchage irrigué) (-35%) que dans les cultures semi-intensives (fourrages, céréaliculture, et arboriculture, irrigués) (-8%). Par contre, l'emploi dans les cultures extensives (céréaliculture et arboriculture en sec) pourrait y connaître une certaine progression (+32%) (impacts des nouveaux défrichements et de la reconversion des terres ne faisant plus l'objet d'irrigation).

B) Par gouvernorat, c'est uniquement celui de Kairouan qui pourrait subir une baisse notable de l'emploi agricole. Le volume de cet emploi y passerait d'environ 20 milles en 2005 à 15 milles en 2016, soit une régression de 26%. Cette sensible baisse de l'emploi agricole dans le gouvernorat de Kairouan toucherait en particulier les cultures intensives (maraîchage irrigué) et les cultures semi-intensives (fourrage, céréaliculture, et arboriculture, irrigués). Par contre, dans les cultures extensives (céréaliculture et arboriculture en sec), l'emploi y connaîtrait une certaine amélioration (impact surtout de la reconversion des terres abandonnées par l'irrigation). Par

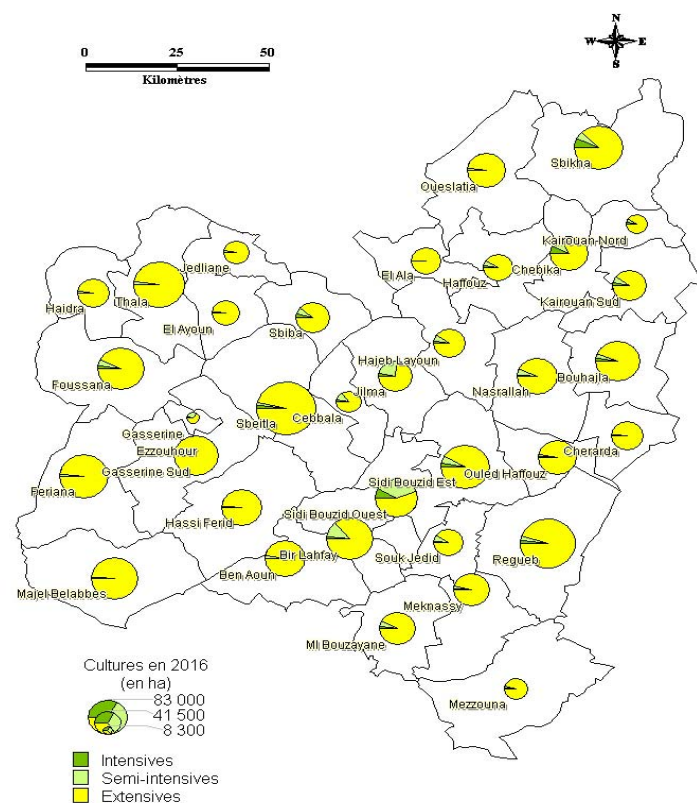
contre, dans les deux gouvernorats de Kasserine et de Sidi Bouzid, l'emploi agricole global aurait plutôt tendance à progresser (+30% à Kasserine et +7% à Sidi Bouzid). Certes, dans ces deux gouvernorats, l'emploi dans les cultures intensives aurait tendance à baisser (-31% à Kasserine et -24% à Sidi Bouzid). Mais cette baisse pourrait y être plus que compensée par l'amélioration de l'emploi dans les cultures semi-intensives et surtout dans les cultures extensives (impacts des nouveaux défrichements et de la reconversion des terres ne faisant plus l'objet d'irrigation).

C) Les délégations susceptibles de subir la baisse d'emploi agricole la plus sensible sont celles appartenant au gouvernorat de Kairouan, et plus particulièrement les délégations Sbikha, Chbika, Kairouan Sud, Haffouz, El Hajeb, Bouhajla, et Kairouan Nord.

En somme, selon ce scénario pessimiste, durant la décennie à venir, le Centre-Ouest ne pourrait préserver quasi-inchangé son emploi agricole que grâce à une récupération immédiate des terres abandonnées par l'irrigation, et surtout grâce à d'énormes nouveaux défrichements. En l'absence de ces deux phénomènes, l'emploi agricole de cette région subirait une forte régression qui toucherait la quasi totalité de ses délégations. Cette régression résulterait en particulier d'une accentuation de la surexploitation des nappes hydriques de cette région, entraînant un rabattement de ces nappes, un repli de leur débit, et une aggravation de leur salinisation. Notons que les nouveaux défrichements ne pourraient que provisoirement temporiser la régression de l'emploi agricole dans le Centre-Ouest. Car, à long terme, ces défrichements pourraient altérer gravement l'équilibre écologique de cette région, et par là sa dynamique socio-économique./.



Terres agricoles en 2016  
Scénario tendanciel



Terres agricoles en 2016  
Scénario pessimiste

## 8 STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DU CENTRE-OUEST

### 8.1 LE SCENARIO SOUHAITE

Le scénario souhaité retenu fait le pari de la croissance étendue et fait ressortir une organisation spatiale fortement marquée par le prolongement des dynamiques observées durant les deux dernières décennies.

Sur le plan agricole, ce scénario suppose la consolidation et le renforcement des acquis des deux dernières décennies, sous certaines conditions, dont les plus importantes sont :

- La diffusion sur une large échelle des techniques d'irrigation économisant l'eau, et en particulier la technique goutte-à-goutte.
- Le maintien de certaines subventions des prix des intrants agricoles, et en particulier ceux de l'eau publique, des carburants, et de l'énergie de pompage dans les périmètres privés.
- La protection, la préservation des ressources et la recharge régulière des nappes hydriques.
- La reconversion de terres marginales à céréales en des terres à oliviers
- Le transfert d'eau du Nord vers le Centre pour renforcer en particulier la ressource pour l'eau potable urbaine. Dans cette perspective le transfert des eaux excédentaires du nord du barrage de Sidi Salem vers le kairouannais (barrage de Nebhana) exprimerait une volonté durable d'assurer la relance du développement du Centre-Ouest et permettrait d'envisager la recharge de certaines nappes en péril, la nappe de Sisseb El Alam en particulier.

Sur le plan industriel, la région Centre-Ouest doit se donner les moyens pour profiter de la surcharge des zones littorales en matière d'industries manufacturières et accueillir des nouveaux investissements directs pour l'exportation. Ceci suppose :

- Une nette amélioration de l'infrastructure industrielle et une offre en zones et locaux industriels bien dotés dans les trois capitales régionales notamment, et les zones desservies par les infrastructures de transport pour accueillir ces investissements extérieurs en particulier
- La mise en valeur des ressources géologiques naturelles (gisements minéraux pour les cimenteries et autres matériaux de construction)
- L'amélioration de la formation par la diffusion notamment des « Instituts d'Arts et Métiers » dans les trois gouvernorats et le renforcement du pôle universitaire de Kairouan pour lui faire atteindre la masse critique qui permettrait à ce pôle régional de jouer son rôle de rétention de la population de la région
- L'amélioration du réseau routier principal, en particulier, par le renforcement des infrastructures d'échange avec le littoral Nord-Est et Est, et des investissements

complémentaires dans le réseau de routes locales et régionales et dans le réseau des pistes rurales.

Par ailleurs, la mise en valeur des sites culturels, naturels du Centre-Ouest offrira au produit touristique tunisien une extension régionale qui le diversifierait.

## 8.2 DEVELOPPER LES ACTIVITES ET LES EMPLOIS

### 8.2.1 Décélérer le solde migratoire négatif de la région

Durant le quinquennat 1999-2004, le mouvement d'exode du Centre-Ouest a connu une amplification sans précédent. Durant cette période, le coefficient migratoire de cette région (solde migratoire rapporté à la population médiane) a été négatif, de l'ordre -6,8 pour mille par an, contre -7,6 pour mille par an durant le quinquennat 1994-1999. Cette tendance a engendré un début de dépeuplement de la région, dans la mesure où le croît naturel de sa population (naissance moins décès) ne permet plus de compenser son solde migratoire négatif. Ce dépeuplement a déjà touché un grand nombre de délégations du Centre-Ouest, dont notamment Ouslatia, Nasrallah, Chbika, El Alâa, et Chrarda du gouvernorat de Kairouan, Thala, Jedilienne, et Haydra, du gouvernorat de Kasserine, et Meknassy, Ouled Haffouz, et Souk Ejjedid du gouvernorat de Sidi Bouzid. Par ailleurs, certains chefs-lieux de communes ne réussissent plus à retenir leur propre population. Les cas typiques étant ceux de Ouslatia, Aïn Jalloula, Nasrallah, El Alâa, Chrarda, Thala, et Ouled Haffouz.

**Tab. 8.1 : Délégations du Centre-Ouest ayant subi une baisse absolue de leur population par genre et milieu (décennie 1994-2004)**

Délégation	Gouvernorat	Deux milieux			Milieu communal			Milieu non communal		
		H	F	E	H	F	E	H	F	E
Ouslatia	Kairouan	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Nasrallah	Kairouan	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Chbika	Kairouan	-	+	-	+	+	+	-	-	-
El Alâa	Kairouan	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Chrarda	Kairouan	-	+	-	-	-	-	-	+	-
Thala	Kasserine	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Jedilienne	Kasserine	-	+	-	+	+	+	-	-	-
Haydra	Kasserine	-	-	-	-	+	+	-	-	-
Meknassy	Sidi Bouzid	-	+	-	-	+	+	-	-	-
Ouled Haffouz	Sidi Bouzid	-	-	-	-	+	-	-	-	-
Souk Ejjedid	Sidi Bouzid	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Source : « Recensements généraux de la population », INS

### 8.2.2 Réduire le chômage dans la région

En apparence, le taux de chômage semble avoir déjà entamé une tendance à la baisse: 17,2% en 2004 contre 20,6% en 1994. Dans le Centre-Ouest, la demande additionnelle d'emplois a chuté d'une moyenne annuelle d'environ 8400 durant la décennie 1984-1994 à seulement 2170 durant la décennie 1994-2004 (-74%). Cette énorme régression de la demande additionnelle d'emplois trouve ses origines dans deux phénomènes essentiels : la montée de la rétention scolaire, d'une part, et l'amplification de l'exode vers les zones littorales ou l'étranger, d'autre part. Quant aux créations nettes d'emplois dans cette région, elles se sont repliées d'une moyenne annuelle d'environ 5500 durant la décennie 1984-1994 à 3070 seulement durant la décennie 1994-2004 (-44%). Ce sensible repli des créations nettes d'emplois a touché la quasi totalité des activités économiques de la région, et plus particulièrement l'« artisanat et les petits métiers ». Il est donc impératif de revigorer la capacité de la région à créer des nouveaux emplois. D'autant plus que,

dans les années à venir, l'impact en apparence positif de la rétention scolaire et de l'émigration sur le chômage de la région, risque de s'estomper.

### 8.2.3 Relancer la dynamique économique pour créer des emplois

Il s'agit d'impulser une croissance économique durable dans cette région. Cette croissance devrait d'abord préserver les potentialités de cette région, et plus particulièrement ses potentialités naturelles (ressources hydrauliques, sols agricoles utiles, parcours, etc.). Cette croissance devrait ensuite exploiter de façon optimale les opportunités qui s'offrent à cette région : surcharges des zones littorales en matière d'industries manufacturières ; persistance, voire consolidation, des programmes étatiques de développement régional ou rural ; larges diffusion et décentralisation de l'enseignement et de la formation ; sauts technologiques, en particulier en matière informatique, etc.

## 8.3 IDENTIFIER LES TERRITOIRES CONNAISSANT DES DEVELOPPEMENTS SPECIFIQUES

### 8.3.1 Contexte général

L'identification des territoires connaissant des développements spécifiques et nécessitant des aménagements appropriés dans le Centre-Ouest doit être faite tant en fonction des potentialités naturelles et des ressources humaines caractéristiques de tels territoires aux échelles locales et à l'échelon régional, que par rapport à des choix stratégiques de développement et d'aménagement du territoire national dans son ensemble.

Le Schéma Directeur d'Aménagement du Territoire National (SDATN) est un cadre de référence privilégié dans l'identification de la position qu'occupe le Centre-Ouest dans le territoire national, tout comme dans l'identification des territoires locaux nécessitant des mesures spécifiques de développement et d'aménagement à l'intérieur de la région.

De par sa position géographique au centre de la Tunisie, le Centre-Ouest occupe une situation stratégique dans l'articulation des différentes composantes du territoire national. Il représente à la fois une **région-charnière** entre le Nord et le Sud de la Tunisie et un **espace intermédiaire** entre les régions du littoral oriental et les zones frontalières occidentales. Si cette position d'interface entre des territoires étendus qui bordent la région est source de potentialités multiples de développement, elle est aussi synonyme de fragilité écologique et de risques de déséquilibres territoriaux intra-régionaux. La fragilité écologique découle des risques évidents de surexploitation des ressources naturelles et les déséquilibres territoriaux intra-régionaux peuvent s'aggraver par l'attractivité des espaces du littoral oriental et la répulsion des espaces frontaliers et montagneux de l'ouest.

L'option clairement affirmée dans le Schéma Directeur d'Aménagement du Territoire National pour « **un développement régional cohérent et équitable** »<sup>8</sup> confirme la nécessité d'intégrer la stratégie de développement et d'aménagement du Centre-Ouest dans le cadre d'une stratégie nationale de développement et d'aménagement du territoire national soucieuse de préserver les équilibres écologiques, économiques, sociaux et territoriaux.

*« Vu sous l'angle territorial, les principales orientations permettant de favoriser un développement harmonieux du territoire sont :*

- *Développer les activités économiques dans toutes les régions du pays selon leurs potentialités naturelles et humaines.*

<sup>8</sup> Ministère de l'Équipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du territoire, Schéma Directeur d'Aménagement du Territoire National, Rapport final, Juin 2007, 275 p.

- *Développer l'infrastructure de liaison entre le littoral et les régions intérieures du pays*
- *Diversifier la base économique dans les régions en exploitant les potentialités offertes en matière d'industrie, d'agriculture, de mines et du tourisme culturel et saharien et en renforçant l'intégration entre ces activités*
- *Compléter la couverture des services publics en assurant une desserte complète du pays par les services et les infrastructures de base et améliorer les conditions de vie dans les régions.*
- *Promouvoir les régions intérieures en difficulté notamment les régions minières et les régions frontalières.*
- *Donner plus de responsabilité et de rôles aux régions. »<sup>9</sup>*

### **8.3.2 Les territoires du Centre-Ouest nécessitant des stratégies spécifiques de développement et d'aménagement**

En fonction de ce qui précède, les choix stratégiques de développement et d'aménagement du Centre-Ouest seront faits pour les territoires suivants :

1. Les plaines et les piémonts du Kairouanais
2. Les plaines et les piémonts des Basses Steppes méridionales
3. Les bassins des Hautes Steppes orientales
4. Les bassins des Hautes Steppes occidentales
5. Les piémonts méridionaux des Hautes Steppes occidentales
6. Les zones frontalières et montagneuses occidentales

---

<sup>9</sup> Ministère de l'Équipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du territoire, Schéma Directeur d'Aménagement du Territoire National, Rapport final, Juin 2007, p. 20





### TERRITOIRES HOMOGÈNES DU CENTRE - OUEST

- Les plaines et les piémonts du Kairouanais
- Les bassins des Hautes Steppes orientales
- Les plaines et les piémonts des Basses Steppes méridionales
- Les piémonts méridionaux des Hautes Steppes occidentales
- Les bassins des Hautes Steppes occidentales
- Les zones frontalières et montagneuses occidentales



### 8.3.2.1 Les plaines et les piémonts du Kairouanais

Les territoires qui appartiennent au nord-est du gouvernorat de Kairouan occupent une position privilégiée dans la région du Centre-Ouest : ils sont en contact direct avec les pôles et les régions les plus dynamiques du territoire tunisien et plus particulièrement ceux qui se trouvent sur le pourtour du Golfe de Hammamet et qui sont appelés à connaître une dynamique exceptionnelle durant les décennies à venir. De ce fait, ils bénéficient déjà d'infrastructures de base les reliant à ces espaces et profiteront sensiblement des infrastructures et des équipements lourds de transport engagés et programmés à moyen et à court terme. Cependant si ce privilège est évident pour Kairouan et pour les territoires orientaux, il n'est pas aussi évident pour ceux qui se situent plus à l'ouest (les piémonts de Jbel Serj et Jbel Boudabbous).

#### **Kairouan et les plaines du Kairouanais**

Par sa position, sa population, ses activités et ses équipements, **Kairouan** occupe une place de choix dans l'ensemble du Centre-Ouest et de façon plus probante pour les territoires septentrionaux de son gouvernorat. Elle représente un nœud de circulation connexe et un carrefour principal dans la Tunisie orientale dans la mesure où elle est à la croisée des chemins de deux axes majeurs de circulations (l'axe méridien Tunis-Kairouan-Skhira et l'axe transversal Sousse-Kairouan-Gafsa). Ces axes qui fonctionnent actuellement à l'état de routes de niveau national, seront des axes de statut variés à moyen et à long terme : autoroute nationale à moyen et à court terme pour le tronçon Sousse-Kairouan, autoroute nationale à long terme pour les tronçons Tunis-Kairouan et Kairouan-Gafsa et Kairouan-Gasserine et route express pour le tronçon Kairouan-Enfidha. La programmation de la reprise de la voie désaffectée Sousse-Kairouan pour le trafic ferroviaire de voyageurs viendra renforcer les relations de Kairouan avec Sousse et l'ensemble du littoral oriental.

Le poids économique de la ville de Kairouan est soutenu par une assise agricole solide représentée par les cultures maraîchères irriguées basées sur les ressources hydrauliques de la nappe phréatique de la plaine de Kairouan. Toutefois, la surexploitation de cette nappe, à l'instar de la surexploitation de la plupart des nappes phréatiques des territoires orientaux du Centre-Ouest, nécessite déjà des mesures de protection et de sauvegarde d'une ressource vitale. Malgré la fragilité de ces ressources naturelles, la plaine de Kairouan qui s'étend autour de la ville dans un rayon d'une trentaine de kilomètres reste l'un des principaux espaces économiques prometteurs du Centre-Ouest où, en plus de la base agricole, il faudra aussi compter sur les potentialités de diversification et de renforcement des activités industrielles et tertiaires dans la ville de Kairouan et dans les multiples centres qui gravitent autour (Chebika, El Baten, Sidi Ali Ben Salem, El Ghabat, El Mrazig, Fatnassa...)

#### **Les plaines et les piémonts de Sbikha – El Alem**

Au nord de la plaine de Kairouan et à la périphérie nord de son gouvernorat s'étend un territoire de taille réduite mais qui ne manque pas de potentialités naturelles. Les nappes phréatiques de Sbikha, Sisseb-El Alam, Aïn Boumerra et Chegaifia ont été à l'origine du développement de périmètres irrigués et de cultures maraîchères qui représentent une part non négligeable de la production maraîchère du Centre-Ouest. Là aussi, la surexploitation de ces nappes risque de compromettre l'une des bases économiques de ce territoire, d'où la nécessité de mise en œuvre de programmes de protection et de sauvegarde de ces périmètres. La ville de **Sbikha**, secondée par El Alam et Souk Jemâa, pourra renforcer son rôle d'encadrement des terroirs agricoles environnants et elle pourra aussi tirer profit de sa situation géographique à proximité du futur pôle de développement économique autour d'Enfidha et sur le pourtour du Golfe de Hammamet.

#### **Les piémonts de Jbel Serj Jbel Oueslat et Jbel Boudabbous**

Les territoires situés au nord-ouest du gouvernorat de Kairouan sont marqués par les reliefs montagneux du flanc méridional de la Dorsale (Jbel Serj, Jbel Ouesslat et Jbel Bou Zabbous). Ces petites et moyennes montagnes offrent peu de ressources naturelles. Seuls les piémonts et les

bassins intra-montagneux et plus particulièrement celui de Oueslatia offrent de maigres ressources pédologiques et hydrauliques aux communautés rurales. Celles-ci ont eu tendance durant les deux dernières décennies à migrer vers les terres orientales à la recherche d'emplois et de ressources complémentaires à celles d'une agriculture de subsistance incapable d'employer toutes les forces vives et de répondre aux besoins croissants. Les enjeux de développement et d'aménagement de ces territoires résident dans l'équilibre à trouver entre la nécessité de développer des activités économiques capables de répondre aux besoins croissants et l'impératif de sauvegarder des formations végétales forestières et limiter le surpâturage des terrains de parcours sur les piémonts. Les villes de **Oueslatia** et de Ain Jeloula, pourraient mieux contribuer à l'encadrement des populations de ces territoires et à la diversification des activités économiques. Les potentialités du tourisme écologique que représentent les zones forestières et montagneuses pourraient contribuer partiellement à cet effort de diversification économique.

### 8.3.2.2 Les plaines et les piémonts des basses steppes méridionales

Les Basses Steppes méridionales de la région du Centre-Ouest font partie intégrante d'un ensemble géographique qui englobe l'ensemble des Basses Steppes qui s'étendent au sud de la Dorsale jusqu'au Golfe de Gabès et qui sont limitées à l'ouest par l'accident tectonique méridien jalonné par les Jbels Nara, Bou Dinar et Gouleb. A l'intérieur du Centre-Ouest, ces plaines et piémonts s'étendent de Sidi Amor Bou Hajla jusqu'à Mezzouna et de Menzel Mhiri et Nasrallah jusqu'au sud de Regueb. Ces territoires ouverts sur les influences orientales (naturelles et humaines) constituent un domaine privilégié de l'arboriculture sèche et plus précisément de l'oléiculture selon la méthode sfaxienne. L'influence de Sfax ne s'y limite pas d'ailleurs à la technique de culture de l'olivier, elle s'étend aux autres domaines économiques où Sfax a joué un rôle et continuera de jouer des rôles primordiaux dans la dynamique d'ensemble de ces territoires.

A l'intérieur de ce domaine relativement homogène, on peut distinguer entre deux territoires limités par Jbel Goubrar (Khechem El Khesouma) mais aussi par la route nationale n°13 (RN13) qui relie Sfax aux territoires du Centre-Ouest. Ces limites partagent les Basses Steppes méridionales en deux sous-espaces : le sud du Kairouanais au nord et le pays de Regueb au sud

#### **Le Sud du Kairouanais**

Ce territoire comprend les délégations de **Sidi Amor Bou Hajla, Cherarda et Nasrallah**. Dans sa partie nord, il est le prolongement de la plaine de Kairouan et de ses périmètres irrigués maraîchers, tandis qu'on passe au sud vers un pays d'arboriculture en sec où les périmètres irrigués sont plus rares (autour de Cherarda). Au sein de ce territoire, le contraste est aussi grand entre les terroirs orientaux et ceux situés à l'ouest de Jbel Cherahil (délégation de Nasrallah) où seul le bassin situé entre les Jbels Nara et Cherahil offre des potentialités de développement des cultures irriguées (par les eaux du barrage de Sidi Saad) et de l'arboriculture sèche. En dehors de ce bassin, les maigres ressources pédologiques et hydrauliques ont été surexploitées sans garantir les revenus suffisants pour satisfaire les besoins de l'ensemble des populations rurales qui ont été amenées durant les deux décennies (1984-2004) à migrer vers le littoral oriental à la recherche d'emplois et de revenus complémentaires.

#### **Le pays du Regueb**

Ce territoire correspond à la délégation de **Regueb** et il se caractérise par une grande homogénéité. Ce vaste piémont largement ouvert aux influences orientales a été un domaine d'extension de l'arboriculture sèche et de l'oléiculture selon la méthode sfaxienne. A cette tradition arboricole s'est ajoutée une dynamique récente des cultures maraîchères autour de la ville de Regueb et basée sur les ressources d'une nappe phréatique d'assez bonne qualité et dont l'exploitation n'a pas atteint les niveaux alarmants des autres nappes du gouvernorat de Sidi Bouzid. La ville de Regueb qui est longtemps restée peu dynamique pourra jouer un rôle stimulant pour le développement des potentialités agricoles et la diversification des autres activités économiques.

### 8.3.2.3 Les bassins des hautes steppes orientales

Les Hautes Steppes constituent un domaine naturel qui s'étend à l'ouest de la ligne méridienne représentée par les Jbels Nara et Bou Dinar jusqu'à la frontière tuniso-algérienne et au sud de la Dorsale jusqu'aux Monts de Gafsa. A l'intérieur de domaine relativement homogène on peut distinguer entre deux grands territoires en fonction de la configuration des reliefs : d'une part les Hautes Steppes orientales représentées par les territoires du gouvernorat de Sidi Bouzid et d'autres part les Hautes Steppes occidentales représentées par les territoires du gouvernorat de Gasserine.

Les Hautes Steppes orientales se présentent comme un ensemble de bassins délimités par des ensembles montagneux peu vigoureux dont les directions sud-ouest-nord-est et nord-sud se croisent pour configurer des bassins de tailles variées et aux ressources assez contrastées. Du nord au sud on peut distinguer entre les bassins de Haffouz-El Ala, de Hajeb Layoun-El Houareb, de Bled Gamoud (Sidi Bouzid et Hichria) et de Mknassy.

#### Les bassins de Haffouz – El Ala

Ces bassins délimités par les Jbels Oueslat et Trozza à l'est et les Jbels Kesra et Barbrou à l'ouest correspondent aux deux délégations de Haffouz et El Ala du gouvernorat de Kairouan. La qualité des ressources hydrauliques de la nappe de Haffouz constitue un atout majeur mais dont les possibilités d'exploitation sont limitées par l'exiguïté des terres irrigables et les risques de surexploitation d'une nappe très convoitée. Malgré la proximité de Kairouan, l'enclavement de ces bassins a été aussi un handicap qui nécessite des efforts de modernisation des liaisons routières avec Kairouan et en direction de Makthar et Siliana. De ces efforts les villes de Haffouz et d'El Ala tireraient un grand profit et seraient plus capables de mieux encadrer les populations des zones montagneuses et forestières qui tendent à quitter leurs terres aux maigres ressources. Le renforcement de leurs équipements et la diversification de leurs activités économiques apporterait des opportunités d'emploi et de revenus supplémentaires que les populations recherchent actuellement en migrant vers les zones littorales orientales.

#### Les bassins de Hajeb Layoun-El Houareb

Ces bassins de petite taille constituent aussi des enclaves situées entre des Jbels de faible vigueur (Jbels Trozza et Cherichira au nord et Jbels Touil et Ezzawaya au sud et par les piémonts de Jbel Mghilla à l'ouest). Ils se distinguent par leurs ressources hydrauliques qui ont donné naissance à une agriculture irriguée autour de Hajeb Layoun et à une arboriculture sèche sur les sols les plus fertiles de ces bassins.

La ville de Hajeb Layoun qui occupe une situation centrale à l'intérieur de ce territoire sera aussi amenée à jouer un rôle plus déterminant pour les territoires environnants et même à l'échelle du Centre-Ouest par le rôle d'interface et de pôle charnière entre les trois centres urbains majeurs de la région (Kairouan, Gasserine et Sidi Bouzid). La programmation des deux tronçons autoroutiers à long terme (Kairouan-Gasserine et Kairouan-Gafsa) met la ville de **Hajeb Layoun** au niveau d'une **bifurcation majeure** du territoire régional et même à l'échelle nationale.

#### Bled Gamouda (Sidi Bouzid- Hichria)

Bled Gamouda est l'un des territoires les plus étendus du Centre-Ouest. Il tire son homogénéité de la place centrale qu'occupent la ville de Sidi Bouzid et ses périmètres irrigués. Ce territoire est délimité à l'est par les Jbels Nara et Bou Dinar, au sud par les Jebels Meloussi et Majoura et à l'ouest par les piémonts des Jbels de la Dorsale (Mghilla) et ceux des petits jbels au sud (Jbel Sidi Aich, Jbel Ben Aoun et Jbel Lahfey).

Ce territoire se caractérise aussi par sa problématique de développement : la prospérité économique enregistrée durant les décennies (1980-2000) a été fondée sur le développement des

cultures maraîchères par puits de surface sur les ressources de l'une des nappes les plus importantes du Centre-Ouest (Sidi Bouzid-El Braga). Cette prospérité a été aussi à l'origine d'une dynamique urbaine spectaculaire pour la ville de Sidi Bouzid, en plus de la dynamique insufflée par sa promotion au rang de chef-lieu de gouvernorat durant les années 70. Mais cette prospérité pose un problème majeur de durabilité : les ressources hydrauliques ont été surexploitées au-delà des limites tolérables et les ressources pédologiques sont aussi menacées par les risques de la salinisation.

La nécessité de protéger les bases naturelles de la prospérité économique de ce territoire est doublée d'un impératif de diversification des activités économiques et de renforcement des équipements structurants pour la ville de Sidi Bouzid qui sera appelée, plus que dans le passé, à jouer un rôle dynamisant et structurant pour la réussite d'une transition économique vers des modes de production où les activités industrielles et tertiaires devront jouer des rôles aussi importants que celui joué par l'intensification des cultures par l'irrigation.

La dynamique de ce territoire pourra aussi venir des autres territoires qui se situent autour de la plaine de Sidi Bouzid proprement dite : le territoire de Jilma et Cebbalet Ouled Asker au nord-ouest, le piémont ouest de Jbel Nara au nord-est, le bassin de Souk Jedid-Hichria au sud et le territoire de Bir Lahfey et Sidi Ali Ben Aoun au sud-ouest. Ces territoires qui ne bénéficient pas des mêmes ressources hydrauliques que la plaine de Sidi Bouzid ne manqueront pas d'atouts dans les efforts de diversification des activités économiques à fournir pour réduire la pression sur les eaux de la nappe de Sidi Bouzid-El Braga. L'axe routier majeur de la RN3 (Kairouan-Gafsa) qui sera doublée par le tronçon autoroutier programmé à long terme représentera **un axe majeur de développement** et de restructuration des territoires qui s'étendent de Jilma au nord jusqu'à Sidi Ali Ben Aoun au sud. Le croisement de cet axe avec la RN13 (Sfax-Gasserine) formera un carrefour principal dont les retombées profiteront aussi bien à Cebbalet Ouled Asker et Jilma qu'à Sidi Bouzid et Sbeitla.

#### **Le bassin de Meknassy**

C'est le plus méridional des bassins des Hautes Steppes orientales. Il est cerné par les Jbels Majoura et Meloussi au nord et par Jbel Bou Hedma au sud. C'est un pays de tradition arboricole où l'olivier tient une place de choix surtout le long de l'axe de transport routier et ferroviaire qui traverse la partie méridionale de ce bassin. Les villes de Meknassy et Menzel Bouzayane ont joué un rôle fondamental dans le développement de l'arboriculture le long de cet axe. Elles continuent de structurer toute la partie méridionale de ce bassin ainsi que la partie nord tout le long du piémont sud de Jbel Meloussi où l'extension de l'arboriculture sèche et de quelques périmètres irrigués s'est faite le long de la vallée de l'Oued Leben.

#### **8.3.2.4 Les bassins des hautes steppes occidentales**

Les Hautes Steppes occidentales sont parmi les plus hautes terres de la Tunisie, elles abritent dans leur partie nord des massifs montagneux (Mghilla, Semmama, Birino, Kef Soltane...) où les altitudes atteignent plus de 1300 m et culminent à 1544 m à Jbel Chaambi. Par l'effet de ces montagnes, ces hautes terres sont compartimentées en bassins de tailles variées et plus ou moins enclavés qui ont abrité l'essentiel des activités économiques. Au sud de la Dorsale les piémonts des petites montagnes offrent de maigres ressources naturelles où l'alfa surexploitée ne représente plus qu'un mince couvert très menacé. Seuls les fonds de vallée offrent quelques ressources pédologiques et hydrauliques qui restent toutefois, insuffisantes pour le réel développement d'une agriculture intensive.

#### **Les bassins de Sbeitla-Sbiba**

Parmi les bassins de la zone nord, celui de Sbiba-Sbeitla est un territoire qui se distingue par sa configuration morphologique de bassin compris entre deux chaînons montagneux parmi les plus vigoureux de la région (Jbel Mghilla à l'est et Jbels Semmama, Douleb et Touaycha à l'ouest). Cette configuration a été favorable au développement des cultures intensives irriguées

utilisant les ressources de deux nappes (Sbiba et Sbeitla) dont les eaux sont de bonne qualité. Toutefois la surexploitation de ces nappes risque de compromettre la prospérité des périmètres irrigués et des vergers qui ont été développés autour de Sbeitla et de Sbiba.

La ville de **Sbeitla** qui encadre les terroirs situés au sud de ce bassin bénéficie d'atouts importants : la diversité des ressources naturelles et archéologiques, la proximité de Gasserine, la bonne desserte routière au croisement de deux axes routiers majeurs (RN3 et RN13) et qui sera renforcée par le tronçon autoroutier reliant Kairouan et Gasserine. Par ces ressources Sbeitla pourra être, avec Thala au nord et Fériana au sud, l'un des centres urbains qui joueront des rôles importants dans le fonctionnement de l'armature urbaine dans les Hautes Steppes occidentales.

Au nord, ce sont les centres urbains de **Sbiba** et **Jedliane** qui seront appelés à jouer un rôle d'encadrement des zones rurales environnantes et de diversifications des activités économiques dans des zones montagneuses et forestières où l'agriculture et l'élevage ont été incapables de satisfaire les besoins croissants des populations.

### **Le bassin de Gasserine**

Malgré son exigüité, ce bassin est l'un des territoires sur lequel repose le fonctionnement économique du Centre-Ouest. Dans ce carrefour naturel s'est développée la ville de **Gasserine** qui constitue l'un des trois principaux pôles urbains structurant la région du Centre-Ouest, tant par ses fonctions industrielles que par ses fonctions tertiaires (administratives et commerciales). Limité dans son extension entre les Jbels Semmama et Chambi au nord et Selloum au sud, ce bassin n'offre pas de ressources naturelles importantes. Toutefois, la situation de Gasserine la prédestine à jouer un rôle de premier plan dans la partie occidentale de la région, tout comme dans l'ensemble des territoires situés à l'ouest du territoire national. Gasserine est l'un des quatre principaux centres urbains de la zone frontalière (avec Jendouba, El Kef et Gafsa) qui contribueront par leurs dynamiques à structurer des territoires en mutation et en attente d'initiatives de la part des différents acteurs du développement. La programmation, dans le cadre du Schéma Directeur d'Aménagement du Territoire National de deux tronçons autoroutiers qui se croisent à Gasserine ne fait que renforcer l'avantage de la situation de carrefour dont bénéficie déjà la ville.

### **Les bassins de Foussana-El Ayoun**

Ces deux bassins cernés de tous les côtés par les massifs montagneux, constituent des voies de passage naturelles en direction du nord et qui ont été empruntés par les principales voies de communication qui relient Gasserine aux territoires du Nord-Ouest : la RN17 qui passe par Thala, la voie ferrée de marchandises qui passe par Foussana et le futur tronçon autoroutier programmé et qui passera aussi par le bassin de Foussana. Ce bassin qui bénéficie de ressources naturelles non négligeables, sera l'un des territoires prometteurs sur lequel pourrait reposer une stratégie de développement des zones frontalières. Le bassin de Layoun est plus enclavé et ses ressources naturelles sont réduites. Les efforts des pouvoirs publics fournis en vue de structurer les zones forestières et montagneuses se sont déjà concrétisés par la création de la délégation d'El Ayoun et par la promotion communale de son chef-lieu. Il reste encore à poursuivre les efforts de renforcement des équipements et de diversification des activités économiques pour offrir plus d'opportunités d'emploi et de sources de revenu pour les populations tentées par l'émigration.

### **Le bassin de Thala-Haidra**

Drainé par l'oued Sarrath et ses affluents ce bassin est le plus septentrional de la région du Centre-Ouest et fait plutôt partie de systèmes hydrauliques tournés vers le Haut-Tell. Les vallées drainées par les affluents du Sarrath abritent quelques cultures annuelles extensives et peu d'arboriculture, l'essentiel des terres est représenté par de maigres parcours menacés de surpâturage. La pauvreté des ressources hydrauliques locales n'a pas permis le développement des cultures irriguées. Malgré les efforts de diversification des activités économiques, les deux principaux centres urbains (Thala et Haidra) n'ont pas compensé les insuffisances d'une maigre agriculture et n'ont pas pu retenir les candidats au départ à partir des zones les plus démunies. D'où la nécessité de poursuivre les efforts de développement des équipements et de

diversification des activités économiques, aussi bien à Thala qu'à Haidra appelées à jouer un rôle spécial dans les efforts à fournir par les pouvoirs publics en vue de dynamiser le développement des zones frontalières.

### 8.3.2.5 Les piémonts méridionaux des Hautes steppes occidentales

Ces piémonts couvrent un territoire qui s'étend sur l'ensemble des délégations méridionales du gouvernorat de Gasserine (Fériana, Hassi El Férid et Magel Bel Abbès). Ce sont des terres aux maigres ressources naturelles. La couverture végétale prédominante est l'alfa qui a fait l'objet d'une exploitation intense qui menace cette formation et les sols minces qu'elle parvient difficilement à retenir. Malgré la rareté des ressources naturelles, les zones rurales aux faibles densités de population (inférieures à 30 hab./km<sup>2</sup> en 2004) n'ont pas connu les exodes massifs enregistrés dans d'autres zones rurales défavorisées du Centre-Ouest durant les décennies (1984-2004). Les efforts de structuration du territoire et de développement des activités économiques fournis par les efforts publics ont eu des retombées positives dans la zone de Fériana que dans celles de Hassi El Férid et Magel Bel Abbès.

#### Le piémont de Fériana-Thélepte

Situé dans le prolongement du bassin de Gasserine, le piémont de Fériana-Thélepte présente aussi des caractéristiques semblables à celles de ce bassin. Il est traversé par des voies de passage naturelles qui en font un carrefour favorable à la circulation, tant dans le sens nord-sud (entre Gasserine et Gafsa) que dans le sens sud-est-nord-ouest (en direction de Tebessa en Algérie). Les RN 15 et RN17 qui empruntent ce carrefour naturel constituent des axes structurants de la vie de circulation au niveau de ce carrefour et pour l'ensemble des piémonts méridionaux des Hautes Steppes occidentales. Les fonctions industrielles et tertiaires (de transport et de commerce principalement) du binôme **Fériana-Thélepte** doivent être renforcées dans la perspective du renforcement des liens et des échanges avec l'Algérie. Ce pôle urbain devra jouer un rôle dynamisant de premier plan, non seulement pour le territoire restreint dans lequel il se situe mais, pour l'ensemble des territoires méridionaux du gouvernorat de Gasserine et plus particulièrement les zones frontalières.

#### Les piémonts de Hassi El Férid-Kamour

Ce territoire se trouve entre les Jbels Selloum au nord et Sidi Aich, Ben Aoun et El Hfay au sud. Longtemps enclavé et en dehors des axes importants de la circulation qui drainent les territoires environnants, ce territoire a connu une dynamique démographique en rapport avec les efforts fournis par les pouvoirs publics en vue d'améliorer l'accessibilité, de développer les équipements et les activités économiques. La décision de créer la délégation de Hassi El Férid et de promouvoir son chef-lieu au rang de commune est venue concrétiser la volonté ferme de promouvoir ces territoires défavorisés. La construction des routes et pistes bitumées a permis de sortir les populations de leur isolement et de les relier aux centres urbains voisins : la route Gasserine-Hassi-El Férid, la route Sbeitla-Khanguet Zazia, la route Kamour-Hassi El Férid-El Hechim... Des efforts supplémentaires sont à fournir pour renforcer cette dynamique et confirmer l'intégration de ce territoire aux pôles et axes structurants de la région. Le centre de Hassi El Férid devra bénéficier de plus de soutiens de la part des différents acteurs du développement en vue de renforcer l'impulsion donnée par les pouvoirs publics.

#### Le piémont de Magel Bel Abbès

C'est le territoire le plus méridional des territoires du Centre-Ouest. Par sa configuration morphologique et par son système hydraulique, il est plus tourné vers le bassin versant de l'Oued El Kébir. Les maigres ressources naturelles de ce territoire limitent les possibilités de développement des activités agricoles aux seuls vallons et vallées où s'accumulent les sols minces et se concentrent les eaux de ruissellement. Le reste des terres qui couvrent l'essentiel des superficies sont des terres de parcours dégradés et menacés de surexploitation. Par sa position intermédiaire entre Gasserine et Gafsa, Magel Bel Abbès pourra jouer un rôle de **relais** dans le développement des territoires qui se situent à cheval entre les deux gouvernorats voisins.

L'amélioration des conditions de circulation routière avec Om Laksab, Jadour et Sidi Aich confirme cette vocation et devra être poursuivie par des initiatives diversifiées de renforcement des infrastructures, des équipements de base et des activités de production, seules capables d'impulser une réelle dynamique de développement dans ces territoires défavorisés.

### 8.3.2.6 Les zones frontalières et montagneuses occidentales

Les zones frontalières du gouvernorat de Gasserine et qui sont dans la partie nord en majorité forestières, constituent des territoires qui devraient bénéficier d'une attention particulière de la part des autorités publiques, tant pour protéger des écosystèmes fragiles et menacés de dégradation, que pour développer économiquement et socialement des territoires défavorisés et dont la fragilité n'est pas moindre que celle des écosystèmes naturels. En fonction de leur caractéristique écologiques et de leurs spécificités économiques et sociales, on peut distinguer entre les zones frontalières de montagne situées au nord et les zones frontalières de piémont situées au sud.

#### Les zones frontalières de montagne

Elles s'étendent de Haidra à Bouchebka et se caractérisent par les hauteurs des montagnes qui appartiennent aux Monts de Tebessa : Jbel Essif (1352 m), Jbel Hamra et Jbel Tamesmida (1234 m). Ces terres couvertes de formations végétales assez préservées doivent être à la fois, mieux protégées écologiquement et mieux encadrées économiquement et socialement afin de fournir aux populations les ressources nécessaires afin de les prémunir contre les tentations de toute activité illégale (arrachage d'arbres, surpâturage, contrebande et commerce illicite...). Ces territoires qui se trouvent à une vingtaine de kilomètres de la ville algérienne de Tebessa et à plus d'une trentaine de kilomètres de Gasserine, peuvent jouer un rôle d'interface dans le développement des échanges transfrontaliers entre la Tunisie et l'Algérie. L'amélioration du réseau routier déjà assez dense pourra stimuler les échanges de voyageurs et de marchandises. En plus du renforcement des RN4 (Haidra-Tebessa), RN13 (Gasserine-Tebessa) et RN15 (Fériana-Tebessa), il faudra aussi renforcer la liaison routière méridienne (Haidra-Bouderies-Bouchebka) qui contribuera à mieux désenclaver des zones encore difficiles d'accès.

#### Les zones frontalières de piémont

Elles s'étendent de Bouchebka jusqu'à Om Laksab et se caractérisent par la conjonction des conditions naturelles et humaines qui font de ces piémonts parmi les territoires les plus défavorisés du Centre-Ouest : des ressources pédologiques et hydrauliques médiocres, des formations végétales très dégradées, des densités humaines très faibles et des activités et des ressources économiques quasi absentes. Si ces territoires manquent réellement d'atouts dans le processus de développement, leur situation frontalière leur attribue un intérêt stratégique qui doit justifier le renforcement des efforts de la part des pouvoirs publics en vue de mieux contrôler le territoire, encadrer les populations et développer des activités capables d'intégrer des territoires difficiles d'accès et faiblement intégrés dans les réseaux de la vie sociale et économique.

## 8.4 PROGRAMMER LE DEVELOPPEMENT DE LA REGION : EQUIPEMENTS, INFRASTRUCTURES ET ZONES D'ACTIVITE

Le Développement de la région requiert en priorité la préservation de ses ressources naturelles et leur régénération.

→ La première est la ressource en eau. A cet effet, l'apport de vulgarisation et de soutien pour l'économie de cette ressource sur les périmètres irrigués est essentiel à poursuivre et renforcer.



- La mobilisation des eaux de surface envisagée par les barrages de Khanguet Zazia sur oued El Fekka et le barrage Leben sur oued Leben, vise en priorité les recharges des nappes très sollicitées de la région.
  - Cette mobilisation est à compléter par la réalisation des barrages collinaires déjà identifiées.
  - Le projet de transfert des excédents du barrage de Sidi Salem (eaux du nord) vers le barrage Nabhana constituera un apport d'envergure pour recharger en particulier les nappes surexploitées de Sisseb El Allem sur lesquelles la pression reste forte pour le maintien des activités agricoles alimentées par cette nappe.
  - L'interconnexion entre les barrages Nabhana, El Houareb, Sidi Sâad complétera la maîtrise de la gestion de ressources en eau de la région.
  - Dans ce même objectif, les CRDAs continueront leurs programmes de forages d'identification de nouvelles potentialités pour créer de nouveaux périmètres irrigués et suppléer les nappes surexploitées dont la qualité de l'eau se détériore.
- La protection des ressources nécessite la continuation des programmes de reboisement et d'aménagement des bassins versants et les travaux de conservation des eaux et sols dans l'ensemble de la région et plus particulièrement les zones montagneuses, d'autant que ces programmes permettent de fournir des emplois et retenir les populations de ces zones dont les ressources sont maigres. La mise en défens et la régénération des nappes alfatières dans les régions des steppes requiert elle aussi un programme d'actions.
- Les programmes de développement agricole intégrés contribuent au maintien et au développement des emplois et des revenus dans cette région dont le secteur agricole reste le pilier de l'économie. Les phases 2 des projets de « collines de Kairouan » et PDAI de Kasserine requièrent une mise en œuvre rapide.
- La mise en valeur des ressources géologiques et minière a connu des identifications et des projets sont envisagées comme une cimenterie dans la zone de Aïn Jeloula et l'ouverture de carrières de matériaux de construction.
- Les programmes d'infrastructures sont appelés à être réalisés : desserte en gaz naturel de la région, renforcement du réseau routier (RN2, RN3, RN17...) ; renforcement du réseau MT de la STEG.
- La capacité de la région à retenir sa population passe par la création d'emplois industriels en priorité ; l'implantation d'unités industrielles par les investissements directs de l'étranger doit être attirée dans toute la région par le développement des zones industrielles d'accueil à Kairouan, Sidi Bouzid, Kasserine, Sbikha, etc. et autres villes desservies par une infrastructure de transport de grand gabarit.  
 Cette programmation est essentielle pour accueillir ces IDE en continuité de leur apports dans les zones littorales où le foncier commence à être une contrainte à leur implantation.
- Toute la capacité de promotion de cette opportunité doit être mobilisée pour accueillir cet apport du secteur privé au développement de la région et son intégration au développement que connaissent les régions limitrophes du Centre Est et du Nord Est.

→ Le réseau routier requiert un volume d'investissement en conséquence à cet effet

- Le développement de la RN2 d'Enfidha Kairouan étudié et programmé permet l'ouverture de ce pôle de la région sur les infrastructures du Centre Est particulièrement l'aéroport et le futur port d'Enfidha. Ce dédoublement devrait être prolongé jusqu'à Sidi Amor Bouhajla pour intégrer cette délégation au développement qu'est appelée à connaître l'agglomération.
- La mise au gabarit de routes express des autres axes nationaux qui irrigue la région facilitera l'intégration de la région elle-même et la mise en œuvre des recommandations du SDATN :
  - RN3 Sbikha-Kairouan – El Baten-Aïn Jaloula – Hajeb El Ayoun – Kasserine et Sidi Bouzid.
  - RN12 Sousse-Kairouan – Chebika – Haffouz
  - RN13 Sfax – Sbeïtla – Kasserine et le nord de Sidi Bouzid.
  - RN14 Sfax – Sidi Bouzid et le sud du gouvernorat de Sidi Bouzid.

Le réseau régional fait l'objet de programmes de réhabilitation et de renforcement.

→ L'armature urbaine nécessitera de gros investissements pour accompagner ce développement ; les 3 chefs lieux de gouvernorat continueront à faire l'objet d'installation de nouveaux équipements urbains et en sus des aménagements des zones industrielles pour profiter des migrations des implantations industrielles du littoral vers l'intérieur d'aménagement de grands espaces d'habitation, de service et d'équipements publics.

La population communale dans la région est appelée à quasiment doubler dans les deux décennies à venir, ce qui requiert l'aménagement de zones d'habitat, de services et d'équipement collectif de près d'un millier d'ha dans ces trois villes. Pour alléger cette pression sur Kairouan, Kasserine et Sidi Bouzid, l'offre de lotissements d'habitat et service dans les villes proches de ces chefs lieux et bien desservies par le réseau routier devra être suscitée et encouragée : (villes de Sbikha, Bouhajla, Chebika, Sbeïtla, Feriana, Lessouda, Faiedh....).

→ La région Centre Ouest devra plus profiter de sa centralité sur le territoire national en particulier dans les secteurs de la formation et de l'éducation aussi il propose que l'Etat implante les centres universitaires de formation à créer d'ici le XII<sup>ème</sup> plan dans les trois chefs lieux de gouvernorats en visant particulièrement les formations techniques requises par le marché de l'emploi et de faire de Kairouan un pôle universitaire multidisciplinaire.

→ Dans le cadre de la politique de diversification du produit touristique tunisien, les investissements dans ce secteur doivent être promues :

- Achever la réhabilitation du site Kairouan et sa mise en valeur pour le tourisme culturel, et équiper les sites archéologiques de Sbeïtla, ..., Thelepte
- Développer l'écotourisme, le tourisme thermique et le tourisme de randonnées dans les ensembles montagneux particulièrement Châambi ainsi que dans le parc national de Bouhedma, etc.
- Promouvoir l'élevage du pur sang arabe et un centre de monte et d'entraînement équestres dans la région de Meknessy, avec les services d'accueil pour cette discipline.

## 9 LE SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT DE LA REGION ECONOMIQUE

L'identification des territoires nécessitant des actions spécifiques d'aménagement et de développement a permis de mettre en relief les points forts du territoire à travers l'identification des centres, des pôles, des axes et des zones bénéficiant d'atouts certains dans les perspectives de développement et d'aménagement retenus dans le scénario souhaitable.

Cette identification a aussi permis de faire ressortir les points faibles des centres, des zones et des territoires manquant de ressources ou dont les ressources sont menacées et qui nécessitent des actions prioritaires à caractère stratégique en vue de corriger les déséquilibres, renverser les tendances régressives et impulser des dynamiques favorables au développement économique et social.

Il s'agira donc, dans ce qui suit, de concrétiser la répartition spatiale des choix stratégiques d'aménagement et de développement requis pour les territoires qui ont été identifiés. Cette concrétisation se fera par le contenu détaillé du Schéma Directeur d'Aménagement de la Région Economique du Centre-Ouest élaboré à l'échelle 1/200000. L'utilisation des cartes topographiques à l'échelle 1/200000 a permis l'identification des centres, des axes et des zones qui constituent l'ossature de ce schéma. Ce fond de cartes qui date des années 80 a été actualisé par les données des cartes agricoles des trois gouvernorats (l'image satellitaire ayant servi à l'élaboration des cartes d'occupation du sol agricole datait de l'an 2000), les résultats du recensement de 2004 et des données statistiques thématiques livrées par les services régionaux spécialisés.

Le parti d'aménagement et le choix stratégique sur lequel repose la conception d'ensemble de ce schéma découlent de la position géographique du Centre-Ouest au cœur de la Tunisie. De ce fait, le Centre-Ouest qui occupe une situation stratégique dans l'articulation des différentes composantes du territoire national, représente à la fois une **région-charnière** entre le Nord et le Sud de la Tunisie et un **espace intermédiaire** entre les régions du littoral oriental et les zones frontalières occidentales.

Cette fonction de région charnière et d'interface entre des territoires étendus qui bordent la région se concrétise clairement dans les choix stratégiques déjà engagés dans le Schéma Directeur d'Aménagement du Territoire National (SDATN) et plus particulièrement dans la configuration des axes structurants qui ont été sélectionnés en vue de construire l'armature générale du territoire. Cette armature territoriale par les axes est doublée d'une armature par les centres urbains et par leurs rôles dans la dynamisation des espaces environnants.

### 9.1 ARMATURE URBAINE

Si le SDATN a considéré les trois chefs-lieux de gouvernorat (Kairouan, Gasserine et Sidi Bouzid) comme des villes moyennes dynamiques, c'est par rapport à l'ensemble de l'armature urbaine nationale. L'étude du SDARE du Centre-Ouest a montré, dans le bilan diagnostic, les spécificités, les points forts et les points de faiblesse de l'armature des centres à l'intérieur de la région. Cette identification faite selon la méthodologie devenue classique d'attribution de scores aux différents centres en fonction de leurs équipements publics et privés a confirmé les rôles primordiaux des trois principaux centres urbains dans la structuration du Centre-Ouest. Elle a aussi montré les rôles de soutien que leurs apportent des villes locales (Thala, Fériana et Sbeitla autour de Gasserine ; Sbikha, Oueslatia et Hajeb Layoun autour de Kairouan et Meknassy au sud de Sidi Bouzid) situées en majorité à la périphérie du territoire régional et qui seront appelées à

dynamiser les zones rurales et les centres secondaires relativement éloignés des trois villes régionales.

En fonction de ce diagnostic, la structuration du territoire du Centre-Ouest, nécessite des actions de reconfiguration et de promotion des différentes catégories de centres tenant compte des points forts d'organisation de l'espace et visant à pallier les insuffisances diagnostiquées. Deux types d'action sont à prévoir :

- Les actions de **renforcement** pour les catégories de centres bénéficiant de niveaux d'équipement relativement satisfaisants et qui nécessitent des actions de soutien, de modernisation et de mise à niveau des infrastructures et des équipements appropriés pour chacune des catégories de centre de l'armature urbaine régionale: des infrastructures et des équipements de base pour les centres élémentaires et les centres de base et des infrastructures et des équipements de haut niveau pour les villes locales et régionales.
- Les actions de **développement** pour les catégories de centres souffrant d'insuffisances dans leurs niveaux d'équipement et qui pourraient jouer un rôle de développement et de dynamisation des économies autour d'eux. Parmi les centres qui doivent être développés, les villes de Gasserine et Sidi Bouzid sont prioritaires pour répondre aux objectifs stratégiques d'articulation des différentes composantes du Centre-Ouest et en vue de compenser leurs insuffisances par rapport à Kairouan. Ces actions de promotion et de développement supposent la poursuite d'une politique volontariste et interventionniste de la part des pouvoirs publics à moduler avec une politique de partenariat avec les acteurs locaux du développement. Cette politique devrait trancher avec les mesures prises durant les périodes précédentes et qui ont été marquées par une tendance au saupoudrage des aides qui ont favorisé la tendance à la consommation plus que les initiatives à la création des richesses.

Dans cette perspective, les actions à entreprendre devront tendre à :

- **Renforcer Kairouan dans la fonction de pôle régional.**
- Kairouan, retenue dans le cadre du Schéma Directeur d'Aménagement du Territoire National comme devant constituer un binôme urbain avec Sousse, aura à jouer dans le cadre des connexions à développer, un rôle dynamisant, non seulement pour les populations et les économies de son gouvernorat, mais aussi pour celles des gouvernorats de Sidi Bouzid et Kasserine. Elle devra bénéficier d'équipements de haut niveau dans les domaines de la santé, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la technologie. Le renforcement du pôle universitaire de Kairouan permettrait à ce pôle régional de jouer son rôle de formation des compétences régionales dans la perspective du développement des différentes activités économiques de haut niveau et nécessitant des ressources humaines de haut niveau.
- Elle renforcera aussi son potentiel économique par des activités industrielles en rapport avec les ressources humaines, les compétences techniques et les opportunités d'investissement de capitaux tant nationaux qu'étrangers. La proximité des infrastructures modernes de transport programmées autour du Golfe de Hammamet, ouvre des perspectives d'avenir prometteuses pour cette ville. De même qu'un programme ambitieux de développement du tourisme culturel pourra réellement contribuer au renforcement du potentiel économique de Kairouan. Il pourra se baser sur les recommandations déjà proposées et résumés dans l'encadré suivant :

<p><i>A – Créer une nouvelle zone industrielle</i> <i>B – Réhabiliter la Médina historique de Kairouan</i> <i>C – Etablir un musée d'art islamique à la mesure du prestige historique de la ville de Kairouan</i> <i>D - Edifier davantage d'hôtels de qualité (hotels 4* et hotels de charme).</i> <i>E – Développer les activités de loisirs : salles de cinéma, etc.</i></p>
---

*F – Renforcer le potentiel universitaire : en faire le siège d’une université diversifiée*  
*G – Renforcer les équipements publics pour en faire la capitale régionale (actualiser et élargir son plan d’urbanisation, y équiper de nouvelles zones d’habitat, de service, etc.)*

- **Développer** Sidi Bouzid et Kasserine pour qu’elles jouent effectivement leurs rôles de **capitales régionales**, capables d’organiser, de dynamiser et de développer l’ensemble des territoires qui sont sous leur tutelle administrative. Ce développement devra se faire en deux directions complémentaires :

*A – Créer des zones industrielles*  
*B- Le développement des équipements et des services de haut niveau qui leurs manquent actuellement, et qui devra se faire tant par les acteurs publics que privés*  
*C- Le développement des activités industrielles liées aux productions agricoles et minières locales*  
*D – Renforcer les institutions techniques d’enseignement supérieur*  
*E – Actualiser et élargir leur plan d’urbanisation, y équiper de nouveaux quartiers d’habitat et de service*

- **Développer et renforcer les villes locales** qui constituent des soutiens aux villes de rang supérieur et dont la dynamisation sera fondamentale en vue de renverser les tendances au dépeuplement et à la déprise agricole dans les zones rurales situées à la périphérie des trois principaux centres urbains de la région. Si ces actions seront prioritaires dans le scénario « inquiétant », il n’en reste pas moins qu’elles seront aussi indispensables dans les deux autres scénarii afin de donner à ces villes la possibilité de jouer un rôle actif dans le développement de leurs périphéries rurales proches. A l’ouest de la région, Sbeitla, Thala et Fériana constituent les sommets d’un triangle en fonction duquel devront s’organiser et se développer les territoires polarisés par la ville de Kasserine. A l’est de la région, la distribution des villes locales est marquée par le vide central où Hajeb Layoun sera appelée, plus que les autres (Sbikha, Oueslatia au nord et Meknassy au sud) à se développer et à contribuer à combler ce vide urbain qui ne se limite pas au Centre-Ouest, mais qui englobe aussi le sud du gouvernorat de Siliana.
- Le développement et le renforcement du reste de l’armature des centres qui comprend les centres élémentaires et les centres de base et qui souffrent d’insuffisances en services d’encadrement et dont l’éloignement par rapport aux villes régionales est un réel handicap. C’est le cas des centres situés au sud du gouvernorat de Kairouan (Nasrallah, Bou Hajla et Cherarda), à l’est du gouvernorat de Sidi Bouzid (Regueb) et au nord du gouvernorat de Kasserine (Sbiba, Jedliane et Layoun).

Dans la stratégie de développement des centres urbains et des pôles économiques structurants, le développement et l’aménagement des zones industrielles devraient représenter des axes d’intervention prioritaires de la part des différents acteurs du développement. En matière d’aménagement des zones industrielles, ils se baseraient sur les actions suivantes :

*A – Assainir et perfectionner l’aménagement des zones industrielles existantes*  
*B – Edifier des nouvelles zones industrielles fonctionnelles, surtout dans les localités à fortes potentialités industrielles.*

*C – Instaurer dans toutes les zones industrielles des « groupements de maintenance et de gestion »*

*D – Eradiquer le comportement spéculatif dans l'acquisition des lots au sein des zones industrielles ; comportement qui risque de stériliser une bonne partie de ces zones.*

Le développement des activités manufacturières pourrait se baser sur les recommandations suivantes :

*A – Améliorer nettement l'infrastructure de base de la région, et plus particulièrement des localités représentant encore des consistants bassins de main d'œuvre bon marché. Cette amélioration devrait toucher surtout les zones industrielles, le réseau routier, et le réseau électrique.*

*B – Mieux ouvrir le Centre-Ouest, et plus particulièrement le Kairouanais, sur le Sahel, et ce, en consolidant substantiellement le réseau de transport entre ces deux régions.*

*C – Instaurer des mécanismes de financement des projets industriels plus souples et moins pénalisants.*

*D – Assurer une meilleure adéquation entre la formation et les besoins potentiels du tissu industriel de la région. Les ISET devraient demeurer des réels établissements de formation technologique (électricité, mécanique, électronique, maintenance et entretien, etc.). Ces ISET pourraient aussi assurer des formations sectorielles, telles l'alimentaire, la confection, et les matériaux de construction.*

*E – Instaurer des liens de coopération et d'encadrement plus actifs et serrés aussi bien avec les investisseurs étrangers, qu'avec les tunisiens résidant à l'étranger et désirant investir dans le pays.*

## 9.2 LES INFRASTRUCTURES

Le schéma de structure du SDARE du Centre-Ouest acquiert sa configuration réelle par la combinaison de l'armature des centres et celles des axes à programmer en vue de la structuration du territoire régional répondant aux objectifs stratégiques fixés par les SDATN et ceux qui sont spécifiques aux différents territoires du Centre-Ouest.

### 9.2.1 Les infrastructures de transport

Par ordre d'importance stratégique, les infrastructures de transport programmées sont les suivantes :

#### 9.2.1.1 Les autoroutes nationales et la route express:

Le SDATN a prévu pour le Centre-Ouest trois catégories de voies modernes à grande circulation : un tronçon autoroutier programmé à court ou à moyen terme jusqu'à Kairouan, trois tronçons autoroutiers programmés à long terme entre Kairouan et Gasserine, entre Kairouan et Gafsa. Une décision présidentielle est venue confirmer cette option. Le SDATN prévoit aussi à long terme une autoroute entre Gasserine et El Kef, ainsi qu'une route express sur le tronçon de la RN2 entre Enfidha et Kairouan. Dans ce programme, les objectifs visés sont :

- *Développer les liaisons rapides entre Kairouan et Sousse*
- *Développer les liaisons rapides entre l'ensemble du Centre-Ouest et les régions voisines (en priorité le Nord-Est, le Centre-Est, le Nord-Ouest et le Sud-Ouest)*
- *Développer les liaisons rapides à l'intérieur du Centre-Ouest*

Dans ce programme, Kairouan occupe une situation stratégique de premier ordre en étant au cœur d'un dispositif de voies modernes et rapides qui lui permettraient de jouer un rôle dynamisant certain à travers les fonctions d'intermédiation entre les zones urbaines du littoral

oriental et les zones intérieures et frontalières du Centre-Ouest. En fait, ce dispositif ne se limite pas aux seules voies rapides, il englobe aussi les autres catégories d'axes routiers structurants de niveau national (RN2, RN3 et RN12).

### 9.2.1.2 Les routes d'intérêt national

La RN2 qui relie Kairouan à la Skhira est aussi un axe structurant de premier ordre pour le Centre-Ouest, même si cette route ne fait que transiter par la partie orientale de la région. Elle est appelée à continuer de décongestionner les voies saturées du littoral oriental et de désenclaver des zones rurales restées longtemps isolées de l'arrière-pays de Sfax et du sud du Kairouanais. Elle est appelée à renforcer la relation de la région avec les grandes infrastructures en réalisation dans la région Centre-Est. Il s'agit d'un axe essentiel de trafic de la région vers la capitale et le Nord-Est.

### 9.2.1.3 Les transversales majeures

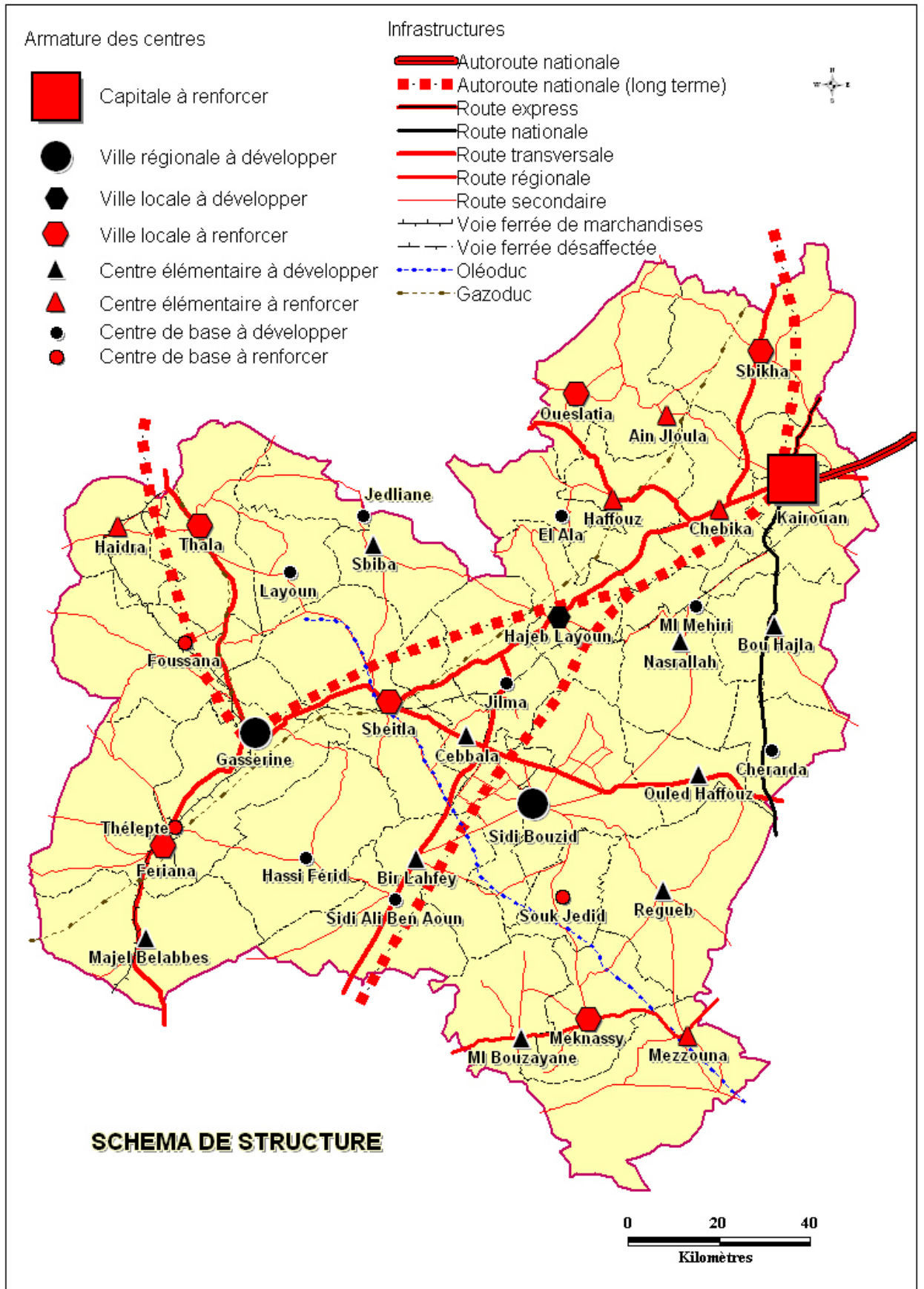
Ce sont des routes principales qui ont été programmées dans le SDATN en vue de desservir les régions intérieures du territoire national en les reliant avec les principaux centres urbains et économiques du pays, tant ceux du littoral que ceux de l'intérieur. Elles représentent donc l'ossature d'un réseau d'axes routiers modernes censé reconfigurer l'ensemble du territoire national en vue d'atteindre les objectifs majeurs du SDATN.

A l'intérieur du Centre-Ouest, elles constituent un carrefour au centre duquel se trouvent Sidi Bouzid et Sbeitla, qui en tant que nœuds de transport et d'échanges commerciaux, auront à jouer un rôle majeur autant dans l'articulation des différentes composantes territoriales du Centre-Ouest que dans l'articulation de l'ensemble de la région avec les régions économiques voisines (Centre-Est, Nord-Ouest et Sud-Ouest). Ce carrefour se compose essentiellement de la RN3 et de la RN13. En direction du Nord-Ouest, la RN12 reliera Kairouan à Makthar, Silana et El Kef alors que la RN17 reliera Gasserine à El Kef. La RN15 prolongera l'axe méridien de la RN17 et contribuera à renforcer les liens nord-sud tant entre les régions intérieures et frontalières du pays que celles du Centre-Ouest. La RN14 relie Sfax à Gafsa et représente une voie d'accès majeure pour les territoires situés au sud de la région et plus particulièrement pour les bassins de Meknassy et Mezzouna.

### 9.2.1.4 Les routes régionales

Cette catégorie regroupe les autres types de routes considérées à l'échelle nationale comme étant secondaires, mais qui, à l'échelle du Centre-Ouest, peuvent parfois revêtir une importance régionale. C'est le cas de la RR71 reliant Sbeitla à Sbiba et Rohia et qui se prolonge en direction du Kef. C'est aussi le cas de la route Sidi Bouzid-Regueb-Mezzouna dont l'intérêt ne se limite pas à relier Sidi Bouzid avec les zones sud-est de son gouvernorat mais permet aussi une ouverture vers le Sud-Est pourrait constituer une composante d'un axe structurant du territoire national de direction sud-est/nord-ouest.

Parmi les autres routes réellement secondaires mais dont l'intérêt stratégique n'est pas moindre, on peut citer celles qui ont été créées récemment en vue de désenclaver certaines zones rurales, forestières et frontalières. Ces créations, qui entrent dans le cadre de la stratégie des pouvoirs publics menée en vue d'assurer un meilleur quadrillage et maillage du territoire et de permettre aux populations isolées d'accéder aux services de base, devront être renforcées pour atteindre les objectifs visés.





### 9.2.1.5 Les chemins de fer

Parmi les infrastructures de base qui sont programmées dans le SDATN, les voies ferrées n'occupent pas la place qu'elles auraient pu avoir dans le développement et l'aménagement du Centre-Ouest. La région est traversée par trois voies : les lignes de transport de marchandises Sfax-Gafsa, et Haidra-Oum Laraies. La troisième ligne est celle qui relie Sousse à Gasserine et elle est la plus problématique. Cette ligne actuellement désaffectée en raison des difficultés de circulation engendrées auparavant par les principaux oueds du Kairouanais et la construction du barrage de Sidi Saâd, pourrait dans l'avenir être réutilisée avec la maîtrise des grands oueds.

Le SDATN prévoit sa réhabilitation sur le tronçon Sousse-Kairouan dans le but de renforcer l'axe économique entre les deux villes. Il ya lieu en conséquence d'engager la Snctf à projeter la réouverture de la ligne Sousse – Kairouan et son extension à Kasserine. De même, la Snctf engagera les études de modernisation de la ligne Sfax – Mélaoui par Meknassy et Mezzouna.

## 9.2.2 Le réseau électrique

Au cours de la dernière décennie, le réseau électrique du Centre-Ouest s'est sensiblement consolidé : 10 883 km en 1995, 23 653 km en 2004 et 25 224 km en 2007. Cette appréciable progression du réseau électrique a touché les lignes « basse tension » et les lignes « moyenne tension. En 2007, la structure du réseau électrique dans le Centre-Ouest était comme suit :

Réseau BT	Réseau MT		Réseau MT/BT
	Monophasé	Triphasé	
-			-
14 236	7 379	3 609	24 224

Il est recommandé, afin d'impulser l'activité économique de la région, d'enrichir le réseau électrique, en particulier le réseau « moyenne tension triphasée », surtout dans les zones à fortes potentialités industrielles, et dans les zones à fortes concentrations de périmètres irrigués.

## 9.2.3 Les zones industrielles

Actuellement, le Centre-Ouest renferme quelques zones industrielles, souvent sous-exploitées et insuffisamment aménagées.

A titre d'exemple, les trois zones industrielles édifiées par l'AFI dans le Centre-Ouest au milieu des années 90 comptent 146 lots, dont 113 lots sont déjà vendus (77%), et 67 lots seulement sont effectivement exploités (46%).

La forte sous-utilisation des zones industrielles du Centre-Ouest résulte de plusieurs facteurs : situation foncière non encore régularisée ; absence de maintenance et d'entretien ; manque de certaines commodités (routes revêtues, réseau d'eau potable, réseau d'assainissement, etc.).

Afin de renforcer le tissu des zones industrielles du Centre-Ouest, il est recommandé de :

A – Assainir et perfectionner l'aménagement des zones industrielles existantes, en apurant leur état foncier, et en les dotant de suffisamment de commodités.

B – Edifier de nouvelles zones industrielles fonctionnelles, surtout dans les localités à fortes potentialités industrielles.

C – Instaurer dans toutes les zones industrielles des « groupements de maintenance et de gestion », afin de les maintenir fonctionnelles, et d'éviter par conséquent leur délabrement.

D – Eradiquer le comportement spéculatif dans l'acquisition des lots au sein des zones industrielles ; comportement qui risque de stériliser une bonne partie de ces zones.

## 9.3 L'OCCUPATION AGRICOLE DU SOL ET LE RENFORCEMENT DES RESSOURCES HYDRAULIQUES

Sur le plan agricole, le scénario retenu sur la base des tendances d'occupation des sols labourables observées durant la décennie 1995-2005, suppose la poursuite de l'extension des périmètres irrigués, sous certaines conditions, dont les plus importantes sont :

- *La diffusion sur une large échelle des techniques d'irrigation économisant l'eau, et en particulier la technique goutte-à-goutte.*
- *La recharge régulière des nappes hydriques.*
- *Le maintien de certaines subventions des prix des intrants agricoles, et en particulier ceux de l'eau publique et des carburants et de l'énergie de pompage dans les périmètres privés.*
- *La prise de mesures draconiennes, interdisant le creusement de nouveaux puits de surface, et ce dans la plupart des délégations du Centre-Ouest.*

Les projections élaborées dans le cadre de ce scénario permettent de retenir, pour les ressources naturelles, les principaux enseignements suivants :

### 1. Les ressources hydrauliques

- A – Inciter les exploitants agricoles à adopter des techniques d'irrigation économisant l'eau*
- B – introduire plus de cohérence dans les programmes de développement rural ou régional, en évitant d'y inclure l'aménagement de nouveaux périmètres irrigués, lorsque ces programmes sont localisés dans des « zones rouges ».*
- C – Développer la recherche visant à promouvoir les cultures peu consommatrices d'eau et à haute valeur ajoutée, ou les cultures supportant les eaux plus ou moins saumâtres.*
- D – Achever la réalisation des ouvrages de protection des ressources en eaux de surface, en vue de recharger les nappes surexploitées (barrages de Khanguet Zazia, de Oued Leben, barrages collinaires, etc.)*
- E – Amener les excédents des eaux du nord en année humide (Barrage de Sidi Salem) vers le Centre : interconnexion de Sidi Salem avec le Barrage de Nebhana et les interconnexion Nabhena, Houareb, Sidi Saâd)*
- F – Renforcer la capacité d'épuration des eaux urbaines et la réutilisation des eaux usées traitées.*

### 2. Les sols utiles non agricoles

- A – Fournir plus d'effort en matière de CES*
- B – Rationaliser la gestion des sols utiles non agricoles, et plus particulièrement la nappe alfatière et les parcours naturels.*
- C – Circonscrire par des mesures draconiennes le défrichement anarchique des sols utiles non agricoles*
- D - Diffuser sur une large échelle les groupements d'exploitation collective des sols utiles non agricoles*
- E – Introduire plus de cohérence dans les programmes de développement ruraux ou régionaux*

### 3. Les sols agricoles utiles

*A – Rationaliser le défrichement.*  
*B – Gérer plus rationnellement les parcours naturels.*  
*C – Faire respecter les labours selon la courbe de niveau,*  
*D – Maintenir, voire consolider, l'effort de l'Etat en matière de CES,*  
*E – Octroyer plus d'importance dans les travaux de CES à la protection des bassins versants des cours d'eau,*  
*F – Interdire la surexploitation excessive des nappes phréatiques*  
*G – Sensibiliser plus les exploitants sur les dangers du binôme brebis-olivier*  
*H – Introduire plus de cohérence dans les programmes étatiques de développement rural ou régional.*  
*I – Rétablir le soutien de l'Etat aux agriculteurs concernant les herbicides et les engrais chimiques*  
*J – Faire face au problème du morcellement des terres agricoles en favorisant fiscalement les transmissions et rachats d'entités viables et rentables, et en mettant en œuvre des actions à caractère financier pour faciliter le rachat des parts qui échappent à l'exploitation. L'appui aux restructurations foncières est une composante principale de tout projet de développement : référence le discours prononcé par Monsieur le Président de la République à l'occasion du 13<sup>ème</sup> congrès de l'Union Tunisienne de l'Agriculture et de la Pêche. Dans les périmètres publics, l'AFA assurera l'apurement des situations foncières et freinera, voire inversera, la tendance au morcellement des terres agricoles.*

Pour les principales spéculations agricoles, les principales recommandations du SDARE sont les suivantes :

#### 1. La céréaliculture

*A – Remembrer les terres céréalières afin de constituer des exploitations optimales pour des assolements plus efficaces. Une meilleure intensification de la céréaliculture de cette région pourrait difficilement se réaliser dans des exploitations excessivement morcelées et parcellisées.*  
*B – Maintenir le prix des intrants, et plus particulièrement les prix des semences sélectionnées, des engrais chimiques, des produits de traitement, et de l'eau d'irrigation, à un niveau abordable ; et ce en rétablissant leurs subventions.*  
*C – Promouvoir de manière plus consistante la recherche et la vulgarisation. De préférence, la recherche devrait se concentrer sur les variétés de semences les mieux adaptées à cette région (sols, climat, qualité de l'eau), le drainage des superficies céréalières irriguées, et surtout les assolements substituables à la jachère morte, voire travaillée.*

#### 2. Le maraîchage

*A – Interdire strictement l'aménagement de nouveaux puits ou forages dans les « zones rouges » à nappes hydriques surexploitées.*  
*B – Diffuser sur une large échelle les techniques d'irrigation favorisant l'économie d'eau.*  
*C – Subventionner suffisamment l'énergie servant au pompage de l'eau, afin de maintenir son coût à un niveau abordable.*

*D – Consolider le réseau électrique par des lignes de moyenne tension triphasée, et ce du moins dans les zones à forte concentration de périmètres irrigués.*

*E – Maintenir le prix de l'eau d'irrigation mobilisée par l'Etat à un niveau abordable.*

*F – Maintenir les prix des autres intrants (semences, engrais, produits de traitement) à un niveau abordable, en rétablissant leurs subventions*

*F – Appuyer les petites exploitations irriguées, afin qu'elles puissent se doter de leur propre moyen de transport.*

*G – Promouvoir certaines industries de conserves originales, assurant une demande stable et rémunératrice aux principaux produits maraîchers de la région (tomates, piments,...).*

*H – Consolider la formation et la vulgarisation en matière du savoir culturel. Les ISET et les centres de formation technique de la région pourraient se spécialiser, du moins partiellement, dans ce domaine.*

### **3. L'arboriculture**

*A – Consolider substantiellement l'effort en matières de recherche, de formation, et de vulgarisation, touchant la quasi totalité des pratiques culturales (plantation, labour, irrigation, fertilisation, taille, émondage, cueillette, stockage). Les ISET et les centres de formation technique de la région pourraient se spécialiser, du moins partiellement, dans ce domaine.*

*B – Mener des larges campagnes et octroyer des incitations afin de débarrasser les plantations arboricoles des herbes adventives, et en particulier le chiendent et le jujubier.*

*C – Mieux sensibiliser les exploitants sur les dangers de la cohabitation anarchique arbres fruitiers-petits ruminants.*

*D – Interdire strictement le gaulage (cueillette de l'olivier au bâton).*

*E – Maintenir les prix des intrants à un niveau abordable, en préservant leurs subventions.*

*F – Promouvoir des unités de transformation des fruits produits dans la région.*

### **4. L'élevage**

*A – Encourager l'élevage stabulé (hors-sol) ou semi-stabulé, afin de desserrer la pression intenable sur le milieu, et plus particulièrement sur les parcours naturels et les nappes alfatières.*

*B – Subventionner les aliments industriels du cheptel, afin de maintenir leurs prix à un niveau abordable.*

*C – Encourager la production des fourrages, en subventionnant, entre autres, l'eau d'irrigation de cette spéculation.*

*D – Introduire plus de rationalité dans les programmes de développement rural ou régional, en évitant d'aggraver la pression sur le milieu à travers la distribution d'un cheptel additionnel.*

*E – Développer la formation et la vulgarisation en matière d'élevage, afin d'accroître le rendement du cheptel et d'améliorer son état de santé. Les ISET et les instituts de formation professionnelle pourraient se spécialiser, du moins partiellement, dans cette activité.*

## 10 PLAN –PROGRAMME

A la suite des étapes précédentes, il s'agit de présenter le Plan-Programme qui comprend les principales actions à entreprendre à l'horizon 2021. Le Plan-Programme est décliné selon les composantes suivantes :

### 10.1 LA DYNAMISATION DES ACTIVITES DE PRODUCTION

Afin d'atteindre les objectifs de développement économique, plusieurs actions sont préconisées dans les trois secteurs clés : l'agriculture, l'industrie et le tourisme

#### 10.1.1 Le développement agricole

Certaines actions sont déjà inscrites dans le XI<sup>ème</sup> Plan ; d'autres sont en cours d'étude et à programmer dans le cadre des XII<sup>ème</sup> et XIII<sup>ème</sup> Plan :

##### Projets de renforcement et mobilisation des eaux dans les bassins versants

Ces programmes, pilotés par les CRDAs, figurent dans tous les plans quinquennaux. Les trois gouvernorats du Centre-Ouest disposent chacun d'une enveloppe d'environ 4 millions de dinars par plan quinquennal. Les objectifs de ces projets sont :

- la réduction de l'érosion hydrique et le développement de l'agriculture autour des ouvrages CES (tabias et digues) ;
- l'aménagement de périmètres sur épandage pour valoriser les eaux de ruissellement ;
- la création d'emplois au cours des réalisations et pour l'entretien.

Les zones d'intervention sont déterminées en fonction des priorités.

##### Le PDAI de Kairouan

Le Plan de Développement Agricole Intégré du gouvernorat de Kairouan, financé avec le concours de la Banque Africaine de Développement, s'inscrit dans la cadre de la stratégie de développement de l'agriculture retenue dans le XI<sup>ème</sup> et à poursuivre dans le cadre du XII<sup>ème</sup> plan de développement économique et social.

Le principal objectif est l'accélération du rythme de croissance qui concilie amélioration de la productivité et gestion des ressources naturelles dans une perspective de développement durable.

La zone prioritaire retenue par le PDAI de Kairouan couvre 27 secteurs (imadas) relevant de 9 délégations couvrant 200.000 ha avec une population de l'ordre de 266.000 habitants, soit environ 50.000 ménages.

D'une durée de 6 années (démarrage en 2007) et d'un coût estimé à 64,5 millions de dinars, le projet vise à consolider les efforts consentis en matière de développement à travers deux composantes essentiels :

- Le développement des infrastructures rurales (45% du coût du projet)
- Le développement agricole participatif : investissement sur exploitation (plantations, économie d'eau, remembrement foncier, etc.)

##### Le PDAI de Kasserine

La zone d'intervention du projet est située dans le sud du gouvernorat de Kasserine ; elle couvre une superficie de 489065 ha répartie sur cinq délégations (Kasserine Sud, Hassi Férid, Fériana, Majel Bel Abbès et Sbeitla). La population de la zone du projet compte environ 160000 habitants regroupés en 26760 ménages dont 12540 vivent en zones rurales. Le nombre d'exploitations dans

la zone du projet est estimée à 10111 exploitations, ce qui représente 36% du nombre total des exploitations dans le gouvernorat de Kasserine.

Ce programme de renforcement d'un coût estimé à 4 millions de Dinars, à réaliser dans le cadre du XI<sup>ème</sup> Plan, vient compléter les réalisations du PDAI Phase I réalisées durant la période 2002-2007, d'un coût de 35 millions de dinars. .

Le projet vise :

1. la protection et une gestion rationnelle des ressources naturelles ;
2. l'amélioration de la production agricole ;
3. l'appui aux communautés ;
4. l'intégration de la femme et des jeunes et développement d'activités extra-agricoles.

Les composantes essentielles du programme portent sur :

- les aménagements hydro-agricoles (création de PPI) ;
- les travaux de conservation eaux et sols ;
- le développement alfatier ;
- la mise en valeur pastorale ;
- le renforcement des infrastructures rurales (alimentation en eau potable et aménagement de pistes rurales)

#### Projets GRN de Sidi Bouzid

Le projet Gestion des Ressources Naturelles (GRN) dans le gouvernorat de Sidi Bouzid, aujourd'hui en cours de formulation, s'articulera autour de :

- deux composantes opérationnelles : (i) un sous-programme de développement local autour des aménagements de CES ; (ii) un sous-programme de promotion des organisations paysannes et de financement, en appui à la première composante.
- et une composante de coordination (Unité centrale de coordination).

La composante développement autour d'aménagement CES englobe les actions suivantes :

- réalisation de lacs collinaires ;
- travaux de CES de tous types et aménagement de bassins versants ;
- réalisation des ouvrages de recharge de la nappe phréatique ;
- réalisation des ouvrages d'épandage de crue ;
- aménagement de pistes rurales.

La composante promotion des organisations paysannes englobe les actions suivantes :

- Vulgarisation, démonstration, fourniture de plants (en particulier de plants arboricoles (oliviers)) ;
- Introduction de cultures nouvelles économes en eau ;
- Mise en place autour des lacs collinaires d'équipements pour la mise en valeur agricole : groupes motopompes, conduites, citernes mobiles.
- Actions de formation, en particulier la formation des cadres du développement, à la méthode participative ainsi que la formation des agriculteurs et agricultrices sur les techniques d'irrigation et de mise en valeur autour des lacs.

### Financement Cadre de Gestion des Bassins Versants

Le Financement Cadre de Gestion des Bassins versants (FCGBV) a pour objectif principal de promouvoir une gestion durable des ressources naturelles par un processus de développement participatif intégré à l'échelle des bassins versants dans le but de permettre une croissance soutenue de la production agricole, l'amélioration des conditions de vie des populations, la sécurisation de l'approvisionnement en eau et la protection des infrastructures socio-économiques menacées par l'érosion et les inondations.

Le FCGBV comprend trois composantes principales :

1. Aménagements des bassins versants : travaux CES, et aménagements sylvo-pastoraux ;
2. Appui aux communautés ;
3. Appui institutionnel.

Le FCGBV couvre 10 gouvernorats dont les gouvernorats du Centre-Ouest. Les zones d'intervention sont définies à travers des Plans de développement participatif formulés en concertation avec la population.

*En conclusion, l'effort de l'état doit être axé sur le développement participatif pour favoriser l'accroissement des revenus des populations rurales et créer les meilleures conditions à leur maintien avec la préservation des ressources naturelles.*

## **10.1.2 Le développement industriel**

La région est appelée à attirer le développement industriel et de ce fait doit promouvoir plusieurs zones industrielles.

### Les zones industrielles

Une dizaine de zones d'activités, gérées par l'API ou les municipalités, existent dans la région Centre Ouest. Certaines sont saturées et des extensions ou la construction de nouvelles zones sont en cours ou envisagées.

La superficie de toutes ces zones est estimée à 224 ha dont 143 ha, soit les deux tiers, sont occupés. En outre, sur les 125 lots occupés, 70 le sont par des entreprises en activité, les autres l'étant par des entreprises ayant cessé leur activité.

Dans le gouvernorat de Kairouan, il y a six zones, toutes promues par l'Agence Foncière Industrielle ou le Conseil Régional. Cinq d'entre elles sont localisées dans la délégation de Kairouan Nord. Il s'agit de la Z.I principale route de Tunis et de la Z.I Route de Tunis (en cours d'extension), ZI Kairouan II (en cours d'achèvement), et ZI El Baten I et II (saturée) ; la cinquième zone est ZI Hajeb Layoun, qui est une zone prioritaire située dans la délégation du même nom.

Sidi Bouzid est dotée d'une zone de 20 ha dont la moitié est occupée ; le nombre de lots vendus est de 66 sur un total de 66 lots. Une nouvelle zone d'une superficie de 20 ha est programmée.

Dans le gouvernorat de Kasserine, on dénombre quatre zones, toutes gérées par l'AFI : la ZI de Kasserine, Sbeitla, Feriana et Thala.

Les prévisions de viabilisation, étalées sur les XI<sup>ème</sup> et XII<sup>ème</sup> Plan concernent les projets suivants :

- Viabilisation de la zone industrielle Kairouan 2 sur une superficie de 26 ha pour un montant global de 3,200 mio de DT
- Viabilisation de la zone industrielle de Sbikha sur une superficie de 50 ha pour un montant global évalué à 3,500 mio de DT
- Viabilisation de la zone industrielle de Lessouda sur une superficie de 20 ha pour un montant de 1,400 mio de DT
- Extension de la zone industrielle de Kasserine sur une superficie de 100 ha pour un montant de 7,000 mio de DT
- Viabilisation de zones industrielles dans les délégations de Regueb, Meknassy et Jelma

Globalement, la région dispose de disponibilités dans ses zones industrielles en particulier à Kairouan et Kasserine où, selon une étude de l'ODCO, le taux réel d'occupation serait de 52 %. A Sidi Bouzid, la zone industrielle est saturée, d'où la nécessité de déclasser des terrains agricoles, et procéder à l'équipement de zones industrielles (desserte en eau, rejet des eaux usées, etc.). Il y a aussi une pénurie de bâtiments construits.

Dans ces conditions, un renforcement de l'intervention de l'Etat est souhaité pour l'aménagement de zones industrielles et le secteur privé doit être encouragé tant dans le développement de zones industrielles que dans la construction de bâtiments.

#### Les pépinières d'entreprises

L'API a initié, il y a plusieurs années, à travers le CSCE, un programme national d'implantation de pépinières d'entreprises. Cette action s'est traduite par la conclusion en 1999 d'un accord-cadre entre le Ministère de l'Industrie et de l'Energie et le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Technologie prévoyant la réalisation de pépinières d'entreprises au sein d'espaces universitaires.

A ce jour, ont été créées 23 pépinières d'entreprises réunies au sein du Réseau National des Pépinières d'Entreprises et accueillant et accompagnant plus d'une centaine d'entreprises en particulier dans les NTIC, dont 70 sont opérationnelles.

Parmi ces pépinières, 17 sont logées dans les ISET, 4 dans des technopoles et 2 dans des écoles d'ingénieurs. A elles seules, l'API en gère 19, les 4 autres l'étant par les technopoles. Plusieurs pépinières d'entreprises sont en construction, dont 4 dans des technopoles.

Parmi ces pépinières d'entreprises en activité dans la région Centre Ouest figurent :

- **Kairouan Innovation Technologique**, créée en 2004 dans les locaux de l'ISET et parrainée par la Société d'Investissement à Capital Développement (SIDCO/SICAR) ; elle dispose de 7 bureaux occupés par 6 entreprises sur une superficie de 250 m<sup>2</sup> (12 m<sup>2</sup> par bureau), et est gérée par deux cadres détachés ; elle est aujourd'hui saturée.
- **La pépinière de Sidi Bouzid**, dernière en date à être créée dans des locaux provisoires de l'ISET ; son personnel a été recruté et elle attend l'installation de ses moyens informatiques pour pouvoir démarrer ; elle ne peut accueillir que 3 entreprises, mais il est prévu de construire sur le même site en 2009 un nouveau bâtiment disposant d'une plus grande capacité ; les entreprises pourront y rester pendant une durée d'un an, renouvelable une fois, soit deux ans maximum, moyennant un loyer mensuel de 20 DT .
- **A Kasserine**, la pépinière d'entreprises localisée au sein de l'ISET vient d'entrer en activité.



### Les Cyberparcs

Le Ministère des Technologies et de la Communication a créé un réseau de Cyberparcs, sorte de pépinières destinées à accueillir des entreprises en création dans le secteur du multimédia, et mettant à leur disposition des espaces fonctionnels avec des équipements et des réseaux de communication modernes et spécialisés, ainsi qu'un service d'accompagnement.

A ce jour, 9 cyber-parcs ont été créés en Tunisie, dont :

- Un cyberparc à Kasserine en 2007
- Un cyberparc à Kairouan début 2008.

L'objectif des pouvoirs publics est, comme pour les pépinières d'entreprises et les ISET, d'ouvrir un dans chaque gouvernorat.

### Les centres d'affaires

Les centres d'affaires ont été créés en Tunisie sur une décision présidentielle du mois de juin 2007 - avec une mise en service au mois d'octobre de la même année - pour accélérer le rythme de création d'entreprises.

Ils sont sous la tutelle du Ministère de l'Industrie, de l'Energie et des PME (dans le cadre du Programme de Modernisation Industrielle ou PMI) et du Ministère du Commerce (et plus précisément des chambres de commerce et d'industrie). 24 centres d'affaires sont aujourd'hui en activité, un par gouvernorat. Tous assurent aux investisseurs (chefs d'entreprises, nouveaux promoteurs, porteurs d'idées de projets, jeunes diplômés de l'enseignement supérieur ou professionnel), un accompagnement personnalisé dans les différentes phases de leur projet (information, plan d'affaires, formation, financement, montage juridique, etc.).

Dans la région Centre Ouest, deux centres d'affaires sont opérationnels :

- Le centre d'affaires de Kasserine : Il est doté d'un conseil d'orientation, présidé par le Directeur Général de l'ODCO et comprenant 9 membres dont le représentant de l'API.
- Le centre d'affaires de Sidi Bouzid: plus proche de l'API, est dirigé par un chef d'entreprises local.

## **10.1.3 Le développement touristique**

Dans le but d'appuyer ce secteur, pourvoyeur potentiel d'un grand nombre d'emploi, le SDARE propose des actions sur deux axes majeures :

1. le renforcement des structures d'accueil, à travers les actions suivantes:
  - édification davantage d'hôtels de qualité (hotels 4\* et hotels de charme) ;
  - création de structures d'accueil de qualité (restauration, centre d'animation, musées, etc.) ;
  - formation de personnel (restauration, guides, etc.).
2. la diversification du produit touristique, à travers notamment les actions suivantes :
  - Développement du tourisme culturel : les actions à entreprendre peuvent être, notamment :
    - réhabiliter la médina de Kairouan et développer un circuit touristique ;
    - établir un musée d'art islamique à la mesure du prestige historique de la ville de Kairouan ;
    - la mise en valeur de nombreux sites archéologiques de valeur (Sbeitla, Hydra, Thélepte, etc.) et établissement de circuits culturels archéologiques.

- Promotion de l'écotourisme et du tourisme de randonnée, à travers notamment :
  - développement de l'écotourisme et de la spéléologie dans l'ensemble montagneux de Jbel Serj, de Chaâmbi et de la dorsale occidentale ;
  - aménagement du parc national de Bouhedma ;
  - promotion du tourisme équestre.
- Promotion de festivals et d'activités folkloriques
- Promotion de l'art rupestre (notamment à Jbel Oueslat)

## 10.2 LE RENFORCEMENT DES INFRASTRUCTURES

### 10.2.1 Les infrastructures de transport

Les infrastructures de transport, et en particulier l'infrastructure routière, sont essentielles au développement de la région. La disponibilité des autres services et équipements publics en constitue l'autre levier.

Nous exposons dans ce qui suit les scénarios d'aménagement et de développement de la région découlant des analyses précédentes en premier lieu et prenant en considération les actions programmées dans le cadre du XI<sup>ème</sup> plan pour développer le réseau routier.

Le développement du réseau routier prévu dans le cadre de la programmation du XI<sup>ème</sup> plan comporte les projets suivants :

#### Gouvernorat de Kairouan

- Aménagement de la Route Régionale 86 du (PK.0 au PK22,1) entre GP2 et MC98
- Aménagement de la Route Régionale 98 du (PK.0 du PK29,5) entre GP2 et MC86
- Renforcement de la Route Nationale 3 (du PK 194 au PK 142,2) entre MC99 et El Hajeb
- Renforcement de la Route Nationale 2 (du PK95 au PK65) entre Kairouan et Bouhajla
- Ouvrage sur oued « Mketta » (RR.87) PK 92,5
- Dédoulement de la rocade ouest de la ville de Kairouan (10 km) (y compris GP2 jusqu'à Rakkada)
- Dédoulement de la RR99 (du PK.0 au PK.9,2) de Kairouan à la RN3
- Dédoulement de la RN2 (du PK.0 au PK.60) Enfidha - Kairouan (18,5 à Kairouan)
- Aménagement de 91,7 km de pistes rurales.

#### Gouvernorat de Kasserine

- Aménagement de la Route Nationale 15 (du PK.166,7 au PK203) entre Feriana et Gafsa
- Aménagement de la Route Nationale 13 (du PK.203,4 du PK224,6) entre GP17 et Foussana
- Renforcement de la Route Régionale 71 (du PK 73 au PK 119) Sbeitla - Seliana
- Renforcement de la Route Nationale n°17 (du PK179 au PK202,5) Tela – Foussana (RL 840)
- Ouvrage sur oued « El Htab » (RL 840) PK 12,5 (entre GP17 et Foussana)
- Déviation Kasserine (é x 2 voies) entre MC 182 et GP 17 (L = 15 km)
- Aménagement de 88 km de pistes rurales.

#### Gouvernorat de Sidi Bouzid

- Aménagement de la Route Régionale 83 (du PK.31,5 au PK70,5) Sidi Bouzid – Mknassi.
- Aménagement de la Route locale 887 (du PK.0 au PK30) entre MC83 – Regueb.
- Aménagement de la Route locale 903 (du PK.0 au PK31) entre GP13 – Borj Khélifa.

- Aménagement de la Route Régionale 89 (du PK.0 au PK11) Entre RL 917 et GP14
- Renforcement de la Route Régionale 125 (du PK 11 au PK 38) entre RR 83 et RN3 Bir El Hfay
- Ouvrage sur oued « Eleben » (route locale 89) entre RL 917 et Mezzouna.
- Déviation de Sidi Bouzid (Nord de la ville) L = 6 km 2 x 2 voies
- Aménagement de pistes rurales L = 79,5 km

L'objectif premier est de développer le réseau routier par le renforcement ou la réhabilitation des routes nationales, régionales et locales, en vue de faciliter la circulation des marchandises et des personnes entre les gouvernorats de la région et entre celle-ci et le reste du pays.

Les projets à programmer à moyen et long terme (XII<sup>ème</sup> et XIII<sup>ème</sup> Plan de développement économique et social), ont pour but de couvrir la région d'une infrastructure moderne, intégrer les zones frontalières et faciliter les échanges avec l'Algérie voisine, et relier les trois gouvernorats du Centre-Ouest au réseau national des autoroutes. Ces projets sont listés comme suit :

- Renforcement de la RR73 (Faiedh – Nasrallah) : cet itinéraire permettra de soulager partiellement le trafic sur la RN3, et permettra de raccourcir de 19 km la distance Sidi Bouzid – Kairouan et au-delà de Kairouan, en particulier vers la région de Sousse ;
- La réhabilitation de la RR91 entre Hidra et Bouchebka permettra de valoriser cet ensemble frontalier
- Renforcement de la RN 15 entre Feriana et Bouchebka (frontière algérienne) et de la RN13 entre Foussena et la frontière algérienne : l'amélioration de ces deux tronçons favorisera les échanges de marchandises et de personnes avec l'Algérie
- Le renforcement de la RR84 entre Thala et Ayoun et entre Ayoun et Sbeitla, permettra de désenclaver une zone à forte potentialité agricole et touristique
- La mise au gabarit 2x2 voies de la RN12 (tronçon Sousse – Kairouan) est fondamentale dans la mesure où ceci permettra l'intégration de Kairouan avec la zone littorale, et permettra concrètement d'accompagner l'installation de projets industriels d'envergure dans la région de Kairouan. Ceci permettra en outre de rapprocher Sidi Bouzid et Kasserine du littoral sahélien, avec la mise à 2x2 voies de la RN3
- La mise au gabarit 2x2 voies de l'axe Enfidha – frontière Gafsa (élargissement de la RN2 et RN3) permettra de rapprocher le Centre-Ouest de la zone de Enfidha, et au-delà de la région Nord-Est
- La programmation de tronçons autoroutiers afin de relier les pôles principaux du Centre-Ouest au réseau autoroutier actuel

Il conviendra de consolider le réseau routier par la réalisation des projets suivants :

- Renforcement de la RR77 (limite gvt Kairouan à Hajeb – limite gvt Seliana, 20 km)
- Renforcement de la RR13 (limite gvt Sfax – limite gvt Kasserine, 80 km)
- Renforcement de la RR14 (limite gvt Sfax – limite gvt Gafsa, 60 km)
- Construction d'un pont sur oued Elfakka à la RR83 au PK13
- Reconstruction d'un pont sur oued Elouaer à la RN14 au PK110
- Dédoublage de la RR83 entre les villes de Sidi Bouzid et Souk Jdid y compris renforcement en enrobé (15 km)
- Réhabilitation de la RR83 entre la RN3 et la ville de Sidi Bouzid (15 km)
- Construction de la route ceinture de la ville de Rgueb (4 km)
- Réhabilitation de la RL888 entre la ville de Sidi Bouzid et Faiedh (15 km)
- Réhabilitation de la RL887 entre la ville de Rgueb et oued Iben (21 km)
- Réhabilitation de la RL89 entre carrefour bouhedma et ghdir rbaye 11 km)

- Renforcement de la RR89 en vue d'assurer une bonne connection entre Mezzouna et la future autoroute Sfax – Gabès, au niveau de Skhira
- Renforcement de l'infrastructure des pistes rurales et agricoles vue l'importance de l'activité de l'agriculture dans les trois gouvernorats du Centre-Ouest

Parrallèlement l'Etat poursuivra son effort dans l'aménagement et la construction des pistes agricoles dans les trois gouvernorats.

## 10.2.2 Les infrastructures de mobilisation des eaux

Les infrastructures structurantes à programmer dans la région Centre-Ouest à l'horizon 2021 (horizon du XIII<sup>ème</sup> Plan de développement) sont présentées dans ce qui suit :

### Barrage Khanguet Zazia

Le barrage de Khanguet Zazia est programmé dans le XI<sup>ème</sup> Plan de développement ; les études de détails vont être lancés prochainement et sera vraisemblablement réalisé au cours du XII<sup>ème</sup> Plan de développement.

De capacité d'environ 32,4 hm<sup>3</sup> il permettra d'une part d'amortir les crues de l'oued El Hatab et de protéger la plaine aval de Sidi Bouzid contre les inondations et d'autre part de mobiliser les eaux pour l'irrigation des périmètres irrigués. En effet il permettra de régulariser 15 millions de m<sup>3</sup> d'eau pour l'irrigation complémentaire ; les eaux excédentaires seront utilisées pour la recharge de la nappe phréatique.

### Travaux d'épandage sur Oued Leben

L'objectif est de régulariser les apports de l'oued Leben et recharger la nappe de la plaine de Regueb. Ces travaux sont à réaliser dans le cas ou le barrage prévu sur Oued Leben n'est pas réalisé.

### Transfert des eaux du nord vers le centre

Le transfert envisagé des eaux du nord permettra de répondre aux objectifs suivants :

- La valorisation des eaux excédentaires du Nord ;
- La création de stocks d'eau dans la régionCentre, ce qui permettra de palier au manque chronique d'eau dans la région.
- L'amélioration de la qualité des eaux des barrages de Nebhana, sidi Saad et Haoureb
- L'amélioration de la situation des aquifères surexploitées dans le Centre-Ouest par l'aménagement de sites de recharge des nappes.
- D'une façon générale, la sécurisation de tous les systèmes hydrauliques existants (barrages et aquifères) du Centre-Ouest.

### Transfert des eaux usées traitées du Grand Tunis

Les transferts des eaux usées traitées du Grand Tunis sont également envisagés pour créer des périmètres irrigués dans le nord de la région et sécuriser le développement du secteur céréalier, du secteur de l'élevage.

## 10.2.3 Le développement du réseau électrique et de gaz

Les actions structurantes à réaliser concernent :

- Développer le réseau MT triphasé, en particulier dans les zones à forte potentialité en périmètres irrigués
- Connecter la ville de Kairouan au réseau de gaz naturel

## 10.3 L'ARMATURE URBAINE

La hiérarchisation urbaine avec la programmation des superstructures est une composante importante de tout projet d'aménagement et de planification spatiale dont l'objectif est de fixer la population sur place.

La région Centre-Ouest est, comme nous l'avons vu, défavorisée au niveau des équipements de superstructure. L'objectif est de ramener le niveau d'équipement au niveau de la moyenne nationale dans un délai raisonnable soit au terme du XIII<sup>ème</sup> Plan. Plusieurs actions sont à mener :

### 10.3.1 Renforcer Kairouan dans la fonction de pôle de la région

Les actions à mener couvrent les domaines suivants :

#### Equipements publics

- Moderniser et développer les services régionaux des ministères (administratifs, sociaux, d'éducation, de culture et de loisirs, transport et communication...)
- L'enseignement supérieur, la recherche scientifique et la technologie : renforcer le potentiel universitaire, en faire le siège d'une université diversifiée
- La santé : créer un centre hospitalo-universitaire
- Le tourisme : diversifier les produits touristiques, développer le tourisme culturel et les activités d'animation touristique
- Industrie : créer et développer une nouvelle zone industrielle
- Formation professionnelle : Développer les centres de formation professionnelle de niveau régional

### 10.3.2 Développer Sidi Bouzid pour qu'elle joue son rôle de capitale régionale

- Equipements publics : Moderniser et développer les services administratifs et équipements du niveau du gouvernorat
- Santé : Renforcer l'hôpital régional
- Enseignement supérieur, la recherche scientifique et la technologie : Développer le potentiel universitaire scientifique et technique
- Industrie : Créer et développer une nouvelle zone industrielle ; Développer des activités industrielles liées aux productions agricoles et minières locales.

### 10.3.3 Développer Kasserine pour qu'elle joue son rôle de capitale régionale

- Equipements publics : Moderniser et développer les services administratifs et équipements du niveau du gouvernorat
- Santé : Renforcer l'hôpital régional
- Enseignement supérieur, la recherche scientifique et la technologie : Développer le potentiel universitaire scientifique et technique
- Industrie : créer et développer une nouvelle zone industrielle ; développer des activités industrielles liées aux productions agricoles et minières locales.
- Tourisme : exploiter les ressources naturelles (forêt et montagne)

### **10.3.4 Développer et renforcer les villes locales**

- Administration : Moderniser et développer les services administratifs du niveau de la délégation
- Education et de formation professionnelle : Moderniser et développer les équipements d'éducation et de formation professionnelle du niveau de la délégation
- Santé : Moderniser et développer les équipements de santé du niveau de la délégation
- Equipements sociaux : Moderniser et développer les équipements sociaux du niveau de la délégation
- Equipements culturels et de loisirs : Moderniser et développer les équipements culturels et de loisirs du niveau de la délégation
- Equipements de transport et de communication : Moderniser et développer les équipements de transport et de communication du niveau de la délégation
- Activités productives : Créer et développer des zones d'activités (industrie, artisanat, petits métiers...)

### **10.3.5 Développer et renforcer les centres élémentaires et les centres de base**

- Administration : Moderniser et développer les services administratifs du niveau de base
- Education et de formation professionnelle : Moderniser et développer les équipements d'éducation et de formation professionnelle du niveau de base
- Santé : Moderniser et développer les équipements de santé du niveau de base
- Equipements sociaux : Moderniser et développer les équipements sociaux du niveau de base
- Equipements culturels et de loisirs : Moderniser et développer les équipements culturels et de loisirs du niveau base
- Equipements de transport et de communication : Moderniser et développer les équipements de transport et de communication du niveau de base
- Activités productives : Créer et développer des zones d'activités (artisanat, petits métiers...)

# **11 LA MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT ET DU PLAN – PROGRAMME**

## **11.1 SITUATION ACTUELLE**

### **11.1.1 La région dans la législation tunisienne**

Le terme « région », en Tunisie, est synonyme de gouvernorat. Cela apparaît clairement dans les premiers textes juridiques au début de l'indépendance. Ainsi, le décret du 21 juin 1956, portant organisation administrative du Royaume disposait dans son article 1<sup>er</sup> que « Notre Royaume est divisé en quatorze circonscriptions territoriales, dénommées Gouvernorats Régionaux... ». De même la constitution du 1<sup>er</sup> juin 1959 parle des conseils régionaux. Et, la loi organique n° 89-11 du 4 février 1989 a implanté dans chaque gouvernorat un conseil régional.

Cependant, on a commencé à parler de « région économique » à la suite des travaux relatifs à l'élaboration des schémas de l'aménagement du territoire, dans la première moitié des années 80. Ces régions n'ont aucune assise juridique. Elles peuvent s'intégrer dans ce que les économistes appellent « la région plan » ou « la région programme ». D'après certains auteurs (J. Lajugle, P. Delfaud, C. Lacour, espace régional et aménagement du territoire, Dalloz, 2<sup>ème</sup> éd, p 138.) la région programme « correspond à l'espace régional dont les diverses parties relèvent d'un même centre de décision. Ce n'est plus un concept descriptif ou explicatif mais un concept opérationnel qui définit un espace « volontaire », un espace conçu pour l'action. Il traduit le découpage de l'espace national en circonscriptions administratives destinées à servir de cadre à la politique de développement régional et d'aménagement du territoire ». Nous trouvons ce concept dans les travaux de Amor Belhédi (L'aménagement de l'espace en Tunisie, la reproduction ou l'alternative ?, Publications de la Faculté des sciences humaines et sociales de Tunis, 1992) qui parle aussi de « région de développement ».

La question de la régionalisation s'est posée à partir des années 79-80, « en raison de l'inadaptation du cadre territorial du gouvernorat à l'action économique » (M. Chaker, la problématique de la régionalisation en Tunisie, Servir 1979 (II) 1980 (I) p 9).

### **11.1.2 Les expériences**

Des expériences ont été tentées pour sortir du carcan territorial du gouvernorat.

#### **11.1.2.1 Les expériences dans le cadre de l'aménagement du territoire et de la planification économique.**

L'expérience la plus significative est celle relative aux études menées dans le cadre de l'aménagement du territoire, dans les années 80. C'est de cette période que date la création des « régions économiques ».

Aujourd'hui, c'est dans le cadre de la planification économique qu'apparaît l'intérêt pour les régions. A partir du IX<sup>ème</sup> plan, on trouve un troisième volume consacré au développement régional dans lequel on reprend la distinction entre les différentes régions économiques. Toutefois, on constate un changement dans le terme employé en arabe : on utilise plus le terme « jiha » mais celui de « iqleem ». Autrement dit, le terme « jiha » est utilisé pour désigner le gouvernorat alors que le terme « iqleem » sert pour rendre compte de la région au sens large.

Cette dernière apparaît, du moins théoriquement, comme un échelon opérationnel pour la planification économique et l'aménagement du territoire, sans aucune existence juridique.

### **11.1.2.2 L'expérience du District de Tunis**

Le District de Tunis, « associant toutes les collectivités publiques locales du Gouvernorat de Tunis », a été créé par la loi n° 72-1 du 15 février 1972. Cette dernière a confié d'abord au district « une mission de coordination, d'orientation et de contrôle en matière d'aménagement et d'équipement du territoire du Gouvernorat... » et, ensuite, l'exercice de « toutes les attributions du conseil de gouvernorat... ». Le décret n° 72-49 du 18 février 1972, fixant le périmètre, les attributions... du District a explicité sa première mission en précisant que « le District de Tunis a pour objet :

- 1) L'étude de tous les problèmes d'équipement et d'aménagement ;
- 2) L'aménagement du territoire du Gouvernorat de Tunis par la programmation des équipements publics, nationaux, régionaux et locaux et la définition, dans le temps, de leur réalisation en fonction des objectifs du Plan National de Développement ;
- 3) La coordination, l'orientation et le contrôle des investissements en vue de leur intégration aux prévisions du plan d'aménagement ».

En pratique, le District n'a réalisé d'une manière convenable que la mission liée aux études. Par ailleurs, il a rencontré un certain nombre de difficultés en raison de certaines anomalies juridiques. D'abord, le nouveau code de l'urbanisme de 1979 a ignoré complètement le rôle du District en la matière ; ensuite, le partage du territoire du gouvernorat de Tunis entre 3 gouvernorats (Tunis, l'Ariana et Ben Arous) n'a pas entraîné une modification des textes législatifs et réglementaires relatifs au District ; enfin, après la création des conseils régionaux, le Gouvernorat de Tunis, a été doté d'un tel conseil, comme les autres gouvernorats.

Cette inadéquation entre la réalité et les textes relatifs au District a conduit les pouvoirs publics à dissoudre cette institution et la remplacer par l'Agence Urbaine du Grand Tunis dont la mission a été limitée à « réaliser les études relatives à l'aménagement urbain et l'assistance des collectivités locales dans ce domaine ».

### **11.1.2.3 Une institution spécialisée : l'Office de Développement du Centre-Ouest (ODCO)**

Institué en 1994, la création de cet Office entre dans le cadre de la restructuration du Commissariat général au développement régional (CGDR). Cet établissement public avait compétence sur tout le territoire de la République. En 1994, son intervention a été limitée à certains gouvernorats du littoral. A côté, trois offices de développement ont vu le jour : l'OD du sud, l'OD du nord-ouest et l'OD du centre-ouest. Ce dernier a été créé par la loi n° 94-84 du 18 juillet 1994. Le champ géographique d'intervention de ODCO couvre le territoire des gouvernorats de Kairouan, Sidi Bouzid et Kasserine. Cela correspond à l'espace de la « région économique » du centre-ouest telle que déterminée par les documents de l'aménagement du territoire et du plan de développement économique et social.

L'Office n'est pas une institution créée pour intervenir directement dans l'action de développement. Il a été chargé de réunir toutes les informations utiles et de procéder aux études nécessaires à l'action de développement ; d'assister les autorités régionales dans la conception, l'élaboration et l'exécution des plans et programmes dans chaque gouvernorat ; de soutenir les autorités régionales dans le domaine de la coordination des actions des différents intervenants et assurer l'harmonisation des plans et programmes de développement ; de participer à l'élaboration des plans et programmes de développement dans des zones qui nécessitent des interventions spécifiques ; d'assurer la promotion et l'impulsion de l'investissement privé en collaboration avec les collectivités locales et les autres intervenants dans le domaine ; d'assurer le suivi et



l'évaluation des actions relatives à l'exécution des plans et programmes de développement et la dynamisation de l'investissement privé et ce, en collaboration avec les structures techniques, les services spécialisés et les collectivités locales.

L'Office est un établissement public n'ayant pas le caractère administratif ; son organisation administrative et financière et les modalités de son fonctionnement ont été fixées par le Décret n° 98-421 du 18 février 1998. Il est dirigé par un directeur général. Il existe au sein de l'établissement un conseil d'entreprise consultatif, composé par un certain nombre de représentants des départements ministériels (développement économique, finances, industrie, agriculture, environnement, tourisme) et un représentant de chaque gouvernorat de la zone d'intervention de l'ODCO (Kairouan, Sidi Bouzid et Kasserine). Les ressources financières de l'Office proviennent essentiellement des subventions et des dotations que l'Etat lui accorde, des recettes découlant de l'exercice de ses missions. L'Office est soumis à la tutelle du ministère chargé du développement économique.

## 11.2 LES EXPERIENCES DES PAYS ETRANGERS

D'abord, on prendra en considération les expériences de certains pays européens. Ensuite, notre intérêt sera focalisé sur les expériences de deux autres pays du Maghreb (Algérie, Maroc).

### 11.2.1 Les expériences de certains pays européens

Le point commun entre ces pays est leur appartenance à l'Union Européenne. Le cadre européen favorise l'émergence des régions. En effet, le Traité de Maastricht a reconnu l'existence des régions, a créé un comité des régions, a prévu un schéma de développement de l'espace communautaire (SDEC) et des fonds pour financer la politique régionale. Il sera tenu compte ici des expériences de la Pologne, de la Belgique et de la France.

#### A) La Pologne

Pour une raison évidente de langue, l'accès à la documentation en la matière reste limité. En conséquence, il sera fait état ici que des grandes lignes de l'expérience polonaise actuelle.

Il faut savoir d'abord que la Pologne possède trois échelons locaux : la commune, le district et la région (Voïévodie). Cette dernière est considérée comme étant une collectivité publique locale. A cet égard, le territoire de la Pologne a été découpé en 16 régions. L'objectif stratégique de la politique régionale de l'Etat pour les années à venir est « la création des conditions d'une plus grande compétitivité, ainsi que l'uniformisation des chances de développement des territoires » (La Pologne des régions, <http://alger.trade.gov.pl/fr/ploska/article>).

Il est à signaler que chaque région, en tant que collectivité publique locale, c'est-à-dire dotée de l'autonomie administrative et financière, élabore son plan régional qui comprend particulièrement une stratégie de développement et sa mise en oeuvre et un plan d'aménagement du territoire. Le plan régional « est un instrument de coordination des projets d'intérêt régional » ( W. Jakimowics, Le système des actes de planification de l'espace en Pologne et le principe de cohésion et de coordination de la politique d'aménagement du sol, Mélanges offerts à A-H Mesnard, LGDJ, p 151), sa mise en oeuvre nécessite la conclusion d'un contrat entre le président de la région et l'exécutif communal, notamment en ce qui concerne « l'évaluation ... des compensations ... des coûts de l'introduction » de ce plan au niveau local.

Par ailleurs, il existe en Pologne des zones économiques spéciales ou zones franches. Ces zones « constituent des entités administratives séparées et non habitées ... destinées à mener des activités économiques selon une réglementation spéciale » ( La Pologne des régions, op cit). Dans chaque zone, les investisseurs bénéficient d'un certain nombre d'aides publiques notamment des exonérations fiscales.

## B – La Belgique

La Belgique est un Etat fédéral. Les Etats fédérés sont appelés Régions. Ainsi, c'est à l'intérieur de chaque Région qu'on trouve les subdivisions administratives. Par exemple la wallonie est découpée en provinces et en communes. Au niveau régional, il existe un schéma de développement de l'espace régional (SDER) qui trouve sa base légale dans le code de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du patrimoine (articles 13 à 15). Ce schéma est élaboré et mis en œuvre essentiellement par les autorités centrales de la Région.

## C - La France

La France a une grande expérience en matière de politique de développement régional et d'aménagement du territoire. Sur le plan institutionnel, on constate, depuis la seconde guerre mondiale, une évolution des structures et des réglementations. Cette longue période peut être subdivisée en deux : l'avant et l'après 1982. Cette année correspond à l'institution de la région comme collectivité publique locale.

### 1- Avant 1982 - Les faits saillants au cours de cette période sont divers :

+ Dans la première moitié des années 50, création des comités d'expansion économique régionaux, départementaux ou interdépartementaux et les programmes d'action régionale. Les comités d'expansion étaient composés de représentants des principales activités économiques, des organisations syndicales et des organismes interprofessionnels, des collectivités locales, des chambres de commerce, de métiers, d'agriculture, de l'Université. Ces comités avaient un rôle consultatif, leurs avis étaient sollicités au sujet « des mesures destinées à mettre au point le développement économique local... » Quant aux programmes d'action régionale, leur institution avait pour objectif de coordonner l'activité des services administratifs et les initiatives privées en vue de favoriser l'essor économique des régions. A cet effet, on a procédé au découpage du territoire national en 22 « régions de programme ».

++ En 1960, apparition des circonscriptions d'action régionale. Pour la mise en œuvre des programmes d'action régionale, les départements ont été regroupés en circonscription. Dans chacune d'entre elles, un préfet coordonnateur était désigné pour présider les conférences interdépartementales chargées de coordonner l'application des programmes.

+++ Création en 1963 d'une Délégation à l'Aménagement du territoire et l'Action régionale (D.A.T.A.R).

++++ Institution des commissions de développement économique régional (1964). Assemblées générales consultatives, ces commissions étaient composées des représentants élus locaux, représentants des socio-professionnels (chambre de commerce, d'agriculture, syndicats patronaux, ouvriers) des personnalités qualifiées choisies pour leur compétence en matière économique, sociale, familiale ou culturelle.

+++++ La réforme de 1972 : création des établissements publics régionaux. Au lieu d'ériger la région en collectivité locale, les pouvoirs publics de l'époque ont préféré l'instituer en établissement public régional (EPR). Cet établissement public avait un exécutif régional : le préfet de région. Il était doté d'un conseil régional et d'un comité économique et social régional. La région avait des compétences consultatives et un pouvoir de décision concernant la réalisation d'équipements collectifs présentant un intérêt régional direct et la réalisation d'études intéressant le développement régional. Les ressources dont disposaient les EPR étaient de deux sortes : des recettes fiscales relativement limitées (taxes sur les permis de conduire, taxes additionnelles –à caractère facultatif- à des impôts d'Etat ou à des impôts locaux) ; et des recettes diverses (emprunt, des subventions de l'Etat, des participations des collectivités locales ou d'autres

établissements publics et ressources provenant de l'Etat en contrepartie des transferts d'attributions vers les régions).

## 2- Après 1982. La région change de statut.

Elle est devenue une collectivité territoriale dotée d'une assemblée élue au suffrage universel et dirigée par un président élu. Sont de la compétence de la région la promotion du développement économique, social et culturel et l'aménagement du territoire.

L'une des innovations, après 1982, est la contractualisation des rapports entre la région et l'Etat dans le cadre des contrats de plan. Selon la DATAR, ces contrats se caractérisent par trois traits essentiels : ce sont des programmes d'action concrets ; ils traduisent la convergence des volontés de l'Etat et des régions ; ils constituent des stratégies adaptées aux spécificités régionales (Lettres de la DATAR, n° 79, janv. 1984).

Depuis l'apparition de cette relation contractuelle entre l'Etat et les régions, quatre générations de contrats se sont succédées. En 2006, les pouvoirs publics ont annoncé une modification du régime de ces contrats et l'apparition de la cinquième génération : « contrats de projet Etat-région ». Les nouveaux contrats sont conclus pour une durée de 7 ans, leurs contenus sont plus restreints. Ces contrats poursuivent les objectifs suivants : la compétitivité et l'attractivité des territoires, la promotion du développement durable et la cohésion sociale et territoriale.

Il est à signaler que la DATAR a été remplacé par la DIACT (Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires – Décret n° 2005-1791 du 31 décembre 2005). La Délégation « est chargée de préparer les orientations et de mettre en œuvre la politique nationale d'aménagement et du développement du territoire » et plus particulièrement, « elle coordonne la préparation et le suivi des politiques et des procédures contractuelles d'aménagement et de développement territorial associant l'Etat et les collectivités locales ». Dans le cadre des contrats Etat-Régions ; l'Etat prend une part importante dans le financement des projets d'équipement.

## 11.2.2 Les expériences des pays du Maghreb

### A)- L'Algérie

L'aménagement du territoire est régi aujourd'hui par la loi n° 01-20 du 12 décembre 2001. Ce texte législatif est venu remplacer la loi n° 87-03 du 27 janvier 1987. Cette dernière prévoyait l'élaboration de schémas régionaux d'aménagement du territoire. Dans ce cadre, la région était considérée comme une « région de planification ». Après la fin de l'expérience socialiste, le législateur utilise désormais l'expression « région programme d'aménagement et de développement ». Ainsi la loi du 12 décembre 2001 a institué 9 régions programme. Chacune correspond à un « territoire constitué par plusieurs wilayas limitrophes et présentant des caractéristiques physiques et des vocations de développement similaires ou complémentaires » (art. 3). Et la loi de préciser dans son article 47 que « la région programme ... constitue :

- un espace de coordination pour le développement et l'aménagement du territoire ;
- un espace de programmation pour les politiques nationales qui concernent l'aménagement du territoire ;
- un cadre de concertation et de coordination intra-régional pour l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du schéma régional d'aménagement du territoire, conformément à la législation et à la réglementation en vigueur ».

Les schémas régionaux sont élaborés par l'Etat et approuvés par voie réglementaire. D'après le rapport relatif à la mise en œuvre du schéma national d'aménagement du territoire (2025) (Document de synthèse, février 2008), les schémas régionaux sont en cours d'élaboration.

Sur le plan institutionnel, la loi a institué une conférence régionale d'aménagement du territoire pour chaque région programme. La composition, les missions et les modalités de fonctionnement de conférence doivent être précisées par voie réglementaire. Ce texte, à notre connaissance, n'a pas, encore, été pris.

## B – Le Maroc

Le Maroc est seul pays du Maghreb qui a institué la région en tant que collectivité publique locale. Toutefois, on relève qu'à côté de la région – collectivité locale - les pouvoirs publics marocains ont procédé à la création de trois agences de développement qui couvrent une partie du territoire.

### 1 – La région, collectivité locale

Ce choix a été introduit dans la constitution en 1992 et confirmé à la suite de la révision constitutionnelle de 1996. Toutefois, avant cette consécration constitutionnelle, la région n'était considérée que comme un espace économique. En effet, la loi du 16 juin 1997 qui a institué la région économique a défini cette dernière comme « un ensemble de provinces qui, sur les plans tant géographique qu'économique et social, entretiennent ou sont susceptibles d'entretenir des relations de nature à stimuler leur développement, et de ce fait, justifient un aménagement d'ensemble ». Et, le législateur a ajouté : « la région constitue un cadre d'action économique dans lequel des études seront entreprises et des programmes réalisés en vue d'un développement harmonieux et équilibré des différentes parties du Royaume ».

Sur le plan institutionnel, chaque région a été dotée d'une assemblée régionale consultative qui donne son avis sur tous les programmes de développement économique et social du territoire intéressant la région et elle doit être tenue au courant de l'état d'avancement de l'exécution de ces programmes. Cette assemblée était composée des présidents des assemblées des préfectures et provinces comprises dans le ressort de la région, des représentants des chambres d'agriculture, d'artisanat et de commerce et d'industrie au sein des assemblées des préfectures et provinces et cinq membres élus par chacune de ces assemblées en son sein. La présidence de l'assemblée régionale consultative était tournante puisque les présidents des assemblées de préfectures provinces relevant de la région assuraient chacun pendant un an la présidence.

Aujourd'hui, les régions sont organisées sur la base de la loi n° 47-96 promulguée le 2 avril 1997. D'après l'article premier de cette loi, « les régions ont pour mission ... de contribuer au développement économique, social et culturel de la collectivité régionale ». Dans ce cadre, il revient au conseil régional – organe élu au suffrage universel – d'élaborer le plan de développement économique et social de la région et d'élaborer un schéma régional d'aménagement du territoire, conformément aux orientations et objectifs retenus au niveau national. Par ailleurs, le conseil régional, en tant qu'organe d'une collectivité locale, gère les affaires de la région. Les régions disposent de ressources propres provenant de l'impôt ou de ressources ayant pour origine le budget de l'Etat notamment en contre partie des transferts de compétence.

### 2 – Les Agences de développement

Pour accélérer le développement de certaines parties du territoire les moins favorisées, les pouvoirs publics marocains ont procédé à la création de trois Agences de développement qui sont des établissements publics :

- l'Agence pour la promotion et le développement du nord ;
- l'Agence pour la promotion et le développement du sud ;
- l'Agence pour la promotion et le développement des provinces orientales.

Sauf quelques attributions particulières dues aux spécificités de chaque zone, les Agences de développement sont, d'une manière générale, chargées:

- D'une mission d'études et de proposition : l'agence peut étudier et proposer aux autorités compétentes des programmes économiques et sociaux tendant à la promotion économique et sociale de la zone concernée ; l'agence peut également étudier et proposer aux personnes morales de droit public nationales ou étrangères ainsi qu'aux sociétés et autres personnes de droit privé les projets spécifiques pour promouvoir le développement.
- D'une mission de recherche dans le domaine de financement des programmes et projets : l'agence peut également contribuer elle-même à ce financement.
- D'une mission de suivi, pour le compte de l'Etat, de la mise en œuvre des programmes économiques et sociaux et des politiques de promotion sectorielle.
- D'une mission de promotion de l'emploi.
- D'une mission d'aménagement et d'équipement et ce, à la demande et pour le compte du gouvernement ou des collectivités locales et leurs groupements et. dans la limite des moyens budgétaires dont elle dispose ; elle peut assurer cette mission seule ou dans le cadre d'un partenariat.

Le financement du budget de chaque agence a essentiellement pour source les revenus provenant de ses activités, les avances remboursables du Trésor et des collectivités locales, le produit des emprunts intérieurs ou extérieurs et des subventions de l'Etat, des collectivités locales et de tout organisme national ou international de droit public ou privé.

## 11.3 LES MESURES INSTITUTIONNELLES

Il y a lieu de distinguer du point de vue institutionnel entre les réglementations et les structures.

### 11.3.1 Les réglementations

A priori, les réglementations existantes sont suffisantes. On sait que le code d'incitations aux investissements consacre un titre IV à l'encouragement au développement régional. Il existe aussi des sociétés d'investissement au niveau régional etc...

Il faut, toutefois, consacrer sur le plan juridique l'existence des régions économiques et, par la même, les schémas directeurs d'aménagement au niveau régional. En effet, la législation actuelle (code de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme) ne mentionne pas les régions économiques et ne parle pas explicitement des schémas directeurs d'aménagement au niveau régional (au sens large du terme).

Il reste à savoir si le recours au contrat comme instrument de mise en œuvre du schéma directeur d'aménagement est une orientation possible dans le cadre actuel de la législation tunisienne. Pour répondre à cette question, il est indiqué de distinguer entre différents niveaux de mise en œuvre.

S'agissant d'abord des contrats Etat-Régions, il semble qu'une telle contractualisation ne peut être réalisée aujourd'hui. En effet pour conclure un contrat, il faut l'existence juridique de deux parties. Or, la région, comme ensemble de deux ou plusieurs gouvernorats, n'existe pas en tant que personne juridique et il n'y a aucune structure qui peut agir en son nom. En conséquence, l'Etat n'a pas un vis-à-vis « juridique » pour conclure un tel contrat. Il en est de même des contrats Région-Zones spécifiques de développement et des contrats Région-Groupes sociaux spécifiques. Aussi, l'Etat ne peut pas véritablement conclure un contrat, et même s'il le fait, ce sera d'ordre purement symbolique, avec les directions régionales déconcentrées, parce qu'il s'agit de ses propres services, à l'exception des commissariats au développement agricole (CRDA) qui sont des établissements publics. Il reste la possibilité pour l'Etat de conclure des contrats avec les opérateurs publics de développement.

### 11.3.2 Les structures

Toute proposition doit s'appuyer sur l'idée que toute action régionale de développement doit se baser sur des structures inter-gouvernorats pour impliquer dans cette action les acteurs de la région. Or, aujourd'hui, les consultations et les concertations se font au niveau de chaque gouvernorat, ce qui ne favorise pas l'émergence d'un « intérêt régional ». Le seul organisme qui a une présence dans les trois gouvernorats est l'ODCO. Cependant, les organes de l'Office n'assurent pas une représentation socio- professionnelle qui permet aux acteurs sociaux et économiques de participer à la préparation et l'exécution des politiques de développement au niveau régional. En effet, l'ODCO étant un établissement public non administratif qui n'est pas considéré comme entreprise publique ; son conseil d'entreprise, organe consultatif, est présidé par le directeur général et comprend les représentants de six départements ministériels (développement économique, finances, industrie, agriculture, l'environnement, tourisme) et un représentant de chaque gouvernorat (Kairouan, Sidi Bouzid et Kasserine) (Art. 4 du Décret n° 98-421 du 18 février 1998, fixant l'organisation administrative et financière ainsi que les modalités de fonctionnement de l'ODCO). L'examen de la composition de ce conseil nous conduit à faire les deux observations suivantes :

- une surreprésentation des départements ministériels par rapport aux gouvernorats ;
- le terme gouvernorat ne précise pas s'il s'agit du gouvernorat - collectivité publique locale- ou du gouvernorat -administration déconcentrée de l'Etat-.

Au sein de la commission de développement économique de l'ODCO, on veillera à assurer une meilleure représentation des collectivités locales et des milieux économiques et sociaux au niveau régional. L'action de développement régional ne peut être efficace sans la participation des acteurs régionaux.

## ***12 RAPPEL DU PLAN – PROGRAMME : VOLUME ET ECHEANCIER DES INVESTISSEMENTS***

Le Schéma d'Aménagement du Territoire National insiste sur l'équilibre régional, le maintien de la population des régions intérieures et une meilleure intégration du territoire national particulièrement dans l'espace Maghrébin.

Le développement économique de la région est basé sur :

- Le développement des infrastructures de transport (autoroutes, routes, pistes rurales chemin de fer) pour intégrer la région à l'expansion que connaissent les régions Centre-Est et Nord-Est, et créer les conditions de la mise en valeur des ressources naturelles de la région.
- La protection, la préservation des ressources naturelles, particulièrement les sols et l'eau, voire leur renforcement ; le transfert des excédents des eaux du Nord vers le Centre du pays, le Kairouannais ...
- L'amélioration et l'extension des structures urbaines des 3 principales villes du Centre-Ouest, Kairouan, Kasserine, Sidi Bouzid.

Le plan programme est la partie active du SDARE.

Les tableaux ci-après récapitulent les projets structurants et leur échéancier.